

Rapport sur la Solvabilité et la Situation Financière 2019

SGAM MALAKOFF HUMANIS



**malakoff
humanis**

SANTÉ - PRÉVOYANCE - RETRAITE - ÉPARGNE

TABLE DES MATIERES

Table des matières	3
Synthèse	4
A. Activité et résultats	7
A.1. Activité	7
A.2. Résultats de souscription	13
A.3. Résultats des investissements	15
A.4. Performance des autres activités	19
B. Système de gouvernance	20
B.1. Informations générales	20
B.2. Exigences de compétences et d'honorabilité	25
B.3. Système de gestion des risques (ORSA).....	28
B.4. Contrôle interne	32
B.5. Fonction d'audit interne	35
B.6. Fonction actuarielle	37
B.7. Sous-traitance	38
B.8. Autres informations.....	39
C. Profil de risques	40
C.1. Risque de souscription	40
C.2. Risque de marché	45
C.3. Risque de contrepartie	55
C.4. Risque de liquidité	57
C.5. Risque opérationnel	58
C.6. Autres risques importants.....	60
D. Valorisation	61
D.1. Valorisation des Actifs	61
D.2. Valorisation des provisions techniques	68
D.3. Valorisation des autres passifs	75
D.4. Méthodes de valorisation alternatives.....	81
D.5. Autres informations	81
E. Gestion du capital	82
E.1. Fonds propres	82
E.2. Capital de solvabilité requis et Minimum de capital requis (MCR / SCR)	90
E.3 Utilisation du sous-module « risque action fondé sur la durée » dans le calcul du-SCR.....	97
E.4 Différences entre la formule standard et tout modèle interne utilisé	97
E.5 Non-respect du MCR et du SCR	97
E.6 Autres Informations	97
Annexes : Les états quantitatifs	98

SYNTHESE

ACTIVITÉ ET RÉSULTATS

Le chiffre d'affaires de la SGAM Malakoff Humanis est de 6 559 M€ au 31 décembre 2019 contre 6 428 M€ au 31 décembre 2018, en progression de 2 % malgré le contexte de concurrence accrue et de rapprochement des deux Groupes.

Le résultat de souscription récurrent se dégrade légèrement en 2019, en lien avec une dégradation de la sinistralité en santé et en prévoyance.

La politique d'investissement et le pilotage des produits financiers ont permis de maintenir le taux de rendement comptable des actifs sur l'exercice et d'assurer un rendement stable sur le long terme.

SYSTÈME DE GOUVERNANCE

La Société de Groupe d'Assurance Mutuelle (SGAM), Malakoff Humanis a été créée en 2018, à effet au 1^{er} janvier 2019. Elle est composée des entités affiliées du Groupe : des institutions de prévoyance, des mutuelles, une société d'assurance mutuelle et des filiales assurantielles.

Elle s'articule autour d'associations et de groupements définissant la politique du Groupe et regroupant ses moyens humains, matériels et informatiques.

La nomination des administrateurs siégeant au sein des différentes instances ainsi que des dirigeants effectifs et les fonctions clés est régie par des critères de compétence et d'honorabilité.

PROFIL DE RISQUES

Risque de souscription

Le profil de risque de souscription est concentré sur les garanties frais de santé et prévoyance, les garanties épargne-retraite (4,4% du chiffre d'affaires 2019) sont peu exposées. Il évolue en fonction de l'évolution de l'activité.

L'évaluation de l'exposition à ces risques est réalisée au moyen de la formule standard considérée comme une mesure de risque appropriée pour le Groupe.

L'exposition au risque de souscription (hors mesures transitoires sur les provisions) de la SGAM Malakoff Humanis s'élève à 2 318,8 M€ au 31 décembre 2019 contre 2 360,9 M€ en pro forma 2018.

Risque de marché

Le risque de marché se définit comme un risque d'insuffisance de valeur et donc de rendement des placements. Les facteurs de risque de marché et les chocs sur les valeurs sont ceux de la formule standard.

La concentration en termes de contrepartie, secteur ou zone géographique accentue l'aléa sur l'ensemble de ces facteurs de risque.

L'exposition au risque de marché de la SGAM Malakoff Humanis s'élève à 2 593,1 M€ au 31 décembre 2019 contre 2 331,0 M€ en pro forma 2018.

Risque de contrepartie

Le risque de contrepartie évalue la perte liée au défaut des créanciers.

L'exposition au risque de contrepartie est, au 31 décembre 2019, de 233 M€ pour la SGAM Malakoff Humanis, contre 311,1 M€ en pro forma 2018.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité se définit comme une impossibilité de respecter les engagements en raison d'une insuffisance de cash disponible. Compte tenu de son activité, le facteur de risque prédominant pour l'ensemble des entités du Groupe Malakoff Humanis pourrait être celui du niveau de cessibilité de ses placements. Il reste cependant limité par un choix d'actifs liquides pour chacune des entités.

Risque opérationnel

Le risque opérationnel est lié au dysfonctionnement des processus internes, aux ressources humaines, à la fraude interne ou externe, aux dommages aux actifs corporels, aux risques informatiques et aux risques liés à l'externalisation d'activités et à la relation avec les fournisseurs.

L'exposition au risque opérationnel de la SGAM Malakoff Humanis est valorisée sur la base de la formule standard et s'élève à 212,9 M€ au 31 décembre 2019 contre 225 M€ en pro forma 2018.

VALORISATION

Placements

Les placements constituent la majeure partie de l'actif du bilan prudentiel du Groupe et des bilans des entités affiliées. En norme Solvabilité 2, ils sont valorisés en valeur de marché.

Ainsi, le montant des placements (hors placements en Unités de Compte) en valeur de marché de la SGAM Malakoff Humanis est de 26 998,4 M€ au 31 décembre 2019 contre 25 390,1 M€ en pro forma 2018.

Les autres éléments d'actif du bilan sont principalement constitués des provisions techniques cédées aux réassureurs, des impôts différés, des placements en unité de compte et des créances sur des assurés, intermédiaires et réassureurs.

Provisions techniques

La provision technique Solvabilité 2 est calculée comme la somme d'une « meilleure estimation » des passifs comprenant des flux financiers projetés et actualisés avec la courbe des taux sans risque réglementaire et une marge de risque représentant le besoin additionnel en capital destiné à couvrir les engagements sur la vie complète du portefeuille de l'assureur.

Au 31 décembre 2019, le Groupe applique la mesure transitoire sur les engagements techniques pour les entités suivantes : Malakoff Humanis Prévoyance, IPSEC, CAPREVAL, CMAV, QUATREM, Auxia et Malakoff Humanis Assurances.

Ainsi, le montant des provisions techniques nettes des cessions en réassurance et y compris la prise en compte des mesures transitoires de la SGAM Malakoff Humanis est de 19 091,4 M€ au 31 décembre 2019 contre 18 696,2 M€ en pro forma 2018.

Autres passifs

Les autres passifs sont principalement constitués d'impôts différés et de dettes envers des assurés, des intermédiaires ainsi que de soldes des comptes courants des réassureurs.

GESTION DU CAPITAL

Fonds propres

L'objectif du Groupe est de gérer les fonds propres dans une perspective à la fois de création de valeur durable en phase avec la stratégie de développement du Groupe et de maintien du niveau de solvabilité en phase avec l'appétit aux risques.

La gestion des fonds propres s'articule autour de 3 enjeux clés :

- Anticipation des besoins et/ou excédents de fonds propres ;
- Optimisation de la répartition des fonds propres et des mécanismes de solidarité entre les entités du Groupe ;
- Identification des leviers de pilotage des fonds propres et de la solvabilité.

La politique de gestion du capital est validée par la Direction générale et soumise à l'approbation des Conseils d'administration de chacune des entités concernées après information et avis de la Commission audit et risques.

Le montant des fonds propres économiques y compris mesures transitoires de la SGAM Malakoff Humanis s'élève à 8 706,4 M€ au 31 décembre 2019 contre 7 936,4 M€ en pro forma 2018. La progression des fonds propres s'explique principalement par les performances financières en 2019 en partie absorbée par la redistribution future aux assurés (participation aux bénéfices).

Exigences réglementaires en capital

La SGAM Malakoff Humanis utilise la formule standard pour le calcul de l'exigence réglementaire en capital (SCR). Des méthodes d'approximation sont parfois utilisées mais de manière prudente et sans enjeux significatifs. La capacité d'absorption des impôts différés est limitée au montant des impôts différés inscrits au passif du bilan solvabilité 2. Les éventuels impôts différés actifs ne sont pas pris en compte ni dans le calcul des fonds propres, ni dans la capacité d'absorption des SCR.

Le montant de l'exigence réglementaire en capital pour le Groupe Malakoff Humanis s'élève à 2 754,1 M€ au 31 décembre 2019 contre 2 592,5 M€ en pro forma 2018.

Ainsi, le taux de solvabilité du Groupe Malakoff Humanis pour 2019 s'élève à 316 % (226 % sans la prise en compte des mesures transitoires) contre 306 % (211 % sans la prise en compte des mesures transitoires) en 2018.

A. ACTIVITE ET RESULTATS

A.1. Activité

A.1.1. PRESENTATION GENERALE

Le rapprochement en 2018 des deux Groupes Malakoff Médéric et Humanis vise à constituer un acteur majeur de la protection sociale pour la gestion de la retraite complémentaire et de l'assurance de personnes (santé, prévoyance et épargne).

Pour renforcer le lien entre les deux groupes, une Société de Groupe d'Assurance Mutuelle (SGAM), Malakoff Humanis régie par le Code des Assurances a été créée en 2018, à effet au 1^{er} janvier 2019. Pour simplifier les structures du Groupe Malakoff Humanis, les deux groupes prudentiels issus des deux groupes ont été dissous en 2019, les entités assurantielles sont donc affiliées directement à la SGAM Malakoff Humanis.

La SGAM Malakoff Humanis et ses entités affiliées sont soumises au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution "ACPR"- située 4 place de Budapest - 75009 Paris.

Le contrôleur du Groupe est la Brigade numéro 6.

Les commissaires aux comptes du Groupe prudentiel et des entités sont les suivants :

COMMISSAIRES AUX COMPTES	KPMG	Mazars	Grant Thornton	Burette	Primaudit
Malakoff Humanis Prévoyance	x	x			
IPSEC			x		
INPR		x			
CAPREVAL	x				
Mutuelle Malakoff Humanis	x	x			
Malakoff Humanis Nationale			x		
Radiance Mutuelle			x		
Mutuelle Renault	x				
Energie Mutuelle				x	x
CMAV	x				
QUATREM	x				
AUXIA	x				
Malakoff Humanis Assurances			x		
Malakoff Humanis Ret. Supplémentaire		x			
AUXIA Assistance	x				
SGAM Malakoff Humanis	x	x			

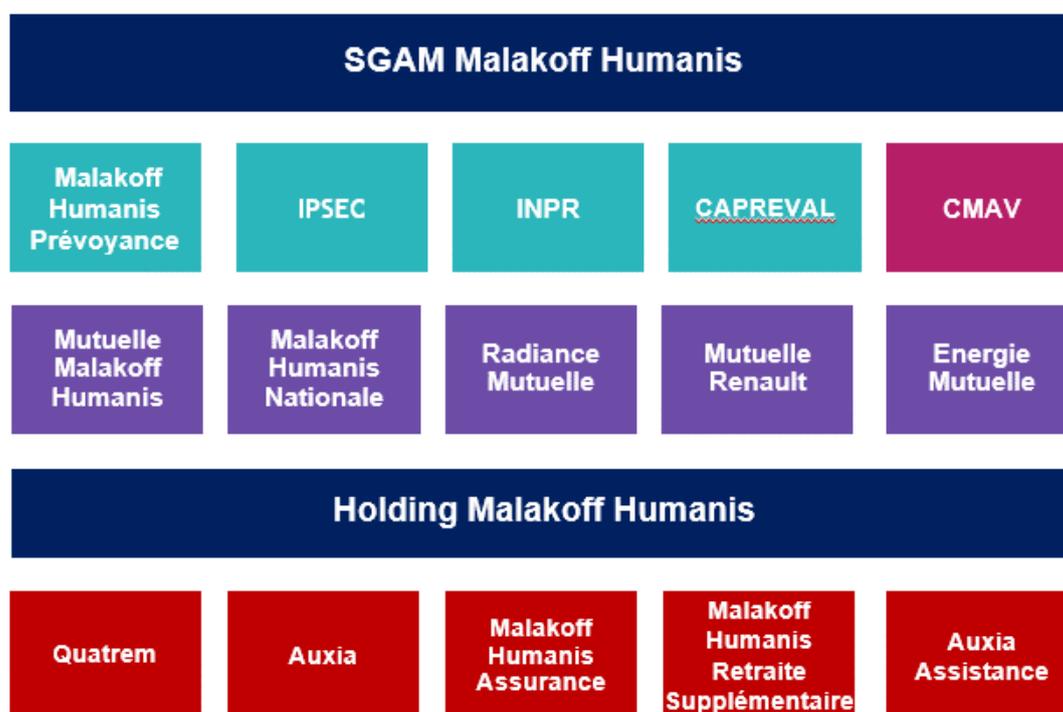
Leurs coordonnées sont :

- KPMG, cabinet situé au 2 Avenue Gambetta 92066 Paris La Défense ;
- MAZARS, cabinet situé 61 rue Henri Regnault 92075 Paris La Défense ;
- GRANT THORNTON, cabinet situé au 29 rue du Pont 92200 Neuilly-sur-Seine ;
- BURETTE, cabinet situé au 9 rue Malatiré 76000 Rouen ;
- PRIMAUDIT, cabinet situé 6 place Boulnois, 75017 Paris.

A.1.2. LA STRUCTURE DU GROUPE PRUDENTIEL

Ainsi, depuis le 1^{er} janvier 2019, la SGAM Malakoff Humanis est l'entité de tête du groupe prudentiel et est également l'entité combinante pour les comptes 2019. Elle assure un niveau de solidarité financière entre l'ensemble des entités affiliées.

Les membres affiliés du groupe prudentiel exercent une activité d'assurance, collective et/ou individuelle, qui couvre les risques santé, prévoyance et épargne. D'autres types d'activité, tels que courtage, holding, gestion d'actifs, ou gestion santé sont également intégrés dans le périmètre de combinaison.



Ainsi, les entités assurantielles de la SGAM Malakoff Humanis sont :

Les institutions de prévoyance :

- Malakoff Humanis Prévoyance (MHP), l'institution de prévoyance interprofessionnelle issue de la fusion en 2019 avec Malakoff Médéric Prévoyance et Humanis Prévoyance ;
- IPSEC : Institution de Prévoyance des Salariés des Entreprises du Groupe de la Caisse des dépôts et autres collectivités ;
- INPR : Institution Nationale de Prévoyance des Représentants ;
- CAPREVAL, Institution de prévoyance du groupe Vallourec et de ses anciennes filiales ;

Les mutuelles :

- Mutuelle Malakoff Humanis (MMH), mutuelle interprofessionnelle ;
- Malakoff Humanis Nationale (MHN), mutuelle interprofessionnelle ;
- Radiance Mutuelle, mutuelle interprofessionnelle de la région Bourgogne - Rhône Alpes ;
- Mutuelle Renault (nom commercial Mobilité Mutuelle), mutuelle du secteur Mobilité ;
- Energie Mutuelle, mutuelle du secteur Energie.

La société d'assurance mutuelle :

- Caisse Mutuelle d'Assurances sur la Vie (CMAV), société d'assurance mutuelle régie par le Code des assurances ;

Les autres entités assurantielles :

- QUATREM, société d'assurance spécialisée dans la complémentaire santé, la prévoyance et l'épargne retraite ;
- Auxia, société d'assurance spécialisée dans la prévoyance individuelle et les contrats d'obsèques ;

- Malakoff Humanis Assurances, société d'assurance spécialisée dans l'international et la prévoyance individuelle.
- Malakoff Humanis Retraite Supplémentaire (MHRS) : Fonds de Retraite Supplémentaire dédié à l'activité Retraite Epargne professionnelle ;
- Auxia assistance, société d'assurance spécialisée dans l'assistance aux personnes.

Ces entités contribuent au chiffre d'affaires du Groupe de la manière suivante :

En M€	Chiffre d'affaires - comptes sociaux		
	2018	2019	Evolution 2019 - 2018
Malakoff Humanis Prévoyance	3 720,0	3 662,1	-1,6%
IPSEC	154,0	150,7	-2,1%
INPR	47,3	53,3	12,6%
CAPREVAL	10,8	10,5	-2,8%
Mutuelle Malakoff Humanis	415,8	491,8	18,3%
Malakoff Humanis Nationale	174,9	182,4	4,3%
Radiance Mutuelle	75,8	76,5	0,8%
Mutuelle Renault	62,8	63,5	1,1%
Energie Mutuelle	27,8	33,2	19,5%
CMAV	8,0	8,5	6,1%
QUATREM	1 468,3	1 630,7	11,1%
AUXIA	233,6	253,1	8,4%
Malakoff Humanis Assurances	53,4	52,2	-2,3%
Malakoff Humanis Ret. Supplémentaire	42,8	47,7	11,3%
AUXIA Assistance	10,2	13,3	30,2%
R2E	28,4	32,1	13,0%
<i>Retraitement combinaison</i>	<i>-105,4</i>	<i>-202,0</i>	
SGAM Malakoff Humanis	6 428,5	6 559,3	2,0%

Des retraitements d'opérations intra groupe sont réalisés lors de la combinaison des comptes : les opérations internes, notamment les opérations de réassurance, ont été éliminées lors de l'élaboration des comptes sociaux combinés. Des seuils de significativité ont été définis pour les opérations internes réciproques.

Le présent rapport unique Groupe comprend les éléments chiffrés des entités assurantielles, sauf la société R2E qui rédige son propre rapport narratif.

Les comptes statutaires des entités entrant dans le périmètre sont arrêtés au 31 décembre.

A.1.3. LES ACTIVITES 2019 DE LA SGAM MALAKOFF HUMANIS

La SGAM Malakoff Humanis exerce son activité en assurance de personne essentiellement en santé, prévoyance et dans une moindre mesure en épargne retraite.

Les clients entreprises et branches représentent 85% du portefeuille en 2019.

En M€	Chiffre d'affaires - comptes sociaux				
	2018	2019	Santé	Pré-voiance	Epargne
Malakoff Humanis Prévoyance	3 720,0	3 662,1	2 026,5	1 586,4	49,1
IPSEC	154,0	150,7	99,3	51,5	-
INPR	47,3	53,3	19,7	33,6	-
CAPREVAL	10,8	10,5	6,5	4,0	-
Mutuelle Malakoff Humanis	415,8	491,8	491,5	0,3	-
Malakoff Humanis Nationale	174,9	182,4	179,9	2,6	-
Radiance Mutuelle	75,8	76,4	76,1	0,4	-
Mutuelle Renault	62,8	63,5	63,5	-	-
Energie Mutuelle	27,8	33,2	31,9	1,3	-
CMAV	8,0	8,5	-	1,7	6,8
QUATREM	1 468,3	1 630,7	871,2	594,5	165,0
AUXIA	233,6	253,1	-	253,1	-
Malakoff Humanis Assurances	53,4	52,2	20,9	31,0	0,3
Malakoff Humanis Ret. Supplémentaire	42,8	47,7	-	-	47,7
AUXIA Assistance	10,2	13,3	-	13,3	-
SGAM Malakoff Humanis	6 428,5	6 559,3	3 820,9	2 458,6	279,9

Dans un contexte de concurrence accrue et de rapprochement des deux Groupes, les équipes commerciales ont poursuivi la mise en œuvre de la stratégie de développement et aboutissent ainsi à un bon niveau de production commerciale de l'année 2019 permettant de consolider les portefeuilles d'assurance du Groupe tant en santé qu'en prévoyance.

La SGAM Malakoff Humanis exerce son activité principalement en France métropolitaine.

A.1.4. LE CHIFFRE D'AFFAIRES PAR LIGNES D'ACTIVITE

Les lignes d'activité principales, définies par Solvabilité 2, de la SGAM Malakoff Humanis sont les suivantes :

- Engagements d'assurance et de réassurance non-vie (Santé non similaire à la vie « non SLT ») : assurance des frais médicaux et assurance de protection de revenus ;
- Engagements d'assurance vie :
 - o Santé Similaire à la Vie : assurance maladie et rente découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé
 - o Vie : assurance avec participation aux bénéfices, assurance indexée et en unité de compte, autres assurances vie ;
- Engagements de réassurance Vie

En M€	Montant		Evolution	
	Pro forma 2018	2019	En M€	En %
Santé non similaire à la vie	5 188,0	5 028,0	160,0	3%
Santé similaire à la vie	161,7	105,0	56,7	35%
Non vie	10,2	13,0	-2,8	-28%
Vie	1 589,3	1 414,0	175,3	11%
Chiffres d'affaires	6 428,5	6 559,3	130,8	2%

Le chiffre d'affaires de la **SGAM Malakoff Humanis** au 31 décembre 2019 est de **6 559,3 M€** pour les activités assurantielles contre 6 428,5 M€ au 31 décembre 2018, soit une progression de + 2 % (+ 130,5 M€).

Le niveau de production commerciale ainsi que les effets des indexations et des redressements ont permis de consolider les portefeuilles d'assurance de la SGAM Malakoff Humanis tant en santé qu'en prévoyance.

A.1.5. LE CHIFFRE D'AFFAIRES PAR LIGNES D'ACTIVITE ET PAR ENTITE

Le détail par entité composant la SGAM est le suivant :

En M€	TOTAL		Santé non SLT		Santé SLT		Vie		Non Vie	
	2018	2019	2018	2019	2018	2019	2018	2019	2018	2019
Malakoff Humanis Prévoyance	3720,0	3662,1	3274,7	2933,1	83,1	5	883,7	724,0		
IPSEC	154,0	150,7	120,8	117,8			33,1	32,9		
INPR	47,3	53,3	34,9	42,1			12,4	11,1		
CAPREVAL	10,8	10,5	7,01	7,7			3,8	2,8		
Mutuelle Malakoff Humanis	415,8	491,8	415,6	491,5	0,056	0,1	0,2	0,2		
Malakoff Humanis Nationale	174,9	182,4	172,3	179,9			2,6	2,6		
Radiance Mutuelle	75,8	76,4	75,5	76,1			0,3	0,3		
Mutuelle Renault	62,8	63,5	62,8	63,5						
Energie Mutuelle	27,8	33,2	27,8	33,2						
CMAV	8,1	8,5					8,1	8,5		
QUATREM	1468,3	1630,7	1006,3	1146,1	74	69	388,2	415,1		
AUXIA	233,6	253,1	13,9	15,0	13,2	13,6	206,5	224,5		
Malakoff Humanis Assurances	53,4	52,2	33,4	29,8	2,9	8,6	16,8	13,6		
Malakoff Humanis Ret. Suppl.	42,8	47,7					43	47,7		
AUXIA Assistance	10,2	13,3							10,2	13,3
SGAM Malakoff Humanis	6 428,5	6 559,3	5 188,0	5 028,0	161,7	105,0	1 589,3	1 414,0	10,2	13,3

Pour les entités de la SGAM Malakoff Humanis, l'année 2019 a été marquée par un bon niveau de production commerciale pour l'ensemble des entités.

Concernant les cinq institutions de prévoyance du Groupe, on constate une baisse du chiffre d'affaires notamment en prévoyance qui s'explique surtout par des résiliations à l'initiative de l'assureur dans une optique de redressement du portefeuille.

Concernant les mutuelles, le chiffre d'affaires augmente en santé collective pour les mutuelles interprofessionnelles. Par ailleurs, Radiance Mutuelle voit son chiffre d'affaires progresser en lien avec les acceptations issues du Groupe.

Concernant les filiales :

- Pour QUATREM, le chiffre d'affaires progresse en santé et en prévoyance par la progression des affaires directes mais également des acceptations en 2019, on constate cependant une baisse en épargne ;
- Pour Malakoff Humanis Assurances, un chiffre d'affaires en progression sur les contrats santé à l'international mais une baisse en prévoyance ;
- Pour Auxia et Auxia assistance, une belle progression du chiffre d'affaires en lien avec les objectifs de développement.

A.2. Résultats de souscription

Le résultat de souscription (également dénommé résultat d'exploitation) est le résultat du chiffre d'affaires auquel on déduit les charges de sinistres et les frais de gestion.

La présentation de ce résultat de souscription est faite en vision récurrente, tenant compte uniquement des opérations non exceptionnelles (donc hors transfert de portefeuilles ou changement de contexte réglementaire ou constatations de bonis ou malis éventuels).

A.2.1. LE RESULTAT DE SOUSCRIPTION RECURRENT

En M€	2018	2019
Santé	-82,5	-141,9
Prévoyance	-137,6	-95,9
Epargne	-11,1	-5,0
SGAM Malakoff Humanis	-231,1	-242,9

Le résultat de souscription récurrent de la **SGAM Malakoff Humanis** se dégrade en 2019 sous les effets de la sinistralité en santé et en prévoyance, partiellement compensée par une baisse significative des frais de gestion du Groupe.

A.2.2. LE RESULTAT DE SOUSCRIPTION RECURRENT PAR ENTITE

Le détail par entité composant la SGAM est le suivant :

En M€	TOTAL		Santé		Prévoyance		Epargne Retraite	
	2018	2019	2018	2019	2018	2019	2018	2019
Malakoff Humanis Prévoyance	-246,8	-247,0	-89,3	-131,4	-149,9	-115,9	-7,6	0,3
IPSEC	2,4	-2,8	0,0	-1,7	2,3	-1,0	-	-
INPR	0,4	1,7	0,8	1,6	-0,4	0,1	-	-
CAPREVAL	-3,0	-2,3	-2,3	-2,2	-0,7	-0,2	-	-
Mutuelle Malakoff Humanis	-0,3	10,5	-0,2	10,4	-0,1	0,1	-	-
Malakoff Humanis Nationale	3,7	2,9	3,4	2,0	0,3	0,9	-	-
Radiance Mutuelle	2,1	2,7	1,8	2,7	0,5	-0,1	-	-
Mutuelle Renault	2,0	1,2	2,0	1,2	-	-	-	-
Energie Mutuelle	2,7	1,2	2,6	1,0	0,1	0,2	-	-
CMAV	1,7	3,0	-	-	1,0	1,1	0,7	1,9
QUATREM	1,3	-25,4	-3,1	-30,0	4,5	7,2	-0,1	-2,7
AUXIA	7,3	7,5	-	-	7,3	7,5	-	-
Malakoff Humanis Assurances	-3,4	4,3	-0,6	2,6	-2,8	1,2	0,0	0,6
Malakoff Humanis Ret. Sup.	-2,9	-1,9	-	-	-	-	-2,9	-1,9
AUXIA Assistance	3,0	3,4	-	-	3,0	3,4	-	-
SGAM Malakoff Humanis	-231,1	-242,9	-82,5	-141,9	-137,6	-95,9	-9,9	-5,0

L'année 2019 a ainsi été marquée par :

Pour les institutions de prévoyance :

- Pour Malakoff Humanis Prévoyance, le résultat de souscription est stable entre 2018 et 2019, la baisse des charges d'exploitation venant compenser la baisse de la marge technique ;
- Pour IPSEC, une baisse de résultat de souscription, sous l'effet d'une augmentation de la charge des sinistres et une augmentation du ratio du frais de gestion ;
- Pour INPR et Capreval, une amélioration du résultat de souscription qui s'explique notamment par la baisse des charges d'exploitation.

Pour les mutuelles :

- Pour Mutuelle Malakoff Humanis, une amélioration significative du résultat de souscription par la combinaison de l'amélioration de la marge technique et la baisse des charges d'exploitation ;
- Pour Radiance Mutuelle, une amélioration du résultat de souscription, la baisse des charges ayant compensé la légère baisse de la marge technique trouvant son origine dans la baisse des taux d'intérêt et dans une évolution de la méthodologie de calcul des engagements santé similaire à la vie ;
- Pour Malakoff Humanis Nationale et Energie Mutuelle : une dégradation de la sinistralité santé, non compensée par la baisse des charges ;
- Pour Mutuelle Renault, une augmentation de la sinistralité santé ainsi qu'une stabilité du taux de frais de gestion ayant entraîné une légère dégradation du ratio combiné.

Pour la Société d'Assurance Mutuelle :

- La CMAV voit sa marge technique épargne individuelle qui progresse, accentuée par la baisse des charges.

Pour les filiales :

- Pour QUATREM, une dégradation de la sinistralité santé et de la marge technique épargne compensée pour partie par la baisse des charges d'exploitation mais une augmentation des commissions courtage ;
- Pour Malakoff Humanis Assurances, une amélioration de la sinistralité santé et prévoyance individuelle, accentuée par la baisse des charges d'exploitation ;
- Pour Malakoff Humanis Nationale et Radiance Mutuelle, une dégradation de la sinistralité, non compensée par les efforts soutenus sur la baisse des charges d'exploitation ;
- Pour Auxia et Auxia assistance, une stabilité du résultat de souscription.

A.3. Résultats des investissements

A.3.1. LA PERFORMANCE FINANCIERE COMPTABLE

Dans un environnement de taux bas, le taux de rendement comptable des actifs de la **SGAM Malakoff Humanis** est de 2,5 % contre 2,9% en 2018. Cette performance s'est maintenue grâce à une gestion financière diversifiée et sécurisée qui assure un rendement stable sur le long terme, en phase avec les engagements pris par le Groupe. La hausse des marchés financiers et notamment sur les actions à la fin de l'année ont contribué à un taux de rendement comptable en progression.

En M€	Valeur nette comptable 2018	Valeur nette comptable 2019	Variation de valeur	apports / retraits	Dont réserve de capitalisation	produits financiers	Taux de rendement comptable
Portefeuille d'adossment	15 452,6	15 243,5	-209,1	-711,8	1,4	501,3	3,2%
Obligations (yc forward)	12 521,1	12 380,6	-140,5	-509,6	1,4	367,7	2,9%
Dettes Privées	1 245,1	1 247,0	1,9	-27,1		29,0	2,3%
Immobilier	1 686,4	1 615,9	-70,5	-175,1		104,6	6,2%
Portefeuille de Performance	4 919,1	6 138,2	1 219,1	1 017,4	0,2	201,5	4,1%
Fonds non cotés	474,4	518,5	44,0	23,7	0,2	20,2	4,3%
Fonds et actions cotés	4 444,7	5 619,7	1 175,0	993,7		181,3	4,1%
Participations	663,1	315,8	-347,3	-370,3		23,0	3,5%
Monétaire et assimilé	610,0	452,9	-157,2	-154,5		-2,7	-0,4%
Total Placements	21 644,8	22 150,4	505,6	-219,2	1,6	723,2	3,3%
Autre				173,4		-173,4	
Total Placements yc Autre	21 644,8	22 150,4	505,6	-45,8	1,6	549,7	2,5%

NB : Les éléments « autre » comprennent principalement l'exclusion des produits financiers exceptionnelles résultant de la combinaison d'entités non assurantielles et d'opérations intragroupes réalisées en 2019.

L'analyse de l'évolution des placements par entités en valeur comptable est la suivante :

En M€	Valeur nette comptable 2018	Valeur nette comptable 2019	Variation de valeur	Apports / retraits	Dont Produits financiers	Taux de rendement comptable
Malakoff Humanis Prévoyance	11 515,3	11 414,9	-100,3	-398,9	298,5	2,6%
IPSEC	165,5	167,6	2,1	-2,7	4,8	2,9%
INPR	422,1	426,8	4,7	-7,9	12,7	3,0%
CAPREVAL	59,9	60,7	0,8	-0,7	1,5	2,5%
Mutuelle Malakoff Humanis	658,3	678,2	19,9	9,4	10,4	1,6%
Malakoff Humanis Nationale	82,1	82,4	0,2	-3,5	2,9	3,5%
Radiance Mutuelle	95,6	104,0	8,4	3,8	4,6	4,6%
Mutuelle Renault	64,3	66,2	1,9	0,4	1,5	2,4%
Energie Mutuelle	9,5	8,8	-0,7	-0,8	0,1	0,7%
CMAV	497,7	473,4	-24,3	-39,0	13,1	3,0%
QUATREM	6 700,5	6 707,0	6,5	-185,6	192,1	2,9%
AUXIA	1 134,1	1 173,4	39,3	-3,4	42,8	3,7%
Malakoff Humanis Assurances	114,0	122,1	8,1	6,3	1,8	1,5%
Malakoff Humanis Ret Sup.	1 335,3	1 289,3	-45,9	-85,8	39,9	3,0%
AUXIA Assistance	25,6	26,5	0,9	0,1	0,8	3,1%
SGAM Malakoff Humanis	21 644,8	22 150,4	505,6	-45,8	549,7	2,5%

A.3.2. LA CONTRIBUTION FINANCIERE

Les produits financiers de l'année permettent une contribution financière au résultat du Groupe de **248 M€** contre 298,6 M€ en pro forma 2018.

En M€	RÉEL 2018	RÉEL 2019
Produits financiers	604,3	549,7
Charges de distribution	-305,8	-301,8
SGAM Malakoff Humanis	298,6	248,0

La charge de distribution est stable par rapport à 2018. Les taux servis en 2018 sont dans la moyenne du marché permettant de maintenir le positionnement concurrentiel en épargne retraite.

En 2019, des charges financières des entités non assurantielles ont diminué les produits financiers de la SGAM Malakoff Humanis.

A3.3. LA CONTRIBUTION FINANCIERE PAR ENTITE

Le détail par entité assurantielle composant la SGAM Malakoff Humanis est le suivant :

En M€	Contribution financière		Produits financiers		Charges de distribution	
	2018	2019	2018	2019	2018	2019
Malakoff Humanis Prévoyance	156,3	185,1	255,3	298,6	-99,1	-113,4
IPSEC	2,0	3,2	4,5	4,9	-2,5	-1,7
INPR	12,0	11,8	12,9	12,7	-0,8	-0,8
CAPREVAL	1,1	0,8	1,5	1,5	-0,4	-0,6
Mutuelle Malakoff Humanis	7,5	9,5	8,4	10,4	-0,9	-0,9
Malakoff Humanis Nationale	1,0	2,6	1,0	2,9	0,0	-0,3
Radiance Mutuelle	2,0	4,6	2,0	4,6	-	-
Mutuelle Renault	0,7	1,5	0,7	1,5	-	-
Energie Mutuelle	0,3	0,1	0,3	0,1	-	-
CMAV	3,0	3,0	12,4	11,9	-9,4	-8,9
QUATREM	75,6	72,0	192,1	192,2	-116,5	-120,1
AUXIA	11,0	12,8	46,4	42,8	-35,4	-30,0
Malakoff Humanis Assurances	0,0	0,9	1,7	1,8	-1,7	-0,8
Malakoff Humanis Retraite Supplémentaire	2,1	10,8	35,6	39,9	-33,4	-29,1
AUXIA Assistance	0,7	0,8	0,7	0,8	-	-
SGAM Malakoff Humanis	298,6	248,0	604,3	549,7	-305,8	-301,8

Pour les institutions de prévoyance, l'année 2019 a été marquée par :

- Malakoff Humanis Prévoyance et IPSEC : une augmentation des produits financiers entre 2018 et 2019 et donc une augmentation dans la contribution financière aux résultats ;
- INPR et Capreval : une relative stabilité des produits financiers entre 2018 et 2019 et donc une stabilité dans la contribution financière aux résultats ;

Pour les Mutuelles, l'année 2019 a été marquée par :

- Malakoff Humanis Mutuelle, Malakoff Humanis Nationale, Radiance Mutuelle et Mutuelle Renault : une augmentation des produits financiers entre 2018 et 2019 et donc une augmentation de la contribution financière ;
- Energie Mutuelle a vu ses produits financiers diminuer en 2019.

Pour la CMAV, on constate une stabilité des produits financiers entre 2018 et 2019.

Pour les filiales QUATREM, Malakoff Humanis Assurances, une stabilité dans les produits financiers entre 2018 et 2019.

A.3.4. LA PERFORMANCE FINANCIERE ECONOMIQUE

L'année 2019 a été marquée par une performance de marché des actions, une diminution des taux d'intérêt, compensée par une performance du marché de l'immobilier.

Ainsi, pour la **SGAM Malakoff Humanis** le portefeuille des placements a généré une performance économique de **2 474,2 M€**.

En M€	Valeur de marché 2018	Valeur de marché 2019	Variation de valeur	Dont		Performance économique %
				apports / retraits	performance économique	
Portefeuille d'adossment	18 215,5	18 963,4	747,9	-711,8	1 459,8	8,0%
Obligations (yc forward)	14 550,7	15 138,1	587,4	-509,6	1 097,0	7,5%
Dette Privée	1 277,2	1 296,2	19,1	-27,1	46,2	3,6%
Immobilier	2 387,6	2 529,1	141,5	-175,1	316,6	13,3%
Portefeuille de Performance	5 639,2	6 937,5	1 298,3	370,7	927,6	16,4%
Fonds non cotés	656,6	765,5	108,8	23,7	85,2	13,0%
Fonds et actions cotés	4 982,5	6 172,0	1 189,4	347,0	842,4	16,9%
Participations	952,9	672,0	-280,9	-370,3	89,4	9,4%
Monétaire et assimilé	582,5	425,5	-157,0	-154,5	-2,5	-0,4%
Total Placements	25 390,1	26 998,4	1 608,3	-865,9	2 474,2	9,7%
Autre						
Total Placements dont Autre	25 390,1	26 998,4	1 608,3	-865,9	2 474,2	

Le détail entité par entité est synthétisé dans le tableau ci-dessous :

En M€	Valeur de marché 2018	Valeur de marché 2019	Variation de valeur	Dont		Performance économique %
				Apports / retraits	Performance économique	
Malakoff Humanis Prévoyance	13 349,7	14 313,1	963,4	-326,5	1 289,9	9,3%
IPSEC	183,2	196,4	13,2	-2,7	15,9	8,4%
INPR	538,0	614,1	76,0	-8,7	84,7	15,4%
CAPREVAL	67,7	73,3	5,6	-0,7	6,3	8,7%
Mutuelle Malakoff Humanis	861,1	972,8	111,7	9,1	102,6	9,8%
Malakoff Humanis Nationale	84,6	89,0	4,4	-3,5	7,9	9,0%
Radiance Mutuelle	102,0	115,3	13,3	4,0	9,3	8,2%
Mutuelle Renault	71,3	77,6	6,3	0,3	6,1	8,5%
Energie Mutuelle	10,5	10,1	-0,4	-0,8	0,4	6,1%
CMAV	605,5	632,4	26,9	-39,0	65,9	11,0%
QUATREM	7 948,7	8 578,9	630,2	-193,6	823,8	10,3%
AUXIA	1 321,8	1 450,4	128,5	3,5	125,0	9,4%
Malakoff Humanis Assurances	116,3	131,7	15,4	5,7	9,7	8,0%
Malakoff Humanis Ret. Sup.	1 642,4	1 715,2	72,8	-69,6	142,4	8,3%
AUXIA Assistance	29,4	32,0	2,5	0,0	2,5	8,4%
SGAM Malakoff Humanis	25 390,1	26 998,4	1 608,3	-865,9	2 474,2	9,7%

La performance économique est quasiment identique que chacune des entités en lien avec la performance du marché des actions en fin d'année 2019 et la performance du marché de l'immobilier.

La SGAM Malakoff Humanis et les entités la composant, ne disposent pas d'investissement dans une titrisation.

A.4. Performance des autres activités

Les principales autres activités du Groupe sont les structures suivantes :

- **Malakoff Humanis Participations** : gestion d'un portefeuille de participations pour son compte ou pour le compte de tiers, ainsi que la réalisation d'études et de conseils financiers.
 - Le résultat net 2019 est de 4,1 M€.
- **Laffitte Courtage** : société de gestion des produits d'assurance de personnes individuelles. Cette société est détenue en intégralité par le Groupe Malakoff Humanis, par l'intermédiaire de la holding, Malakoff Humanis.
- **Malakoff Humanis Expertis** : entité porteuse des services du Groupe et en particulier l'offre et la marque Entreprise Territoire de santé. Expertis achète des services à des prestataires externes et recevra une redevance d'utilisation de l'offre et de la marque. Cette société est détenue en intégralité par le Groupe Malakoff Humanis, par l'intermédiaire de la holding, Malakoff Humanis.
- **Malakoff Humanis Innov'** : société dédiée aux investissements dans les start-up œuvrant dans les domaines de la fintech, la e-santé, les ressources humaines et les services aux entreprise. L'année 2019 a été la phase de lancement de la société. Cette société est détenue en intégralité par le Groupe Malakoff Humanis, par l'intermédiaire de la holding Malakoff Humanis.
- **Malakoff Humanis Gestion d'Actifs** : société de gestion de portefeuille pour compte de tiers. Cette société est détenue à 99,9 % par le Groupe Malakoff Humanis, par l'intermédiaire de la holding Malakoff Humanis.
 - Le résultat net 2019 est de 3,7 M€.
- **Epsens** : société d'investissement spécialisée en tenue de comptes en épargne salariale et en commercialisation de dispositifs d'épargne salariale. Cette société est détenue à 55 % par le Groupe Malakoff Humanis, par l'intermédiaire de la holding Malakoff Humanis.
 - Le résultat net 2019 est de 2,2 M€

B. SYSTEME DE GOUVERNANCE

B.1. Informations générales

B.1.1. DESCRIPTION DU SYSTEME DE GOUVERNANCE MALAKOFF HUMANIS

➤ L'Assemblée générale

L'Assemblée générale de la SGAM Malakoff Humanis est composée de toutes les entités affiliées représentées chacune exclusivement par un de ses administrateurs dûment mandaté.

L'administrateur dûment mandaté pour représenter l'entreprise affiliée, devra voter conformément aux décisions rendues par son Conseil d'administration. La répartition des voix est effectuée proportionnellement à la contribution des entités affiliées au fonds d'établissement de la SGAM Malakoff Humanis.

Principales compétences de l'Assemblée générale ordinaire

L'Assemblée générale ordinaire entend le rapport présenté par le Conseil d'administration sur la marche des affaires de la SGAM Malakoff Humanis, l'exposé des comptes du dernier exercice ainsi que les rapports du ou des Commissaires aux comptes.

Elle discute, approuve, rejette ou modifie le bilan, le compte de résultat et l'annexe aux comptes de l'exercice écoulé présentés par le Conseil d'administration. Elle statue sur les conventions visées à l'article R. 322-57 du Code des assurances.

Elle procède à la nomination, au renouvellement ou à la révocation des administrateurs et à la nomination du ou des Commissaires aux comptes.

Elle statue sur toutes autres questions relevant de sa compétence au terme de la loi et de la réglementation.

➤ Le Conseil d'administration

Le Conseil d'administration de la SGAM Malakoff Humanis est composé de 28 membres, élus par l'Assemblée générale ordinaire dans le cadre d'un scrutin de listes sans panachage et ils sont répartis entre 2 pôles :

- Le pôle paritaire composé de deux collèges :
 - o Un collège dit « employeurs » comprenant dix administrateurs élus ;
 - o Un collège dit « salariés » comprenant dix administrateurs élus ;
- Le pôle mutualiste composé de huit administrateurs, élus.

Les décisions sont prises à la majorité des membres du Conseil d'administration.

Le Conseil d'administration détermine les orientations de l'activité du Groupe prudentiel Malakoff Humanis et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués à l'Assemblée générale et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la SGAM Malakoff Humanis et des entités du groupe prudentiel et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

Le Conseil d'administration procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns conformément à l'objet social de la SGAM Malakoff Humanis.

Pour exercer sa responsabilité d'entité de tête au sens de la directive Solvabilité 2, la SGAM Malakoff Humanis dispose de toutes les informations qui lui sont nécessaires pour délibérer sur la politique assurantielle et financière des entités du Groupe prudentiel sur la solvabilité, sur la solidarité entre ses membres et les conditions dans lesquelles les politiques de risques sont mises en œuvre.

Le Conseil d'administration de la SGAM Malakoff Humanis exerce un contrôle constant sur l'Association

de Moyens Assurance de Personnes. A ce titre, il peut se faire communiquer toute information, notamment comptable ou financière, relative à la situation ou aux opérations de l'Association de Moyens Assurance de Personnes.

Le Conseil d'administration peut conférer à un ou plusieurs de ses membres ou à des tiers tous mandats spéciaux pour un ou plusieurs objets déterminés.

B.1.2. LES DIRIGEANTS EFFECTIFS DU GROUPE PRUDENTIEL

➤ **Directeur général**

La Direction générale de la SGAM Malakoff Humanis est assurée, sous le contrôle du Conseil d'administration et dans le cadre des orientations arrêtées par celui-ci, par une personne physique nommée par le Conseil d'administration et portant le titre de Directeur général.

Le Directeur général de la SGAM Malakoff Humanis est également le Directeur général de toutes les entités du Groupe prudentiel, sous réserves des stipulations de la convention d'affiliation. Il peut toutefois proposer au Conseil d'administration d'une entité du Groupe prudentiel de nommer un responsable, salarié de l'Association de moyens qui exercera la direction générale de l'entité concernée.

Le Directeur général de la SGAM Malakoff Humanis est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir, en toutes circonstances, au nom de la SGAM Malakoff Humanis. Il exerce ses pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément à l'Assemblée générale et au Conseil d'administration.

Il représente la SGAM Malakoff Humanis dans ses rapports avec les tiers. La SGAM Malakoff Humanis est engagée même par les actes du Directeur général qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tier savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

Les dispositions des statuts ou les décisions du Conseil d'administration limitant les pouvoirs du Directeur général sont inopposables aux tiers.

➤ **Directeurs généraux délégués**

Le Conseil d'administration peut nommer, sur proposition du Directeur général, une ou plusieurs personnes physiques chargées d'assister le Directeur général et portant le titre de Directeur général délégué.

Les Directeurs généraux délégués sont révocables, sur proposition du Directeur général à tout moment par le Conseil d'administration.

Le Conseil d'administration détermine, en accord avec le Directeur général, l'étendue et la durée des pouvoirs conférés aux Directeurs généraux délégués. Les Directeurs généraux délégués disposent, à l'égard des tiers, des mêmes pouvoirs que le Directeur général.

Les dirigeants effectifs et le Conseil d'administration jouent un rôle prépondérant au sein du système de gouvernance. Ils disposent des informations pertinentes sur l'évolution des risques encourus et sont tenus d'évaluer et de contrôler périodiquement l'efficacité des politiques, des dispositifs et des procédures mis en place et de prendre les décisions et mesures appropriées pour remédier aux éventuelles défaillances. La Direction générale informe régulièrement le Conseil d'administration :

- Des éléments essentiels et des enseignements principaux qui peuvent être dégagés de l'analyse et du suivi des risques associés à l'activité et aux résultats et la surveillance du risque de non-conformité ;
- Des mesures prises pour assurer la continuité de l'activité et l'appréciation portée sur l'efficacité des dispositifs en place ;
- Des mesures prises pour assurer le contrôle des activités externalisées et des risques éventuels qui en résultent pour l'entreprise assujettie.

Par ailleurs, les Dirigeants effectifs et le Conseil d'administration ont la responsabilité de s'assurer que la gestion des risques ne présente pas de carences et doivent fixer les objectifs annuels.

➤ **Identité des dirigeants effectifs**

SGAM Malakoff Humanis	Thomas Saunier - Directeur général	Michel Estimbre - Directeur général délégué Christophe Scherrer - Directeur général délégué
Malakoff Humanis Prévoyance	Thomas Saunier - Directeur général	Michel Estimbre - Directeur général délégué Christophe Scherrer - Directeur général délégué
IPSEC	Jérôme Sabourin - Directeur général	Muriel Boccara - Directrice générale déléguée Christophe Scherrer - Directeur général délégué
INPR	Christophe Scherrer - Directeur général	Michel Estimbre - Directeur général délégué
CAPREVAL	Michel Estimbre - Directeur général	Christophe Scherrer - Directeur général délégué
Mutuelle Malakoff Humanis	Thomas Saunier - Directeur opérationnel	Michel Estimbre - Directeur général délégué Christophe Scherrer - Directeur général délégué Jean-Pierre Pol - Président du Conseil d'administration
Malakoff Humanis Nationale	Thomas Saunier - Dirigeant opérationnel	William Cool - Directeur général délégué Michel Villatte - Président du Conseil d'administration
Radiance Mutuelle	Emmanuel Durand - Dirigeant opérationnel	Jacques Berruet - Président du Conseil d'administration
Mutuelle Renault	Olivier Dubois - Dirigeant opérationnel	Christian d'Achon - Président du Conseil d'administration
Energie Mutuelle	Jean Claude Rouyre - Directeur général	Christophe Scherrer - Directeur général délégué Marc Pelouard - Président du Conseil d'administration
CMAV	Michel Estimbre - Directeur général	Christophe Scherrer - Directeur général délégué
QUATREM	Pierre-Jean Besombes - Directeur général	Pascal Broussoux - Directeur général délégué
AUXIA	William Cool - Directeur général	Thomas Uberfill - Directeur général délégué
Malakoff Humanis Assurances	Nathalie Christiaen - Directrice générale	Thomas Uberfill - Directeur général délégué
Malakoff Humanis Retraite Supplémentaire	Thomas Colin - Directeur général	Patricia Barrère - Directrice générale déléguée
AUXIA Assistance	William Cool - Directeur général	Thomas Uberfill - Directeur général délégué

B.1.3. LES CHANGEMENTS AU SEIN DU SYSTEME DE GOUVERNANCE EN 2019

L'année 2019 a connu un certain nombre de modifications au sein des dirigeants effectifs des entités affiliées :

- Pour INPR, CAPREVAL, CMAV et Malakoff Humanis Retraite Supplémentaire, un nouveau Directeur général ;
- Pour Mutuelle Humanis Nationale, un nouveau Directeur général délégué ;
- Pour Auxia, Auxia Assistance et Malakoff Humanis Assurances : un nouveau Directeur général délégué.

B.1.4. PRINCIPALES MISSIONS ET RESPONSABILITES DES FONCTIONS CLES

La gouvernance inclut quatre fonctions clés :

- **La fonction d'audit interne** est en charge d'évaluer l'adéquation du système de contrôle interne et les autres éléments du système de gouvernance ;

- **La fonction de gestion des risques** est en charge de contrôler l'application des politiques de gestion des risques, d'identifier les déficiences du système de gestion des risques, de coordonner les activités de gestion des risques et de vérifier l'adéquation du système de gestion des risques ;
- **La fonction actuarielle** a pour missions de coordonner et de superviser le calcul des provisions mathématiques, d'apprécier la suffisance et la qualité des données utilisées dans le calcul des provisions techniques, d'émettre un avis sur la politique globale de souscription et sur l'adéquation des dispositions prises en matière de réassurance qui font l'objet d'un rapport actuariel annuel ;
- **La fonction vérification de la conformité** a un rôle de conseil sur toutes les questions relatives au respect des dispositions législatives, réglementaires et administratives, visant à évaluer l'impact des changements de l'environnement juridique et à élaborer un plan de conformité.

Les fonctions clés ont la charge de rendre compte à la Direction générale (au travers d'un Comité d'audit et des risques) et au Conseil d'administration (au travers de la Commission d'audit et des risques).

Les personnes titulaires des fonctions-clés ont un lien direct avec les organes dirigeants, disposent d'un niveau hiérarchique adéquat dans le Groupe et des moyens nécessaires à leur fonction.

Le responsable de la fonction clé de la SGAM Malakoff Humanis est, d'une manière générale, responsable de la fonction clé de toutes les entités assurantielles.

Dans le cas où le responsable de la fonction d'une entité est différent, il entretient alors un lien fonctionnel fort avec le responsable de la fonction clé de la SGAM Malakoff Humanis qui, sur le périmètre de la fonction clé :

- Fixe les objectifs ;
- Valide les moyens nécessaires à ses missions ;
- Suit et évalue la performance ;
- Supervise les activités au quotidien.

	Audit Interne	Gestion des risques	Actuarielle	Vérification de la conformité
SGAM Malakoff Humanis	Renaud Bruneteau	Jérôme Guezennec	Olivier Elleboode	Brigitte Charton Delorme
Malakoff Humanis Prévoyance	Renaud Bruneteau	Jérôme Guezennec	Olivier Elleboode	Brigitte Charton Delorme
IPSEC	Renaud Bruneteau	Samia Desplat	Olivier Elleboode	Nicolas Randet
INPR	Renaud Bruneteau	Jérôme Guezennec	Olivier Elleboode	Brigitte Charton Delorme
CAPREVAL	Renaud Bruneteau	Jérôme Guezennec	Olivier Elleboode	Brigitte Charton Delorme
Mutuelle Malakoff Humanis	Renaud Bruneteau	Jérôme Guezennec	Olivier Elleboode	Brigitte Charton Delorme
Malakoff Humanis Nationale	Renaud Bruneteau	Jérôme Guezennec	Olivier Elleboode	Brigitte Charton Delorme
Radiance Mutuelle	Renaud Bruneteau	Fanny Bouquet des Chaux	Fanny Bouquet des Chaux	Sophie Chirat
Mutuelle Renault	Renaud Bruneteau	Frédéric Amaro	Frédéric Amaro	Vincent Barbedet
Energie Mutuelle	Renaud Bruneteau	Jérôme Guezennec	Olivier Elleboode	Brigitte Charton Delorme
CMAV	Renaud Bruneteau	Jérôme Guezennec	Olivier Elleboode	Brigitte Charton Delorme
QUATREM	Renaud Bruneteau	Jérôme Guezennec	Olivier Elleboode	Brigitte Charton Delorme
AUXIA	Renaud Bruneteau	Jérôme Guezennec	Olivier Elleboode	Brigitte Charton Delorme
Malakoff Humanis Assurances	Renaud Bruneteau	Jérôme Guezennec	Olivier Elleboode	Brigitte Charton Delorme
Malakoff Humanis Retraite Supplémentaire	Renaud Bruneteau	Jérôme Guezennec	Olivier Elleboode	Brigitte Charton Delorme
AUXIA Assistance	Renaud Bruneteau	Jérôme Guezennec	Olivier Elleboode	Brigitte Charton Delorme

B.1.5. POLITIQUE ET LES PRATIQUES DE REMUNERATION

Une politique de rémunération est rédigée pour le Groupe Malakoff Humanis. Elle est définie par la Direction générale sur proposition de la Direction des Ressources Humaines. Le Conseil d'administration de la SGAM Malakoff Humanis valide cette politique.

La rémunération globale des collaborateurs de la SGAM Malakoff Humanis et des entités du Groupe

prudentiel est principalement composée d'une rémunération directe, d'une rémunération différée (Plan d'épargne entreprise, Perco, d'un compte épargne temps, retraite complémentaire et surcomplémentaire ...), d'avantages (mutuelle et avantages sociaux), ainsi qu'une rémunération basée sur la performance et d'éventuels dispositifs de rétention.

La rémunération variable basée sur la performance ne s'applique qu'aux cadres managers et à certains cadres non-managers. Elle est attribuée en fonction de l'atteinte d'objectifs individuels fixés annuellement par son responsable hiérarchique.

Pour le Directeur général, les Directeurs généraux délégués et les principaux responsables du Groupe au titre de leurs activités hors retraite complémentaire, cette rémunération variable s'apprécie en fonction de l'atteinte d'objectifs individuels et d'objectifs fixés annuellement reflétant la stratégie du Groupe prudentiel.

Ces objectifs doivent être mesurables par des indicateurs équilibrés et en lien avec l'appétence aux risques du Groupe prudentiel. Les montants des primes octroyées sont une part équilibrée de leurs revenus n'incitant pas une prise de risque importante sur le court terme. De plus, au regard du portefeuille d'activités de la SGAM Malakoff Humanis et de ses risques, les engagements nouveaux pris ne peuvent à eux seuls déséquilibrer significativement le profil de risque et mettre en danger le Groupe sur un horizon court.

La population commerciale bénéficie par ailleurs d'une partie de rémunération variable liée à l'atteinte des objectifs commerciaux. La rémunération fixe représente une part suffisamment élevée de la rémunération totale de manière à éviter que les salariés ne dépendent de manière excessive de la composante variable.

Lorsque les collaborateurs bénéficient de ce variable, l'atteinte des objectifs fixés par leur manager conditionne le règlement de cette rémunération. Il est de la responsabilité de chaque manager de veiller à ce que les objectifs fixés n'entraînent pas de prise de risque disproportionnée par son collaborateur et à le contrôler.

La rémunération variable de la population commerciale est assise sur des critères objectifs et mesurables. Pour autant, ces objectifs et la prise de risques associée sont encadrés par l'application de la grille tarifaire et d'une politique de souscription définie au sein de la SGAM Malakoff Humanis, permettant de maîtriser le risque de déséquilibre économique des contrats souscrits.

De plus, la politique pose le principe d'un objectif commercial en accord avec l'intérêt des clients afin d'éviter entre autres le risque de conflit d'intérêts. Ainsi, l'incitation à la performance commerciale doit conduire à agir de manière loyale, honnête et professionnelle, dans le meilleur intérêt des clients.

Par ailleurs, la part variable de la rémunération des fonctions clés, liée à l'activité de la fonction clé, est indépendante de la performance des directions opérationnelles ou des domaines placés sous leur contrôle.

B.2. Exigences de compétences et d'honorabilité

Les administrateurs, dirigeants effectifs et responsables des fonctions clés doivent remplir les conditions de compétence et d'honorabilité nécessaires à une gestion saine et prudente de chacune des entités du Groupe prudentiel dans laquelle ils exercent leur fonction.

B.2.1. DESCRIPTION DES PRINCIPES MAJEURS DE LA COMPETENCE ET L'HONORABILITE

Les entités du Groupe prudentiel procèdent à la nomination de leurs administrateurs, dirigeants effectifs et responsables de fonctions clés dans le respect de la politique de compétence et d'honorabilité validée par le Conseil d'administration.

Les administrateurs des organismes paritaires du Groupe prudentiel sont désignés et renouvelés dans leurs fonctions directement par les organisations syndicales et patronales représentatives au plan national. A ce titre, la SGAM Malakoff Humanis ne peut nullement se substituer aux dites organisations dans l'appréciation des compétences des personnes lors de leur désignation. La SGAM Malakoff Humanis s'engage néanmoins à informer l'organisation syndicale ou patronale concernée lorsqu'un administrateur, désigné par ladite organisation, ne remplit les conditions de compétence et d'honorabilité.

De même, s'agissant des mutuelles il est rappelé que les membres du Conseil d'administration sont élus par les délégués composant l'Assemblée générale de la Mutuelle. La SGAM Malakoff Humanis s'engage à informer le Conseil d'administration de la mutuelle lorsqu'un administrateur ne remplit pas les conditions de compétence et d'honorabilité.

Enfin, la Direction en charge des instances du groupe Malakoff Humanis transmet aux Conseils d'administration des entités du Groupe prudentiel les motifs des éventuelles oppositions de l'ACPR.

B.2.1.1. CRITERE DE COMPETENCE

Les personnes appelées à administrer, diriger une entreprise ou à y exercer une des fonctions clés doivent disposer des compétences et de l'expérience nécessaires à l'exercice de leurs fonctions.

➤ **Membres du Conseil d'administration**

Ils doivent posséder :

- Collectivement, les qualifications, les compétences, les aptitudes et l'expérience professionnelle nécessaires dans les domaines d'activité concernés, pour gérer et superviser efficacement l'entreprise de manière professionnelle ;
- À titre individuel, les qualifications, les compétences, les aptitudes et l'expérience professionnelle nécessaires à l'exécution des tâches qui leur sont assignées.

Il est tenu compte de leur formation et de leur expérience de façon proportionnée à leurs attributions, notamment en tenant compte également de l'expérience acquise et des formations dont ils pourront bénéficier tout au long de leur mandat.

➤ **Dirigeants effectifs et responsables de fonctions clés**

L'évaluation de la compétence d'une personne comprend notamment :

- Une évaluation de ses diplômes et qualifications professionnelles,
- De ses connaissances et de son expérience pertinente dans le secteur de l'assurance ou dans d'autres secteurs financiers ou entreprises,
- Des différentes tâches qui lui ont été confiées,
- De ses compétences dans les domaines de l'assurance, de la finance, de la comptabilité, de l'actuariat et de la gestion, selon le cas.

B.2.1.2. CRITERE D'HONORABILITE

L'honorabilité renvoie à la réputation et à l'intégrité d'une personne.

L'évaluation de l'honorabilité d'une personne comprend :

- Une évaluation de son honnêteté ;
- Une évaluation de sa solidité financière, fondée sur des éléments concrets concernant son caractère, son comportement personnel et sa conduite professionnelle, y compris tout élément de nature pénale, financière ou prudentielle pertinent aux fins de cette évaluation.

Une personne est également considérée comme professionnellement honorable en l'absence d'éléments indiquant le contraire et lorsqu'il n'y a pas non plus de raison de mettre raisonnablement en doute la bonne réputation de la personne en question.

B.2.2. PROCEDURES RELATIVES A LA COMPETENCE ET L'HONORABILITE

B.2.2.1. APPRECIATION DE LA COMPETENCE

D'une manière générale, les compétences s'évaluent à partir des diplômes obtenus, des formations suivies, de l'expérience acquise. Chaque intéressé doit adresser, les éléments nécessaires à évaluer sa compétence et son honorabilité et notamment un état descriptif de ses activités professionnelles actuelles et celles exercées sur une période de 10 ans.

Dans le cadre d'une formation continue des membres du Conseil d'administration, le Groupe met en œuvre un projet de programme de formation. A ce titre, la Direction en charge des instances informe les membres du Conseil d'administration des sessions de formations dispensées selon le cas par, le CTIP, la FNMF et la ROAM et organise en interne des cycles de formation et d'information relatifs notamment aux domaines recensés ci-dessus et plus généralement à l'actualité de la protection sociale complémentaire.

S'agissant des dirigeants effectifs et des responsables de fonctions clés, chaque candidat doit répondre d'une qualification et d'une expérience inhérente à sa fonction.

Enfin, afin de permettre à l'ACPR de contrôler la compétence lors de la nomination et du renouvellement de la personne candidate, celle-ci doit compléter un formulaire contenant un questionnaire détaillé relatif aux fonctions exercées au sein de l'entité du Groupe prudentiel avant et après la nomination.

Les dirigeants effectifs doivent en outre indiquer, le cas échéant, la répartition des attributions entre les différents dirigeants effectifs de l'entité du Groupe prudentiel. Le formulaire doit également être accompagné d'une photocopie de la pièce d'identité valide de la personne concernée ainsi que son un curriculum vitae actualisé, daté et signé.

B.2.2.2. APPRECIATION DE L'HONORABILITE

Les personnes administrant ne doivent pas avoir fait l'objet, dans les dix années précédant leur nomination, d'une condamnation définitive pour les motifs précisés au 1, 2 et 3° desdits articles.

Chaque début d'année, un questionnaire est adressé à chacun des administrateurs des entités du Groupe prudentiel portant sur :

- L'ensemble des mandats exercés dans toutes entités quelle que soit sa forme (société, institution de prévoyance, mutuelle, association, etc.),
- Les conventions réglementées dont les administrateurs pourraient avoir connaissance dans chacune des entités appartenant à la SGAM Malakoff Humanis,
- Les conditions d'honorabilité à respecter pour exercer leurs mandats.

Les personnes dirigeantes ou assurant la fonction de responsable d'une fonction clé ne doivent pas avoir fait l'objet, dans les dix années précédant leur nomination, d'une condamnation. Ces personnes ne doivent pas non plus connaître de conflits d'intérêts résultant de ladite fonction.

Enfin, afin de permettre à l'ACPR de contrôler l'honorabilité lors de la nomination et du renouvellement de la personne candidate, celle-ci doit compléter un formulaire contenant notamment :

- Un questionnaire détaillé comprenant des champs à renseigner concernant les éventuelles condamnations dont aurait pu faire l'objet le candidat ;
- Une déclaration sur l'honneur signée par l'intéressé et par un autre dirigeant effectif de l'entité dans laquelle ledit mandat serait exercé ;
- Afin d'évaluer l'existence de conflit d'intérêt, le candidat doit en outre indiquer les mandats, au sein du Groupe d'appartenance de l'organisme pour lequel le formulaire est rempli et à l'extérieur, pour lesquels il pourrait connaître des conflits d'intérêts et s'il en existe, préciser les dispositions que le candidat compte prendre pour y remédier et les dispositions statutaires de l'organisme qui lui seraient applicables.

Ledit formulaire doit être accompagné du bulletin n°3 du casier judiciaire datant de moins de 3 mois.

L'ACPR apprécie la compétence et l'honorabilité des personnes dirigeantes ou assurant la fonction de responsable d'une fonction clé.

B.3. Système de gestion des risques (ORSA)

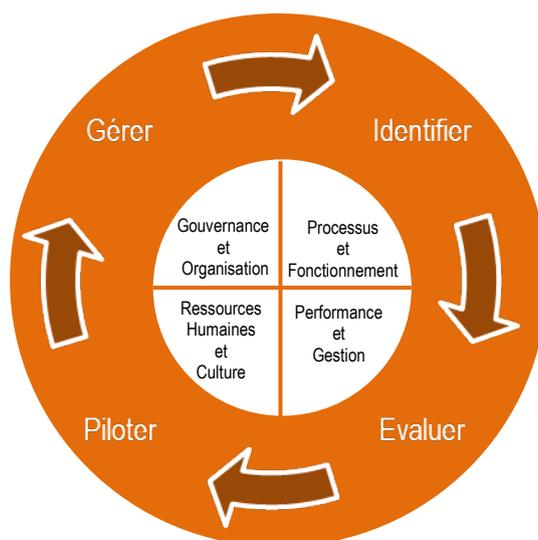
B.3.1. STRATEGIE DE GESTION DES RISQUES

La gestion des risques est un processus qui a pour objectifs d'identifier, évaluer, hiérarchiser, reporter et superviser l'ensemble des risques en s'attachant en priorité aux risques majeurs de la SGAM Malakoff Humanis.

Ainsi, par la gestion des risques, le Groupe prudentiel vise à :

- S'assurer de l'exhaustivité des risques identifiés ;
- Définir et mesurer l'appétit au risque ;
- Mettre en œuvre le suivi des incidents ;
- Améliorer la rentabilité de l'entreprise par une meilleure maîtrise du coût du risque ;
- Améliorer la réactivité de l'entreprise en se donnant les moyens de repérer, d'anticiper les risques et de les mettre sous contrôle ;
- Maîtriser les risques liés aux processus et aux systèmes, et améliorer la qualité de l'organisation et des services offerts aux clients ;
- Faciliter les prises de décision par les instances adéquates de l'entreprise.

Afin d'assurer une gestion cohérente de l'identification, l'évaluation, le suivi et la gestion des différents types de risques, les principes suivant de gestion des risques doivent être déclinés par les responsables/propriétaire en charge de ces risques.



➤ Organisation du système de gestion des risques

Le processus repose prioritairement sur la détermination d'un niveau d'appétit aux risques en cohérence avec la stratégie et les objectifs du Groupe prudentiel, facilitant, ainsi, le pilotage dynamique du profil de risque.

Ce niveau d'appétit est défini par les administrateurs principalement au regard de l'ORSA qui vise à présenter une vision globale, consolidée et prospective des risques et de la solvabilité de la SGAM Malakoff Humanis et des entités affiliées.

Ce processus garantit, de plus, le suivi de l'adéquation entre le profil de risque et la capacité financière de la SGAM à couvrir les risques (via ses fonds propres) comme exigé par la Directive Solvabilité 2.

Les objectifs de ce processus sont de :

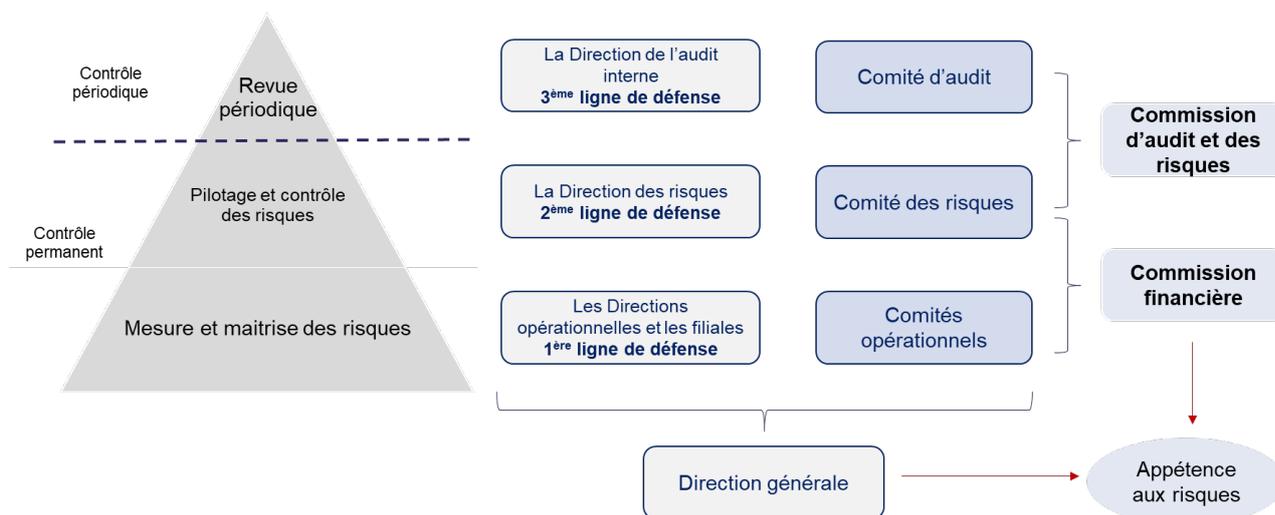
- Définir des métriques, des indicateurs et limites de risque permettant au management de détecter rapidement les changements de profil de risque et d'alerter le cas échéant la gouvernance pour prise de décision.

L'évaluation des risques peut prendre plusieurs formes :

- o Approche quantitative, pour l'évaluation de ses risques financiers et de souscription : risques issus du Pilier 1 de la Directive Solvabilité 2, ces risques sont évalués selon le modèle standard ;
- o Approche qualitative, pour l'évaluation de ses autres risques opérationnels ;
- o Approche qualitative, pour l'évaluation des risques de sécurité des SI et de continuité
- o Approche qualitative, pour les risques de non- conformité
- Disposer de méthodologie de calcul et de mesure de risques homogènes permettant de comparer et d'agrèger les différents types de risques ;
- Mettre en œuvre les processus et les systèmes permettant d'assurer la mise à disposition en temps et en heures d'informations et reporting adéquats à une gestion continue des risques.

➤ Intégration du système de gestion des risques dans l'organisation

La maîtrise des risques s'articule autour de trois lignes de défense et de la gouvernance schématisées ci-dessous :



Le dispositif de gestion des risques de la SGAM Malakoff Humanis a pour objectif de fournir une assurance raisonnable quant à la réalisation des objectifs suivants :

- Réalisation et optimisation de la conduite des opérations, y compris le respect des procédures internes ;
- Fiabilité de l'information comptable et financière ;
- Respect des lois et des réglementations en vigueur ;
- Préservation de la solvabilité.

Il permet d'obtenir une assurance raisonnable et non une certitude, que les risques opérationnels sont maîtrisés et que les objectifs cités ci-dessus sont atteints.

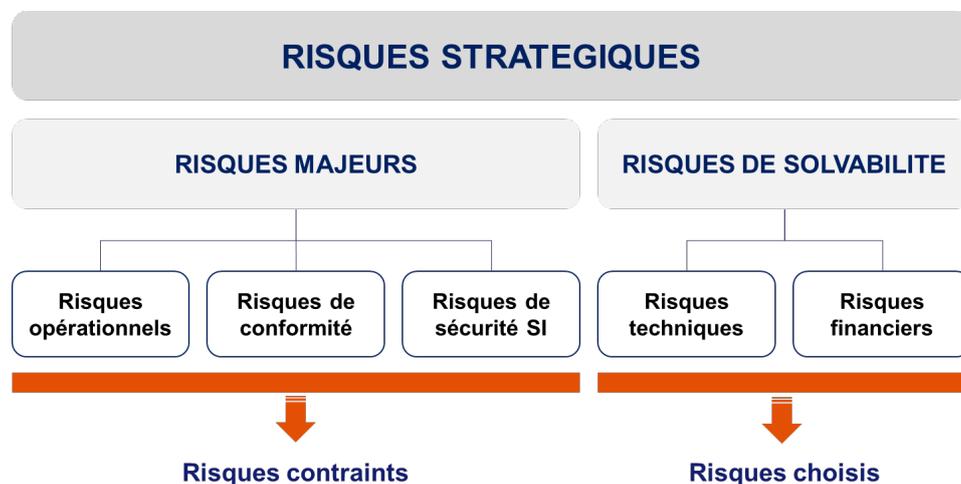
Les fonctions de contrôle se délimitent suivant la nature des contrôles réalisés :

- Le contrôle opérationnel : ce sont les contrôles réalisés par les opérationnels dans leur processus de travail ;
- Le contrôle managérial : ce sont les contrôles réalisés par le supérieur hiérarchique avec responsabilité managériale du bon fonctionnement du contrôle opérationnel ;
- Le contrôle indépendant (de second niveau) par une entité tierce : ce sont les travaux d'évaluation des contrôles et d'appréciation de la maîtrise des risques par la filière Risque ;

- Les travaux de revues périodiques (contrôles de 3^e niveau) : évaluation du bon fonctionnement de l'organisation, des processus et du système de contrôle interne par l'audit interne.

➤ **Le besoin global de solvabilité**

Les risques portés par la SGAM Malakoff Humanis et ses entités affiliées se classent en 3 catégories :



Les risques stratégiques regroupent les risques liés à l'environnement du Groupe de manière générale (concurrentiel ou environnementaux). Ces risques ont un impact pouvant remettre en cause la pérennité de la SGAM ou de ses entités.

Les risques opérationnels majeurs sont principalement liés à des événements internes et se gèrent à travers le dispositif de contrôle interne. Ce sont des risques contraints pour lesquels l'appétit aux risques est inexistant.

Ils regroupent :

- Les risques opérationnels : dysfonctionnement interne constitutif d'une perte ou d'un effet pénalisant l'atteinte des objectifs ;
- Les risques de sécurité des systèmes d'information et de continuité : défaillance des systèmes d'informations ou sinistres majeurs sur les infrastructures impactant l'atteinte des objectifs et /ou la continuité d'activité ;
- Les risques de non-conformité et notamment la non-conformité aux dispositions de protection de la clientèle, de protection des données et de lutte contre le blanchiment et la corruption.

Les risques de solvabilité : ils ont un impact significatif sur les fonds propres mais une fréquence peu élevée. Leur survenance est liée à des phénomènes externes non maîtrisables. Ce sont des risques choisis pour leur capacité à générer un rendement. Un appétit aux risques est établi pour ces risques afin d'en limiter l'impact sur la solvabilité.

Ces risques regroupent :

- Les risques financiers : dégradation des marchés financiers ou manque de liquidité
- Les risques techniques : mauvaise sélection des risques garantis, mauvaise tarification et non maîtrise de la sinistralité.

Compte-tenu de ces différences, ces risques sont gérés avec des échelles d'évaluation différentes mais restent pilotés et gérés de manière cohérente au niveau des exercices ORSA.

La description de la gouvernance et des moyens mis en œuvre pour piloter chacun de ces risques est détaillée dans les politiques afférentes.

➤ Le processus ORSA

Le processus ORSA veille à mesurer, pour chacun de ces risques, le besoin de fonds propres nécessaires pour faire face aux pertes qu'ils génèrent. Les règles de la 'formule standard' 'Solvabilité 2' sont utilisées pour cette mesure. Des besoins complémentaires sont aussi pris en compte pour évaluer des risques non traités dans la 'formule standard'.

L'ORSA est un processus essentiellement prospectif dans lequel il est demandé aux organismes de procéder à trois évaluations :

- L'évaluation du Besoin Global de Solvabilité, incluant notamment
 - Une description du profil de risque,
 - Le besoin en capital intégrant l'ensemble de ces risques, y-compris les risques complémentaires à la formule standard
 - Une évaluation de l'ensemble des moyens nécessaires et disponibles pour faire face aux risques identifiés ;

- Le respect permanent des exigences réglementaires concernant la couverture des SCR/MCR vérifié par :
 - La projection du besoin en capital à l'horizon du plan stratégique (à savoir 4 ans) en scénario central et dans des scénarios de stress ;
 - La composition des fonds propres par niveau ;

- L'adéquation entre le profil de risque et les hypothèses sous-jacentes au calcul du capital de solvabilité requis dans le cadre de la Formule Standard.

Ces évaluations sont réalisées **pour chacune des entités** du Groupe prudentiel et **pour le Groupe prudentiel lui-même**. La cohérence des évaluations de l'ORSA repose sur une homogénéisation des méthodes d'évaluation et des projections mises en œuvre au sein du groupe prudentiel.

Sur la base de ces trois évaluations, le processus ORSA prévoit la fixation d'une stratégie de solvabilité et un appétit aux risques qui visent à encadrer le niveau de prise de risque pour l'avenir.

Le processus ORSA est réalisé sur une fréquence régulière annuelle et occasionnellement lorsque les conditions de risque l'imposent.

Les travaux relatifs à l'ORSA sont récapitulés dans le rapport ORSA pour l'ensemble des entités du Groupe prudentiel. Ce rapport est unique depuis 2019 pour l'ensemble des entités du Groupe prudentiel sachant que chacune d'entre elle y est détaillée.

Il vise à présenter une vision globale, consolidée et prospective des risques et de la solvabilité du Groupe prudentiel et des entités qui le compose.

B.4. Contrôle interne

B.4.1. LE DISPOSITIF DE MAITRISE DES RISQUES OPERATIONNELS ET LE CONTROLE INTERNE

Le dispositif de gestion des risques opérationnels doit notamment :

- Définir et diffuser la méthodologie de gestion des risques opérationnels
- S'assurer que tous les métiers ont mené leur démarche selon les méthodes du Groupe prudentiel
- Assurer une analyse de cohérence de l'évaluation des risques
- Reporter l'exposition aux risques majeurs et son niveau de maîtrise à la direction générale. Les reporting sont basés non seulement sur les remontées de la cartographie des risques mais aussi sur les pertes et incidents et complètent la vision des cartographies des risques.

La démarche mis en œuvre se déroule en 3 étapes :

- L'identification des risques : via des outils de cartographie des risques et scénarios, ce qui permet une définition des risques et leur hiérarchisation.
- Evaluation des risques : construite via des entretiens réalisés entre les opérationnels et l'expert risques opérationnels de la direction des risques. Elle tient compte des éléments de contexte « risque » afin d'avoir le plus possible une vision juste de l'exposition de l'entreprise à ses risques. Elle prend donc en compte les éléments de maîtrise et les indicateurs d'exposition (les pertes liées aux incidents, des résultats du contrôle permanent...)
- Réduction de l'exposition et surveillance des risques opérationnels : elles s'opèrent grâce à la mise en place et au suivi du fonctionnement du dispositif de maîtrise des risques incluant les contrôles.

B.4.1.1. IDENTIFICATION ET EVALUATION DES RISQUES OPERATIONNELS

La première étape de la démarche consiste à établir une cartographie des risques opérationnels permettant d'identifier les événements à l'origine des risques. Les risques opérationnels sont identifiés à partir des processus ou d'objectifs majeurs et classés selon la typologie des risques opérationnels retenue.

L'analyse des processus métier et des risques encourus est réalisée avec les opérationnels concernés et l'expert en charge des risques et contrôles.

Ils s'appuieront sur un cadre de travail normé pour tous, dont la fonction clé gestion des risques reste garante.

B.4.1.2. EVALUATION DES RISQUES OPERATIONNELS

Evalués en termes de probabilité d'occurrence et d'impacts, ils sont représentés suivant leur criticité sur une matrice qui permet de les hiérarchiser en fonction leur probabilité d'occurrence et leur niveau d'impacts. Ainsi, la typologie de risques et les échelles retenues sont définis par la fonction clé gestion des risques de la SGAM Malakoff Humanis. Elles reflètent la vision dont le management souhaite disposer au plus haut niveau et doit permettre d'établir des synthèses transverses à toutes les activités.

Elle est maintenue par la fonction gestion des risques de la SGAM Malakoff Humanis qui s'assure de son application homogène au sein de toutes les entités du Groupe prudentiel.

L'analyse de la cartographie des risques opérationnels permet d'identifier les risques opérationnels insuffisamment maîtrisés et de définir les plans d'actions de renforcement.

B.4.1.3. REDUCTION DE L'EXPOSITION AUX RISQUES OPERATIONNELS

La maîtrise du risque opérationnel se décline autour d'outils de pilotage des risques incluant des plans de maîtrise des risques des risques et un dispositif de contrôle interne adapté.

B.4.2. LES ACTEURS DE LA GESTION DES RISQUES OPERATIONNELS

Le dispositif de contrôle interne s'organise autour de 3 lignes de défense :

1^{ère} ligne de défense :

Les directions et leurs collaborateurs assumant des fonctions opérationnelles (métiers ou supports). Dans l'atteinte de leurs objectifs opérationnels, ils sont propriétaires des risques opérationnels susceptibles de survenir. Ils portent la responsabilité des contrôles de 1^{er} niveau réalisés par les opérationnels (ou en charge d'activités opérationnelles) voire intégrés dans processus et les contrôles automatisés des systèmes d'information. Ces contrôles peuvent être réalisés également par les responsables hiérarchiques ou des équipes dédiés.

2^{ème} ligne de défense :

Le contrôle permanent de 2nd niveau indépendant des opérationnels et intervenant de manière régulière a pour objectif de :

- Identifier les contrôles clés de 1^{er} niveau (réalisé par le métier) ;
- Tester la robustesse du contrôle interne via des plans de contrôles de 2nd niveau réalisés indépendamment par la fonction contrôle permanent ;
- Identifier les zones non ou sous contrôlées, définir et ou s'assurer de la mise œuvre d'actions d'amélioration ;
- Garantir l'amélioration en continu du Contrôle Interne du Groupe prudentiel.

Il s'effectue selon plusieurs modalités :

- Contrôles de deuxième niveau (test et autoévaluation) ;
- Autres actions de contrôle permettant de vérifier l'efficacité opérationnelle du dispositif de maîtrise mis en œuvre par les opérationnels.

3^{ème} ligne de défense

Le contrôle périodique (audit) a pour objectif de :

- Réaliser des audits indépendants des activités et processus du Groupe prudentiel ;
- Émettre des recommandations et s'assurer de leur mise en œuvre effective.

B.4.3. LA FONCTION DE VERIFICATION DE LA CONFORMITE

La fonction de vérification de la conformité se définit par un ensemble de processus visant à garantir le respect des réglementations applicables dans le cadre des activités exercées par l'ensemble des entités de la SGAM Malakoff Humanis.

La fonction vérification de la conformité est destinée à fournir à la Direction générale et aux Conseils d'administration une assurance raisonnable quant au respect par les entités de la SGAM Malakoff Humanis de l'ensemble des dispositions légales, réglementaires, administratives en vigueur et à venir, des normes professionnelles ainsi que des codes de bonne conduite internes, auxquels les entités du groupe prudentiel se soumettent dans le cadre de leurs activités. Elle vise à sécuriser les activités et opérations au moyen de mesures de prévention, de suivi et de contrôle des risques de non-conformité au niveau de chaque entité.

Elle a pour objectif de veiller au respect des règles en matière de sécurité financière, protection de la clientèle et de protection des données, en prenant en compte le risque de sanction et d'atteinte à l'image de la SGAM Malakoff Humanis.

Plus généralement, la fonction vérification de la conformité porte une attention particulière au respect des engagements contractuels et des promesses « clients », de sorte que les informations délivrées aux clients, et donc leurs attentes légitimes, soient conformes aux actions et processus déployés dans le cadre des activités.

Elle participe à la diffusion de la culture de conformité et contribue à promouvoir un comportement professionnel exemplaire, de sorte que toute personne agissant au nom du groupe prudentiel Malakoff Humanis ait des pratiques conformes aux dispositions des différentes réglementations applicables à

ses activités ainsi qu'aux instructions internes validées et diffusées.

De manière générale, le respect de la conformité constitue un gage de confiance attribué par les clients envers les entités de la SGAM Malakoff Humanis.

B.4.4. LE DISPOSITIF DE MAITRISE DES RISQUES DE NON-CONFORMITE

Le dispositif de gestion des risques de non-conformité est constitué d'un ensemble de processus qui doivent permettre d'obtenir une assurance raisonnable quant au niveau de maîtrise de ces risques.

Pour ce faire, la fonction vérification de la conformité met en œuvre les actions de prévention, de contrôle et de conseil nécessaires à la maîtrise des risques de non-conformité :

- Elle identifie et traite les risques de non-conformité
- Elle identifie les obligations applicables aux activités et examine les projets de révision ou de mise en place de nouvelles obligations afin de déterminer, le cas échéant, les risques de non-conformité auxquels les entités de la SGAM Malakoff Humanis sont exposées.
- Elle participe à tout projet de développement commercial (nouveaux produits ou services, canal de distribution) susceptible d'avoir un impact sur le niveau de conformité des activités et intervient en amont du lancement des nouvelles activités pour en vérifier la conformité.
- Elle propose toute mesure jugée nécessaire à la couverture des risques de non-conformité (adaptation des procédures internes par exemple).
- Elle sensibilise les collaborateurs des directions fonctionnelles et opérationnelles ainsi que les administrateurs. Pour ce faire, elle assure la conception et le déploiement de tout module de formation ou sensibilisation nécessaire aux respects des règles et plus généralement à la diffusion de la culture de conformité.
- Elle vérifie l'adéquation des mesures adoptées et les contrôles opérationnels associés. A ce titre, elle participe à la définition des contrôles de premier niveau, par l'accompagnement qu'elle dispense aux directions opérationnelles et fonctionnelles dans la mise en œuvre de leurs obligations (rôle d'expertise et de conseil) ;
- Elle s'appuie sur le plan de contrôle de deuxième niveau mis en œuvre par le contrôle interne pour s'assurer de la conformité des activités à la réglementation en vigueur.

La fonction vérification de la conformité élabore et met à disposition :

- Un plan annuel de contrôle de la conformité qui présente les actions d'amélioration de la maîtrise des risques de non-conformité et les contrôles qu'elle entend opérer au titre de l'année. Le plan de conformité est présenté après validation de la Direction générale, au Conseil d'administration.
- Un référentiel réglementaire recensant, pour chaque activité et processus, les obligations applicables et les risques de non-conformité en matière de protection de la clientèle, de protection des données personnelles et de sécurité financière ;
- Toutes instructions, guidelines ou procédures nécessaires à une application homogène et efficace au sein des entités de la SGAM Malakoff Humanis du dispositif de gestion des risques de non-conformité, notamment en matière de règles relatives à la protection de la clientèle, à la lutte contre la fraude interne et à la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme.
- Le cadre de contrôle permanent des risques de non-conformité au regard des domaines identifiés comme prioritaires et de l'exposition des entités de la SGAM Malakoff Humanis aux risques de non-conformité, pour permettre la mise en œuvre du dispositif de contrôle ;
- L'élaboration de modules de formations spécifiques et de tout support permettant la diffusion des règles et bonnes pratiques, concernant les règles de protection de la clientèle, les règles relatives aux données à caractère personnel et la lutte contre le blanchiment des capitaux et financement du terrorisme.

B.5. Fonction d'audit interne

B.5.1. MISE EN ŒUVRE DE LA FONCTION AUDIT INTERNE

La fonction d'Audit interne a pour mission, sur le périmètre dont elle a la charge :

- D'apporter à la Direction générale une évaluation des processus de management et de contrôle interne, et des conseils et recommandations visant à accroître leur efficacité et leur niveau de sécurité tout en s'assurant du bon respect des réglementations en vigueur et des normes internes ;
- De suivre la mise en place des plans d'actions, en réponse aux recommandations de l'Audit, et leur mise en œuvre effectives dans des délais raisonnables ;
- D'alerter la Direction générale, sur les risques à travers les éventuels dysfonctionnements identifiés ;
- D'identifier et d'évaluer la maîtrise des risques par une approche structurée et focalisée sur les enjeux de la SGAM Malakoff Humanis et de ses membres affiliés ;
- D'informer la Direction générale et le Conseil d'administration des dysfonctionnements observés grâce à l'exécution du plan annuel d'audit s'inscrivant dans un cadre pluriannuel sur 3 ans ;
- D'évaluer le risque de fraude lors des missions d'audit ;
- À la demande de la Direction générale, d'intervenir ponctuellement en cas de dysfonctionnements sur une activité identifiée.

L'objectif est d'apporter à la Direction générale, l'assurance au travers des missions réalisées que :

- Les dispositifs de contrôle interne, mis en place dans chaque direction des entités du Groupe prudentiel, répondent à la double obligation de maîtrise du fonctionnement des activités et de fiabilité des opérations, en conformité avec la réglementation ;
- Les processus opérationnels et les organisations associées favorisent l'amélioration des résultats de l'activité assurance de la SGAM Malakoff Humanis ;
- Les systèmes d'information du périmètre assurance sont dotés de procédures suffisantes en matière de disponibilité, d'intégrité des données, de confidentialité, de sécurité physique et logique de l'exploitation, de traçabilité et piste d'audit ;
- Les documents, informations techniques et économiques utilisés par les entités du Groupe prudentiel sont conformes aux normes et principes comptables généralement admis.

B.5.2. INDEPENDANCE ET OBJECTIVITE

L'audit interne est chargé d'évaluer la maîtrise des risques, la qualité du contrôle interne ainsi que l'efficacité du système de gouvernance. Elle reçoit les moyens nécessaires pour la réalisation de sa mission.

Les principes généraux suivants sous-tendent l'accomplissement de sa mission :

- Indépendance : elle est assurée par le rattachement direct de l'audit interne au plus haut niveau hiérarchique (Direction générale), et par l'absence de tout engagement dans des fonctions opérationnelles ou de tout autre activité susceptible de compromettre l'indépendance et l'objectivité de l'audit interne ;
- Objectivité : l'audit interne suit une méthodologie basée sur les risques, qui repose sur l'observation des faits réels, le recours à des normes et usages professionnels et la prise en compte – via un processus contradictoire – du point de vue des personnes auditées ;
- Intégrité : l'application stricte des règles déontologiques et des instructions s'impose à tout intervenant pour le compte de l'audit interne ;
- Professionnalisme : l'audit interne doit faire preuve d'une maîtrise des techniques d'audit ainsi que des techniques assurantielles et financières qu'il maintient et développe à travers une formation régulière. Le responsable de l'audit interne veille à ce que les auditeurs aient les compétences nécessaires à la réalisation des missions prévues dans le plan d'audit ;

- Confidentialité : l'audit interne est tenu à un strict devoir de réserve et de discrétion, ainsi qu'au respect des règles de protection des données et des normes de sécurité informatiques ou physique en matière de confidentialité des données. Il ne transmet les informations dont il a connaissance dans le cadre de ses missions que dans le respect absolu du principe du « besoin de savoir » ;
- Efficacité : l'audit interne s'attache à mesurer, sans dogmatisme, l'efficacité des règles et procédures face aux risques encourus. L'auditeur devra aussi bien signaler les défaillances que les contrôles inutiles, redondants ou dont le coût est sans commune mesure par rapport aux risques encourus ;
- Accès aux informations : l'audit interne a accès, sans restriction d'aucune sorte, à l'ensemble des informations, documents, systèmes informatiques, locaux et peut rencontrer toute personne dont il a besoin pour la conduite de ses missions. Il n'a pas à justifier de ses besoins.

Les observations et critiques de l'audit interne visent les organisations et les systèmes et non les personnes.

Ces principes fondamentaux se retrouvent dans des règles de conduite définies par le code de déontologie interne, signé par les auditeurs. Ce code de déontologie est défini par la direction de l'audit spécifique à la SGAM Malakoff Humanis.

B.6. Fonction actuarielle

B.6.1. DISPOSITIF DE LA FONCTION ACTUARIELLE

La fonction actuarielle porte un avis sur le niveau de provisionnement technique S2 ainsi que sur la pertinence et la bonne mise en œuvre des politiques de souscription et de réassurance :

➤ **Avis sur la suffisance des provisions techniques à partir**

- De son analyse des méthodes et hypothèses utilisées pour les calculs,
- De son analyse des résultats et notamment des facteurs de variation des provisions,
- De l'analyse des risques opérationnels du processus de production des provisions,
- De son appréciation de la qualité de données utilisée.

La fonction actuarielle peut demander une analyse d'impact aux directions concernées sur les thèmes qu'elle juge nécessaire.

Les travaux de la fonction actuarielle permettent ainsi de garantir le caractère approprié des méthodologies, des modèles sous-jacents et des hypothèses utilisées pour le calcul des provisions techniques.

➤ **Avis sur la pertinence de la politique de souscription à travers**

- La prise en compte de l'ensemble des risques techniques souscrits
- La description d'une gouvernance garantissant une validation adéquate des prises de risques
- La description de reporting permettant un pilotage adapté de la marge technique

La fonction actuarielle contrôle la bonne mise en œuvre de la politique de souscription par :

- Sa participation aux comités relatifs à la politique de souscription ;
- Son analyse de la suffisance des tarifs au regard des garantis, le cas échéant à travers les analyses et les travaux réalisés par les fonctions techniques en charge du pilotage technique ;
- Le suivi des risques opérationnels (cartographie des risques et plan de contrôle interne de deuxième niveau) des fonctions techniques et souscription du Groupe prudentiel et de chacune des entités qui le compose.

➤ **Avis sur la pertinence et la mise en œuvre de la politique de réassurance**

La fonction actuarielle analyse la pertinence de la politique de réassurance à travers :

- L'identification de l'ensemble des risques techniques de pointe et/ou exceptionnels supportés par le Groupe ;
- La description d'une gouvernance garantissant une validation adéquate des risques réassurés au regard de l'appétit aux risques techniques ;
- La description de reporting permettant un pilotage et une information adaptés des risques sus mentionnés ;
- La description d'un dispositif d'évaluation et du suivi des risques de contreparties des réassureurs.

La fonction actuarielle contrôle la bonne mise en œuvre de la politique de réassurance à travers sa participation aux comités de la politique de réassurance. Elle s'appuie aussi sur le dispositif de management de gestion des risques opérationnels pour apprécier en deuxième niveau la bonne mise en œuvre de la politique de réassurance.

B.7. Sous-traitance

B.7.1. POLITIQUE DE MAITRISE DES RISQUES DE SOUS-TRAITANCE

L'externalisation est définie comme un accord de prestation par lequel la SGAM Malakoff Humanis, les membres affiliés ou les filiales transfèrent à un prestataire extérieur (appelé sous-traitant quand il exécute une partie d'un contrat déjà existant), une activité jusqu'à lors réalisée par elle - même.

La politique de maîtrise du risque d'externalisation de la SGAM Malakoff Humanis s'inscrit dans la politique globale de gestion des risques. Elle a pour objet de fixer les principes du dispositif visant à maîtriser les risques liés à l'externalisation plus particulièrement lorsqu'il s'agit d'externaliser des activités définies comme importantes ou critiques.

Elle permet de s'assurer que l'externalisation ne conduit pas à :

- Compromettre gravement la qualité du système de gouvernance des risques ;
- Accroître indûment le risque opérationnel ;
- Nuire à la prestation continue d'un niveau de service satisfaisant à l'égard des assurés.

La politique de maîtrise du risque d'externalisation est portée par la fonction gestion des risques de la SGAM Malakoff Humanis, qui est responsable de sa mise à jour et veille à son respect.

B.7.2. LE DISPOSITIF DE MAITRISE DE L'EXTERNALISATION

Le dispositif de maîtrise mis en place tient compte du principe de proportionnalité et des enjeux liés à l'externalisation d'une activité qualifiée d'importante ou critique.

Il s'appuie sur les principes suivants :

- L'entité qui externalise une activité conserve la responsabilité de cette activité ;
- Pour chaque projet d'externalisation :
 - o L'analyse des risques est réalisée en amont de la décision d'externalisation (notamment impact en matière de sécurité des systèmes d'informations, des données personnelles, et sur les risques opérationnels). Elle pourra faire l'objet de mise à jour à chaque étape du processus.
 - o Le niveau de criticité de l'externalisation est défini. Si la prestation externalisée est qualifiée de critique selon le cadre défini par le Groupe, elle est présentée et suivie par le comité des prestations externalisées critiques. Elle pourra également faire l'objet d'une notification à l'ACPR, le cas échéant.
- Les outils suivants sont à la disposition des donneurs d'ordres :
 - o Un référentiel de procédures, contrôle à chaque étape de la relation avec le sous-traitant, recommandations en matière de sécurité des systèmes d'informations, de protection des données personnelles, de maîtrise des risques opérationnels ;
 - o Des critères de sélection des prestataires ;
 - o Des contrats types ;
 - o Des modalités recommandées de suivi des sous-traitants ;
 - o Des dispositifs plus spécifiques pour la gestion déléguée et intermédiée.
- En cas d'externalisation entre entité du Groupe prudentiel, l'accord écrit peut prendre la forme d'un simple accord de service.

B.8. Autres informations

Aucune autre information importante ou qualifiée comme telle par la SGAM Malakoff Humanis susceptible d'impacter le système de gouvernance n'est à mentionner.

C. PROFIL DE RISQUES

C.1. Risque de souscription

C.1.1. IDENTIFICATION, EXPOSITION ET EVALUATION DES RISQUES DE SOUSCRIPTION

C.1.1.1. DEFINITION DES RISQUES DE SOUSCRIPTION

Les risques de souscription sont des risques qui sont pris volontairement par la SGAM Malakoff Humanis mais qui peuvent diminuer les résultats d'exploitation, dégradant ainsi la situation financière, en fonction des aléas techniques suivants :

- Antisélection, tarification inadaptée ;
- Dérive de la sinistralité et allongement de la durée des rentes (longévité et/ou morbidité), qui se décline de plusieurs sortes
 - o Des dérives de coût moyen ou de fréquences sur des périmètres particuliers de sinistres ;
 - o De l'évolution des caractéristiques de la population assurée ;
 - o Des évolutions réglementaires impactant les engagements ou les tarifs ;
 - o Des éléments variables exogènes autres que réglementaire impactant la marge technique ;
 - o Le non-respect des dispositions contractuelles à la liquidation des sinistres ;
 - o La fraude et les abus.
- Catastrophe et pointe de sinistralité : Ce risque catastrophe est engendré par les événements extrêmes (magnitude forte) ou irréguliers non capturés par les autres risques de souscription (pandémie, explosion nucléaire, ...).
Pour le risque catastrophe Vie, celui-ci est lié aux événements de mortalité extrême qui ne sont pas suffisamment pris en compte dans le sous-module du risque de mortalité.
- Dérive des frais de gestion : les frais de gestion sont intégrés dans le calcul des provisions Solvabilité 2. Pour les risques longs, le risque est une dérive de ces frais de gestion qui ne peuvent plus être compensés par ailleurs.

C.1.1.2. LES CRITERES D'EXPOSITION AUX RISQUES DE SOUSCRIPTION

➤ Le montant et la nature des fonds propres

Le montant des fonds propres est un des critères qui permet de définir l'exposition et l'évaluation des risques de souscription.

Ainsi, l'exposition aux risques de souscription est faible pour une entité qui possède des fonds propres lui permettant de disposer d'un niveau de solvabilité réglementaire au-delà des normes requises, une survenance des risques de souscription ne remettra pas en cause sa capacité à honorer ses engagements ni à développer son activité.

La nature des fonds propres est également un critère d'exposition aux risques de souscription. Ainsi, si les fonds propres ne nécessitent pas de rémunération, l'exposition au risque technique sera d'autant plus faible car une baisse des marges d'exploitation n'impacte pas la capacité de rémunération des porteurs de fonds propres. A l'inverse, des fonds propres constitués de titres subordonnés coûteux ou d'actions cotées nécessitent le versement de dividendes et donc cela expose davantage l'entité aux risques de souscription de dégradation des résultats d'exploitation.

➤ Le chiffre d'affaires et les provisions d'assurance

Chacune des activités d'assurance génère d'autres risques de souscription, selon leur exposition. Ainsi, l'activité santé génère principalement et significativement des risques d'antisélection, de tarification et de dérive de sinistralité qui portent sur l'année suivant l'accord contractuel.

L'activité prévoyance porte les mêmes risques que l'activité santé, avec cependant deux risques significatifs complémentaires :

- Un risque d'allongement des rentes de prévoyance en cas d'allongement de la durée de vie (rente conjoint) ou de la morbidité (rentes d'incapacité et d'invalidité) qui porte sur l'ensemble des survenances passées ;
- Un risque de catastrophe et de pointe de sinistralité sur les garantis décès et rentes associées.

Ainsi, l'activité prévoyance génère des risques de souscription importants.

L'activité d'épargne retraite supplémentaire connaît des risques de souscription plus limités liés à un allongement de la durée des rentes viagères.

D'autres activités spécifiques telles que les frais d'obsèques et les garanties assistance, limitent également les risques de souscription sur les dérives de mortalité (y compris en cas de catastrophe) qui accélèrent le versement des capitaux réduisant les gains de capitalisation et/ou de réception des primes périodiques pour l'assureur.

➤ Le SCR de souscription dans la formule standard

L'exposition aux quatre risques techniques explicités précédemment est mesurée par garanties / lignes d'activité Solvabilité 2 en termes de Best Estimate brut.

L'évaluation des risques est réalisée au moyen de la formule standard, considérée comme une mesure de risque appropriée aux risques.

Ainsi, les risques de souscription sont couverts par les sous-modules suivants dans la formule standard :

- **Le risque de mortalité** : il est causé par une inadéquation entre le taux de décès dans le portefeuille de l'assureur et la table de mortalité utilisée pour le calcul des primes.
- **Le risque de longévité** : il correspond à la tendance pour la population assurée à vivre plus longtemps par rapport à leur espérance de vie statistique. Une longévité accrue impactera négativement les résultats en cas de rente viagère.
- **Le risque de morbidité** : se définit comme une sous-estimation de la détérioration de l'état de santé de l'assuré. Il résulte de l'incertitude liée aux taux d'entrée et de sortie des états d'invalidité – morbidité ou de dépendance. Ce risque peut être dû à un nombre d'assurés plus important qu'anticipé développant une incapacité ou une invalidité, et que les personnes souffrant d'une incapacité ou d'une invalidité se rétablissent moins vite qu'attendu.
- **Le risque de primes et réserves** : correspond au risque que le coût des sinistres soit supérieur aux primes perçues et au risque lié à la nature aléatoire de l'évaluation des sinistres et à leur mauvaise estimation.
- **Le risque de révision** : résulte du changement de l'environnement légal ou à un changement d'état de santé de l'assuré, entraînant la révision à la hausse du montant de la rente. Ce risque peut être dû à des changements d'état notamment en invalidité (changement de catégorie d'invalidité par exemple).

C.1.2. LES RISQUES IMPORTANTS

Les risques de souscription de la **SGAM Malakoff Humanis**, calculés pas la formule standard sont les suivants :

En M€		Décomposition du SCR de souscription hors mesures transitoires											
Risques	Risques fins	Lignes d'activité S2	Provisions techniques nettes hors transitoires	SCR Souscription hors transitoires	Primes et réserves	Mortalité	Longévité	Morbidité	Rachats	Frais	Révision	Catastrophe	Diversification
Santé	Santé	Santé - NSLT	2 504,4	1 542,2	1 487,2							55,1	
	Décès accidentel Incapacité et Invalidité en attente												
Prévoyance	Invalidité	Santé - SLT	3 378,8	184,3		1,1	71,3	14,6	4,6	34,1	128,4		-69,9
	Emprunteur - arrêt de travail												
	Exonération cotisations santé	NON VIE	2,4	7,6	7,6								
	Assistance	VIE	14 458,3	708,5	-	248,6	382,9	250,1		134,4	34,2	249,3	-591,0
Décès - maintien garanties décès													
Décès - rente éducation													
	Décès - rente conjoint												
	Emprunteur - Décès												
Obsèque	Obsèque												
Epargne	Epargne retraite												
UC	Epargne UC	UC	525,2										
	Diversification			-123,8									-123,8
Total SCR Souscription			20 869,1	2 318,8	1 494,8	249,7	454,2	264,7	4,6	168,5	162,6	304,4	-784,7

Le **SCR de souscription santé NSLT** représente globalement un montant de **1 542,2 M€ soit 41,2 %** du BSCR total au 31 décembre 2019.

Le sous-risque le plus important au sein du SCR souscription santé est le risque de Primes et Réserves, en lien avec le volume d'assurance important en santé et en indemnités journalières.

Les garanties intégrant ce module sont :

- Pour les primes : l'arrêt de travail, le décès accidentel et la santé ;
- Pour les réserves : l'incapacité ainsi que l'invalidité en attente de consolidation, le décès accidentel et la santé.

Ce besoin de solvabilité se mesure par une application de paramètres de la formule standard notamment sur la volatilité des primes et des provisions. Ce module spécifique ne fait pas l'objet d'atténuation de risques.

Le SCR de souscription Vie : il représente un montant de **708,5 M€ soit 18,9 % du BSCR** total au 31 décembre 2019. Il est lié à l'activité propre des entités affiliées et il comprend les principaux sous-risques suivants :

Le risque de longévité est évalué par une baisse permanente de la mortalité. Les garanties concernées sont les suivantes : rente éducation, rente de conjoint et retraite. Ce sous risque de souscription représente 30% du SCR vie brut avant effet de diversification.

Le risque de mortalité est évalué par une hausse permanente de la mortalité de 15%. Les garanties concernées sont les suivantes : temporaire décès, vie entière, rente éducation, rente de conjoint, épargne et maintien des garanties décès. Ce sous risque de souscription représente 19% du SCR souscription Vie, en brut et avant effet de diversification.

Le risque de morbidité est évalué par une hausse de la mise en invalidité. Les garanties concernées sont les essentiellement le maintien des garanties décès. Ce sous risque de souscription représente 19% du SCR souscription Vie, en brut et avant effet de diversification.

Le risque Catastrophe Vie est évalué par l'application d'une augmentation de taux de mortalité de 0,15 % appliquée la première année de simulation sur les montants de capitaux sous risques. Les garanties concernées sont les suivantes : temporaire décès, vie entière, rente éducation, rente de conjoint, épargne et maintien des garanties décès. Ce sous risque de souscription représente 19% du SCR

souscription Vie, en brut et avant effet de diversification.

Le détail par SCR de souscription et par entité composant le Groupe est le suivant :

En M€	Total SCR Souscription hors transitoire	SCR Soucption santé		SCR Soucption Vie	SCR Soucption Non Vie
		dont Santé SLT	dont Santé NSLT		
Malakoff Humanis Prévoyance	1 408,9	131,4	950,4	413,7	
IPSEC	31,2	2,1	27,0	5,1	
INPR	23,7	2,8	17,1	5,3	
CAPREVAL	6,2	0,3	5,2	2,0	
Mutuelle Malakoff Humanis	86,4	0,2	86,1	0,2	
Malakoff Humanis Nationale	29,1		29,7	1,0	
Radiance Mutuelle	17,1	3,4	14,9	0,5	
Mutuelle Renault	11,6		11,7		
Energie Mutuelle	4,5	0,0	4,5		
CMAV	2,1			2,1	
QUATREM	731,1	29,1	438,4	287,9	
AUXIA	49,9	13,5	4,6	33,7	
Malakoff Humanis Assurances	12,1	3,8	6,4	3,5	
Malakoff Humanis Retraite Supplémentaire					
AUXIA Assistance	7,6		0,0		7,6
SGAM Malakoff Humanis	2 318,8	184,3	1 542,2	708,5	7,6

Les risques de souscription les plus importants sont :

- Pour Malakoff Humanis Prévoyance, IPSEC, Capreval, Malakoff Humanis Mutuelle, Malakoff Humanis Nationale, Radiance Mutuelle, Mutuelle Renault, Energie Mutuelle, QUATREM et Malakoff Humanis Assurances, le risque de souscription le plus important est le risque Santé non SLT et notamment le risque primes et réserves, en lien avec leur activité principale en santé et prévoyance ;
- Pour INPR, CMAV et AUXIA, le risque le plus important est le risque de souscription Vie de par leur activité de retraite supplémentaire et d'épargne ;
- Pour AUXIA assistance, le risque le plus important de par son activité est le risque de souscription non-Vie ;
- Malakoff Humanis Retraite Supplémentaire n'étant pas soumis à la réglementation S2, il n'y a pas de SCR de souscription.

C.1.3. LES PRINCIPAUX MOYENS DE MAITRISE DES RISQUES DE SOUSCRIPTION

C.1.3.1. UNE POLITIQUE DE SOUSCRIPTION

La politique de souscription précise les moyens de maîtrise des risques d'antisélection à travers un cadre portant sur :

- Les garanties (type de risque exclus, exclusion contractuelle, franchise et plafonds de prestations) ;
- Les tarifs (structure et évolution) ;
- Les entreprises assurables (activités ou secteur d'activité à exclure, localisation géographique à exclure) ;
- Les populations et individus assurables (principes de sélection médicale) ;
- Les engagements techniques non tarifaires (clauses de redistribution, engagements pluriannuels...).

Ce cadre de « sélection » est défini à la suite d'études de marché et d'analyses réalisées à partir de l'historique des contrats souscrits.

Elle précise également les moyens de maîtrise des tarifs articulés autour de :

- Un dispositif de mesure du tarif d'équilibre ;
- Une hiérarchie des pouvoirs pour déroger au tarif d'équilibre ;
- Un cadre tarifaire global pour piloter la marge technique ;
- Un dispositif de gouvernance du cadre tarifaire global.

C.1.3.2. UN DISPOSITIF DE PILOTAGE

Un dispositif de pilotage, appelé aussi dispositif de gouvernance global du cadre tarifaire vise à s'assurer d'une trajectoire de rentabilité technique conforme à la stratégie du Groupe à travers l'établissement d'une politique tarifaire et du suivi de sa bonne mise en œuvre.

Par ailleurs un dispositif de pilotage des frais permet également de maîtriser les éventuelles dérives et de s'assurer de l'adéquation du volume de frais avec la stratégie du Groupe et les cibles de rentabilité d'exploitation.

C.1.3.3. UNE POLITIQUE D'INDEMNISATION

La politique d'indemnisation décrit les règles et les dispositifs dont la mise en œuvre permet de maîtriser les risques de fraudes et d'abus ainsi que de fréquence et/ou coûts moyens par :

- La fixation de normes pour la mise en œuvre de la gestion des prestations et la coordination des différents intervenants à cette bonne mise en œuvre ;
- Le contrôle de la conformité des pratiques de gestion avec les engagements contractuels ;
- L'instauration de dispositifs de lutte contre la fraude et l'évaluation de leur pertinence ;
- La contribution à l'instauration de services ou d'actions de préventions et l'évaluation qualitative et quantitative de ceux-ci sur la sinistralité.

En complément à cette politique, des reporting de suivi de la sinistralité au global et par client sont élaborés périodiquement afin de bénéficier d'une réactivité dans la revue des tarifs.

Ce reporting de suivi s'accompagne d'analyse quantitative et qualitative des évolutions réglementaires ou variables exogènes (indices externes de revalorisation) qui pourraient avoir des impacts sur la marge technique.

C.1.3.4. LA REASSURANCE NON PROPORTIONNELLE

La réassurance permet de maîtriser les risques catastrophe et pointe de sinistralité s'agissant notamment des capitaux individuels très importants (risque par tête), de la survenance d'une catastrophe (tremblement de terre, accident technologique ou industriel et attaque terroriste d'une zone de bureau) ou encore la survenance d'une pandémie.

Cette réassurance vise principalement les garanties décès.

C.2. Risque de marché

C.2.1. IDENTIFICATION, EXPOSITION ET EVALUATION AUX RISQUES DE MARCHÉ

C.2.1.1. DEFINITION DES RISQUES DE MARCHÉ

Les risques de marché sont des risques qui sont pris volontairement mais qui peuvent diminuer le rendement des placements, dégradant ainsi la situation financière en fonction des aléas notamment sur les marchés financiers :

- Baisse de la valeur des actions et assimilés ;
- Baisse de la valeur de l'immobilier ;
- Baisse des taux de change des monnaies hors euros ;
- Augmentation ou baisse des taux nominaux (taux réels et inflation) ;
- Augmentation des probabilités de défaut des obligations (spread) ;
- Augmentation ou baisse de la courbe des taux imposées par l'EIOPA.

La concentration en termes de contrepartie, secteur ou zone géographique accentue l'aléa sur l'ensemble de ces facteurs de risque.

Ces risques se mesurent par l'exposition au risque de marché avec la combinaison de deux critères (les fonds propres et les engagements) et sont pilotés et maîtrisés par des moyens de maîtrise qui sont mis en place.

C.2.1.2. LES CRITERES D'EXPOSITION AUX RISQUES DE MARCHÉ

➤ **Le montant et la nature des fonds propres**

Le montant des fonds propres est un critère essentiel qui permet de définir l'exposition et l'évaluation des risques de marché.

Ainsi, l'exposition aux risques de marché sera faible pour une entité qui possède des fonds propres lui permettant de disposer d'un niveau de solvabilité réglementaire au-delà des normes requises, une baisse du rendement de ses placements ne remettra pas en cause sa capacité à honorer ses engagements ni à développer son activité.

La nature des fonds propres est également un critère d'exposition au risque de marché. Ainsi, si les fonds propres ne nécessitent pas de rémunération, l'exposition au risque de marché sera d'autant plus faible car une baisse de rendement des placements n'impacte pas la capacité de rémunération des porteurs de fonds propres. A l'inverse, des fonds propres constitués de titres subordonnés coûteux ou d'actions cotées nécessitent le versement de dividendes et donc cela expose davantage l'entité aux risques financiers de dégradation des rendements des placements.

➤ **Les engagements d'assurance**

Les engagements d'assurance s'apprécient par leur montant, leur durée, les coûts techniques et les règles de redistribution financière.

Ainsi l'exposition aux risques de marché sera d'autant plus importante que les engagements d'assurance sont longs. En effet les baisses de rendement des placements fragilisent sa capacité à honorer ces engagements.

L'exposition aux risques de marché est d'autant plus importante que les engagements sont d'une maturité longue et que les coûts techniques (rendement des placements attendus pour couvrir les engagements d'assurance et les frais afférents non couverts par le versement des primes et/ou cotisations initiales des assurés) sont importants.

L'exposition sera également accentuée en proportion du taux de redistribution des produits financiers aux assurés. En effet, un taux de redistribution important crée une asymétrie entre l'assuré qui bénéficie des améliorations de rendement des placements et l'assureur qui supporte les pertes en cas de dégradation des produits financiers en deçà des niveaux garantis aux assurés.

C.2.2. LES RISQUES DE MARCHE LES PLUS IMPORTANTS

Le tableau ci-dessous reprend pour chaque classe d'actif et la **SGAM Malakoff Humanis**, la mobilisation en fonds propres associée représentée dans le SCR de marché.

Cela correspond à la perte en valeur des placements en cas de réalisation des chocs de marché de la formule standard.

En M€	Valeur de marché	Contribution au SCR de marché	Poids en valeur de marché
Total placements	26 998,4		100%
Portefeuille d'adossment	18 963,4	929,0	70%
<i>Obligations</i>	15 138,1	257,6	56%
<i>Dettes privées</i>	1 296,2	43,5	5%
<i>Immobilier</i>	2 529,1	627,9	9%
Portefeuille de performance	6 937,5	1 875,6	26%
<i>Fonds non cotés</i>	765,5	301,0	3%
<i>Fonds et actions cotés</i>	6 172,0	1 574,6	23%
Participations	672,0	144,9	2%
Monétaire et assimilés	425,5	7,7	2%
Concentration et autre		0,0	
Engagements (risque de taux)		288,3	
<i>Diversification</i>		-652,2	
SCR Marché		2 593,1	

Le risque de marché représente 69% du BSCR au 31 décembre 2019 contre 66% du BSCR au 31 décembre 2018. Le risque le plus important de la **SGAM Malakoff Humanis** est le risque actions cotées.

Le détail du SCR de Marché pour chacune des entités de la SGAM Malakoff Humanis est présenté dans les tableaux suivants. Pour l'ensemble des entités, le risque de marché le plus important est défini par la structure des actifs financiers et notamment l'allocation sur les actions ou les dettes privées.

En M€	Valeur de marché	Contribution au SCR de marché	Poids en valeur de marché
Total placements	14 313,1		100%
Portefeuille d'adossment	8 174,2	496,0	57%
<i>Obligations</i>	6 371,1	170,1	45%
<i>Dettes privées</i>	564,8	20,4	4%
<i>Immobilier</i>	1 238,2	305,5	9%
Portefeuille de performance	4 009,0	964,9	28%
<i>Fonds non cotés</i>	429,7	158,6	3%
<i>Fonds et actions cotés</i>	3 579,3	806,3	25%
Participations	1 999,7	431,3	14%
Monétaire et assimilés	130,3	4,2	1%
Concentration et autre			
Engagements (risque de taux)		114,8	
<i>Diversification</i>		-323,4	
SCR Marché		1 687,8	

En M€	Valeur de marché	Contribution au SCR de marché	Poids en valeur de marché
Total placements	196,4		100%
Portefeuille d'adossment	152,8	12,3	78%
<i>Obligations</i>	130,5	6,3	66%
<i>Dettes privées</i>			
<i>Immobilier</i>	22,3	6,0	11%
Portefeuille de performance	33,9	12,5	17%
<i>Fonds non cotés</i>	0,6	0,0	0%
<i>Fonds et actions cotés</i>	33,4	12,5	17%
Participations	8,9	2,0	5%
Monétaire et assimilés	0,8	0,0	0%
Concentration et autre		1,2	
Engagements (risque de taux)		1,3	
<i>Diversification</i>		-5,2	
SCR Marché		24,0	

En M€	Valeur de marché	Contribution au SCR de marché	Poids en valeur de marché
Total placements	614,1		100%
Portefeuille d'adossment	195,2	22,7	32%
<i>Obligations</i>	130,9	9,9	21%
<i>Dettes privées</i>	16,1	0,8	3%
<i>Immobilier</i>	48,2	12,0	8%
Portefeuille de performance	241,5	80,2	39%
<i>Fonds non cotés</i>	20,2	8,5	3%
<i>Fonds et actions cotés</i>	221,3	71,7	36%
Participations	173,9	42,2	28%
Monétaire et assimilés	3,5	0,1	1%
Concentration et autre		1,7	
Engagements (risque de taux)		-6,9	
<i>Diversification</i>		-20,7	
SCR Marché		119,3	

En M€	Valeur de marché	Contribution au SCR de marché	Poids en valeur de marché
Total placements	73,3		100%
Portefeuille d'adossment	52,8	6,3	72%
<i>Obligations</i>	41,3	4,4	56%
<i>Dettes privées</i>	4,2	0,1	6%
<i>Immobilier</i>	7,3	1,8	10%
Portefeuille de performance	17,7	5,4	24%
<i>Fonds non cotés</i>	1,6	0,7	2%
<i>Fonds et actions cotés</i>	16,1	4,7	22%
Participations			
Monétaire et assimilés	2,9	0,1	4%
Concentration et autre		0,1	
Engagements (risque de taux)		-2,7	
<i>Diversification</i>		-2,3	
SCR Marché		7,0	

En M€	Valeur de marché	Contribution au SCR de marché	Poids en valeur de marché
Total placements	972,8		100%
Portefeuille d'adossment	317,1	42,8	33%
<i>Obligations</i>	243,7	28,0	25%
<i>Dette privée</i>	16,0	0,8	2%
<i>Immobilier</i>	57,4	14,0	6%
Portefeuille de performance	145,6	48,9	15%
<i>Fonds non cotés</i>	47,7	21,1	5%
<i>Fonds et actions cotés</i>	98,0	27,8	10%
Participations	500,8	111,3	51%
Monétaire et assimilés	9,2	0,1	1%
Concentration et autre		10,1	
Engagements (risque de taux)		-2,0	
<i>Diversification</i>		-37,3	
SCR Marché		173,8	

En M€	Valeur de marché	Contribution au SCR de marché	Poids en valeur de marché
Total placements	89,0		100%
Portefeuille d'adossment	45,4	5,8	51%
<i>Obligations</i>	36,8	3,6	41%
<i>Dette privée</i>			
<i>Immobilier</i>	8,7	2,2	10%
Portefeuille de performance	28,9	7,8	33%
<i>Fonds non cotés</i>			
<i>Fonds et actions cotés</i>	28,9	7,8	33%
Participations	7,7	1,7	9%
Monétaire et assimilés	6,9	0,2	8%
Concentration et autre		4,7	
Engagements (risque de taux)		-0,3	
<i>Diversification</i>		-7,2	
SCR Marché		12,7	

En M€	Valeur de marché	Contribution au SCR de marché	Poids en valeur de marché
Total placements	115,3		100%
Portefeuille d'adossment	81,0	7,1	70%
<i>Obligations</i>	62,3	2,7	54%
<i>Dette privée</i>	2,4	0,3	2%
<i>Immobilier</i>	16,3	4,1	14%
Portefeuille de performance	20,7	6,0	18%
<i>Fonds non cotés</i>	0,4	0,1	0%
<i>Fonds et actions cotés</i>	20,3	6,0	18%
Participations	4,2	0,9	4%
Monétaire et assimilés	9,5	0,0	8%
Concentration et autre		1,7	
Engagements (risque de taux)		0,2	
<i>Diversification</i>		-3,6	
SCR Marché		12,4	

En M€	Valeur de marché	Contribution au SCR de marché	Poids en valeur de marché
Total placements	77,6		100%
Portefeuille d'adossment	49,1	7,5	63%
<i>Obligations</i>	38,6	4,9	50%
<i>Dettes privées</i>			
<i>Immobilier</i>	10,5	2,6	14%
Portefeuille de performance	19,9	4,6	26%
<i>Fonds non cotés</i>			
<i>Fonds et actions cotés</i>	19,9	4,6	26%
Participations	4,1	0,4	5%
Monétaire et assimilés	4,5	0,1	6%
Concentration et autre		1,6	
Engagements (risque de taux)		-0,1	
<i>Diversification</i>		-5,3	
SCR Marché		8,9	

En M€	Valeur de marché	Contribution au SCR de marché	Poids en valeur de marché
Total placements	10,1		100%
Portefeuille d'adossment	3,5	0,3	34%
<i>Obligations</i>	3,5	0,3	34%
<i>Dettes privées</i>			
<i>Immobilier</i>			
Portefeuille de performance	2,3	0,2	22%
<i>Fonds non cotés</i>			
<i>Fonds et actions cotés</i>	2,3	0,2	22%
Participations		0,3	
Monétaire et assimilés	4,4		43%
Concentration et autre		0,2	
Engagements (risque de taux)		-0,1	
<i>Diversification</i>		-0,2	
SCR Marché		0,8	

En M€	Valeur de marché	Contribution au SCR de marché	Poids en valeur de marché
Total placements	632,4		100%
Portefeuille d'adossment	459,0	57,8	73%
<i>Obligations</i>	383,5	44,8	61%
<i>Dettes privées</i>	28,2	1,1	4%
<i>Immobilier</i>	47,3	11,8	7%
Portefeuille de performance	104,4	24,0	17%
<i>Fonds non cotés</i>	9,6	3,2	2%
<i>Fonds et actions cotés</i>	94,7	20,9	15%
Participations	68,4	15,0	11%
Monétaire et assimilés	0,7	0,0	0%
Concentration et autre		3,6	
Engagements (risque de taux)		-28,1	
<i>Diversification</i>		-22,3	
SCR Marché		50,1	

En M€	Valeur de marché	Contribution au SCR de marché	Poids en valeur de marché
Total placements	8 578,9		100%
Portefeuille d'adossment	6 986,2	260,9	81%
<i>Obligations</i>	5 586,8	17,8	65%
<i>Dettes privées</i>	483,6	14,5	6%
<i>Immobilier</i>	915,8	228,6	11%
Portefeuille de performance	1 502,1	378,6	18%
<i>Fonds non cotés</i>	182,1	79,4	2%
<i>Fonds et actions cotés</i>	1 320,0	299,2	15%
Participations			
Monétaire et assimilés	90,6	1,9	1%
Concentration et autre			
Engagements (risque de taux)		192,7	
<i>Diversification</i>		-155,8	
SCR Marché		678,3	

En M€	Valeur de marché	Contribution au SCR de marché	Poids en valeur de marché
Total placements	1 450,4		100%
Portefeuille d'adossment	1 009,4	33,2	70%
<i>Obligations</i>	802,8	5,3	55%
<i>Dettes privées</i>	108,3	3,4	7%
<i>Immobilier</i>	98,3	24,5	7%
Portefeuille de performance	435,3	127,4	30%
<i>Fonds non cotés</i>	42,1	17,3	3%
<i>Fonds et actions cotés</i>	393,2	110,2	27%
Participations	0,4		0%
Monétaire et assimilés	5,3	0,1	0%
Concentration et autre		1,1	
Engagements (risque de taux)		22,3	
<i>Diversification</i>		-33,9	
SCR Marché		150,3	

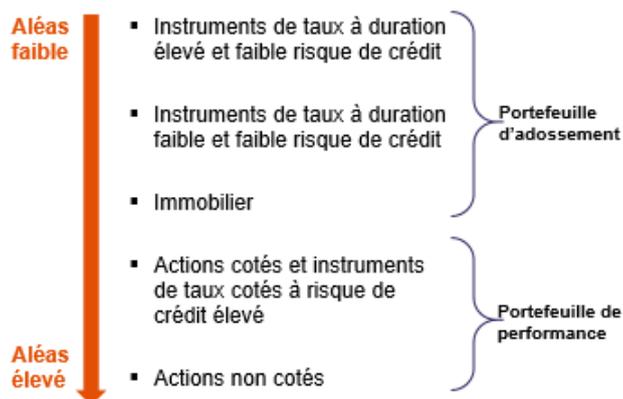
En M€	Valeur de marché	Contribution au SCR de marché	Poids en valeur de marché
Total placements	131,7		100%
Portefeuille d'adossment	94,2	12,8	71%
<i>Obligations</i>	86,9	11,4	66%
<i>Dettes privées</i>	1,6	0,0	1%
<i>Immobilier</i>	5,7	1,4	4%
Portefeuille de performance	19,2	6,0	15%
<i>Fonds non cotés</i>			
<i>Fonds et actions cotés</i>	19,2	6,0	15%
Participations			
Monétaire et assimilés	18,4	0,6	14%
Concentration et autre		1,2	
Engagements (risque de taux)		-3,0	
<i>Diversification</i>		-5,6	
SCR Marché		12,0	

	En M€	Valeur de marché	Contribution au SCR de marché	Poids en valeur de marché
MH Retraite Supplémentaire	Total placements	1 715,2		100%
	Portefeuille d'adossment	1 423,9	26,1	83%
	<i>Obligations</i>	1 198,4	-14,5	70%
	<i>Dettes privées</i>	70,8	1,9	4%
	<i>Immobilier</i>	154,6	38,7	9%
	Portefeuille de performance	283,0	58,8	16%
	<i>Fonds non cotés</i>	31,1	12,1	2%
	<i>Fonds et actions cotés</i>	251,9	46,7	15%
	Participations			
	Monétaire et assimilés	8,3	0,2	0%
	Concentration et autre Engagements (risque de taux)			
<i>Diversification</i>		-85,1		
		SCR Marché		
AUXIA Assistance	En M€	Valeur de marché	Contribution au SCR de marché	Poids en valeur de marché
	Total placements	32,0		100%
	Portefeuille d'adossment	20,8	1,8	65%
	<i>Obligations</i>	20,6	1,8	65%
	<i>Dettes privées</i>	0,1	0,0	0%
	<i>Immobilier</i>			
	Portefeuille de performance	9,7	3,1	30%
	<i>Fonds non cotés</i>			
	<i>Fonds et actions cotés</i>	9,7	3,1	30%
	Participations			
	Monétaire et assimilés	1,5	0,1	5%
Concentration et autre Engagements (risque de taux)		0,3		
<i>Diversification</i>		-1,8		
		SCR Marché	3,4	

C.2.3. LES PRINCIPAUX MOYENS DE MAITRISE DES RISQUES DE MARCHÉ

C.2.3.1. L'ALLOCATION DES PLACEMENTS

Elle consiste à sélectionner les placements sur lesquels les actifs financiers sont investis (ou désinvestis) en fonction des besoins. L'aléa de rendement dépend de la nature des placements et les décisions d'investissement permettent ainsi de maîtriser les risques financiers.



La maîtrise des risques financiers s'articule autour d'un dispositif d'appétit aux risques financiers qui s'assure que l'allocation des placements permet de sécuriser un niveau de rendement minimum dans un scénario adverse. Ce rendement minimum doit permettre de conserver des équilibres financiers en phase avec la stratégie et garantir un niveau de solvabilité suffisant.

En complément, la diversification des contreparties (secteurs d'exposition et/ou zone géographique des investissements) permet de se prémunir du risque de concentration.

L'allocation des placements par type de portefeuille et par entités, en valeur de marché et avant retraitements de combinaison est la suivante :

En %	Portefeuille adossment	Portefeuille de performance	Participations	Monétaire et assimilé
Malakoff Humanis Prévoyance	57,1%	28,0%	14,0%	0,9%
IPSEC	77,8%	17,3%	4,5%	0,4%
INPR	31,8%	39,3%	28,3%	0,6%
CAPREVAL	72,0%	24,1%		3,9%
Mutuelle Malakoff Humanis	32,6%	15,0%	51,5%	1,0%
Malakoff Humanis Nationale	51,1%	32,5%	8,7%	7,7%
Radiance Mutuelle	70,2%	17,9%	3,6%	8,2%
Mutuelle Renault	63,3%	25,6%	5,3%	5,8%
Energie Mutuelle	34,5%	22,2%		43,3%
CMAV	72,6%	16,5%	10,8%	0,1%
QUATREM	81,4%	17,5%		1,1%
AUXIA	69,6%	30,0%	0,0%	0,4%
Malakoff Humanis Assurances	71,5%	14,6%		13,9%
Malakoff Humanis Retraite Supplémentaire	83,0%	16,5%		0,5%
AUXIA Assistance	64,9%	30,4%		4,6%
SGAM Malakoff Humanis	70,2%	25,7%	2,5%	1,6%

Le détail de la répartition du portefeuille d'adossé, par notation ou par catégories, par entité est le suivant :

EN %	REPARTITION DU PORTEFEUILLE ADOSSEMENT						
	AAA	AA	A	BBB	NR ou < BBB	Dettes privées	Immobilier
Malakoff Humanis Prévoyance	7,0%	42,0%	16,2%	13,6%	0,2%	7,8%	13,2%
IPSEC	6,9%	30,0%	35,9%	17,1%	5,7%		4,4%
INPR	6,1%	46,6%	9,6%	6,7%	-0,5%	9,3%	22,2%
CAPREVAL	3,3%	49,3%	15,1%	10,8%	0,0%	9,3%	12,2%
Mutuelle Malakoff Humanis	3,3%	36,2%	25,2%	12,7%	1,2%	5,8%	15,6%
Malakoff Humanis Nationale	9,0%	20,5%	28,6%	21,0%	0,0%		20,8%
Radiancé Mutuelle	1,2%	3,4%	58,6%	15,6%	6,6%	3,3%	11,3%
Mutuelle Renault	4,3%	11,4%	50,1%	25,6%	1,2%		7,5%
Energie Mutuelle				83,8%	16,2%		
CMAV	0,1%	60,8%	9,5%	10,8%	0,0%	7,9%	11,0%
QUATREM	2,7%	56,7%	8,6%	10,6%	0,7%	8,6%	12,2%
AUXIA	5,2%	52,2%	10,1%	10,6%	0,5%	12,4%	8,9%
Malakoff Humanis Assurances	7,8%	23,8%	26,5%	33,2%	0,0%	1,8%	6,9%
Malakoff Humanis Retraite Supplémentaire	5,2%	69,3%	6,8%	2,1%	0,0%	6,3%	10,4%
AUXIA Assistance	4,7%	60,5%	19,1%	14,9%	0,0%	0,7%	
SGAM Malakoff Humanis	5,1%	50,4%	13,3%	11,9%	0,5%	8,2%	10,6%

Le portefeuille de performance, se répartit entre les instruments de taux et les actions cotées et non cotées, par entité, de la manière suivante :

En %	PORTEFEUILLE DE PERFORMANCE		
	Instruments de taux	Actions cotées	Actions non cotées
Malakoff Humanis Prévoyance	37,9%	51,4%	10,7%
IPSEC	18,1%	80,2%	1,7%
INPR	28,4%	63,2%	8,4%
CAPREVAL	43,6%	47,6%	8,8%
Mutuelle Malakoff Humanis	30,6%	36,6%	32,7%
Malakoff Humanis Nationale	42,7%	57,3%	
Radiancé Mutuelle	39,1%	58,9%	1,9%
Mutuelle Renault	67%	33%	
Energie Mutuelle	81%	19%	
CMAV	53,2%	37,6%	9,2%
QUATREM	46,6%	41,3%	12,1%
AUXIA	39,0%	51,4%	9,7%
Malakoff Humanis Assurances	38,8%	61,2%	
Malakoff Humanis Retraite Supplémentaire	51,9%	37,1%	11,0%
AUXIA Assistance	40,3%	59,7%	
SGAM Malakoff Humanis	40,8%	48,2%	11,0%

C.2.3.2. LA POLITIQUE DE REALISATION DES PRODUITS FINANCIERS

Le niveau des produits financiers (principalement à travers la réalisation des plus-values latentes) peut être piloté chaque année lors de la réalisation du résultat annuel. Ainsi, pour les entités dont les engagements d'assurance s'accompagnent d'une clause de redistribution des produits financiers, l'asymétrie décrite dans les critères d'exposition peut-être en partie maîtrisée en veillant à une réalisation diffuse des produits financiers.

En effet, la concentration de produits financiers sur les échéances courtes accentue le risque d'insuffisance de rendement sur les échéances les plus longues sans pouvoir bénéficier des excédents des premières échéances qui auront déjà été redistribués aux assurés.

C.2.3.3. LA CAPACITE DE REDRESSEMENT DES TARIFS

L'impact de la baisse de rendement des placements anticipée sur les périodes futures peut être en partie maîtrisé à travers le dispositif de pilotage technique qui prévoit la revue annuelle des tarifs, en prenant compte des évolutions sur les marchés et notamment les taux d'intérêt.

C.3. Risque de contrepartie

Le risque de contrepartie évalue le risque de défaut ou de détérioration de la qualité du crédit, il s'évalue par l'agrégation de deux types :

- **Le type 1** intégrant les contrats de réassurance et les avoirs en banque, les éléments pris en compte dans le calcul du risque des expositions de type 1 sont :
 - o Les contrats de réassurance ventilés par réassureur ;
 - o Les créances nées d'opération de réassurance ;
 - o Les Best Estimate cédées ;
 - o L'effet d'atténuation du risque (RM effect) ;
 - o Les montants de dépôts espèces et en nantissements (collatéraux) ;
 - o Les avoirs en banque ventilés par contrepartie bancaire ;
 - o Les créances pour dépôts espèces auprès des entreprises cédantes ventilées par cédante.

- **Le type 2** intégrant majoritairement les créances, les éléments pris en compte dans le calcul du risque des expositions de type 2 sont :
 - o Les cotisations restant à émettre (hors PANE du 4^{ème} trimestre) en distinguant les créances de plus et moins de 3 mois ;
 - o Les autres créances nées d'opérations directes ventilées entre plus et moins de 3 mois ;
 - o Les débiteurs divers (risque uniquement de – 3 mois).

Le tableau ci-dessous détaille l'exposition au risque de contrepartie sur les créances de type 1 (33 % du SCR de contrepartie 2018 avant diversification) et de type 2 (73 % du SCR de contrepartie 2018 avant diversification) pour la **SGAM Malakoff Humanis** :

En M€	Créances	Pertes en cas de défaut	Probabilité de défaut	Contribution SCR Contrepartie
Créances de type 1	99,2	2 252,6	0,1%	87,7
Créances de type 2	941,5	941,5	17,0%	159,9
Total	1 040,7	3 194,1	5,0%	233,0

Le détail par entité est le suivant :

En M€	Total SCR Contrepartie	dont Type 1	dont Type 2
Malakoff Humanis Prévoyance	128,1	32,4	102,0
IPSEC	7,1	2,2	5,3
INPR	2,5	1,2	1,4
CAPREVAL	0,4	0,3	0,2
Mutuelle Malakoff Humanis	14,2	1,0	13,5
Malakoff Humanis Nationale	4,0	1,0	3,2
Radiance Mutuelle	3,0	1,9	1,3
Mutuelle Renault	1,1	0,8	0,4
Energie Mutuelle	3,1	0,7	2,6
CMAV	2,3	1,0	1,4
QUATREM	52,3	16,3	39,0
AUXIA	40,9	37,0	4,9
Malakoff Humanis Assurances	3,3	0,5	3,0
Malakoff Humanis Retraite Supplémentaire	0,0	0,0	0,0
AUXIA Assistance	0,9	0,0	0,9
SGAM Malakoff Humanis	233,0	87,7	159,9

S'agissant des entités de la **SGAM Malakoff Humanis**, le risque de contrepartie le plus important est le risque de type 2 pour une grande partie des entités sauf pour Radiance Mutuelle, Mutuelle Renault et Auxia où le type 1 est le plus important.

C.4. Risque de liquidité

Le risque de liquidité se définit comme une impossibilité de respecter les engagements en raison d'une **insuffisance de cash disponible**.

Les facteurs de risque sont les suivants :

- Rachat massif des engagements ;
- Non cessibilité des placements ou cessibilité avec décote prohibitive ;
- Non renouvellement d'activité (besoin de cash net récurrent de l'activité d'assurance).

Le niveau de liquidité des placements est évalué à partir d'une segmentation en 3 catégories de liquidité décroissante :

- Les fonds monétaires et assimilés ;
- Les placements cotés : Obligations, fonds cotés ;
- Les placements non cotés : Fonds de dette privée, les placements immobiliers, les fonds non cotés et les Participations.

La répartition des placements sur les 3 catégories au 31 décembre 2019 est synthétisée dans le tableau ci-dessous pour la **SGAM Malakoff Humanis** et montre une prépondérance des actifs les plus liquides permettant la maîtrise des risques de non-cessibilité des placements et le non-renouvellement d'activité.

	Monétaire et assimilés	Autres placements liquides	Placements illiquides
% de placements	1,6%	81,4%	17,0%

Le détail par entité est le suivant :

% de placements	Monétaire et assimilés	Autres placements liquides	Placements illiquides
SGAM Malakoff Humanis	1,6%	81,4%	17,0%
Malakoff Humanis Prévoyance	0,9%	83,5%	15,6%
IPSEC	0,4%	88,0%	11,6%
INPR	0,6%	85,7%	13,8%
CAPREVAL	3,9%	78,3%	17,8%
Mutuelle Malakoff Humanis	1,0%	86,6%	12,4%
Malakoff Humanis Nationale	7,7%	82,5%	9,7%
Radiance Mutuelle	8,2%	75,2%	16,6%
Mutuelle Renault	5,8%	80,6%	13,6%
Energie Mutuelle	43,3%	56,7%	0,0%
CMAV	0,1%	86,4%	13,5%
QUATREM	1,1%	80,5%	18,4%
AUXIA	0,4%	82,5%	17,1%
Malakoff Humanis Assurances	13,9%	80,6%	5,5%
Malakoff Humanis Retraite Supplémentaire	0,5%	84,6%	15,0%
AUXIA Assistance	4,6%	95,0%	0,4%

C.5. Risque opérationnel

C.5.1. IDENTIFICATION DES RISQUES OPERATIONNELS

D'un point de vue qualitatif, les risques opérationnels sont les risques de pertes directes ou indirectes résultant d'une inadéquation ou d'une défaillance attribuable aux procédures, aux facteurs humains, aux systèmes ou à des causes extérieures.

Pour chaque risque, les principales causes de risque internes ou externes sont identifiées.

Cette définition inclut les risques de non-conformité réglementaires et les risques juridiques mais exclut les risques stratégiques. Les risques d'exécution des processus découlant des décisions et orientations stratégiques seront inclus dans le périmètre des risques opérationnels.

Les pertes peuvent être financières, clients, image / réputation ou d'ordre réglementaire.

La gestion de ces risques est décrite dans la politique de gestion des risques opérationnels validée par le Conseil d'administration et mise à jour annuellement.

L'objectif des cartographies des risques est :

- D'identifier les risques potentiels du Groupe (risques majeurs et risques opérationnels) ;
- D'évaluer et hiérarchiser les risques résiduels ;
- De définir pour les risques majeurs et risques opérationnels insuffisamment maîtrisés des actions de renforcement et d'évaluer le montant de fonds propres à allouer aux risques opérationnels.

C.5.2. EVALUATION PAR LA FORMULE STANDARD

➤ Évaluation du capital à allouer aux risques opérationnels :

La mesure du risque opérationnel est intégrée par la formule standard, dans l'évaluation du besoin de marge en Solvabilité 2.

L'évaluation par la Formule standard du risque opérationnel de la **SGAM Malakoff Humanis** :

En M€	2019
BSCR	3 741,2
Risque opérationnel	212,9
% / BSCR	5,7%

Ainsi, il représente un montant de 212,9 M€ soit 5,7% du BSCR au 31 décembre 2019, contre 226,9 M€ au 31 décembre 2018.

Le détail par entité est le suivant :

En M€	SCR opérationnel
Malakoff Humanis Prévoyance	138,0
IPSEC	4,8
INPR	1,7
CAPREVAL	0,3
Mutuelle Malakoff Humanis	14,8
Malakoff Humanis Nationale	5,5
Radiance Mutuelle	2,4
Mutuelle Renault	2,3
Energie Mutuelle	1,1
CMAV	1,6
QUATREM	50,5
AUXIA	10,0
Malakoff Humanis Assurances	1,9
Malakoff Humanis Retraite Supplémentaire	0,0
AUXIA Assistance	0,4
SGAM Malakoff Humanis	212,9

Le plafond du SCR opérationnel correspondant à 30% du BSCR n'est jamais atteint.

➤ Les principaux moyens de maîtrise des risques

Au-delà de l'analyse des cartographies des risques et actions qui en découlent, les principaux moyens de détection et de maîtrise des risques mis en œuvre par le Groupe sont les suivants :

- Le contrôle permanent, dont l'objectif est de tester la robustesse du contrôle interne via des plans de contrôles de 2nd niveau ;
- La gestion des incidents qui consiste à superviser les incidents majeurs et évaluer les pertes subies par le Groupe ;
- L'analyse des impacts des projets et nouveaux produits sur le profil de risques ;
- Le pilotage de projets de mise en conformité ;
- La gestion de la sécurité des systèmes d'information et des dispositifs de continuité informatique et métier ;
- La formation et la sensibilisation des collaborateurs aux risques et à la réglementation ;
- La veille réglementaire ;
- Le suivi des plans d'actions visant à combler, dans un délai défini, les principales faiblesses identifiées (y compris les actions relatives aux recommandations d'audits internes/externes) ;
- Les comités de suivi et de pilotage des risques : comité incidents, veille réglementaire, fraude, sécurité des systèmes d'information.

C.6. Autres risques importants

La SGAM Malakoff Humanis n'a pas d'autres risques importants à signaler.

D. VALORISATION

D.1. Valorisation des Actifs

Les principaux postes de l'actif des bilans comptables et Solvabilité 2 de la **SGAM Malakoff Humanis** sont synthétisés dans le tableau suivant :

En M€	ACTIF			
	Solvabilité 1		Solvabilité 2	
	Proforma 2018	2019	Proforma 2018	2019
Immobilisations incorporelles	103,3	99,3	0,0	
Immobilier (pour usage propre)	5,0	5,0	11,9	12,6
Placements	21 644,8	22 150,4	25 390,1	26 998,4
Placements UC	1 038,2	516,2	1 038,2	516,2
Impôts différés actif	66,2	49,0	1 217,4	2 072,8
Provisions techniques cédées	3 503,2	4 168,5	2 645,8	2 710,9
Prêts	3,2	1,8	3,2	1,8
Dépôts auprès des cédantes	1 239,9	1 265,8	1 244,1	1 277,6
Créances	3 387,1	3 805,6	1 729,1	977,7
Trésorerie et équivalent trésorerie	343,0	484,2	343,3	484,0
Autres actifs	9,9	0,7	9,6	75,3
Total actif	31 343,8	32 546,5	33 632,7	35 127,4

Des écarts entre les valeurs de placement de valeur comptable peuvent exister entre les différents tableaux qui s'expliquent par des périmètres de comptabilisation différents

Le détail de chacune des entités de la SGAM Malakoff Humanis :

En M€	ACTIF			
	Solvabilité 1		Solvabilité 2	
	Pro forma 2018	2019	Pro forma 2018	2019
Immobilisations incorporelles	6,3	5,2		
Immobilier (pour usage propre)	0,0	0,0		0,0
Placements	11 515,3	11 414,9	13 349,7	14 313,1
Placements UC	53,6	54,8	53,6	54,8
Impôts différés actif			714,7	1 336,9
Provisions techniques cédées	2 727,2	3 162,4	1 927,0	2 175,0
Prêts		0,5	1,0	0,5
Dépôts auprès des cédantes	566,0	556,2	610,8	555,7
Créances	2 165,0	2 529,4	1 180,0	464,0
Trésorerie et équivalent trésorerie	117,3	128,9	127,3	128,9
Autres actifs				15,5
Total actif	17 150,6	17 852,4	17 964,1	19 044,3

En M€	ACTIF			
	Solvabilité 1		Solvabilité 2	
	2018	2019	2018	2019
Immobilisations incorporelles	0,0	0,1		
Immobilier (pour usage propre)	0,1	1,2	0,1	1,2
Placements	165,5	167,6	183,2	196,4
Placements UC				
Impôts différés actif			11,4	17,9
Provisions techniques cédées	126,9	127,1	118,6	122,5
Prêts	0,3	0,4	0,3	0,4
Dépôts auprès des cédantes	18,8	17,3	18,8	17,3
Créances	49,3	61,0	21,2	22,9
Trésorerie et équivalent trésorerie	4,2	4,7	4,2	4,7
Autres actifs	0,3	0,1	0,3	0,1
Total actif	365,3	379,4	358,2	383,4

En M€	ACTIF			
	Solvabilité 1		Solvabilité 2	
	2018	2019	2018	2019
Placements	422,1	426,8	538,0	614,1
Placements UC				
Impôts différés actif			19,6	22,0
Provisions techniques cédées	0,1	0,2	-0,1	0,1
Prêts				
Dépôts auprès des cédantes				
Créances	33,4	41,8	11,5	5,4
Trésorerie et équivalent trésorerie	3,6	20,8	3,6	20,8
Autres actifs	0,0	0,0	0,0	0,0
Total actif	459,1	489,6	572,7	662,4

En M€	ACTIF			
	Solvabilité 1		Solvabilité 2	
	2018	2019	2018	2019
Placements	59,9	60,7	67,7	73,3
Placements UC				
Impôts différés actif			2,7	3,2
Provisions techniques cédées	0,1	0,1	0,1	0,0
Prêts			0,0	0,0
Dépôts auprès des cédantes				
Créances	3,1	2,4	0,4	2,0
Trésorerie et équivalent trésorerie	2,5	2,0	2,5	2,0
Autres actifs	0,0	0,0	0,0	0,0
Total actif	65,5	65,3	73,3	80,5

Mutuelle Malakoff Humanis	En M€	ACTIF			
		Solvabilité 1		Solvabilité 2	
		2018	2019	2018	2019
Placements	658,3	678,2	861,1	972,8	
Placements UC					
Impôts différés actif			24,4	60,8	
Provisions techniques cédées	8,0	67,8	-2,3	-5,5	
Prêts	0,2	0,2	0,2	0,2	
Dépôts auprès des cédantes	1,2	1,5	1,2	1,5	
Créances	125,5	171,9	65,7	78,4	
Trésorerie et équivalent trésorerie	1,7		1,7		
Autres actifs	0,0	0,0	0,0	0,0	
Total actif	795,1	919,7	952,0	1 108,2	

Malakoff Humanis Nationale	En M€	ACTIF			
		Solvabilité 1		Solvabilité 2	
		2018	2019	2018	2019
Placements	82,1	82,4	84,6	89,0	
Placements UC					
Impôts différés actif			1,0	5,5	
Provisions techniques cédées	13,1	19,1	14,1	1,1	
Prêts	0,0	0,0	0,0	0,0	
Dépôts auprès des cédantes	0,5	0,6	0,5	0,6	
Créances	37,3	39,4	37,3	18,2	
Trésorerie et équivalent trésorerie	0,2	10,6	0,2	10,6	
Autres actifs		0,0		0,0	
Total actif	133,1	152,1	137,6	125,0	

Radiance Mutuelle	En M€	ACTIF			
		Solvabilité 1		Solvabilité 2	
		2018	2019	2018	2019
Immobilisations incorporelles	1,0	1,0		0,0	
Immobilier (pour usage propre)	0,7	0,5	0,7	0,5	
Placements	95,6	104,0	102,0	115,3	
Placements UC					
Impôts différés actif			2,4	1,9	
Provisions techniques cédées	0,1	0,1	0,1	0,0	
Prêts	0,4	0,5	0,4	0,5	
Dépôts auprès des cédantes	0,5	0,6	0,5	0,6	
Créances	6,7	18,5	6,7	18,5	
Trésorerie et équivalent trésorerie	2,0	3,7	2,0	3,7	
Autres actifs	0,2	0,1	0,2	0,1	
Total actif	107,2	128,9	115,0	141,1	

En M€	ACTIF			
	Solvabilité 1		Solvabilité 2	
	2018	2019	2018	2019
Immobilisations incorporelles		0,0		
Placements	64,3	66,2	71,3	77,6
Placements UC				
Impôts différés actif			0,5	0,4
Provisions techniques cédées				
Prêts				
Dépôts auprès des cédantes				
Créances	5,2	2,5	5,3	2,6
Trésorerie et équivalent trésorerie	5,1	7,1	5,1	7,1
Autres actifs	0,4	0,4		
Total actif	74,9	76,2	82,1	87,6

En M€	ACTIF			
	Solvabilité 1		Solvabilité 2	
	2018	2019	2018	2019
Immobilisations incorporelles	0,3	0,3	0,3	0,3
Placements	9,5	8,8	10,5	10,1
Placements UC				
Impôts différés actif			0,4	0,8
Provisions techniques cédées	2,0	4,9	1,2	4,6
Prêts				
Dépôts auprès des cédantes				
Créances	6,8	16,7	6,7	16,5
Trésorerie et équivalent trésorerie	9,3	6,9	9,3	6,9
Autres actifs	0,8	1,0	0,8	1,0
Total actif	28,9	38,6	29,4	40,2

En M€	ACTIF			
	Solvabilité 1		Solvabilité 2	
	2018	2019	2018	2019
Placements	497,7	473,4	605,5	632,4
Placements UC	46,1	43,7	46,1	43,7
Impôts différés actif			0,6	3,5
Provisions techniques cédées	0,0	0,0	0,0	0,0
Prêts	0,3	0,1	0,3	0,1
Dépôts auprès des cédantes				
Créances	16,3	11,5	14,5	9,4
Trésorerie et équivalent trésorerie	26,5	15,4	26,5	15,4
Autres actifs				2,5
Total actif	586,8	544,2	693,4	707,0

En M€	ACTIF			
	Solvabilité 1		Solvabilité 2	
	2018	2019	2018	2019
Immobilisations incorporelles	46,7	46,4		
Placements	6 700,5	6 707,0	7 948,7	8 578,9
Placements UC	830,7	309,5	830,7	309,5
Impôts différés actif			412,7	557,3
Provisions techniques cédées	569,2	621,2	200,4	235,2
Prêts				
Dépôts auprès des cédantes	333,2	399,8	333,2	399,8
Créances	918,0	1 015,7	201,3	257,6
Trésorerie et équivalent trésorerie	37,6	50,1	37,6	50,1
Autres actifs	8,9	3,1	8,9	3,1
Total actif	9 444,9	9 152,8	9 973,5	10 391,5

En M€	ACTIF			
	Solvabilité 1		Solvabilité 2	
	2018	2019	2018	2019
Immobilisations incorporelles	3,9	3,2		
Placements	1 134,1	1 173,4	1 321,8	1 450,4
Placements UC	85,4	85,5	85,4	85,5
Impôts différés actif			21,8	45,1
Provisions techniques cédées	132,7	135,3	81,0	99,9
Prêts				
Dépôts auprès des cédantes	488,8	547,7	490,6	549,8
Créances	25,8	25,1	24,9	25,1
Trésorerie et équivalent trésorerie	16,1	9,3	16,1	9,3
Autres actifs				
Total actif	1 886,7	1 979,6	2 041,7	2 265,1

En M€	ACTIF			
	Solvabilité 1		Solvabilité 2	
	2018	2019	2018	2019
Immobilisations incorporelles		0,2		
Placements	114,0	122,1	116,3	131,7
Placements UC	12,3	12,0	12,3	12,0
Impôts différés actif			0,8	19,2
Provisions techniques cédées	53,4	124,1	52,2	96,0
Prêts	0,1	0,1	0,1	0,1
Dépôts auprès des cédantes	1,7	1,6	1,7	1,6
Créances	28,6	34,9	28,6	26,9
Trésorerie et équivalent trésorerie	4,8	7,8	4,8	7,8
Autres actifs	0,1	-0,2	0,1	-0,2
Total actif	215,1	302,7	217,1	295,3

	En M€	ACTIF	
		Solvabilité 1	
		2018	2019
MH Retraite Supplémentaire	Placements	1 335,2	1 289,3
	Placements UC	1,0	1,5
	Impôts différés actif		
	Provisions techniques cédées	32,3	
	Prêts	0,0	0,0
	Dépôts auprès des cédantes		
	Créances	38,8	28,6
	Trésorerie et équivalent trésorerie	0,7	26,7
	Autres actifs	7,9	
	Total actif		1 416,0

	En M€	ACTIF			
		Solvabilité 1		Solvabilité 2	
		2018	2019	2018	2019
AUXIA Assistance	Immobilisations incorporelles	0,1	0,2		
	Placements	25,6	26,5	29,4	32,0
	Placements UC				
	Impôts différés actif			0,0	0,1
	Provisions techniques cédées				
	Prêts				
	Dépôts auprès des cédantes				
	Créances	1,8	6,1	1,8	6,1
	Trésorerie et équivalent trésorerie	0,8	0,1	0,8	0,1
	Autres actifs	0,0		0,0	
Total actif		28,2	32,8	32,0	38,2

Les méthodes de valorisation sont identiques quelques soient les entités, les points principaux sont précisés ci-dessous :

D.1.1. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

En comptabilité, les actifs incorporels du groupe se composent principalement d'écarts d'acquisitions. Ces actifs sont valorisés à 0 en normes Solvabilité 2, conformément à l'article 12 du Règlement délégué.

D.1.2. IMMOBILIER (POUR USAGE PROPRE)

Ce poste inclut principalement les actifs corporels d'exploitation des entités du groupe (installations, agencements, matériel et mobilier). Compte tenu de la nature de ces actifs, le montant en comptabilité est repris en normes Solvabilité 2.

Cependant les valeurs peuvent être reclassés en Placements ce qui explique les écarts entre les la comptabilité et la norme Solvabilité 2.

D.1.3. PLACEMENTS (HORS UC)

Certains placements sont affectés aux créances en comptabilité et certaines créances sont affectées en placements en solvabilité 2 ce qui explique les écarts entre les valeurs inscrites au bilan et celles reportés dans les tableaux de la partie A.3.

D.1.4. PLACEMENTS (UC)

Les placements en représentation des engagements en unités de compte sont valorisés en valeur de marché dans les comptes sociaux, aucun retraitement n'est effectué en normes Solvabilité 2.

D.1.5. IMPOTS DIFFERES ACTIFS

En normes françaises, la comptabilisation d'impôts différés est obligatoire dans les comptes combinés. Le montant d'impôts différés à comptabiliser est calculé en appliquant un taux d'impôt à la différence entre la valeur comptable des éléments du bilan et leur valeur fiscale. Les valeurs du bilan fiscal des différentes entités du groupe diffèrent des valeurs comptables principalement du fait de l'entrée en fiscalité des institutions de prévoyance et des mutuelles en 2012 et de l'existence d'actifs éligibles au régime de l'article 209-0A du Code Général des Impôts (CGI) au bilan de certaines entités du groupe.

En normes Solvabilité 2, les impôts différés sont calculés en appliquant un taux d'impôt à la différence entre la valeur économique des éléments du bilan et leur valeur fiscale. Similairement aux comptes sociaux, l'entrée en fiscalité de certaines entités du groupe est génératrice d'impôt différé. Concernant les actifs éligibles au régime de l'article 209-0A du CGI, ils sont valorisés à la valeur vénale et ne génèrent donc pas d'imposition différée dans le bilan économique, les plus ou moins-values latentes fiscales ayant déjà l'objet d'une imposition.

La plupart des entités sont en position d'impôt différé actif net. Le montant d'impôt différé actif au bilan économique est limité au montant d'impôt différé passif dans les bilans économiques des entités concernées.

D.1.6. PRETS ET PRETS HYPOTHECAIRES

Certains prêts sont reclassés en placements ce qui explique la variation entre la valeur en comptabilité et la valeur en norme solvabilité 2.

D.1.7. DEPOTS AUPRES DES CEDANTES

Le Groupe effectue des opérations de réassurance en quote-part qui correspondent exclusivement à des opérations commerciales partagées.

Ces opérations commerciales relèvent soit de partenariats, soit de contrats importants. Une partie du risque est alors supportée par le groupe qui, en garantie de l'exécution de ses obligations, effectue un dépôt d'espèces auprès des cédantes.

Cette créance est égale au montant des provisions techniques pris à la quote-part de réassurance.

Elle est assimilée à de la trésorerie et sa valorisation reste donc quasiment identique entre les normes comptable et Solvabilité 2.

D.1.8. CREANCES

L'augmentation des créances en comptabilité résulte de retards sur le cycle de trésorerie du solde de réassurance et d'effet méthode dans la comptabilisation des primes acquises non émises (PANE) dans le cadre de la clôture anticipée.

D.1.9. TRESORERIE ET EQUIVALENT TRESORERIE

La trésorerie est reprise pour un montant identique en comptabilité et en norme solvabilité 2 au 31 décembre 2019.

D.2. Valorisation des provisions techniques

La provision technique Solvabilité 2 (hors mesures transitoires) est calculée comme la somme d'une « meilleure estimation » des passifs et d'une marge de risque :

- La meilleure estimation est calculée comme une projection actualisée de l'ensemble des flux financiers futurs ;
- La marge de risque représente le besoin additionnel en capital destiné à couvrir les engagements sur la vie complète du portefeuille de l'assureur.

Les provisions techniques Solvabilité 2 (hors mesures transitoires) sont calculées avec la courbe des taux sans risque fournie par l'EIOPA et tenant compte d'une correction pour volatilité (volatility adjustment) sur les taux sans risque.

Depuis le 31 décembre 2018, Malakoff Humanis Prévoyance, IPSEC, CAPREVAL, CMAV, QUATREM, AUXIA et Malakoff Humanis Assurances ont opté pour l'utilisation de la mesure transitoire sur les engagements. Ces mesures sont prises en compte dans les provisions techniques de la SGAM Malakoff Humanis.

D.2.1. VALORISATION DES PROVISIONS TECHNIQUES A DES FINS DE SOLVABILITE

Le tableau ci-après présente les provisions techniques de la **SGAM Malakoff Humanis** au 31 décembre 2019 selon les trois modes de valorisation Comptable, Solvabilité 2 sans la mesure transitoire sur les engagements et Solvabilité 2 avec la mesure transitoire sur les engagements :

En M€		Comptabilité				Solvabilité 2 hors mesures transitoires					Solvabilité 2 y compris mesures transitoires	
Risques	Risques fins	Lignes d'activité S2	Provisions techniques brutes	Provisions techniques cédées	Provisions techniques nettes	Meilleures estimations brutes	Marge de risque	Provisions techniques brutes	Meilleures estimations cessions	Provisions techniques nettes	Provisions techniques brutes	Provisions techniques nettes
Santé	Santé		2 273,7	810,5	1 463,3	272,8			-17,7			
	Décès accidentel Incapacité / Invalidité en attente	Santé - NSLT	2 767,5	316,8	2 450,8	2 144,4	335,2	2 752,5	265,7	2 504,4	2 714,6	2 466,6
	Dépendance Invalidité	Santé - SLT	4 527,9	1 419,1	3 108,8	4 392,7	66,7	4 459,4	1 080,6	3 378,8	4 307,6	3 227,0
Prévoyance	Emprunteur - arrêt de travail Exonération cotisations santé	NON VIE	10,6	0,0	10,6	1,9	0,6	2,4	0,0	2,4	2,4	2,4
	Décès - maintien décès Décès - rente education Décès - rente conjoint Emprunteur - Décès	VIE	5 347,8	985,3	4 362,6	5 033,4	344,1	15 824,0	692,4	14 458,3	14 235,9	12 870,2
Obsèque	Obsèque		67,9	0,9	67,0	68,6			2,8			
Epargne	Epargne retraite		8 295,3	618,7	7 676,4	10 377,9			670,4			
UC	Epargne UC	UC	549,2	17,2	532,1	541,7	0,0	541,7	16,6	525,2	541,7	525,2
Total			23 840,0	4 168,5	19 671,6	22 833,5	746,6	23 580,1	2 710,9	20 869,1	21 802,3	19 091,4

Les provisions techniques nettes des cessions 2018 étaient de 20 346,3 M€ en norme solvabilité 2. Elles augmentent de 523,2 M€ en 2019 pour atteindre 20 869,5 M€ (avant mesures transitoires).

Cette augmentation résulte principalement de la baisse des taux qui contribue à l'augmentation des provisions techniques mais également des déficits techniques anticipés pour 2020, et d'un accroissement des redistributions futures aux assurés en raison des performances financières de l'année.

Le détail des provisions techniques nettes par entité en solvabilité 2 est le suivant :

EN M€	Provisions techniques nettes					Total	SCR Souscription
	Santé NSLT	Santé SLT	NON VIE	VIE	UC		
Malakoff Humanis Prévoyance	1 589,7	2 592,7		4 457,6	55,1	8 695,1	1 408,9
IPSEC	42,0	42,0		49,4		133,5	31,2
INPR	-0,3	66,8		29,8		96,3	23,7
CAPREVAL	6,7	5,9		32,3		44,9	6,2
Mutuelle Malakoff Humanis	82,4	0,9		3,8		87,1	86,4
Malakoff Humanis Nationale	8,4			0,5		8,9	29,1
Radiance Mutuelle	-1,4	22,5		5,9		27,0	17,1
Mutuelle Renault	8,8					8,8	11,6
Energie Mutuelle	6,8	0,2				7,0	4,5
CMAV				394,7	42,8	437,5	2,1
QUATREM	755,3	647,4		6 160,6	314,1	7 877,5	731,1
AUXIA	-3,5	-11,1		1 764,6	85,6	1 835,6	49,9
Malakoff Humanis Assurances	13,1	11,4		6,3	14,8	45,5	12,1
Malakoff Humanis Retraite Supplémentaire				1 639,8	1,5	1 641,3	
AUXIA Assistance			2,4			2,4	7,6
SGAM Malakoff Humanis	2 504,4	3 378,8	2,4	14 458,3	525,2	20 869,1	2 318,8

Les écarts entre les provisions techniques Solvabilité 2 (hors mesures transitoire) et comptables sont majoritairement liés à l'intégration en Solvabilité 2 :

- Des PANE et PENA alors qu'elles sont inscrites au bilan en comptabilité,
- De facteur d'actualisation des flux à la courbe des taux sans risque alors qu'en comptabilité les flux sont actualisés sur la base des taux techniques,
- D'un retraitement des provisions non économiques en fonds propres, en Solvabilité 2, qui n'apparaissent donc pas dans le périmètre de modélisation du Best Estimate mais qui sont comptabilisées en normes comptables
- Des frais futurs d'une année de marge future pour les contrats déjà engagés à la clôture du 31 décembre 2019.

La mesure transitoire sur les engagements permet une réduction des provisions techniques avec une convergence vers la norme solvabilité 2 sur 16 années (depuis 2016).

D.2.2. DETAILS DE LA METHODOLOGIE RETENUE DANS LE CALCUL DES PROVISIONS TECHNIQUES

D.2.2.1. PORTEFEUILLE PREVOYANCE ET SANTE

Les calculs de provisions techniques du portefeuille Prévoyance/Santé dans le cadre de Solvabilité 2 sont réalisés par un outil de marché permettant de projeter le passif jusqu'à extinction du portefeuille.

➤ Méthodes d'estimation des Best Estimate bruts de réassurance

L'évaluation des Best Estimate bruts de réassurance repose sur des projections réalisées, en fonction des garanties soit à l'aide de cadences d'écoulement, soit en tête par tête en tenant compte des tables réglementaires.

La modélisation est réalisée selon sept grands groupes de risque : rente éducation (RE), rente de conjoint (RC), Décès, arrêt de travail (AT), Décès Accident, Dépendance et Santé, déclinés suivant leur pertinence de modélisation (tête par tête, acceptation, gestion directe).

La modélisation des passifs peut être synthétisée par garantie comme suit :

Produit	Garantie	Primes en cours PANE	Sinistres en cours PSAP	Sinistres en cours Provisions Rente	Sinistres en cours	Nouvelle production - primes	Sinistres issus de la nouvelle production
Prévoyance	Décès	Reprises pour leur valeur S1	Cadence d'écoulement	Non Applicable	Cadence d'écoulement	Cadence d'écoulement	Écoulées de manière similaire au stock
	Rente Conjoint			Tête par Tête	Tête par Tête		
	Rente Education						
	Maintien des garanties décès			Non Applicable	Cadence d'écoulement		
	Invalidité						
	Invalidité en attente			Tête par Tête	Tête par Tête		
	Décès Accidentel			Tête par Tête	Tête par Tête		
	Incapacité			Tête par Tête	Tête par Tête		
	Dépendance			Cadence d'écoulement	Cadence d'écoulement		
	Emprunteur			Tête par Tête	Tête par Tête		
Exonération cotisations santé	Tête par Tête	Tête par Tête					
Santé	Santé			Non Applicable	Cadence d'écoulement		
Assistance	Assistance			Non Applicable	Cadence d'écoulement		

Les provisions tête par tête et les IBNR issus des risques RE, RC et AT, sont projetées en utilisant un calcul tête par tête issue des calculs d'inventaire et les tables réglementaires.

Les Provisions Pour Sinistres A Payer (PSAP) sont projetées selon des profils d'écoulement des cadences de règlement observées dans les triangles de liquidation.

Les primes en cours sont écoulées intégralement sur l'exercice.

De plus, les provisions non économiques ne sont pas incluses dans le calcul du Best Estimate mais sont prises en compte dans les fonds propres.

Les Provisions d'Égalisation (PE) constituées à la date d'arrêté sont valorisées en norme Solvabilité 2 à hauteur de leur montant Solvabilité 1. Aucune dotation/reprise à la PE n'est modélisée sur l'année N+1 car :

- Il serait nécessaire de modéliser finement chaque compte avec PE et de simuler complètement les passifs Solvabilité 2 afférents, ce qui n'est pas envisagé dans le processus actuel ;
- Les impacts seraient faibles au regard des dernières années et potentiellement imprudents (du fait de reprises constatées sur plusieurs exercices).

Les entreprises pour lesquelles un compte avec PE a été mis en place, reçoivent une rémunération fonction du niveau des provisions techniques du compte et de la provision d'égalisation. Les plus-values latentes R332-20 en représentation des passifs correspondant aux comptes avec PE sont affectées, sous forme de PB différée, aux clients, par application d'un taux de distribution représentatif des clauses contractuelles.

➤ Hypothèses et paramètres

Les regroupements réalisés pour les projections sont effectués selon l'information disponible : les contrats sont soit modélisés en tête par tête, soit projetés de manière globale à l'aide de cadences de règlements.

Sur les segments santé, décès accidentel et décès, les projections sont réalisées à partir de données globales, à savoir :

- Pour le stock : Des cadences de liquidation des sinistres en cours ;
- Pour la nouvelle production : Des hypothèses de sinistralité, ratio de S/P, pour la nouvelle production et des cadences de règlements pour les primes futures.

Le traitement est identique quel que soit le mode de gestion (directe, coassurance, acceptation). Concernant l'écoulement des prestations futures, celui-ci est supposé identique à celui observé en année N pour les sinistres de survenance N.

Les contrats en direct sont projetés à l'aide de Model points (chaque model point représentant une tête assurée) sur les garanties suivantes :

- Rentes de conjoint ;
- Rentes éducation ;
- Arrêt de travail (incapacité/invalidité et maintien des garanties décès).

S'agissant de la modélisation de la coassurance et réassurance acceptées, la construction des Model Points est réalisée à partir des Model Points des contrats gérés en direct (apérition) de manière cohérente au profil de risque.

L'approche par Model Point est justifiée par l'article 35 des Règlements Délégués, qui décrit les conditions d'application d'une telle méthodologie :

« Les projections des flux de trésorerie utilisées dans le calcul des meilleures estimations concernant les engagements d'assurance vie sont effectuées séparément pour chaque contrat. Lorsqu'un calcul distinct pour chaque contrat représente une charge induite pour l'entreprise d'assurance ou de réassurance, celle-ci peut regrouper les contrats pour effectuer ces projections, à condition de satisfaire à l'ensemble des exigences suivantes :

- Il n'y a pas de différences significatives dans la nature et la complexité des risques sous-jacents aux contrats faisant partie d'un même groupe ;
- Le regroupement de contrats ne crée pas une image faussée des risques sous-jacents aux contrats et n'introduit pas de biais dans les coûts ;
- Il est probable que le regroupement de contrats produise approximativement les mêmes résultats pour le calcul de la meilleure estimation qu'un calcul contrat par contrat, en particulier pour ce qui concerne les garanties financières et les options contractuelles prévues par les contrats ».

Dans le cadre de la projection des primes futures, le traitement des contrats collectifs et des contrats individuels est identique, tenant compte d'une année de primes projetée sur ces deux typologies de contrats. Les primes pluriannuelles de certains contrats relevant de Conventions Collectives Nationales (qui ne peuvent être résiliées et dont la prime ne peut être révisée) ne sont pas prises en compte dans le modèle.

Par ailleurs, préalablement à la construction des Model Points, les données d'incapacité/invalidité relatives à la coassurance et la réassurance acceptées font l'objet d'un retraitement. En effet, les risques d'incapacité et d'invalidité sont agrégés dans le cadre de la production des comptes sociaux. Pour séparer ces deux risques, une clé de répartition est appliquée sur la base du portefeuille des affaires gérées en direct.

Un ajustement sur les montants totaux de provisions en acceptation est ensuite réalisé sur l'ensemble des données tête à tête.

Pour les survenances à venir (Best Estimate de primes), elles sont estimées à partir des hypothèses suivantes, issues du business plan :

- Le volume d'affaires nouvelles ;
- Le volume de résiliations ;
- Des hypothèses de sinistralité, ratio de S/P ;
- Les Model Points constitués sur la base de la dernière année de survenance connue. Les Model Points sont répliqués, puis ajustés en volume.

➤ Modélisation des cessions en réassurance

La modélisation des cessions en réassurance est réalisée comme suit :

- Modélisation des provisions du stock à partir d'un cadencement propre au portefeuille de cession (i.e. correspondant à la meilleure estimation possible des flux liés au stock ;
- Modélisation des cessions sur la production nouvelle à la quote-part de cession sur chaque risque évalué dans les inputs ;

- Modélisation du choc sur chaque risque à partir de la quote-part de cession du risque appliquée à la différence de Best Estimate central et choqué.

La réassurance des risques de pointe, en excédent de sinistres par tête, n'est pas modélisée, seule la réassurance en quote-part l'est.

D. 2.2.2. PORTEFEUILLE EPARGNE / RETRAITE

Les calculs de provisions techniques du portefeuille Epargne/Retraite dans le cadre de Solvabilité 2 sont réalisés avec un outil standard de marché à pas annuel permettant de projeter le bilan sur un horizon de 50 ans.

➤ Méthodes d'estimation des Best Estimate bruts de réassurance

Les projections sur le périmètre Epargne/Retraite reposent sur :

- Des projections déterministes du passif : l'ensemble des contrats sont projetés au Taux Minimum Garanti (TMG) et en tenant compte des tables réglementaires ;
- Des projections des différentes classes d'actifs (obligations, actions, immobiliers, monétaire, etc.) ;
- Des interactions Actif/Passif (projections stochastiques), permettant d'intégrer le calcul de la participation aux bénéficiaires, de la revalorisation des contrats et de la stratégie financière.

Le Best Estimate (BE) déterministe correspond à l'actualisation de tous les flux probables futurs actualisés avec une courbe des taux sans risque ; s'agissant des flux probables futurs, ils sont projetés jusqu'à extinction des engagements et ils sont la somme algébrique des prestations, frais et commissions, moins les primes. Le Best Estimate Garanti (BEG) est calculé avec des cash-flows déterminés au Taux Minimum Garanti (TMG).

Le Best Estimate stochastique (BEL) permet de prendre en compte les différentes options et garanties financières incluses dans les contrats (taux minimum garanti, PB contractuelle) ; le Best Estimate stochastique est calculé comme étant la moyenne des Best Estimate de l'ensemble des scénarios économiques simulés.

Les différents scénarios économiques sont issus d'un outil de place tenant compte du contexte économique actuel (prise en compte des taux négatifs).

La FDB (Future Discretionary Benefits) correspond à la Participation aux Bénéfices future, elle résulte de la différence entre le BEL et le BEG.

Dans le cadre de la projection du passif, la provision mathématique du portefeuille évolue chaque année en fonction d'événements liés à la vie des contrats, notamment :

- Les entrées en portefeuille : conformément à la frontière des contrats, les primes futures et les affaires nouvelles ne sont pas prises en compte dans la projection ;
- Les sorties de portefeuille : elles correspondent au décès de l'assuré, à l'arrivée à échéance ou au rachat du contrat et sont considérées comme intervenant en milieu d'année. Les décès et les rachats sont calculés à partir des taux de décès et de rachats appliqués sur le nombre de contrats, ainsi que sur le montant de provisions mathématiques revalorisé en mi-année.
- La revalorisation des contrats en portefeuille au Taux Minimum Garanti net de chargements en fin d'année, les contrats sortis dans l'année étant revalorisés à mi-année avant de sortir du portefeuille
- Le prélèvement des chargements : Les chargements sont calculés sur la base des taux de chargements disponibles dans les model points et prélevés en fin d'année ;
- Le paiement des frais et commissions interviennent en fin d'année.

La provision mathématique est recalculée par le modèle à chaque pas de projection par Model Point. Ceux-ci sont construits tête par tête dans le cadre de la projection déterministe et regroupés par taux garantis et produits dans le cadre de la projection stochastique.

Dans le cadre de la projection de l'actif, les titres sont pris en compte dans le modèle au moyen de Model Point, correspondant aux actifs obligataires considérés ligne à ligne et à une agrégation par classe d'actifs s'agissant des actifs non obligataires (action, immobiliers, OPCVM, monétaire).

Concernant les actifs obligataires, les hypothèses suivantes ont été retenues :

- Les obligations structurées sont modélisées comme des taux variables ou des taux fixes en fonction du paramètre retenu dans la base des investissements ;
- Les obligations à taux variables sont indexées soit sur les taux 1 an soit sur les taux 10 ans en fonction de leur index de révision ;
- L'échéance des obligations perpétuelles est déterminée de sorte que celles-ci soient toujours présentes en portefeuille à la fin de la projection.

Afin de modéliser les interactions actif/passif, des règles de management sont définies dans le modèle. Pour l'ensemble des classes d'actifs, ces règles stipulent que les investissements et désinvestissements s'effectuent dans le respect de l'allocation stratégique d'actifs.

S'agissant de la politique de taux servis, ces règles correspondent à l'ensemble des actions menées autour de la revalorisation des contrats. Elles couvrent notamment la définition du taux servi aux assurés (TMG, PB contractuelle, taux cibles, etc.), mais également l'ensemble des leviers à disposition de l'assureur afin de servir ce taux (gestion de la PPE, réalisation de plus-values, diminution des marges, etc.). Elles se déclinent selon les étapes suivantes :

- 1^{ère} étape : Détermination des produits financiers alloués aux assurés
 - o Les produits financiers distribuables sont calculés à partir des produits financiers globaux, retraités des intérêts techniques et des chargements ;
 - o Dans un deuxième temps, un taux de Participation aux Bénéfices contractuelle, dépendant des conditions contractuelles et en pourcentage des produits financiers, est appliqué afin de déterminer les produits financiers alloués aux assurés. Il est à noter que l'ensemble des taux contractuels est cartographié dans le modèle.
- 2^e étape : Revalorisation des contrats
 - o Le résultat financier alloué aux assurés précédemment calculés est tout d'abord doté à la Provision pour Participation aux Excédents jusqu'à un seuil maximum défini en pourcentage des provisions mathématiques (10%). L'excédent est intégré aux provisions mathématiques.
- 3^e étape : Gestion de la PPE
 - o L'écoulement de la PPE est réalisé afin de garantir une distribution au plus sur 8 ans, conformément à la réglementation.

Les calculs décrits ci-dessus sont réalisés dans le respect de l'article 79 de la Directive Solvabilité 2 et l'article 32 du règlement délégué qui indiquent que les entreprises d'assurance doivent prendre en compte dans leur valorisation :

- Toutes les garanties financières et options contractuelles intégrées dans leurs polices ;
- Tous les facteurs susceptibles d'influer sur la probabilité que les souscripteurs exercent les options contractuelles ou sur la valeur de l'option ou de la garantie.

Ainsi, sur le périmètre Epargne/Retraite :

- Les TMG ainsi que les différentes options sur les rentes sont prises en compte ;
- Le taux de PB contractuel est utilisé pour les projections dans le modèle ALM.

Le coût des options et garanties est déterminé comme la différence entre la Participation aux Bénéfices calculée au moyen des projections stochastiques (modèle d'interaction actif/passif) et la participation aux Bénéfices déterministe calculée au moyen des projections déterministes.

En fin de projection, les éléments suivants sont intégrés (à 100%) dans le Best Estimate, pour leur valeur actuelle :

- Le stock résiduel de PM et de PPE en fin de projection ;
- Les fuites de modèle ou écart de convergence ;
 - o Le montant des plus-values latentes sur les actifs de fin de projection (les moins-values latentes sont imputées aux fonds propres).

➤ Hypothèses et paramètres

La frontière des contrats permet de caractériser le niveau d'engagement envers les assurés présents dans le portefeuille.

Il s'agit de préciser si le Best Estimate couvre seulement les engagements en date d'inventaire (run-off) ou s'il inclut les engagements au titre des primes futures.

Les tables utilisées pour modéliser la mortalité sont les tables générationnelles réglementaires. Les contrats d'assurance Epargne/Retraite commercialisés par le Groupe peuvent être rachetés dans les conditions définies à l'article L132-23 du code des assurances (invalidité, expiration des droits à l'assurance-chômage, décès du conjoint, etc.). Ceux-ci peuvent également être transférés. Les lois de rachats utilisées sont définies par produit et par ancienneté du contrat. Une seule loi de rachat est retenue, celle-ci intègre les rachats à titre individuel ainsi que les transferts. Elles ont été calibrées à partir de l'historique du Groupe.

Les rachats dynamiques ne sont pas néanmoins pas intégrés dans les modèles. Une loi de sortie en rente ou en capital a été calibrée à partir de l'historique du groupe Malakoff Humanis pour tenir compte de l'article A160-2 du code des assurances, précisant que dans le cas où la rente annuelle ne dépasse pas 480€, les modalités de sortie sont nécessairement en capital. S'agissant des frais pris en compte dans le Best Estimate, ils sont retraités des frais exceptionnels (considérés comme non récurrents) et sont calculés en appliquant des taux de frais aux primes/prestations/encours. Ces taux sont déterminés à partir des frais ventilés par produit/destination et des indicateurs retenus (prestations CA, etc.) sur les deux dernières années. La répartition des frais généraux est réalisée par la Direction du Contrôle de Gestion.

Sur le périmètre Épargne Retraite, les données sources sont extraites d'une base de gestion partiellement retraitée reposant sur les données de l'arrêté N-1. Afin de s'assurer de la bonne application des chocs de taux sur les courbes mises à disposition, les courbes de taux choquées sont reconstituées sur la base de la courbe des taux centrale et des paramètres de chocs réglementaires (niveaux de chocs ainsi que plafonds/paliers). Dans le cadre des projections stochastiques sur le périmètre Epargne/Retraite, des scénarios économiques risque neutre sont générés avec un outil de place.

➤ Modélisation des cessions en réassurance

La réassurance sur le périmètre Epargne est calculée par application d'un taux de quote-part.

D.2.3. METHODE DE CALCUL DE LA MARGE POUR RISQUES

La marge pour risque est actuellement calculée selon la méthode 3 des spécifications techniques de Solvabilité 2.

Celui-ci est réalisé sur les risques fins.

- La courbe des taux utilisée pour l'actualisation est la courbe des taux sans Volatility Adjustment ;
- Les Cash-Flows sont nets de réassurance.

D.3. Valorisation des autres passifs

Les principaux postes du passif des bilans comptables et Solvabilité 2 de la **SGAM Malakoff Humanis** sont synthétisées dans le tableau suivant :

En M€	Solvabilité 1		Solvabilité 2	
	Pro forma 2018	2019	Pro forma 2018	2019
Fonds propres	4 836,0	5 257,8	7 670,8	8 429,4
Passifs subordonnés	277,9	277,4	277,9	277,4
Provisions techniques	22 026,3	23 292,9	20 163,5	21 260,6
Provisions techniques UC	1 048,8	547,1	1 050,6	541,7
Provisions non techniques	52,3	66,9	52,3	65,9
Impôts différés passif	0,0		1 834,6	2 623,8
Dettes d'assurance	1 822,8	1 982,3	1 321,8	624,6
Dettes et autres	1 279,6	1 122,1	1 261,2	1 303,9
Total passif	31 343,8	32 546,5	33 632,7	35 127,4

Le détail des entités de la SGAM :

		PASSIF			
		Solvabilité 1		Solvabilité 2	
Malakoff Humanis Prévoyance	En M€	Pro forma 2018	2019	Pro forma 2018	2019
		Fonds propres	3 423,8	3 157,1	5 192,8
	Passifs subordonnés	250,3	250,3	250,3	250,3
	Provisions techniques	11 778,9	12 182,4	9 808,6	10 225,0
	Provisions techniques UC		73,7	66,2	71,7
	Provisions non techniques	18,4		18,4	
	Impôts différés passif			841,4	1 420,6
	Dettes d'assurance	867,6	1 412,8	887,4	507,5
	Dettes et autres	811,6	776,1	898,9	871,6
	Total passif	17 150,6	17 852,4	17 964,1	19 044,3

		PASSIF			
		Solvabilité 1		Solvabilité 2	
IPSEC	En M€	2018	2019	2018	2019
		Fonds propres	82,7	83,1	90,3
	Passifs subordonnés				
	Provisions techniques	243,6	253,7	229,9	254,6
	Provisions non techniques				
	Impôts différés passif			11,4	17,9
	Dettes d'assurance	13,3	11,4	0,8	2,6
	Dettes et autres	25,8	31,3	25,8	17,5
	Total passif	365,3	379,4	358,2	383,4

En M€		PASSIF			
		Solvabilité 1		Solvabilité 2	
		2018	2019	2018	2019
INPR	Fonds propres	296,2	313,7	413,4	505,7
	Passifs subordonnés				
	Provisions techniques	155,4	151,9	120,7	96,4
	Provisions non techniques	0,5	0,5	0,5	0,5
	Impôts différés passif			31,1	36,4
	Dettes d'assurance	5,5	8,9	5,4	8,8
	Dettes et autres	1,6	14,6	1,6	14,6
	Total passif	459,1	489,6	572,7	662,4

En M€		PASSIF			
		Solvabilité 1		Solvabilité 2	
		2018	2019	2018	2019
CAPREVAL	Fonds propres	27,4	26,2	33,4	37,7
	Passifs subordonnés				
	Provisions techniques	36,5	38,0	35,6	38,4
	Provisions non techniques	0,2	0,2	0,2	0,2
	Impôts différés passif			2,7	3,5
	Dettes d'assurance	0,8	0,1	0,7	0,0
	Dettes et autres	0,6	0,7	0,6	0,7
	Total passif	65,5	65,3	73,3	80,5

En M€		PASSIF			
		Solvabilité 1		Solvabilité 2	
		2018	2019	2018	2019
Mutuelle Malakoff Humanis	Fonds propres	465,0	466,5	788,4	894,0
	Passifs subordonnés				
	Provisions techniques	277,4	320,3	93,1	81,6
	Provisions non techniques	3,6	3,1	3,6	3,1
	Impôts différés passif			27,2	75,0
	Dettes d'assurance	20,8	89,3	11,5	14,0
	Dettes et autres	28,3	40,6	28,3	40,6
	Total passif	795,1	919,7	952,0	1 108,2

Malakoff Humanis Nationale	En M€	PASSIF			
		Solvabilité 1		Solvabilité 2	
		2018	2019	2018	2019
Fonds propres	52,7	60,5	63,9	71,1	
Passifs subordonnés	12,0	12,0	12,0	12,0	
Provisions techniques	38,9	37,8	31,2	10,1	
Provisions non techniques	0,2	0,6	0,2	0,6	
Impôts différés passif			1,0	5,5	
Dettes d'assurance	17,7	27,9	17,7	12,5	
Dettes et autres	11,6	13,2	11,6	13,2	
Total passif	133,1	152,1	137,6	125,0	

Radiance Mutuelle	En M€	PASSIF			
		Solvabilité 1		Solvabilité 2	
		2018	2019	2018	2019
Fonds propres	65,9	70,7	72,3	80,8	
Passifs subordonnés					
Provisions techniques	31,2	30,2	28,8	27,0	
Provisions non techniques	0,1	0,2	0,1	0,2	
Impôts différés passif			3,8	5,3	
Dettes d'assurance	1,3	13,3	1,3	13,3	
Dettes et autres	8,7	14,6	8,7	14,6	
Total passif	107,2	128,9	115,0	141,1	

Mutuelle Renault	En M€	PASSIF			
		Solvabilité 1		Solvabilité 2	
		2018	2019	2018	2019
Fonds propres	56,9	57,1	65,0	67,7	
Passifs subordonnés					
Provisions techniques	8,3	9,6	6,7	8,8	
Provisions non techniques					
Impôts différés passif			1,1	2,0	
Dettes d'assurance	3,4	1,0	3,4	1,0	
Dettes et autres	6,3	8,6	5,9	8,2	
Total passif	74,9	76,2	82,1	87,6	

		PASSIF			
En M€		Solvabilité 1		Solvabilité 2	
		2018	2019	2018	2019
Energie Mutuelle	Fonds propres	13,8	14,4	14,0	14,2
	Passifs subordonnés	1,5	1,5	1,5	1,5
	Provisions techniques	4,8	10,6	4,6	11,6
	Provisions techniques UC				
	Provisions non techniques	0,1	0,0	0,1	0,0
	Impôts différés passif			0,4	0,8
	Dettes d'assurance	1,0	5,0	1,0	5,0
	Dettes et autres	7,8	7,1	7,8	7,1
	Total passif	28,9	38,6	29,4	40,2

		PASSIF			
En M€		Solvabilité 1		Solvabilité 2	
		2018	2019	2018	2019
CMAV	Fonds propres	104,1	107,2	182,2	222,2
	Passifs subordonnés	40,0	40,0	40,0	40,0
	Provisions techniques	345,6	336,9	340,3	340,5
	Provisions techniques UC	42,6	42,8	42,6	42,7
	Provisions non techniques	0,3	0,2	0,3	0,2
	Impôts différés passif			33,9	44,3
	Dettes d'assurance	1,7	0,4	1,6	0,4
	Dettes et autres	52,6	16,8	52,6	16,8
	Total passif	586,8	544,2	693,4	707,0

		PASSIF			
En M€		Solvabilité 1		Solvabilité 2	
		2018	2019	2018	2019
QUATREM	Fonds propres	839,6	845,3	1 725,8	1 844,0
	Passifs subordonnés	151,0	151,0	151,0	151,0
	Provisions techniques	6 902,6	7 064,6	6 101,1	6 792,2
	Provisions techniques UC	835,2	319,6	831,3	314,1
	Provisions non techniques	25,2		25,2	
	Impôts différés passif			782,8	895,9
	Dettes d'assurance	510,7	570,8	154,5	192,6
	Dettes et autres	180,6	201,6	201,9	201,6
	Total passif	9 444,9	9 152,8	9 973,5	10 391,5

En M€	PASSIF			
	Solvabilité 1		Solvabilité 2	
	2018	2019	2018	2019
Fonds propres	134,5	137,5	263,6	297,9
Passifs subordonnés				
Provisions techniques	1 628,5	1 715,4	1 555,3	1 716,5
Provisions techniques UC	85,5	85,6	85,5	85,6
Provisions non techniques	1,2	1,5	1,2	1,5
Impôts différés passif			89,9	118,6
Dettes d'assurance	10,1	9,5	10,1	9,5
Dettes et autres	27,0	30,2	36,2	35,6
Total passif	1 886,7	1 979,6	2 041,7	2 265,1

En M€	PASSIF			
	Solvabilité 1		Solvabilité 2	
	2018	2019	2018	2019
Fonds propres	26,3	33,1	28,6	36,3
Passifs subordonnés				
Provisions techniques	130,0	129,5	126,0	124,2
Provisions techniques UC	12,4	14,8	15,2	14,8
Provisions non techniques	2,0	1,6	2,0	1,6
Impôts différés passif			0,8	19,2
Dettes d'assurance	6,9	33,6	6,9	9,1
Dettes et autres	37,5	90,1	37,5	90,2
Total passif	215,1	302,7	217,1	295,3

En M€	PASSIF			
	Solvabilité 1		Solvabilité 2	
	2018	2019	2018	2019
Fonds propres	67,8	70,3	83,3	92,7
Passifs subordonnés				
Provisions techniques	1 335,4	1 259,2	1 614,8	1 639,8
Provisions techniques UC	1,4	1,5	1,4	1,5
Provisions non techniques	0,2	0,3	0,2	0,3
Impôts différés passif				
Dettes d'assurance	0,2	0,1	-0,3	0,1
Dettes et autres	11,0	14,8	11,0	14,8
Total passif	1 416,0	1 346,2	1 710,5	1 749,2

En M€	PASSIF			
	Solvabilité 1		Solvabilité 2	
	2018	2019	2018	2019
AUXIA Assistance				
Fonds propres	13,8	14,8	20,9	24,2
Passifs subordonnés				
Provisions techniques	11,3	10,8	4,1	2,4
Provisions non techniques				
Impôts différés passif			3,8	4,4
Dettes d'assurance	1,1	1,5	1,1	1,5
Dettes et autres	2,1	5,7	2,1	5,7
Total passif	28,2	32,8	32,0	38,2

Les méthodes de valorisation sont identiques quel que soient les entités, les points principaux sont précisés ci-dessous :

Concernant l'impôt différé passif, l'explication est traitée à la section D.1. Concernant les provisions techniques, elles sont détaillées en section D.3.

D.3.1 PASSIFS SUBORDONNES

Au 31 décembre 2019, le montant de dettes subordonnées sont les suivants

- 30 M€ correspond aux Titres Subordonnés à Durée Indéterminée (TSDI) émis par QUATREM en 2003 et souscrit par une entité extérieure au groupe.
- 246 M€ correspondant aux Titres Subordonnés Remboursables émis par Malakoff Humanis Prévoyance en 2015.

D.3.2. DETTES D'ASSURANCE

L'augmentation des dettes d'assurance en comptabilité résulte d'effet méthode dans la comptabilisation des primes acquises non émises de cessions (PANE de cession) dans le cadre de la clôture anticipée.

D.3.3. DETTES ET AUTRES

Ce poste correspond principalement à des dettes sur dépôts en espèces reçus des cessionnaires.

D.4. Méthodes de valorisation alternatives

Aucune méthode alternative concernant l'évaluation aux fins de solvabilité n'est à noter.

D.5. Autres informations

Aucune autre information importante concernant l'évaluation aux fins de solvabilité n'est à noter

E. GESTION DU CAPITAL

E.1. Fonds propres

E.1.1. PROCEDURES DE GESTION DES FONDS PROPRES

L'objectif de la SGAM Malakoff Humanis est de gérer les fonds propres dans une perspective de :

- Création de valeur à long terme en phase avec la stratégie de développement du Groupe ;
- Maintien du niveau de solvabilité en phase avec l'appétit aux risques.

La gestion des fonds propres s'articule autour de 3 enjeux clés :

- Anticipation des besoins et/ou excédents de fonds propres (au regard des contraintes réglementaires, de la stratégie du groupe prudentiel, de l'appétit aux risques et de la sensibilité de la clientèle) ;
- Optimisation de la répartition des fonds propres et des mécanismes de solidarité entre les entités du groupe prudentiel ;
- Identification des leviers de pilotage des fonds propres et de la solvabilité (rapport entre les fonds propres et les besoins de fonds propres immobilisés).

Le processus de gestion des fonds propres s'inscrit dans la continuité du processus ORSA. Il se décompose de la manière suivante et est réalisé annuellement pour le groupe prudentiel et pour chacune des entités :



➤ Suivi du niveau de solvabilité

Le suivi du niveau de solvabilité est réalisé à partir des résultats de l'ORSA. Ces résultats permettent de constater :

- À date de clôture : les fonds propres disponibles et les fonds propres devant être immobilisés dans le cadre du Besoin Global de Solvabilité ;
- En prospectif : d'anticiper les besoins de fonds propres sous différents scénarios de stress et différentes options de pilotage stratégiques (décisions d'investissements, décisions de tarification, décisions de développement...).

➤ Définition de la stratégie de solvabilité

La stratégie de solvabilité préconise pour le groupe prudentiel :

- Un niveau de ratio de solvabilité à atteindre en scénario central des calculs prospectifs de l'ORSA ;
- Un niveau de ratio de solvabilité à préserver en scénario adverse des calculs prospectifs de l'ORSA. Ce niveau matérialise l'appétit aux risques global.

Pour les entités du Groupe, la stratégie de solvabilité consiste à veiller à ce que les ratios de solvabilité de chaque entité soient suffisants pour ne pas déclencher les seuils des mesures de surveillance ni les seuils des mesures d'aide des règles de solidarité financière.

➤ Construction du plan de gestion du capital

Le plan de gestion du capital se déduit des actions à mettre en œuvre pour que le niveau de solvabilité prospectif respecte les contraintes de la stratégie de solvabilité.

Chaque action portant sur les fonds propres ou le besoin de fonds propres fait l'objet d'une analyse de conformité sur la régularité et la capacité à modifier la solvabilité du groupe dans le sens souhaité.

Les opérations en capital sont par principe limitées entre les différents affiliés du groupe prudentiel et leurs filiales.

Par dérogation, Malakoff Humanis Prévoyance et QUATREM portent dans leurs engagements des titres subordonnés respectivement à hauteur de 250 M€ et 30 M€ souscrits par des acteurs externes au groupe prudentiel.

En cas d'apport de fonds propres, l'éligibilité aux différents tiers ciblés doit être démontrée et validée par l'autorité de contrôle.

➤ Mise en œuvre du plan de gestion du capital

La mise en œuvre du plan de gestion du capital est ensuite réalisée par les différentes fonctions en charge au sein du groupe.

E.1.2. EVOLUTION DES FONDS PROPRES ET LEUR COMPOSITION

La composition des fonds propres (avec les mesures transitoires) au 31 décembre 2019 et leur évolution depuis le 31 décembre 2018 de la **SGAM Malakoff Humanis** est la suivante :

En M€	Hors transitoires		Avec transitoires	
	Pro forma 2018	2019	Pro forma 2018	2019
Capital social	23,0	24,0	23,0	24,0
Réserve de réconciliation	6 468,5	7 178,4	7 635,6	8 405,1
Titres subordonnés	277,9	277,4	277,9	277,4
Intérêts minoritaires	12,2		12,2	
Total des Fonds propres	6 781,5	7 479,7	7 948,6	8 706,4
- dont Tier 1	6 503,6	7 202,4	7 670,8	8 429,0
- dont Tier 2	277,9	277,4	277,9	277,4
- dont Tier 3				
- dont éligible SCR	6 769,3	7 479,7	7 936,4	8 706,4
- dont éligible MCR	6 668,3	7 479,7	7 835,4	8 706,4

Le tableau ci-dessous détaille les fonds propres (y compris les passifs subordonnés éventuels) entre 2018 et 2019 par entité, ainsi que la SGAM Malakoff Humanis.

En M€	2018 hors transitoire	2018 yc transitoire	2019 hors transitoire	2019 yc transitoire
Malakoff Humanis Prévoyance	5 001,4	5 443,1	5 458,3	5 948,0
IPSEC	88,7	90,3	89,3	90,8
INPR	413,4	413,4	505,7	505,7
CAPREVAL	27,6	33,4	31,5	37,7
Mutuelle Malakoff Humanis	788,4	788,4	894,0	894,0
Malakoff Humanis Nationale	75,9	75,9	83,1	83,1
Radiance Mutuelle	72,3	72,3	80,8	80,8
Mutuelle Renault	65,1	65,1	67,7	67,7
Energie Mutuelle	15,5	15,5	15,7	15,7
CMAV	184,0	222,2	225,3	262,2
QUATREM	1 222,7	1 876,8	1 327,3	1 995,0
AUXIA	169,4	263,6	210,5	297,9
Malakoff Humanis Assurances	25,8	28,6	33,7	36,3
Malakoff Humanis Retraite Supplémentaire	67,8	67,8	70,3	70,3
AUXIA Assistance	20,9	20,9	24,2	24,2
SGAM Malakoff Humanis	6 781,5	7 948,6	7 479,7	8 706,4

L'évolution des fonds propres, pour la SGAM Malakoff Humanis et ses entités affiliés, se décompose de la manière suivante sur 2019 :

EN M€	2018 hors transitoire	Méthode	Flux de trésorerie	Performance Financière	Performance technique	Redistribution et impôts	Marge de Risque	2019 hors transitoire	Mesures transitoires	2019 yc transitoire
Malakoff Humanis Prévoyance	5 001,4	187,8	-99,0	757,8	-277,9	-59,9	-51,9	5 458,3	489,6	5 948,0
IPSEC	88,7	-2,0	-1,1	9,7	-8,6	1,8	0,8	89,3	1,5	90,8
INPR	413,4	26,8	-13,8	78,8	1,8	-0,8	-0,6	505,7		505,7
CAPREVAL	27,6	0,4	-0,1	4,1	-3,3	2,1	0,7	31,5	6,2	37,7
Mutuelle Malakoff Humanis	788,4	-9,7	-24,1	102,1	49,3	-11,4	-0,5	894,0		894,0
Malakoff Humanis Nationale	75,9	1,2	-5,7	7,6	4,5		-0,4	83,1		83,1
Radiance Mutuelle	72,3	0,6	-2,4	7,1	4,4	-0,9	-0,2	80,8		80,8
Mutuelle Renault	65,1		-2,4	6,0	0,0	-0,9	0,0	67,7		67,7
Energie Mutuelle	15,5		-0,7	0,6	0,4		-0,1	15,7		15,7
CMAV	184,0	20,2	-3,9	40,1	1,1	-16,0	-0,2	225,3	36,8	262,2
QUATREM	1 222,7	112,9	-91,0	127,0	108,8	-91,2	-61,9	1 327,3	667,7	1 995,0
AUXIA	169,4	33,2	-14,6	35,6	4,7	-13,8	-4,1	210,5	87,4	297,9
Malakoff Humanis Assurances	25,8	-11,2	-1,8	4,2	10,2	3,8	2,7	33,7	2,6	36,3
Malakoff Humanis Retraite Supplémentaire	67,8		0,2	17,1	-1,0	-13,8		70,3		70,3
AUXIA Assistance	20,9	-0,2	-4,5	2,5	6,1	-0,5	-0,1	24,2		24,2
SGAM Malakoff Humanis	6 781,5	540,4	-156,0	885,7	-160,0	-294,6	-117,2	7 479,7	1 226,7	8 706,4

Une augmentation des fonds propres de 698 M€ qui s'explique principalement par des performances financières en 2019 à la suite de la hausse des marchés actions et de l'immobilier, en partie absorbée par la redistribution future aux assurés, sous forme de participation aux bénéficiaires.

Le détail des fonds propres des entités de la **SGAM Malakoff Humanis** :

	Hors transitoires		Avec transitoires	
	Pro forma 2018	2019	Pro forma 2018	2019
Malakoff Humanis Prévoyance	En M€			
Capital social	11,7	11,7	11,7	11,7
Réserve de réconciliation	4 739,3	5 196,3	5 181,1	5 685,9
Titres subordonnés	250,3	250,3	250,3	250,3
TOTAL	5 001,4	5 458,3	5 443,1	5 948,0
Total des Fonds propres	5 001,4	5 458,3	5 443,1	5 948,0
- dont Tier 1	4 751,1	5 208,0	5 192,8	5 697,7
- dont Tier 2	250,3	250,3	250,3	250,3
- dont Tier 3				
- dont éligible SCR	5 001,4	5 458,3	5 443,1	5 948,0
- dont éligible MCR	4 860,2	5 318,4	5 297,0	5 805,1
IPSEC	En M€			
Capital social	0,4	0,4	0,4	0,4
Réserve de réconciliation	88,3	88,9	89,9	90,4
Titres subordonnés				
Total des Fonds propres	88,7	89,3	90,3	90,8
- dont Tier 1	88,7	89,3	90,3	90,8
- dont Tier 2				
- dont Tier 3				
- dont éligible SCR	88,7	89,3	90,3	90,8
- dont éligible MCR	88,7	89,3	90,3	90,8
INPR	En M€			
Capital social	0,4	0,4	0,4	0,4
Réserve de réconciliation	413,1	505,3	413,1	505,3
Titres subordonnés				
Total des Fonds propres	413,4	505,7	413,4	505,7
- dont Tier 1	413,4	505,7	413,4	505,7
- dont Tier 2				
- dont Tier 3				
- dont éligible SCR	413,4	505,7	413,4	505,7
- dont éligible MCR	413,4	505,7	413,4	505,7

En M€	Hors transitoires		Avec transitoires	
	2018	2019	2018	2019
Capital social	0,4	0,4	0,4	0,4
Réserve de réconciliation	27,2	31,1	33,1	37,3
Titres subordonnés				
Total des Fonds propres	27,6	31,5	33,4	37,7
- dont Tier 1	27,6	31,5	33,4	37,7
- dont Tier 2				
- dont Tier 3				
- dont éligible SCR	27,6	31,5	33,4	37,7
- dont éligible MCR	27,6	31,5	33,4	37,7

En M€	Hors transitoires		Avec transitoires	
	2018	2019	2018	2019
Capital social	1,4	1,4	1,4	1,4
Réserve de réconciliation	787,0	892,7	787,0	892,7
Titres subordonnés				
Total des Fonds propres	788,4	894,0	788,4	894,0
- dont Tier 1	788,4	894,0	788,4	894,0
- dont Tier 2				
- dont Tier 3				
- dont éligible SCR	788,4	894,0	788,4	894,0
- dont éligible MCR	788,4	894,0	788,4	894,0

En M€	Hors transitoires		Avec transitoires	
	2018	2019	2018	2019
Capital social	0,4	0,4	0,4	0,4
Réserve de réconciliation	63,5	70,7	63,5	70,7
Titres subordonnés	12,0	12,0	12,0	12,0
Total des Fonds propres	75,9	83,1	75,9	83,1
- dont Tier 1	63,9	71,1	63,9	71,1
- dont Tier 2	12,0	12,0	12,0	12,0
- dont Tier 3				
- dont éligible SCR	75,9	83,1	75,9	83,1
- dont éligible MCR	65,8	73,1	65,8	73,1

	Hors transitoires		Avec transitoires	
	2018	2019	2018	2019
En M€				
Capital social	0,4	0,4	0,4	0,4
Réserve de réconciliation	72,0	80,4	72,0	80,4
Titres subordonnées				
Total des Fonds propres	72,3	80,8	72,3	80,8
- dont Tier 1	72,3	80,8	72,3	80,8
- dont Tier 2				
- dont Tier 3				
- dont éligible SCR	72,3	80,8	72,3	80,8
- dont éligible MCR	72,3	80,8	72,3	80,8

	Hors transitoires		Avec transitoires	
	2018	2019	2018	2019
En M€				
Capital social	0,2	0,2	0,2	0,2
Réserve de réconciliation	64,8	67,5	64,8	67,5
Titres subordonnées				
Total des Fonds propres	65,0	67,7	65,0	67,7
- dont Tier 1	65,0	67,7	65,0	67,7
- dont Tier 2				
- dont Tier 3				
- dont éligible SCR	65,0	67,7	65,0	67,7
- dont éligible MCR	65,0	67,7	65,0	67,7

	Hors transitoires		Avec transitoires	
	2018	2019	2018	2019
En M€				
Capital social	0,2	0,2	0,2	0,2
Réserve de réconciliation	13,8	14,0	13,8	14,0
Titres subordonnées	1,5	1,5	1,5	1,5
Total des Fonds propres	15,5	15,7	15,5	15,7
- dont Tier 1	14,0	14,2	14,0	14,2
- dont Tier 2	1,5	1,5	1,5	1,5
- dont Tier 3				
- dont éligible SCR	15,5	15,7	15,5	15,7
- dont éligible MCR	14,8	14,7	14,8	14,7

En M€	Hors transitoires		Avec transitoires	
	2018	2019	2018	2019
Capital social	0,5	0,5	0,5	0,5
Réserve de réconciliation	143,5	184,9	181,8	221,7
Titres subordonnés	40,0	40,0	40,0	40,0
Total des Fonds propres	184,0	225,3	222,2	262,2
- dont Tier 1	144,0	185,3	182,2	222,2
- dont Tier 2	40,0	40,0	40,0	40,0
- dont Tier 3				
- dont éligible SCR	153,9	197,1	192,1	233,8
- dont éligible MCR	145,7	187,1	183,5	223,6

CMAV

En M€	Hors transitoires		Avec transitoires	
	2018	2019	2018	2019
Capital social	510,4	510,4	510,4	510,4
Réserve de réconciliation	561,3	665,9	1 215,3	1 333,6
Titres subordonnés	151,0	151,0	151,0	151,0
Total des Fonds propres	1 222,7	1 327,3	1 876,8	1 995,0
- dont Tier 1	1 071,7	1 176,3	1 725,8	1 844,0
- dont Tier 2	151,0	151,0	151,0	151,0
- dont Tier 3				
- dont éligible SCR	1 222,7	1 327,3	1 876,8	1 995,0
- dont éligible MCR	1 140,0	1 238,6	1 772,2	1 895,6

QUATREM

En M€	Hors transitoires		Avec transitoires	
	2018	2019	2018	2019
Capital social	74,5	74,5	74,5	74,5
Réserve de réconciliation	94,9	135,9	189,0	223,4
Titres subordonnés				
Total des Fonds propres	169,4	210,5	263,6	297,9
- dont Tier 1	169,4	210,5	263,6	297,9
- dont Tier 2				
- dont Tier 3				
- dont éligible SCR	169,4	210,5	263,6	297,9
- dont éligible MCR	169,4	210,5	263,6	297,9

AUXIA

	Hors transitoires		Avec transitoires	
	2018	2019	2018	2019
En M€				
Capital social	28,6	23,6	28,6	23,6
Réserve de réconciliation	-2,8	10,2		12,8
Titres subordonnés				
Total des Fonds propres	25,8	33,7	28,6	36,3
- dont Tier 1	25,8	33,7	28,6	36,3
- dont Tier 2				
- dont Tier 3				
- dont éligible SCR	25,8	33,7	28,6	36,3
- dont éligible MCR	25,8	33,7	28,6	36,3

	Hors transitoires		Avec transitoires	
	2018	2019	2018	2019
En M€				
Capital social	1,8	1,8	1,8	1,8
Réserve de réconciliation	19,1	22,4	19,1	22,4
Titres subordonnés				
Total des Fonds propres	20,9	24,2	20,9	24,2
- dont Tier 1	20,9	24,2	20,9	24,2
- dont Tier 2				
- dont Tier 3				
- dont éligible SCR	20,9	24,2	20,9	24,2
- dont éligible MCR	20,9	24,2	20,9	24,2

E.1.3. CLAUSES ET CONDITIONS ATTACHEES AUX FONDS PROPRES

Les seuls titres subordonnés restant dans le Groupe concernent une émission de Titres Subordonnés à Durée Indéterminé (TSDI) signée entre QUATREM et AVIVA VIE en date du 14 novembre 2003 à la suite d'une cession de portefeuilles d'assurance collective fin 2002. Ces TSDI portent sur 30 M€ d'euros avec un intérêt de 5,23% annuel. Ils sont remboursables à la liquidation de QUATREM au pair après remboursement de l'ensemble des autres dettes de cette dernière.

Le 1^{er} juillet 2015, QUATREM a communiqué à AVIVA VIE sa volonté de remboursement anticipé à l'issue du préavis de 5 ans comme stipulé dans la clause associée du contrat. Si l'évolution de la réglementation conduisait à une perte d'éligibilité des TSDI aux fonds propres réglementaires, l'option de remboursement anticipé par l'émetteur serait exerçable sans préavis. L'option de remboursement anticipé du souscripteur est conditionnée dans tous les cas à un préavis de 5 ans et n'a pas été exercée à ce jour.

Les passifs subordonnés de Malakoff Humanis Prévoyance sont exclusivement composés de Titres Subordonnés Remboursables (TSR) dont principalement un TSR émis en octobre 2015 pour une valeur de 250 000 K€. Le TSR n'ayant aucune liquidité, sa valeur au pair a été retenue et n'a donc pas été revalorisée.

E.2. Capital de solvabilité requis et Minimum de capital requis (SCR)

E.2.1. METHODE DE CALCUL DE L'EXIGENCE DE CAPITAL

La SGAM Malakoff Humanis utilise la formule standard pour le calcul de l'exigence réglementaire en capital. Les proxys utilisés liés à des anomalies de qualité de données sont prudents et non significatifs.

La capacité d'absorption des impôts différés est limitée au montant des impôts différés inscrits au passif du bilan solvabilité 2. Les éventuels impôts différés actifs ne sont pas pris en compte ni dans le calcul des fonds propres, ni dans la capacité d'absorption des SCR.

La participation aux bénéfices futurs (principalement liée aux activités d'Épargne/Retraite) est la principale source d'absorption des SCR. Concernant le SCR de longévité, il a pour effet de prolonger la durée des engagements soumis aux participations aux bénéfices. En conséquence, le SCR de longévité engendre une absorption négative par la participation aux bénéfices.

E.2.2. MESURE DE L'EXIGENCE DE CAPITAL (SCR)

Les évolutions des montants de SCR de la **SGAM Malakoff Humanis** par sous-modules de risques entre le 31 décembre 2018 et le 31 décembre 2019 :

En M€	SCR hors transitoires		SCR yc transitoires	
	Pro forma 2018	2019	Pro forma 2018	2019
SCR de marché	2 331,0	2 593,1	2 331,0	2 593,1
SCR contrepartie	311,1	233,0	311,1	233,0
SCR Vie	668,2	708,5	668,2	708,5
SCR Santé	1 692,6	1 602,8	1 692,6	1 602,8
SCR Non vie	6,8	7,6	6,8	7,6
Diversification SCR	-1 419,7	-1 403,7	-1 419,7	-1 403,7
BSCR	3 590,1	3 741,2	3 590,1	3 741,2
SCR Opérationnel	225,0	212,9	225,0	212,9
Ajustement participation aux bénéfices futurs	-663,0	-696,4	-663,0	-696,4
Ajustement impôts différés	-6,2		-616,0	-551,0
EMS MMRS	49,8	47,3	49,8	47,3
Capital requis secteur financier	6,6		6,6	
SCR	3 202,3	3 305,1	2 592,5	2 754,1

Le SCR de la SGAM Malakoff Humanis augmente de 103 M€ sur la période.

L'augmentation des SCR de marché s'explique par la performance des placements sur la fin de l'année 2019, limitée par l'application d'un choc réduit sur les actions détenues à long terme.

Par ailleurs, une diminution des SCR de contrepartie est constatée en raison d'une baisse des créances.

Les SCR par entité sont indiqués dans le tableau ci-dessous :

EN M€	SCR Hors transitoires		SCR yc transitoires	
	2018	2019	2018	2019
Malakoff Humanis Prévoyance	2 098,3	2 119,9	1 973,1	2 036,2
IPSEC	43,3	47,9	43,3	47,9
INPR	90,4	114,0	90,4	114,0
CAPREVAL	8,4	9,4	8,4	9,1
Mutuelle Malakoff Humanis	199,2	217,8	199,2	217,8
Malakoff Humanis Nationale	38,6	40,9	38,6	40,9
Radiance Mutuelle	23,7	26,6	23,7	26,6
Mutuelle Renault	16,9	17,4	16,9	17,4
Energie Mutuelle	6,1	7,7	6,1	7,7
CMAV	19,8	23,5	19,6	23,3
QUATREM	760,3	873,9	515,7	573,0
AUXIA	86,7	87,9	69,1	75,7
Malakoff Humanis Assurances	22,2	21,0	22,2	21,0
Malakoff Humanis Retraite Supplémentaire	49,8	47,3	49,8	47,3
AUXIA Assistance	5,4	6,8	5,4	6,8
SGAM Malakoff Humanis	3 202,3	3 305,1	2 592,5	2 754,1

Le détail par entité de la **SGAM Malakoff Humanis** est le suivant :

En M€	SCR hors transitoires		SCR yc transitoires		
	Pro forma 2018	2019	2018	2019	
Malakoff Humanis Prévoyance	SCR de marché	1 562,5	1 687,8	1 562,5	1 687,8
	SCR contrepartie	181,8	128,1	181,8	128,1
	SCR Vie	436,1	413,7	436,1	413,7
	SCR Santé	1 049,6	995,3	1 049,6	995,3
	SCR Non vie				
	Diversification SCR	-899,1	-854,2	-899,1	-854,2
	BSCR	2 330,9	2 370,6	2 330,9	2 370,6
	SCR Opérationnel	135,8	138,0	135,8	138,0
	Ajustement participation bénéfiques futurs	-368,4	-388,7	-368,4	-388,7
	Ajustement impôts différés			-125,2	-83,7
SCR	2 098,3	2 119,9	1 973,1	2 036,2	

En M€	SCR hors transitoires		SCR yc transitoires	
	2018	2019	2018	2019
SCR de marché	19,9	24,0	19,9	24,0
SCR contrepartie	7,5	7,1	7,5	7,1
SCR Vie	5,6	5,1	5,6	5,1
SCR Santé	25,6	26,1	25,6	26,1
SCR Non vie				
Diversification SCR	-17,2	-17,9	-17,2	-17,9
BSCR	41,4	44,4	41,4	44,4
SCR Opérationnel	4,9	4,8	4,9	4,8
Ajustement participation bénéfiques futurs	-2,9	-1,3	-2,9	-1,3
Ajustement impôts différés				
SCR	43,3	47,9	43,3	47,9

En M€	SCR hors transitoires		SCR yc transitoires	
	2018	2019	2018	2019
SCR de marché	86,9	119,3	86,9	119,3
SCR contrepartie	5,3	2,5	5,3	2,5
SCR Vie	19,1	5,3	19,1	5,3
SCR Santé	16,1	18,4	16,1	18,4
SCR Non vie				
Diversification SCR	-26,4	-18,0	-26,4	-18,0
BSCR	101,0	127,4	101,0	127,4
SCR Opérationnel	3,0	1,7	3,0	1,7
Ajustement participation bénéfiques futurs	-2,2	-0,8	-2,2	-0,8
Ajustement impôts différés	-11,4	-14,4	-11,4	-14,4
SCR	90,4	114,0	90,4	114,0

En M€	SCR hors transitoires		SCR yc transitoires	
	2018	2019	2018	2019
SCR de marché	5,8	7,0	5,8	7,0
SCR contrepartie	1,0	0,4	1,0	0,4
SCR Vie	1,8	2,0	1,8	2,0
SCR Santé	4,4	4,2	4,4	4,2
SCR Non vie				
Diversification SCR	-3,8	-3,6	-3,8	-3,6
BSCR	9,3	10,0	9,3	10,0
SCR Opérationnel	0,4	0,4	0,4	0,3
Ajustement participation bénéfiques futurs	-1,2	-1,0	-1,2	-1,0
Ajustement impôts différés				-0,3
SCR	8,4	9,4	8,4	9,1

Mutuelle Malakoff Humanis	En M€	SCR hors transitoires		SCR yc transitoires	
		2018	2019	2018	2019
		SCR de marché	142,7	173,8	142,7
SCR contrepartie	25,2	14,2	25,2	14,2	
SCR Vie	0,1	0,2	0,1	0,2	
SCR Santé	80,1	86,2	80,1	86,2	
SCR Non vie					
Diversification SCR	-58,5	-57,2	-58,5	-57,2	
BSCR	189,6	217,3	189,6	217,3	
SCR Opérationnel	12,5	14,8	12,5	14,8	
Ajustement participation bénéfices futurs					
Ajustement impôts différés	-2,8	-14,2	-2,8	-14,2	
SCR	199,2	217,8	199,2	217,8	

Malakoff Humanis Nationale	En M€	SCR hors transitoires		SCR yc transitoires	
		2018	2019	2018	2019
		SCR de marché	10,4	12,7	10,4
SCR contrepartie	2,0	4,0	2,0	4,0	
SCR Vie	0,9	1,0	0,9	1,0	
SCR Santé	28,2	28,2	28,2	28,2	
SCR Non vie					
Diversification SCR	-8,0	-10,4	-8,0	-10,4	
BSCR	33,6	35,4	33,6	35,4	
SCR Opérationnel	5,3	5,5	5,3	5,5	
Ajustement participation bénéfices futurs	-0,2		-0,2		
Ajustement impôts différés					
SCR	38,6	40,9	38,6	40,9	

Radiance Mutuelle	En M€	SCR hors transitoires		SCR yc transitoires	
		2018	2019	2018	2019
		SCR de marché	10,0	12,4	10,0
SCR contrepartie	2,8	3,0	2,8	3,0	
SCR Vie	0,4	0,5	0,4	0,5	
SCR Santé	15,6	16,7	15,6	16,7	
SCR Non vie					
Diversification SCR	-7,1	-8,1	-7,1	-8,1	
BSCR	21,6	24,4	21,6	24,4	
SCR Opérationnel	2,3	2,4	2,3	2,4	
Ajustement participation bénéfices futurs	-0,3	-0,1	-0,3	-0,1	
Ajustement impôts différés					
SCR	23,7	26,6	23,7	26,6	

En M€	SCR hors transitoires		SCR yc transitoires	
	2018	2019	2018	2019
SCR de marché	6,9	8,9	6,9	8,9
SCR contrepartie	2,1	1,1	2,1	1,1
SCR Vie				
SCR Santé	11,6	11,6	11,6	11,6
SCR Non vie				
Diversification SCR	-4,9	-4,9	-4,9	-4,9
BSCR	15,7	16,7	15,7	16,7
SCR Opérationnel	1,9	2,3	1,9	2,3
Ajustement participation bénéfices futurs				
Ajustement impôts différés	-0,6	-1,6	-0,6	-1,6
SCR	16,9	17,4	16,9	17,4

En M€	SCR hors transitoires		SCR yc transitoires	
	2018	2019	2018	2019
SCR de marché	0,7	0,8	0,7	0,8
SCR contrepartie	1,8	3,1	1,8	3,1
SCR Vie				
SCR Santé	3,9	4,5	3,9	4,5
SCR Non vie	0,3	0,3	0,3	0,3
Diversification SCR	-1,5	-2,0	-1,5	-2,0
BSCR	5,2	6,6	5,2	6,6
SCR Opérationnel	0,9	1,1	0,9	1,1
Ajustement participation bénéfices futurs				
Ajustement impôts différés				
SCR	6,1	7,7	6,1	7,7

En M€	SCR hors transitoires		SCR yc transitoires	
	2018	2019	2018	2019
SCR de marché	40,1	50,1	40,1	50,1
SCR contrepartie	3,7	2,3	3,7	2,3
SCR Vie	6,8	2,1	6,8	2,1
SCR Santé				
SCR Non vie				
Diversification SCR	-7,1	-3,2	-7,1	-3,2
BSCR	43,5	51,3	43,5	51,3
SCR Opérationnel	1,8	1,8	1,5	1,6
Ajustement participation bénéfices futurs	-15,0	-18,6	-15,0	-18,6
Ajustement impôts différés	-10,4	-11,0	-10,3	-11,0
SCR	19,8	23,5	19,6	23,3

En M€	SCR hors transitoires		SCR yc transitoires	
	2018	2019	2018	2019
SCR de marché	610,9	678,3	610,9	678,3
SCR contrepartie	46,4	52,3	46,4	52,3
SCR Vie	222,4	287,9	222,4	287,9
SCR Santé	419,8	443,2	419,8	443,2
SCR Non vie				
Diversification SCR	-365,2	-417,3	-365,2	-417,3
BSCR	934,3	1 044,4	934,3	1 044,4
SCR Opérationnel	48,9	50,5	48,5	50,5
Ajustement participation bénéfiques futurs	-196,2	-221,1	-196,2	-221,1
Ajustement impôts différés	-26,7		-270,8	-300,9
SCR	760,3	873,9	515,7	573,0

En M€	SCR hors transitoires		SCR yc transitoires	
	2018	2019	2018	2019
SCR de marché	126,1	150,3	126,1	150,3
SCR contrepartie	37,0	40,9	37,0	40,9
SCR Vie	37,1	33,7	37,1	33,7
SCR Santé	27,6	16,2	27,6	16,2
SCR Non vie				
Diversification SCR	-61,9	-57,3	-61,9	-57,3
BSCR	165,9	183,8	165,9	183,8
SCR Opérationnel	9,2	10,0	9,2	10,0
Ajustement participation bénéfiques futurs	-69,7	-78,3	-69,7	-78,3
Ajustement impôts différés	-18,7	-27,6	-36,3	-39,8
SCR	86,7	87,9	69,1	75,7

En M€	SCR hors transitoires		SCR yc transitoires	
	2018	2019	2018	2019
SCR de marché	9,5	12,0	9,5	12,0
SCR contrepartie	2,8	3,3	2,8	3,3
SCR Vie	5,7	3,5	5,7	3,5
SCR Santé	12,9	8,6	12,9	8,6
SCR Non vie				
Diversification SCR	-9,4	-8,2	-9,4	-8,2
BSCR	21,5	19,3	21,5	19,3
SCR Opérationnel	1,9	1,9	1,9	1,9
Ajustement participation bénéfiques futurs	-1,2	-0,1	-1,2	-0,1
Ajustement impôts différés				
SCR	22,2	21,0	22,2	21,0

En M€	SCR hors transitoires		SCR yc transitoires	
	2018	2019	2018	2019
MH Retraite Supplémentaire	SCR de marché			
	SCR contrepartie			
	SCR Vie			
	SCR Santé			
	SCR Non vie			
	Diversification SCR			
	BSCR			
	SCR Opérationnel			
	Ajustement participation bénéfiques futurs			
	Ajustement impôts différés			
	EMS MMRS	49,8	47,3	49,8
Capital requis secteur financier				
SCR	49,8	47,3	49,8	47,3

En M€	SCR hors transitoires		SCR yc transitoires		
	2018	2019	2018	2019	
AUXIA Assistance	SCR de marché	2,5	3,4	2,5	3,4
	SCR contrepartie	0,3	0,9	0,3	0,9
	SCR Vie				
	SCR Santé		0,0		0,0
	SCR Non vie	6,8	7,6	6,8	7,6
	Diversification SCR	-1,6	-2,3	-1,6	-2,3
	BSCR	8,0	9,6	8,0	9,6
	SCR Opérationnel	0,3	0,4	0,3	0,4
	Ajustement impôts différés	-2,8	-3,2	-2,8	-3,2
	SCR	5,4	6,8	5,4	6,8

E.3 Utilisation du sous-module « risque action fondé sur la durée » dans le calcul du-SCR

La SGAM Malakoff Humanis ne fait pas usage du sous-module « risque sur actions » fondé sur la durée pour le calcul du capital de solvabilité requis.

E.4 Différences entre la formule standard et tout modèle interne utilisé

La SGAM Malakoff Humanis n'a pas recours à un modèle interne pour le calcul du capital de solvabilité requis.

E.5 Non-respect du MCR et du SCR

La SGAM Malakoff Humanis n'est pas concerné.

E.6 Autres Informations

La SGAM Malakoff Humanis n'a pas d'autres informations à communiquer.

ANNEXES : LES ETATS QUANTITATIFS

	S.02.01 Bilan	S.05.01 Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité non vie	S.05.01 Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité vie	S.05.02 Primes, sinistres et dépenses par pays	S.12.01 Provisions techniques vie et santé SLT	S.17.01 Provisions techniques non vie	S.19.01 Sinistres en non-vie	S.22.01 Impact des mesures relatives aux garanties de long terme et des mesures transitoires	S.23.01 Fonds propres	S.25.01 Capital de solvabilité requis... pour les groupes qui utilisent la formule standard	S.28.01 Minimum de capital requis (MCR)	S.32.01.22 Entreprises dans le périmètre du groupe	RP_05.01.01... Primes, sinistres et dépenses par type de risque	RP_42.03.01... Exigence minimale de marge... Eléments constitutifs
SGAM Malakoff Humanis	99	100	101	102				103	104	105		106		
Malakoff Humanis Prévoyance	107	108	109	110	111	112	113	114	115	116	117			
IPSEC	118	119	120	121	122	123	124	125	126	127	128			
INPR	129	130	131	132	133	134	135	136	137	138	139			
CAPREVAL	140	141	142	143	144	145	146	147	148	149	150			
Mutuelle Malakoff Humanis	151	152	153	154	155	156	157	158	159	160	161			
Malakoff Humanis Nationale	162	163	164	165	166	167	168	169	170	171	172			
Radiance Mutuelle	173	174	175	176	177	178	179	180	181	182	183			
Mutuelle Renault	184	185	186	187	188	189	190	191	192	193	194			
Energie Mutuelle	195	196	197	198	199	200	201	202	203	204	205			
CMAV	206	207	208	209	210			211	212	213	214			
Quatrem	215	216	217	218	219	220	221	222	223	224	225			
Auxia	226	227	228	229	230	231	232	233	234	235	236			
Malakoff Humanis Assurances	237	238	239	240	241	242	243	244	245	246	247			
MHRS	248												249	250
Auxia Assistance	251	252	253	254		255	256	257	258	259	260			

SGAM Malakoff Humanis

S.02.01

Bilan

		Valeur Solvabilité 2
		C0010
Actifs		
Immobilisations incorporelles	R0030	
Actifs d'impôts différés	R0040	2 072 752 K€
Excédent du régime de retraite	R0050	
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	R0060	12 645 K€
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	R0070	26 998 409 K€
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	R0080	50 308 K€
Détentions dans des entreprises liées, y compris participations	R0090	3 357 300 K€
Actions	R0100	51 862 K€
Actions — cotées	R0110	26 232 K€
Actions — non cotées	R0120	25 630 K€
Obligations	R0130	15 110 046 K€
Obligations d'État	R0140	10 065 066 K€
Obligations d'entreprise	R0150	4 704 303 K€
Titres structurés	R0160	258 292 K€
Titres garantis	R0170	82 384 K€
Organismes de placement collectif	R0180	8 372 773 K€
Produits dérivés	R0190	6 825 K€
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	R0200	49 295 K€
Autres investissements	R0210	
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	R0220	516 184 K€
Prêts et prêts hypothécaires	R0230	1 815 K€
Avances sur police	R0240	324 K€
Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	R0250	1 492 K€
Autres prêts et prêts hypothécaires	R0260	
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	R0270	2 710 906 K€
Non-vie et santé similaire à la non-vie	R0280	248 041 K€
Non-vie hors santé	R0290	
Santé similaire à la non-vie	R0300	248 041 K€
Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés	R0310	2 446 314 K€
Santé similaire à la vie	R0320	1 080 631 K€
Vie hors santé, UC et indexés	R0330	1 365 684 K€
Vie UC et indexés	R0340	16 551 K€
Dépôts auprès des cédantes	R0350	1 277 590 K€
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	R0360	841 635 K€
Créances nées d'opérations de réassurance	R0370	
Autres créances (hors assurance)	R0380	136 093 K€
Actions propres auto-détenues (directement)	R0390	
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	R0400	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	R0410	484 028 K€
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	R0420	75 323 K€
Total de l'actif	R0500	35 127 381 K€
Passifs		
Provisions techniques non-vie	R0510	2 717 020 K€
Provisions techniques non-vie (hors santé)	R0520	2 416 K€
Provisions techniques calculées comme un tout	R0530	
Meilleure estimation	R0540	1 858 K€
Marge de risque	R0550	559 K€
Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)	R0560	2 714 604 K€
Provisions techniques calculées comme un tout	R0570	
Meilleure estimation	R0580	2 379 375 K€
Marge de risque	R0590	335 230 K€
Provisions techniques vie (hors UC et indexés)	R0600	18 543 568 K€
Provisions techniques santé (similaire à la vie)	R0610	4 307 642 K€
Provisions techniques calculées comme un tout	R0620	
Meilleure estimation	R0630	4 240 926 K€
Marge de risque	R0640	66 716 K€
Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés)	R0650	14 235 926 K€
Provisions techniques calculées comme un tout	R0660	
Meilleure estimation	R0670	13 891 846 K€
Marge de risque	R0680	344 081 K€
Provisions techniques UC et indexés	R0690	541 747 K€
Provisions techniques calculées comme un tout	R0700	541 747 K€
Meilleure estimation	R0710	
Marge de risque	R0720	
Autres provisions techniques	R0730	
Passifs éventuels	R0740	
Provisions autres que les provisions techniques	R0750	65 949 K€
Provisions pour retraite	R0760	126 319 K€
Dépôts des réassureurs	R0770	410 533 K€
Passifs d'impôts différés	R0780	2 623 797 K€
Produits dérivés	R0790	
Dettes envers des établissements de crédit	R0800	32 347 K€
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	R0810	
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	R0820	498 974 K€
Dettes nées d'opérations de réassurance	R0830	125 639 K€
Autres dettes (hors assurance)	R0840	534 879 K€
Passifs subordonnés	R0850	277 369 K€
Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base	R0860	
Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base	R0870	277 369 K€
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	R0880	199 868 K€
Total du passif	R0900	26 698 009 K€
Excédent d'actif sur passif	R1000	8 429 372 K€

SGAM Malakoff Humanis

S.05.01

Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité

		Ligne d'activité pour : engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)			Total
		Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assistance	
		C0010	C0020	C0110	C0200
Primes émises					
Brut — Assurance directe	R0110	3 358 660 K€	1 046 530 K€	12 673 K€	4 417 863 K€
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0120	254 913 K€	67 329 K€		322 242 K€
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130				
Part des réassureurs	R0140	292 204 K€	162 670 K€		454 875 K€
Net	R0200	3 321 369 K€	951 189 K€	12 673 K€	4 285 230 K€
Primes acquises					
Brut — Assurance directe	R0210	3 371 581 K€	1 051 433 K€	13 238 K€	4 436 253 K€
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0220	453 386 K€	153 283 K€		606 669 K€
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230				
Part des réassureurs	R0240	628 140 K€	241 063 K€		869 204 K€
Net	R0300	3 196 827 K€	963 653 K€	13 238 K€	4 173 719 K€
Charge des sinistres					
Brut — Assurance directe	R0310	2 829 681 K€	438 102 K€	3 489 K€	3 271 272 K€
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0320	405 732 K€	78 991 K€		484 723 K€
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330				
Part des réassureurs	R0340	541 165 K€	150 875 K€		692 040 K€
Net	R0400	2 694 249 K€	366 217 K€	3 489 K€	3 063 955 K€
Variation des autres provisions techniques					
Brut — Assurance directe	R0410	-2 792 K€	32 494 K€		29 702 K€
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0420	-3 345 K€	6 329 K€		2 984 K€
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430				
Part des réassureurs	R0440	-2 263 K€	-8 037 K€		-10 299 K€
Net	R0500	-3 874 K€	46 860 K€		42 986 K€
Dépenses engagées	R0550	651 288 K€	125 302 K€	5 122 K€	781 713 K€
Autres dépenses	R1200				
Total des dépenses	R1300				781 713 K€

SGAM Malakoff Humanis
S.05.01
Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité

	Ligne d'activité pour : engagements d'assurance vie						Total
	Assurance maladie	Assurance avec participation aux bénéfices	Assurance indexée et en unités de compte	Autres assurances vie	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé		
	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0300	
Primes émises							
Brut	R1410	83 630 K€	370 356 K€	30 152 K€	775 469 K€	22 327 K€	1 465 608 K€
Part des réassureurs	R1420	14 307 K€	46 630 K€	1 266 K€	142 593 K€	12 058 K€	221 893 K€
Net	R1500		323 725 K€	28 886 K€	632 876 K€	10 269 K€	1 243 715 K€
Primes acquises							
Brut	R1510	82 738 K€	369 623 K€	31 622 K€	769 586 K€	21 686 K€	1 519 860 K€
Part des réassureurs	R1520	21 892 K€	47 944 K€	1 212 K€	212 726 K€	18 497 K€	322 106 K€
Net	R1600	60 846 K€	321 678 K€	30 411 K€	556 860 K€	3 189 K€	1 197 755 K€
Charge des sinistres							
Brut	R1610	49 648 K€	400 580 K€	673 638 K€	501 695 K€	461 512 K€	2 245 881 K€
Part des réassureurs	R1620	14 665 K€	66 357 K€	51 K€	146 661 K€	124 987 K€	399 983 K€
Net	R1700	34 982 K€	334 222 K€	673 587 K€	355 034 K€	336 525 K€	1 845 898 K€
Variation des autres provisions techniques							
Brut	R1710	-4 494 K€	-1 024 K€	-503 052 K€	82 344 K€	118 726 K€	-185 034 K€
Part des réassureurs	R1720	2 708 K€	53 180 K€	6 327 K€	20 179 K€	-28 149 K€	56 745 K€
Net	R1800	-7 202 K€	-54 205 K€	-509 379 K€	62 165 K€	146 875 K€	-241 778 K€
Dépenses engagées	R1900	21 498 K€	69 453 K€	5 699 K€	145 376 K€	117 957 K€	384 470 K€
Autres dépenses	R2500						
Total des dépenses	R2600						384 470 K€

SGAM Malakoff Humanis
S.05.02
Primes, sinistres et dépenses par pays

	Pays d'origine	5 principaux pays (par montant de primes brutes émises) — engagements en non-vie					Total 5 principaux pays et pays d'origine		
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050		C0060	C0070
		C0080	C0090	C0100	C0110	C0120		C0130	C0140
R0010									
Primes émises									
Brut — Assurance directe	R0110	4 417 863 K€					4 417 863 K€		
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0120	322 242 K€					322 242 K€		
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130								
Part des réassureurs	R0140	454 875 K€					454 875 K€		
Net	R0200	4 285 230 K€					4 285 230 K€		
Primes acquises									
Brut — Assurance directe	R0210	4 436 253 K€					4 436 253 K€		
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0220	606 669 K€					606 669 K€		
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230								
Part des réassureurs	R0240	869 204 K€					869 204 K€		
Net	R0300	4 173 719 K€					4 173 719 K€		
Charge des sinistres									
Brut — Assurance directe	R0310	3 271 272 K€					3 271 272 K€		
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0320	484 723 K€					484 723 K€		
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330								
Part des réassureurs	R0340	692 040 K€					692 040 K€		
Net	R0400	3 063 955 K€					3 063 955 K€		
Variation des autres provisions techniques									
Brut — Assurance directe	R0410	29 702 K€					29 702 K€		
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0420	2 984 K€					2 984 K€		
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430								
Part des réassureurs	R0440	-10 299 K€					-10 299 K€		
Net	R0500	42 986 K€					42 986 K€		
Dépenses engagées	R0550	781 713 K€					781 713 K€		
Autres dépenses	R1200								
Total des dépenses	R1300						781 713 K€		

	Pays d'origine	5 principaux pays (par montant de primes brutes émises) — engagements en vie					Total 5 principaux pays et pays d'origine		
		C0150	C0160	C0170	C0180	C0190		C0200	C0210
		C0220	C0230	C0240	C0250	C0260		C0270	C0280
R1400									
Primes émises									
Brut	R1410	1 465 608 K€					1 465 608 K€		
Part des réassureurs	R1420	221 893 K€					221 893 K€		
Net	R1500	1 243 715 K€					1 243 715 K€		
Primes acquises									
Brut	R1510	1 519 860 K€					1 519 860 K€		
Part des réassureurs	R1520	322 106 K€					322 106 K€		
Net	R1600	1 197 755 K€					1 197 755 K€		
Charge des sinistres									
Brut	R1610	2 245 881 K€					2 245 881 K€		
Part des réassureurs	R1620	399 983 K€					399 983 K€		
Net	R1700	1 845 898 K€					1 845 898 K€		
Variation des autres provisions techniques									
Brut	R1710	-185 034 K€					-185 034 K€		
Part des réassureurs	R1720	56 745 K€					56 745 K€		
Net	R1800	-241 778 K€					-241 778 K€		
Dépenses engagées	R1900	384 470 K€					384 470 K€		
Autres dépenses	R2500								
Total des dépenses	R2600						384 470 K€		

SGAM Malakoff Humanis

S.22.01

Impact des mesures relatives aux garanties de long terme et des mesures transitoires

		Montant avec mesures relatives aux garanties de long terme et mesures transitoires	Impact des mesures transitoires sur les provisions techniques	Impact des mesures transitoires sur les taux d'intérêt	Impact d'une correction pour volatilité fixée à zéro	Impact d'un ajustement égalisateur fixe à zéro
		C0010	C0030	C0050	C0070	C0090
Provisions techniques	R0010	21 802 336 K€	1 777 716 K€		303 505 K€	
Fonds propres de base	R0020	8 706 741 K€	-1 227 012 K€		-302 457 K€	
Fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0050	8 706 741 K€	-1 227 012 K€		-302 457 K€	
Capital de solvabilité requis	R0090	2 754 036 K€	551 046 K€		884 K€	

SGAM Malakoff Humanis

S.25.01

Capital de solvabilité requis – pour les entreprises qui utilisent la formule standard

		Capital de solvabilité requis brut	Simplifications
		C0110	C0120
Risque de marché	R0010	1 957 650 k€	
Risque de défaut de la contrepartie	R0020	233 023 k€	
Risque de souscription en vie	R0030	449 366 k€	Simplifications - life catastrophe risk
Risque de souscription en santé	R0040	1 550 985 k€	
Risque de souscription en non-vie	R0050		
Diversification	R0060	-1 153 796 k€	
Risque lié aux immobilisations incorporelles	R0070		
Capital de solvabilité requis de base	R0100	3 044 847 k€	

		Value
		C0100
Calcul du capital de solvabilité requis		
Risque opérationnel	R0130	212 916 k€
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques	R0140	-696 393 k€
Capacité d'absorption de pertes des impôts différés	R0150	-551 046 k€
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE	R0160	47 319 k€
Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire	R0200	2 754 036 k€
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	R0210	
Capital de solvabilité requis	R0220	2 754 036 k€
Autres informations sur le SCR		
Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée	R0400	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante	R0410	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés	R0420	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement égalisateur	R0430	
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304	R0440	
Minimum de capital requis	R0470	974 078k€
Informations sur les autres entités		
Capital requis pour les autres secteurs financiers (capital requis hors assurance)	R0500	
Capital requis pour les autres secteurs financiers (capital requis hors assurance) — Établissements de crédit, sociétés d'investissement et établissements financiers, gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs, sociétés de gestion d'OPCVM	R0510	
Capital requis pour les autres secteurs financiers (capital requis hors assurance) — Institutions de retraite professionnelle	R0520	
Capital requis pour les autres secteurs financiers (capital requis hors assurance) — capital requis pour les entités non réglementées exerçant des activités financières	R0530	
Capital requis pour les exigences relatives aux participations ne donnant pas le contrôle	R0540	
Capital requis pour entreprises résiduelles	R0550	
SCR global		
SCR pour les entreprises incluses par déduction et agrégation	R0560	
Capital de solvabilité requis	R0570	2 754 036 K€

		USP
		C0090
Risque de souscription en vie	R0030	
Risque de souscription en santé	R0040	
Risque de souscription en non-vie	R0050	

SGAM Malakoff Humanis
S.32.01
Entreprises dans le périmètre du groupe

Code d'identification de l'entreprise	Pays	Nom Juridique de l'entreprise	Type d'entreprise	Forme Juridique	Catégorie (Mutuelle / non Mutuelle)	Autorité de contrôle	Critères d'influence						Inclusion dans le contrôle de groupe		Calcul de solvabilité du groupe
							% de part de capital	% utilisé pour l'établissement des comptes consolidés	% des droits de vote	Autres critères	Degré d'influence	Part proportionnelle utilisée pour le calcul de la solvabilité du groupe	Oui / Non	Date de la décision si l'article 214 s'applique	
C0020	C0010	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0180	C0190	C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260
LEI9695007LRF76CDE6J09	FRANCE	SGAM MALAKOFF HUMANIS	Other	Société de groupe d'assurance mutuelle	Non-mutual	ACPR					Dominant		Included into scope of group supervision		Method 1: Full consolidation
LEI969500UE44DRSF638L68	FRANCE	SGAM MALAKOFF MEDERIC	Other	Société de groupe d'assurance mutuelle	Non-mutual	ACPR					Dominant		Included into scope of group supervision		Method 1: Full consolidation
LEI969500C6HD1N6NPFU54	FRANCE	HUMANIS DEVELOPPEMENT SOLIDAIRE	Other	Société de groupe assurantiel de protection sociale	Non-mutual	ACPR					Dominant		Included into scope of group supervision		Method 1: Full consolidation
LEI969500UDOCU02BDSQNR2	FRANCE	MALAKOFF HUMANIS PREVOYANCE	Composite insurer	Institution de prévoyance régie par le code de la sécurité sociale	Non-mutual	ACPR					Dominant	100,00%	Included into scope of group supervision		Method 1: Full consolidation
LEI969500YRZSFYRITBOL14	FRANCE	MUTUELLE MALAKOFF HUMANIS	Composite insurer	Mutuelle régie par le code de la mutualité	Mutual	ACPR					Dominant	100,00%	Included into scope of group supervision		Method 1: Full consolidation
LEI9695009F4RTR2XX2R66	FRANCE	CAISSE MUTUELLE ASSURANCES SUR LA VIE	Life undertakings	Société anonyme	Non-mutual	ACPR					Dominant	100,00%	Included into scope of group supervision		Method 1: Full consolidation
LEI969500WCNBJW1D3E56	FRANCE	INST NATIONALE PREVOYANCE REPRESENTANTS	Composite insurer	Institution de prévoyance régie par le code de la sécurité sociale	Non-mutual	ACPR					Dominant	100,00%	Included into scope of group supervision		Method 1: Full consolidation
LEI969500Z82U9GIJLN614	FRANCE	CAPREVAL	Composite insurer	Institution de prévoyance régie par le code de la sécurité sociale	Non-mutual	ACPR					Dominant	100,00%	Included into scope of group supervision		Method 1: Full consolidation
LEI969500H2K33UBJTUP39	FRANCE	QUATREM	Composite insurer	Société anonyme	Non-mutual	ACPR	100,00%	100,00%	100,00%		Dominant	100,00%	Included into scope of group supervision		Method 1: Full consolidation
LEI969500DMYOXYFQ0N7L22	FRANCE	AUXIA	Composite insurer	Société anonyme	Non-mutual	ACPR	100,00%	100,00%	100,00%		Dominant	100,00%	Included into scope of group supervision		Method 1: Full consolidation
LEI969500B0BSOHJBTFFIG75	FRANCE	AUXIA ASSISTANCE	Non-Life undertakings	Société anonyme	Non-mutual	ACPR	100,00%	100,00%	100,00%		Dominant	100,00%	Included into scope of group supervision		Method 1: Full consolidation
LEI969500PEX2M5U74R786	FRANCE	MALAKOFF HUMANIS RETRAITE SUPPLEMENTAIRE	Life undertakings	Institution de prévoyance régie par le code de la sécurité sociale	Non-mutual	ACPR	100,00%	100,00%	100,00%		Dominant	100,00%	Included into scope of group supervision		Method 1: Full consolidation
LEI9695009PV8N2BLB32E50	FRANCE	ENERGIE MUTUELLE	Composite insurer	Institution de prévoyance régie par le code de la sécurité sociale	Mutual	ACPR					Dominant	100,00%	Included into scope of group supervision		Method 1: Full consolidation
LEI969500B3JU7W46PE953	FRANCE	MALAKOFF HUMANIS NATIONALE	Composite insurer	Mutuelle régie par le code de la mutualité	Mutual	ACPR					Dominant	100,00%	Included into scope of group supervision		Method 1: Full consolidation
LEI969500EXGTD4U0NCG07	FRANCE	MUTUELLE RENAULT	Non-Life undertakings	Mutuelle régie par le code de la mutualité	Mutual	ACPR					Dominant	100,00%	Included into scope of group supervision		Method 1: Full consolidation
LEI969500VCGU4K4U52AR67	FRANCE	INSTITUT PREVOYAN SOCIETE EGOIDE CAISSE	Composite insurer	Institution de prévoyance régie par le code de la sécurité sociale	Non-mutual	ACPR					Dominant	100%	Included into scope of group supervision		Method 1: Full consolidation
LEI969500DYG65WMA04S44	FRANCE	RADIANCE MUTUELLE	Composite insurer	Mutuelle régie par le code de la mutualité	Mutual	ACPR					Dominant	100%	Included into scope of group supervision		Method 1: Full consolidation
LEI969500DOZATEJUMOXW034	FRANCE	MALAKOFF HUMANIS ASSURANCES	Composite insurer	Société anonyme	Non-mutual	ACPR	100%	100%	100%		Dominant	100%	Included into scope of group supervision		Method 1: Full consolidation
LEI969500YSIQVSWTYCX789	FRANCE	R2E-RETRAITTE EPARGNE EXPERTISE	Life undertakings	Société anonyme	Non-mutual	ACPR	50%	50%	50%		Dominant	50%	Included into scope of group supervision		Method 1: Proportional consolidation
LEI969500GPRSKIDEPL1B77	FRANCE	HOLDING MALAKOFF HUMANIS	Insurance holding company as defined in Art. 2125 (f) of Directive 2009/138/EC	Société anonyme	Non-mutual		100%	100%	100%		Dominant		Included into scope of group supervision		Method 1: Full consolidation
LEI969500QFNHYH376NIR29	FRANCE	LAFFITTE COURTAGE	Other	Société par actions simplifiée	Non-mutual		100%	100%	100%		Dominant		Included into scope of group supervision		Method 1: Full consolidation
LEI9695005QB4SA269ZET95	FRANCE	MALAKOFF HUMANIS EXPERTIS	Other	Société par actions simplifiée	Non-mutual		100%	100%	100%		Dominant		Included into scope of group supervision		Method 1: Full consolidation
LEI9695003EL7T33GHTU022	FRANCE	MALAKOFF HUMANIS INVESTISSEMENTS PRIVES	Other	Société par actions simplifiée	Non-mutual		100%	100%	100%		Dominant		Included into scope of group supervision		Method 1: Full consolidation
LEI9695008KMQFR7K14F595	FRANCE	MALAKOFF HUMANIS INNOV	Other	Société par actions simplifiée	Non-mutual		100%	100%	100%		Dominant		Included into scope of group supervision		Method 1: Full consolidation
LEI9695007K17T33AJ6PC22	FRANCE	OPCI VIVALDI	Other	Organisme de Placement Collectif en Immobilier	Non-mutual		100%	100%	100%		Dominant		Included into scope of group supervision		Method 1: Full consolidation
LEI969500X2VOISG68KSA69	FRANCE	MM PUCCINI	Other	Société civile	Non-mutual		100%	100%	100%		Dominant		Included into scope of group supervision		Method 1: Full consolidation
LEI9695003C7PPLON1QJN65	FRANCE	MALAKOFF HUMANIS GESTION D'ACTIFS	Credit institutions, investment firms and financial institutions	Société anonyme	Non-mutual	AMF	100%	100%	100%		Dominant		Included into scope of group supervision		Method 1: Full consolidation
LEI969500LSWLD7FAFVM67	FRANCE	EPESENS	Credit institutions, investment firms and financial institutions	Société anonyme	Non-mutual	ACPR	55%	100%	55%		Dominant		Included into scope of group supervision		Method 1: Full consolidation

Malakoff Humanis Prévoyance

S.02.01

Bilan

		Valeur Solvabilité 2
		C0010
Actifs		
Immobilisations incorporelles	R0030	
Actifs d'impôts différés	R0040	1 336 910 K€
Excédent du régime de retraite	R0050	
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	R0060	0 K€
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	R0070	14 313 098 K€
<i>Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)</i>	R0080	13 956 K€
<i>Détentions dans des entreprises liées, y compris participations</i>	R0090	2 083 248 K€
<i>Actions</i>	R0100	41 853 K€
<i>Actions — cotées</i>	R0110	21 122 K€
<i>Actions — non cotées</i>	R0120	20 732 K€
<i>Obligations</i>	R0130	6 426 239 K€
<i>Obligations d'État</i>	R0140	3 569 438 K€
<i>Obligations d'entreprise</i>	R0150	2 683 523 K€
<i>Titres structurés</i>	R0160	101 909 K€
<i>Titres garantis</i>	R0170	71 370 K€
<i>Organismes de placement collectif</i>	R0180	5 717 390 K€
<i>Produits dérivés</i>	R0190	
<i>Dépôts autres que les équivalents de trésorerie</i>	R0200	30 412 K€
<i>Autres investissements</i>	R0210	
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	R0220	54 839 K€
Prêts et prêts hypothécaires	R0230	485 K€
<i>Avances sur police</i>	R0240	
<i>Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers</i>	R0250	485 K€
<i>Autres prêts et prêts hypothécaires</i>	R0260	
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	R0270	2 174 965 K€
<i>Non-vie et santé similaire à la non-vie</i>	R0280	272 925 K€
<i>Non-vie hors santé</i>	R0290	
<i>Santé similaire à la non-vie</i>	R0300	272 925 K€
<i>Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés</i>	R0310	1 885 451 K€
<i>Santé similaire à la vie</i>	R0320	994 885 K€
<i>Vie hors santé, UC et indexés</i>	R0330	890 566 K€
<i>Vie UC et indexés</i>	R0340	16 589 K€
Dépôts auprès des cédantes	R0350	555 695 K€
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	R0360	318 945 K€
Créances nées d'opérations de réassurance	R0370	114 365 K€
Autres créances (hors assurance)	R0380	30 693 K€
<i>Actions propres auto-détenues (directement)</i>	R0390	
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	R0400	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	R0410	128 857 K€
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	R0420	15 496 K€
Total de l'actif	R0500	19 044 348 K€
Passifs		
Provisions techniques non-vie	R0510	1 862 554 K€
<i>Provisions techniques non-vie (hors santé)</i>	R0520	-0 K€
Provisions techniques calculées comme un tout	R0530	
Meilleure estimation	R0540	-0 K€
Marge de risque	R0550	
<i>Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)</i>	R0560	1 862 554 K€
Provisions techniques calculées comme un tout	R0570	
Meilleure estimation	R0580	1 642 826 K€
Marge de risque	R0590	219 728 K€
Provisions techniques vie (hors UC et indexés)	R0600	8 362 488 K€
<i>Provisions techniques santé (similaire à la vie)</i>	R0610	3 503 957 K€
Provisions techniques calculées comme un tout	R0620	
Meilleure estimation	R0630	3 464 744 K€
Marge de risque	R0640	39 214 K€
<i>Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés)</i>	R0650	4 858 530 K€
Provisions techniques calculées comme un tout	R0660	
Meilleure estimation	R0670	4 762 404 K€
Marge de risque	R0680	96 127 K€
Provisions techniques UC et indexés	R0690	71 700 K€
<i>Provisions techniques calculées comme un tout</i>	R0700	
Meilleure estimation	R0710	71 700 K€
Marge de risque	R0720	
Autres provisions techniques	R0730	
Passifs éventuels	R0740	
Provisions autres que les provisions techniques	R0750	
Provisions pour retraite	R0760	
Dépôts des réassureurs	R0770	516 397 K€
Passifs d'impôts différés	R0780	1 420 563 K€
Produits dérivés	R0790	
Dettes envers des établissements de crédit	R0800	27 264 K€
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	R0810	
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	R0820	319 410 K€
Dettes nées d'opérations de réassurance	R0830	188 071 K€
Autres dettes (hors assurance)	R0840	228 732 K€
Passifs subordonnés	R0850	250 300 K€
Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base	R0860	
Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base	R0870	250 300 K€
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	R0880	99 194 K€
Total du passif	R0900	13 346 672 K€
Excédent d'actif sur passif	R1000	5 697 676 K€

Malakoff Humanis Prévoyance

S.05.01

Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité

		Ligne d'activité pour : engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)			Total
		Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assistance	
		C0010	C0020	C0110	
					C0200
Primes émises					
Brut — Assurance directe	R0110	1 753 880 K€	779 260 K€		2 533 139 K€
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0120	52 955 K€	35 610 K€		88 565 K€
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130				
Part des réassureurs	R0140	172 396 K€	138 125 K€		310 521 K€
Net	R0200	1 634 439 K€	676 745 K€		2 311 184 K€
Primes acquises					
Brut — Assurance directe	R0210	1 759 122 K€	788 668 K€		2 547 790 K€
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0220	267 737 K€	117 450 K€		385 186 K€
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230				
Part des réassureurs	R0240	446 358 K€	230 434 K€		676 792 K€
Net	R0300	1 580 501 K€	675 684 K€		2 256 185 K€
Charge des sinistres					
Brut — Assurance directe	R0310	1 518 936 K€	307 817 K€		1 826 753 K€
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0320	246 552 K€	59 209 K€		305 761 K€
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330				
Part des réassureurs	R0340	386 593 K€	149 807 K€		536 400 K€
Net	R0400	1 378 894 K€	217 219 K€		1 596 114 K€
Variation des autres provisions techniques					
Brut — Assurance directe	R0410	-3 673K€	94 388K€		90 715K€
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0420		9K€		9K€
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430				
Part des réassureurs	R0440	-2 596K€	-8 363K€		-10 959K€
Net	R0500	-1 077K€	102 761K€		101 684K€
Dépenses engagées	R0550	340 768K€	83 663K€		424 432K€
Autres dépenses	R1200				
Total des dépenses	R1300				424 432K€

Malakoff Humanis Prévoyance

S.05.01

Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité

	Ligne d'activité pour : engagements d'assurance vie						Engagements de réassurance vie		Total
	Assurance maladie	Assurance avec participation aux bénéfices	Assurance indexée et en unités de compte	Autres assurances vie	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance santé	Réassurance maladie	Réassurance vie	
	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	
Primes émises									
Brut	R1410	26 956 K€	5 744 K€	580 352 K€	5 351 K€			48 569 K€	666 971 K€
Part des réassureurs	R1420	13 721 K€	1 244 K€	118 060 K€	2 718 K€				135 742 K€
Net	R1500	13 235 K€	4 500 K€	462 292 K€	2 634 K€			48 569 K€	531 229 K€
Primes acquises									
Brut	R1510	27 431 K€	5 693 K€	586 504 K€	5 323 K€			104 125 K€	729 075 K€
Part des réassureurs	R1520	13 872 K€	1 193 K€	196 086 K€	3 970 K€			4 925 K€	220 046 K€
Net	R1600	13 558 K€	4 500 K€	390 417 K€	1 353 K€			99 201 K€	509 030 K€
Charge des sinistres									
Brut	R1610	49 807 K€	4 937 K€	348 611 K€	344 977 K€		67 018 K€	55 009 K€	870 360 K€
Part des réassureurs	R1620	2 708 K€	51 K€	132 685 K€	137 109 K€		31 950 K€	1 983 K€	306 486 K€
Net	R1700	47 099 K€	4 886 K€	215 926 K€	207 868 K€		35 069 K€	53 027 K€	563 874 K€
Variation des autres provisions techniques									
Brut	R1710	1 044 K€	7 810 K€	93 878 K€	156 881 K€			28 711 K€	288 325 K€
Part des réassureurs	R1720	16 532 K€	6 327 K€	24 139 K€	-24 372 K€			1 492 K€	24 118 K€
Net	R1800	-15 488 K€	1 483 K€	69 739 K€	181 253 K€			27 219 K€	264 207 K€
Dépenses engagées	R1900	6 505 K€	479 K€	125 410 K€	85 540 K€		6 232 K€	5 388 K€	229 553 K€
Autres dépenses	R2500								
Total des dépenses	R2600								229 553 K€

Malakoff Humanis Prévoyance
S.05.02
Primes, sinistres et dépenses par pays

	Pays d'origine	5 principaux pays (par montant de primes brutes émises) — engagements en non-vie					Total 5 principaux pays et pays d'origine	
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070
R0010								
		C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140
Primes émises								
Brut — Assurance directe	R0110	2 533 139 K€						2 533 139 K€
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0120	88 565 K€						88 565 K€
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130							
Part des réassureurs	R0140	310 521 K€						310 521 K€
Net	R0200	2 311 184 K€						2 311 184 K€
Primes acquises								
Brut — Assurance directe	R0210	2 547 790 K€						2 547 790 K€
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0220	385 186 K€						385 186 K€
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230							
Part des réassureurs	R0240	676 792 K€						676 792 K€
Net	R0300	2 256 185 K€						2 256 185 K€
Charge des sinistres								
Brut — Assurance directe	R0310	1 826 753 K€						1 826 753 K€
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0320	305 761 K€						305 761 K€
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330							
Part des réassureurs	R0340	536 400 K€						536 400 K€
Net	R0400	1 596 114 K€						1 596 114 K€
Variation des autres provisions techniques								
Brut — Assurance directe	R0410	90 715 K€						90 715 K€
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0420	9 K€						9 K€
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430							
Part des réassureurs	R0440	-10 959 K€						-10 959 K€
Net	R0500	101 684 K€						101 684 K€
Dépenses engagées	R0550	424 432 K€						424 432 K€
Autres dépenses	R1200							
Total des dépenses	R1300							424 432 K€

	Pays d'origine	5 principaux pays (par montant de primes brutes émises) — engagements en vie					Total 5 principaux pays et pays d'origine	
		C0150	C0160	C0170	C0180	C0190	C0200	C0210
R1400								
		C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280
Primes émises								
Brut	R1410	666 971 K€						666 971 K€
Part des réassureurs	R1420	135 742 K€						135 742 K€
Net	R1500	531 229 K€						531 229 K€
Primes acquises								
Brut	R1510	729 075 K€						729 075 K€
Part des réassureurs	R1520	220 046 K€						220 046 K€
Net	R1600	509 030 K€						509 030 K€
Charge des sinistres								
Brut	R1610	870 360 K€						870 360 K€
Part des réassureurs	R1620	306 486 K€						306 486 K€
Net	R1700	563 874 K€						563 874 K€
Variation des autres provisions techniques								
Brut	R1710	288 325 K€						288 325 K€
Part des réassureurs	R1720	24 118 K€						24 118 K€
Net	R1800	264 207 K€						264 207 K€
Dépenses engagées	R1900	229 553 K€						229 553 K€
Autres dépenses	R2500							
Total des dépenses	R2600							229 553 K€

Malakoff Humanis Prévoyance

S.12.01

Provisions techniques vie et santé SLT

		Assurance avec participation aux bénéfices	Autres assurances vie		Réassurance acceptée	Total (vie hors santé, y compris UC)
				Contrats sans options ni garanties		
		C0020	C0060	C0070	C0100	C0150
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010					
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0020					
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque						
Meilleure estimation						
Meilleure estimation brute	R0030	1 079 410 K€		3 755 074 K€	417 533 K€	5 323 718 K€
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0080	232 055 K€		653 011 K€	5 500 K€	907 155 K€
Meilleure estimation nette des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite — total	R0090	847 355 K€		3 102 063 K€	412 034 K€	4 416 563 K€
Marge de risque	R0100	18 593 K€	59 521 K€		18 013 K€	96 127 K€
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques						
Provisions techniques calculées comme un tout	R0110					
Meilleure estimation	R0120	-168 046 K€		-321 567 K€		-489 614 K€
Marge de risque	R0130					
Provisions techniques — Total	R0200	929 956 k€	3 493 028 k€		435 546 k€	4 930 230 k€

		Assurance santé (assurance directe)	Réassurance santé (réassurance acceptée)	Total (santé similaire à la vie)
				C0160
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010			
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0020			
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque				
Meilleure estimation				
Meilleure estimation brute	R0030		394 629 K€	3 548 361 k€
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0080		42 990 K€	994 885 k€
Meilleure estimation nette des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite — total	R0090		351 638 K€	2 553 476 k€
Marge de risque	R0100	13 492 K€	3 606 K€	39 214 k€
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques				
Provisions techniques calculées comme un tout	R0110			
Meilleure estimation	R0120		-83 618 K€	-83 618 k€
Marge de risque	R0130			
Provisions techniques — Total	R0200	108 473 K€	314 617 K€	3 503 957 k€

Malakoff Humanis Prévoyance

S.17.01

Provisions techniques non-vie

		Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée		Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée		Total engagements en non-vie
		Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance de protection juridique	Assistance	
		C0020	C0030	C0110	C0120	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010					
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0050					
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque						
Meilleure estimation						
Provisions pour primes						
Brut	R0060	-1 203 387 K€	-407 079 K€			-1 610 466 K€
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0140	-629 084 K€	-228 507 K€			-857 591 K€
Meilleure estimation nette des provisions pour primes	R0150	-574 303 K€	-178 572 K€			-752 875 K€
Provisions pour sinistres						
Brut	R0160	1 336 287 K€	1 917 069 K€			3 253 356 K€
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0240	614 732 K€	515 784 K€			1 130 516 K€
Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres	R0250	721 555 K€	1 401 285 K€			2 122 840 K€
Total meilleure estimation — brut	R0260	132 899 K€	1 509 990 K€			1 642 889 K€
Total meilleure estimation — net	R0270	147 252 K€	1 222 713 K€			1 369 965 K€
Marge de risque	R0280	90 251 K€	129 476 K€			219 728 K€
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques						
Provisions techniques calculées comme un tout	R0290					
Meilleure estimation	R0300	-63 K€				-63 K€
Marge de risque	R0310					
Provisions techniques — Total						
Provisions techniques — Total	R0320	223 088 K€	1 639 466 K€			1 862 554 K€
Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie — total	R0330	-14 353 K€	287 277 K€			272 925 K€
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite — total	R0340	237 440 K€	1 352 189 K€			1 589 629 K€

Malakoff Humanis Prévoyance

S.19.01 - Année d'accident

Sinistres en non-vie

Sinistres en non-vie
Total activités non-vie

Année d'accident / année de souscription

Z0021	Année d'accident
-------	------------------

Sinistres payés bruts (non cumulés)
(valeur absolue)

		Année de développement										
Année		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 et +	
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110
Précédentes	R0100											21 925 K€
N-9	R0160											
N-8	R0170											
N-7	R0180											
N-6	R0190											
N-5	R0200											
N-4	R0210	43 981 K€	189 918 K€	76 911 K€	27 127 K€	5 503 K€						
N-3	R0220	95 987 K€	187 352 K€	91 240 K€	17 293 K€							
N-2	R0230	1 362 769 K€	783 866 K€	108 902 K€								
N-1	R0240	1 286 482 K€	424 593 K€									
N	R0250	1 354 679 K€										

		Pour l'année en cours	Somme des années (cumulés)
		C0170	C0180
Précédentes	R0100	21 925 K€	21 925 K€
N-9	R0160		
N-8	R0170		
N-7	R0180		
N-6	R0190		
N-5	R0200		
N-4	R0210	5 503 K€	340 438 K€
N-3	R0220	17 293 K€	391 871 K€
N-2	R0230	108 902 K€	2 255 537 K€
N-1	R0240	424 593 K€	1 711 075 K€
N	R0250	1 354 679 K€	1 354 679 K€
Total	R0260	1 932 894 K€	6 078 525 K€

S.19.01 - Année de souscription

Sinistres en non-vie

Sinistres en non-vie
Total activités non-vie

Année d'accident / année de souscription

R0170	Année d'accident
-------	------------------

Sinistres payés bruts (non cumulés)
(valeur absolue)

		Année de développement										
Année		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 et +	
		C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0290	C0300
Précédentes	R0100											1 629 K€
N-9	R0160											
N-8	R0170											
N-7	R0180											
N-6	R0190											
N-5	R0200											
N-4	R0210					8 521 K€						
N-3	R0220			73 454 K€								
N-2	R0230		566 320 K€									
N-1	R0240		1 081 355 K€									
N	R0250	1 493 713 K€										

		En fin d'année
		C0360
Précédentes	R0100	1 644 K€
N-9	R0160	555 K€
N-8	R0170	646 K€
N-7	R0180	1 400 K€
N-6	R0190	3 697 K€
N-5	R0200	9 791 K€
N-4	R0210	8 533 K€
N-3	R0220	73 246 K€
N-2	R0230	569 231 K€
N-1	R0240	1 083 492 K€
N	R0250	1 501 120 K€
Total	R0260	3 253 356 K€

Malakoff Humanis Prévoyance

S.22.01

Impact des mesures relatives aux garanties de long terme et des mesures transitoires

		Montant avec mesures relatives aux garanties de long terme et mesures transitoires	Impact des mesures transitoires sur les provisions techniques	Impact des mesures transitoires sur les taux d'intérêt	Impact d'une correction pour volatilité fixée à zéro	Impact d'un ajustement égalisateur fixe à zéro
		C0010	C0030	C0050	C0070	C0090
Provisions techniques	R0010	10 296 742 K€	573 295 K€		59 023 K€	
Fonds propres de base	R0020	5 947 976 K€	-489 641 K€		-45 659 K€	
Fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0050	5 947 976 K€	-239 341 K€		-45 659 K€	
Capital de solvabilité requis	R0090	2 036 236 K€	83 653 K€		1 596 K€	
Fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0100	5 805 087 K€	-486 695 K€		-45 252 K€	
Minimum de capital requis	R0110	537 060 K€	14 730 K€		2 034 K€	

Malakoff Humanis Prévoyance

S.23.01

Fonds propres

		Total	Niveau 1 non restreint	Niveau 1 restreint	Niveau 2	Niveau 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
Fonds propres de base avant déduction pour participations dans d'autres secteurs financiers, comme prévu à l'article 68 du règlement délégué 2015/35						
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)	R0010					
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	R0030					
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0040	11 726 K€	11 726 K€			
Comptes mutualistes subordonnés	R0050					
Fonds excédentaires	R0070					
Actions de préférence	R0090					
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence	R0110					
Réserve de réconciliation	R0130	5 685 950 K€	5 685 950 K€			
Passifs subordonnés	R0140	250 300 K€			250 300 K€	
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets	R0160					
Autres éléments de fonds propres approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds propres de base non spécifiés supra	R0180					
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II						
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II	R0220					
Déductions						
Déductions pour participations dans des établissements de crédit et des établissements financiers	R0230					
Total fonds propres de base après déductions	R0290	5 947 976 K€	5 697 676 K€		250 300 K€	
Fonds propres auxiliaires						
Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, callable sur demande	R0300					
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et appelables sur demande, pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0310					
Actions de préférence non libérées et non appelées, callable sur demande	R0320					
Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des passifs subordonnés sur demande	R0330					
Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0340					
Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0350					
Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE	R0360					
Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, de la directive 2009/138/CE	R0370					
Autres fonds propres auxiliaires	R0390					
Total fonds propres auxiliaires	R0400					
Fonds propres éligibles et disponibles						
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0500	5 947 976 K€	5 697 676 K€		250 300 K€	
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0510	5 947 976 K€	5 697 676 K€		250 300 K€	
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0540	5 947 976 K€	5 697 676 K€		250 300 K€	
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0550	5 805 087 K€	5 697 676 K€		107 412 K€	
Capital de solvabilité requis	R0580	2 036 236 K€				
Minimum de capital requis	R0600	537 060 K€				
Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis	R0620	292%				
Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital requis	R0640	1081%				

		C0060
Réserve de réconciliation		
Excédent d'actif sur passif	R0700	5 697 676 K€
Actions propres (détenues directement et indirectement)	R0710	
Dividendes, distributions et charges prévisibles	R0720	
Autres éléments de fonds propres de base	R0730	11 726 K€
Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et aux fonds cantonnés	R0740	
Réserve de réconciliation	R0760	5 685 950 K€
Bénéfices attendus		
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités vie	R0770	195 716 K€
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités non-vie	R0780	42 678 K€
Total bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP)	R0790	238 394 K€

Malakoff Humanis Prévoyance

S.25.01

Capital de solvabilité requis – pour les entreprises qui utilisent la formule standard

		Capital de solvabilité requis brut	Simplifications
		C0110	C0120
Risque de marché	R0010	1 687 782 k€	
Risque de défaut de la contrepartie	R0020	128 097 k€	
Risque de souscription en vie	R0030	413 682 k€	Risque CAT - Simplification par les capitaux sous risque
Risque de souscription en santé	R0040	995 260 k€	
Risque de souscription en non-vie	R0050		
Diversification	R0060	-854 191 k€	
Risque lié aux immobilisations incorporelles	R0070		
Capital de solvabilité requis de base	R0100	2 370 629 k€	

		Value
		C0100
Calcul du capital de solvabilité requis		
Risque opérationnel	R0130	137 952 k€
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques	R0140	-388 692 k€
Capacité d'absorption de pertes des impôts différés	R0150	-83 653 k€
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE	R0160	
Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire	R0200	2 036 236 k€
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	R0210	
Capital de solvabilité requis	R0220	2 036 236 k€
Autres informations sur le SCR		
Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée	R0400	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante	R0410	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés	R0420	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement égalisateur	R0430	
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304	R0440	

		USP
		C0090
Risque de souscription en vie	R0030	
Risque de souscription en santé	R0040	
Risque de souscription en non-vie	R0050	

Malakoff Humanis Prévoyance

S.28.02

Minimum de capital requis (MCR) — Activités d'assurance ou de réassurance à la fois vie et non-vie

Activités en non-vie	Activités en vie
Résultat	Résultat
[MCR]	[MCR]

Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance non-vie

	C0010	C0020
R0010	303 594 k€	

		Activités en non-vie		Activités en vie	
		Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)
		C0030	C0040	C0050	C0060
Assurance frais médicaux et réassurance proportionnelle y afférente	R0020	147 189 k€	1 570 771 k€		
Assurance de protection du revenu, y compris réassurance proportionnelle y afférente	R0030	1 222 713 k€	737 349 k€		
Assurance indemnisation des travailleurs et réassurance proportionnelle y afférente	R0040				
Assurance de responsabilité civile automobile et réassurance proportionnelle y afférente	R0050				
Autre assurance des véhicules à moteur et réassurance proportionnelle y afférente	R0060				
Assurance maritime, aérienne et transport et réassurance proportionnelle y afférente	R0070				
Assurance incendie et autres dommages aux biens et réassurance proportionnelle y afférente	R0080				
Assurance de responsabilité civile générale et réassurance proportionnelle y afférente	R0090				
Assurance crédit et cautionnement et réassurance proportionnelle y afférente	R0100				
Assurance de protection juridique et réassurance proportionnelle y afférente	R0110				
Assurance assistance et réassurance proportionnelle y afférente	R0120				
Assurance pertes pécuniaires diverses et réassurance proportionnelle y afférente	R0130				
Réassurance santé non proportionnelle	R0140				
Réassurance accidents non proportionnelle	R0150				
Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	R0160				
Réassurance dommages non proportionnelle	R0170				

Activités en non-vie	Activités en vie
Résultat	Résultat
[MCR]	[MCR]

Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance vie

	C0070	C0080
R0200		233 466 k€

		Activités en non-vie		Activités en vie	
		Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)
		C0090	C0100	C0110	C0120
Engagements avec participation aux bénéfices — Prestations garanties	R0210			473 128 k€	
Engagements avec participation aux bénéfices — Prestations discrétionnaires futures	R0220			206 180 k€	
Engagements d'assurance avec prestations indexées et en unités de compte	R0230			55 111 k€	
Autres engagements de (ré)assurance vie et de (ré)assurance santé	R0240			5 662 388 k€	
Montant total du capital sous risque pour tous les engagements de (ré)assurance vie	R0250				241 956 840 k€

Calcul du MCR global

		C0130
MCR linéaire	R0300	537 060 k€
Capital de solvabilité requis	R0310	2 036 236 k€
Piafond du MCR	R0320	916 306 k€
Plancher du MCR	R0330	509 059 k€
MCR combiné	R0340	537 060 k€
Seuil plancher absolu du MCR	R0350	6 200 k€
Minimum de capital requis	R0400	537 060 k€

Calcul du montant notionnel du MCR en non-vie et en vie

		Activités en non-vie	Activités en vie
		C0140	C0150
Montant notionnel du MCR linéaire	R0500	303 594 k€	233 466 k€
Montant notionnel du SCR hors capital supplémentaire (calcul annuel ou dernier calcul)	R0510	1 151 062 k€	885 174 k€
Piafond du montant notionnel du MCR	R0520	517 978 k€	398 328 k€
Plancher du montant notionnel du MCR	R0530	287 766 k€	221 293 k€
Montant notionnel du MCR combiné	R0540	303 594 k€	233 466 k€
Seuil plancher absolu du montant notionnel du MCR	R0550	2 500 k€	3 700 k€
Montant notionnel du MCR	R0560	303 594 k€	233 466 k€

IPSEC

S.05.01

Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité

	Ligne d'activité pour : engagements d'assurance vie						Engagements de réassurance vie		Total
	Assurance maladie	Assurance avec participation aux bénéfices	Assurance indexée et en unités de compte	Autres assurances vie	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance santé	Réassurance maladie	Réassurance vie	
	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	
Primes émises									
Brut	R1410			21 327 K€	7 752 K€		1 484 K€	2 376 K€	32 938 K€
Part des réassureurs	R1420			10 685 K€	4 201 K€			179 K€	15 065 K€
Net	R1500			10 642 K€	3 550 K€		1 484 K€	2 197 K€	17 873 K€
Primes acquises									
Brut	R1510			21 327 K€	7 752 K€		1 484 K€	2 376 K€	32 938 K€
Part des réassureurs	R1520			10 685 K€	4 201 K€			179 K€	15 065 K€
Net	R1600			10 642 K€	3 550 K€		1 484 K€	2 197 K€	17 873 K€
Charge des sinistres									
Brut	R1610			18 224 K€	10 194 K€		1 473 K€	-388 K€	29 504 K€
Part des réassureurs	R1620			11 896 K€	5 780 K€		311 K€	-151 K€	17 837 K€
Net	R1700			6 328 K€	4 414 K€		1 163 K€	-237 K€	11 667 K€
Variation des autres provisions techniques									
Brut	R1710			-2 626 K€			-350 K€	129 K€	-2 847 K€
Part des réassureurs	R1720								
Net	R1800			-2 626 K€			-350 K€	129 K€	-2 847 K€
Dépenses engagées	R1900			2 426 K€	1 384 K€		201 K€	221 K€	4 233 K€
Autres dépenses	R2500								
Total des dépenses	R2600								4 233 K€

IPSEC

S.02.01

Bilan

		Valeur Solvabilité 2
		C0010
Actifs		
Immobilisations incorporelles	R0030	
Actifs d'impôts différés	R0040	17 944 K€
Excédent du régime de retraite	R0050	
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	R0060	1 178 K€
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	R0070	196 405 K€
<i>Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)</i>	R0080	22 290 K€
<i>Détentions dans des entreprises liées, y compris participations</i>	R0090	8 925 K€
<i>Actions</i>	R0100	2 622 K€
<i>Actions — cotées</i>	R0110	2 622 K€
<i>Actions — non cotées</i>	R0120	
<i>Obligations</i>	R0130	130 490 K€
<i>Obligations d'État</i>	R0140	31 440 K€
<i>Obligations d'entreprise</i>	R0150	99 050 K€
<i>Titres structurés</i>	R0160	
<i>Titres garantis</i>	R0170	
<i>Organismes de placement collectif</i>	R0180	31 916 K€
<i>Produits dérivés</i>	R0190	
<i>Dépôts autres que les équivalents de trésorerie</i>	R0200	161 K€
<i>Autres investissements</i>	R0210	
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	R0220	
Prêts et prêts hypothécaires	R0230	352 K€
<i>Avances sur police</i>	R0240	
<i>Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers</i>	R0250	352 K€
<i>Autres prêts et prêts hypothécaires</i>	R0260	
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	R0270	122 528 K€
<i>Non-vie et santé similaire à la non-vie</i>	R0280	26 952 K€
<i>Non-vie hors santé</i>	R0290	
<i>Santé similaire à la non-vie</i>	R0300	26 952 K€
<i>Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés</i>	R0310	95 576 K€
<i>Santé similaire à la vie</i>	R0320	42 599 K€
<i>Vie hors santé, UC et indexés</i>	R0330	52 977 K€
<i>Vie UC et indexés</i>	R0340	
Dépôts auprès des cédantes	R0350	17 321 K€
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	R0360	4 845 K€
Créances nées d'opérations de réassurance	R0370	13 233 K€
Autres créances (hors assurance)	R0380	4 841 K€
Actions propres auto-détenues (directement)	R0390	
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	R0400	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	R0410	4 662 K€
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	R0420	97 K€
Total de l'actif	R0500	383 406 K€
Passifs		
Provisions techniques non-vie	R0510	69 001 K€
<i>Provisions techniques non-vie (hors santé)</i>	R0520	
<i>Provisions techniques calculées comme un tout</i>	R0530	
<i>Meilleure estimation</i>	R0540	
<i>Marge de risque</i>	R0550	
<i>Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)</i>	R0560	69 001 K€
<i>Provisions techniques calculées comme un tout</i>	R0570	
<i>Meilleure estimation</i>	R0580	65 603 K€
<i>Marge de risque</i>	R0590	3 398 K€
Provisions techniques vie (hors UC et indexés)	R0600	185 554 K€
<i>Provisions techniques santé (similaire à la vie)</i>	R0610	83 155 K€
<i>Provisions techniques calculées comme un tout</i>	R0620	
<i>Meilleure estimation</i>	R0630	80 636 K€
<i>Marge de risque</i>	R0640	2 519 K€
<i>Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés)</i>	R0650	102 400 K€
<i>Provisions techniques calculées comme un tout</i>	R0660	
<i>Meilleure estimation</i>	R0670	96 250 K€
<i>Marge de risque</i>	R0680	6 149 K€
Provisions techniques UC et indexés	R0690	
<i>Provisions techniques calculées comme un tout</i>	R0700	
<i>Meilleure estimation</i>	R0710	
<i>Marge de risque</i>	R0720	
Autres provisions techniques	R0730	
Passifs éventuels	R0740	
Provisions autres que les provisions techniques	R0750	
Provisions pour retraite	R0760	327 K€
Dépôts des réassureurs	R0770	479 K€
Passifs d'impôts différés	R0780	17 944 K€
Produits dérivés	R0790	
Dettes envers des établissements de crédit	R0800	-13 784 K€
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	R0810	
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	R0820	2 603 K€
Dettes nées d'opérations de réassurance	R0830	
Autres dettes (hors assurance)	R0840	30 484 K€
Passifs subordonnés	R0850	
<i>Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base</i>	R0860	
<i>Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base</i>	R0870	
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	R0880	
Total du passif	R0900	292 609 K€
Excédent d'actif sur passif	R1000	90 797 K€

IPSEC

S.05.01

Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité

		Ligne d'activité pour : engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)			Total
		Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assistance	
		C0010	C0020	C0110	C0200
Primes émises					
Brut — Assurance directe	R0110	77 170 K€	15 151 K€		92 321 K€
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0120	22 594 K€	2 894 K€		25 488 K€
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130				
Part des réassureurs	R0140	22 681 K€	8 658 K€		31 339 K€
Net	R0200	77 083 K€	9 388 K€		86 471 K€
Primes acquises					
Brut — Assurance directe	R0210	77 170 K€	15 151 K€		92 321 K€
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0220	22 594 K€	2 894 K€		25 488 K€
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230				
Part des réassureurs	R0240	22 681 K€	8 658 K€		31 339 K€
Net	R0300	77 083 K€	9 388 K€		86 471 K€
Charge des sinistres					
Brut — Assurance directe	R0310	70 289 K€	8 652 K€		78 941 K€
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0320	20 152 K€	-373 K€		19 779 K€
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330				
Part des réassureurs	R0340	20 027 K€	4 688 K€		24 714 K€
Net	R0400	70 415 K€	3 591 K€		74 006 K€
Variation des autres provisions techniques					
Brut — Assurance directe	R0410	539K€	-2 049K€		-1 510K€
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0420	535K€	88K€		623K€
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430				
Part des réassureurs	R0440				
Net	R0500	1 074K€	-1 961K€		-887K€
Dépenses engagées	R0550	12 347K€	1 058K€		13 405K€
Autres dépenses	R1200				
Total des dépenses	R1300				13 405K€

IPSEC
S.05.02
Primes, sinistres et dépenses par pays

	Pays d'origine	5 principaux pays (par montant de primes brutes émises) — engagements en non-vie					Total 5 principaux pays et pays d'origine
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060
R0010							
	C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140
Primes émises							
Brut — Assurance directe	R0110	92 321 K€					92 321 K€
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0120	25 488 K€					25 488 K€
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130						
Part des réassureurs	R0140	31 339 K€					31 339 K€
Net	R0200	86 471 K€					86 471 K€
Primes acquises							
Brut — Assurance directe	R0210	92 321 K€					92 321 K€
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0220	25 488 K€					25 488 K€
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230						
Part des réassureurs	R0240	31 339 K€					31 339 K€
Net	R0300	86 471 K€					86 471 K€
Charge des sinistres							
Brut — Assurance directe	R0310	78 941 K€					78 941 K€
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0320	19 779 K€					19 779 K€
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330						
Part des réassureurs	R0340	24 714 K€					24 714 K€
Net	R0400	74 006 K€					74 006 K€
Variation des autres provisions techniques							
Brut — Assurance directe	R0410	-1 510 K€					-1 510 K€
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0420	623 K€					623 K€
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430						
Part des réassureurs	R0440						
Net	R0500	-887 K€					-887 K€
Dépenses engagées	R0550	13 405 K€					13 405 K€
Autres dépenses	R1200						
Total des dépenses	R1300						13 405 K€

	Pays d'origine	5 principaux pays (par montant de primes brutes émises) — engagements en vie					Total 5 principaux pays et pays d'origine
		C0150	C0160	C0170	C0180	C0190	C0200
R1400							
	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280
Primes émises							
Brut	R1410	32 938 K€					32 938 K€
Part des réassureurs	R1420	15 065 K€					15 065 K€
Net	R1500	17 873 K€					17 873 K€
Primes acquises							
Brut	R1510	32 938 K€					32 938 K€
Part des réassureurs	R1520	15 065 K€					15 065 K€
Net	R1600	17 873 K€					17 873 K€
Charge des sinistres							
Brut	R1610	29 504 K€					29 504 K€
Part des réassureurs	R1620	17 837 K€					17 837 K€
Net	R1700	11 667 K€					11 667 K€
Variation des autres provisions techniques							
Brut	R1710	-2 847 K€					-2 847 K€
Part des réassureurs	R1720						
Net	R1800	-2 847 K€					-2 847 K€
Dépenses engagées	R1900	4 233 K€					4 233 K€
Autres dépenses	R2500						
Total des dépenses	R2600						4 233 K€

IPSEC

S.12.01

Provisions techniques vie et santé SLT

		Assurance avec participation aux bénéfices	Autres assurances vie		Réassurance acceptée	Total (vie hors santé, y compris UC)
				Contrats sans options ni garanties		
		C0020	C0060	C0070	C0100	C0150
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010					
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0020					
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque						
Meilleure estimation						
Meilleure estimation brute	R0030			93 178 K€	3 073 K€	96 250 K€
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0080			52 500 K€	477 K€	52 977 K€
Meilleure estimation nette des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite — total	R0090			40 677 K€	2 596 K€	43 273 K€
Marge de risque	R0100		5 912 K€		237 K€	6 149 K€
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques						
Provisions techniques calculées comme un tout	R0110					
Meilleure estimation	R0120					
Marge de risque	R0130					
Provisions techniques — Total	R0200		99 090 k€		3 310 k€	102 400 k€

		Assurance santé (assurance directe)	Réassurance santé (réassurance acceptée)	Total (santé similaire à la vie)
		C0160	C0200	C0210
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010			
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0020			
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque				
Meilleure estimation				
Meilleure estimation brute	R0030		5 966 K€	82 105 k€
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0080		806 K€	42 599 k€
Meilleure estimation nette des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite — total	R0090		5 160 K€	39 506 k€
Marge de risque	R0100		345 K€	2 519 k€
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques				
Provisions techniques calculées comme un tout	R0110			
Meilleure estimation	R0120			-1 469 k€
Marge de risque	R0130			
Provisions techniques — Total	R0200		6 311 K€	83 155 k€

IPSEC						
S.17.01						
Provisions techniques non-vie						
		Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée		Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée		Total engagements en non-vie
		Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance de protection juridique	Assistance	
		C0020	C0030	C0110	C0120	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010					
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0050					
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque						
Meilleure estimation						
Provisions pour primes						
Brut	R0060	-14 478 K€	-882 K€			-15 360 K€
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0140	-4 410 K€	-2 158 K€			-6 569 K€
Meilleure estimation nette des provisions pour primes	R0150	-10 068 K€	1 276 K€			-8 792 K€
Provisions pour sinistres						
Brut	R0160	22 624 K€	58 339 K€			80 963 K€
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0240	5 218 K€	28 302 K€			33 520 K€
Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres	R0250	17 406 K€	30 037 K€			47 443 K€
Total meilleure estimation — brut	R0260	8 146 K€	57 457 K€			65 603 K€
Total meilleure estimation — net	R0270	7 338 K€	31 313 K€			38 651 K€
Marge de risque	R0280	786 K€	2 612 K€			3 398 K€
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques						
Provisions techniques calculées comme un tout	R0290					
Meilleure estimation	R0300					
Marge de risque	R0310					
Provisions techniques — Total						
Provisions techniques — Total	R0320	8 932 K€	60 069 K€			69 001 K€
Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie — total	R0330	808 K€	26 144 K€			26 952 K€
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite — total	R0340	8 124 K€	33 925 K€			42 049 K€

IPSEC
S.19.01 - Année d'accident
Sinistres en non-vie

Sinistres en non-vie
 Total activités non-vie

Année d'accident / année de souscription	Z0021	Année d'accident
--	-------	------------------

Sinistres payés bruts (non cumulés)
 (valeur absolue)

		Année de développement										
		Année										
		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 et +	
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110
Précédentes	R0100											
N-9	R0160	1 224 K€	3 083 K€	1 411 K€	397 K€	34 K€	6 K€		3 K€			
N-8	R0170	1 236 K€	3 619 K€	1 581 K€	718 K€	82 K€	37 K€	17 K€				
N-7	R0180	1 391 K€	3 706 K€	1 644 K€	639 K€	172 K€						
N-6	R0190	2 360 K€	5 299 K€	1 796 K€	535 K€	72 K€	20 K€					
N-5	R0200	2 546 K€	5 639 K€	1 707 K€	710 K€	59 K€	20 K€					
N-4	R0210	4 967 K€	4 139 K€	1 856 K€	395 K€	59 K€						
N-3	R0220	2 520 K€	4 716 K€	1 644 K€	395 K€							
N-2	R0230	3 351 K€	5 301 K€	1 644 K€								
N-1	R0240	3 416 K€	5 301 K€									
N	R0250	3 416 K€										

		Somme des années (cumulés)	
		Pour l'année en cours	
		C0170	C0180
Précédentes	R0100		
N-9	R0160		6 158 K€
N-8	R0170		7 292 K€
N-7	R0180		7 551 K€
N-6	R0190		10 081 K€
N-5	R0200	20 K€	10 081 K€
N-4	R0210	59 K€	11 416 K€
N-3	R0220	395 K€	9 275 K€
N-2	R0230	1 644 K€	10 296 K€
N-1	R0240	5 301 K€	8 716 K€
N	R0250	3 416 K€	3 416 K€
Total	R0260	10 834 K€	104 702 K€

S.19.01 - Année de souscription
Sinistres en non-vie

Sinistres en non-vie
 Total activités non-vie

Année d'accident / année de souscription	R0170	Année d'accident
--	-------	------------------

Sinistres payés bruts (non cumulés)
 (valeur absolue)

		Année de développement										
		Année										
		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 et +	
		C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0290	C0300
Précédentes	R0100											
N-9	R0160	46 443 K€	7 630 K€	266 K€	3 K€	2 K€	1 K€	1 K€				
N-8	R0170	47 915 K€	6 982 K€	227 K€	10 K€	0 K€	1 K€	0 K€				
N-7	R0180	66 971 K€	10 487 K€	195 K€		20 K€	4 K€					
N-6	R0190	84 863 K€	11 023 K€	645 K€	106 K€	24 K€	3 K€					
N-5	R0200	87 519 K€	10 283 K€	701 K€	71 K€		3 K€					
N-4	R0210	79 738 K€	9 026 K€	1 364 K€	71 K€							
N-3	R0220	83 973 K€	10 124 K€		71 K€							
N-2	R0230	83 668 K€	10 395 K€									
N-1	R0240	83 057 K€	10 395 K€									
N	R0250	83 057 K€										

		En fin d'année
		C0360
Précédentes	R0100	
N-9	R0160	
N-8	R0170	
N-7	R0180	
N-6	R0190	
N-5	R0200	
N-4	R0210	
N-3	R0220	
N-2	R0230	
N-1	R0240	282 K€
N	R0250	11 184 K€
Total	R0260	11 466 K€

IPSEC

S.22.01

Impact des mesures relatives aux garanties de long terme et des mesures transitoires

		Montant avec mesures relatives aux garanties de long terme et mesures transitoires	Impact des mesures transitoires sur les provisions techniques	Impact des mesures transitoires sur les taux d'intérêt	Impact d'une correction pour volatilité fixée à zéro	Impact d'un ajustement égalisateur fixe à zéro
		C0010	C0030	C0050	C0070	C0090
Provisions techniques	R0010	254 555 K€	1 469 K€		1 549 K€	
Fonds propres de base	R0020	90 797 K€	-1 469 K€		-778 K€	
Fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0050	90 797 K€	-1 469 K€		-778 K€	
Capital de solvabilité requis	R0090	47 855 K€	0 K€		41 K€	
Fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0100	90 797 K€	-1 469 K€		-778 K€	
Minimum de capital requis	R0110	11 964 K€	0 K€		10 K€	

IPSEC

S.23.01

Fonds propres

		Total	Niveau 1 non restreint	Niveau 1 restreint	Niveau 2	Niveau 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
Fonds propres de base avant déduction pour participations dans d'autres secteurs financiers, comme prévu à l'article 68 du règlement délégué 2015/35						
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)	R0010					
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	R0030					
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0040	380 K€	380 K€			
Comptes mutualistes subordonnés	R0050					
Fonds excédentaires	R0070					
Actions de préférence	R0090					
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence	R0110					
Réserve de réconciliation	R0130	90 417 K€	90 417 K€			
Passifs subordonnés	R0140					
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets	R0160					
Autres éléments de fonds propres approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds propres de base non spécifiés supra	R0180					
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II						
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II	R0220					
Déductions						
Déductions pour participations dans des établissements de crédit et des établissements financiers	R0230					
Total fonds propres de base après déductions	R0290	90 797 K€	90 797 K€			
Fonds propres auxiliaires						
Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, callable sur demande	R0300					
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et appelables sur demande, pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0310					
Actions de préférence non libérées et non appelées, callable sur demande	R0320					
Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des passifs subordonnés sur demande	R0330					
Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0340					
Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0350					
Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE	R0360					
Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, de la directive 2009/138/CE	R0370					
Autres fonds propres auxiliaires	R0390					
Total fonds propres auxiliaires	R0400					
Fonds propres éligibles et disponibles						
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0500	90 797 K€	90 797 K€			
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0510	90 797 K€	90 797 K€			
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0540	90 797 K€	90 797 K€			
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0550	90 797 K€	90 797 K€			
Capital de solvabilité requis	R0580	47 855 K€				
Minimum de capital requis	R0600	11 964 K€				
Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis	R0620	190%				
Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital requis	R0640	759%				

		C0060
Réserve de réconciliation		
Excédent d'actif sur passif	R0700	90 797 K€
Actions propres (détenues directement et indirectement)	R0710	
Dividendes, distributions et charges prévisibles	R0720	
Autres éléments de fonds propres de base	R0730	380 K€
Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et aux fonds cantonnés	R0740	
Réserve de réconciliation	R0760	90 417 K€
Bénéfices attendus		
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités vie	R0770	6 040 K€
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités non-vie	R0780	11 052 K€
Total bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP)	R0790	17 092 K€

IPSEC

S.25.01

Capital de solvabilité requis – pour les entreprises qui utilisent la formule standard

		Capital de solvabilité requis brut	Simplifications
		C0110	C0120
Risque de marché	R0010	24 034 k€	
Risque de défaut de la contrepartie	R0020	7 103 k€	
Risque de souscription en vie	R0030	5 085 k€	
Risque de souscription en santé	R0040	26 132 k€	
Risque de souscription en non-vie	R0050		
Diversification	R0060	-17 917 k€	
Risque lié aux immobilisations incorporelles	R0070		
Capital de solvabilité requis de base	R0100	44 437 k€	

		Value
		C0100
Calcul du capital de solvabilité requis		
Risque opérationnel	R0130	4 759 k€
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques	R0140	-1 342 k€
Capacité d'absorption de pertes des impôts différés	R0150	
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE	R0160	
Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire	R0200	47 855 k€
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	R0210	
Capital de solvabilité requis	R0220	47 855 k€
Autres informations sur le SCR		
Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée	R0400	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante	R0410	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés	R0420	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement égalisateur	R0430	
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304	R0440	

		USP
		C0090
Risque de souscription en vie	R0030	
Risque de souscription en santé	R0040	
Risque de souscription en non-vie	R0050	

IPSEC

S.28.02

Minimum de capital requis (MCR) — Activités d'assurance ou de réassurance à la fois vie et non-vie

Activités en non-vie	Activités en vie
Résultat	Résultat
[MCR]	[MCR]

Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance non-vie	C0010	C0020
R0010	9 344 k€	

	Activités en non-vie		Activités en vie	
	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)
	C0030	C0040	C0050	C0060
Assurance frais médicaux et réassurance proportionnelle y afférente	R0020	7 338 k€	78 113 k€	
Assurance de protection du revenu, y compris réassurance proportionnelle y afférente	R0030	31 313 k€	14 422 k€	
Assurance indemnisation des travailleurs et réassurance proportionnelle y afférente	R0040			
Assurance de responsabilité civile automobile et réassurance proportionnelle y afférente	R0050			
Autre assurance des véhicules à moteur et réassurance proportionnelle y afférente	R0060			
Assurance maritime, aérienne et transport et réassurance proportionnelle y afférente	R0070			
Assurance incendie et autres dommages aux biens et réassurance proportionnelle y afférente	R0080			
Assurance de responsabilité civile générale et réassurance proportionnelle y afférente	R0090			
Assurance crédit et cautionnement et réassurance proportionnelle y afférente	R0100			
Assurance de protection juridique et réassurance proportionnelle y afférente	R0110			
Assurance assistance et réassurance proportionnelle y afférente	R0120			
Assurance pertes pécuniaires diverses et réassurance proportionnelle y afférente	R0130			
Réassurance santé non proportionnelle	R0140			
Réassurance accidents non proportionnelle	R0150			
Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	R0160			
Réassurance dommages non proportionnelle	R0170			

Activités en non-vie	Activités en vie
Résultat	Résultat
[MCR]	[MCR]

Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance vie	C0070	C0080
R0200		

	Activités en non-vie		Activités en vie	
	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)
	C0090	C0100	C0110	C0120
Engagements avec participation aux bénéfices — Prestations garanties	R0210			
Engagements avec participation aux bénéfices — Prestations discrétionnaires futures	R0220			
Engagements d'assurance avec prestations indexées et en unités de compte	R0230			
Autres engagements de (ré)assurance vie et de (ré)assurance santé	R0240		82 779 k€	
Montant total du capital sous risque pour tous les engagements de (ré)assurance vie	R0250			810 728 k€

Calcul du MCR global

	C0130
MCR linéaire	R0300 11 650 k€
Capital de solvabilité requis	R0310 47 855 k€
Plafond du MCR	R0320 21 535 k€
Plancher du MCR	R0330 11 964 k€
MCR combiné	R0340 11 964 k€
Seuil plancher absolu du MCR	R0350 6 200 k€
Minimum de capital requis	R0400 11 964 k€

Calcul du montant notionnel du MCR en non-vie et en vie

		Activités en non-vie	Activités en vie
		C0140	C0150
Montant notionnel du MCR linéaire	R0500	9 344 k€	2 306 k€
Montant notionnel du SCR hors capital supplémentaire (calcul annuel ou dernier calcul)	R0510	38 383 k€	9 472 k€
Plafond du montant notionnel du MCR	R0520	17 272 k€	4 262 k€
Plancher du montant notionnel du MCR	R0530	9 596 k€	2 368 k€
Montant notionnel du MCR combiné	R0540	9 596 k€	2 368 k€
Seuil plancher absolu du montant notionnel du MCR	R0550	2 500 k€	3 700 k€
Montant notionnel du MCR	R0560	9 596 k€	3 700 k€

INPR
S.02.01
Bilan

		Valeur Solvabilité 2
		C0010
Actifs		
Immobilisations incorporelles	R0030	
Actifs d'impôts différés	R0040	22 023 K€
Excédent du régime de retraite	R0050	
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	R0060	
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	R0070	614 056 K€
<i>Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)</i>	R0080	
<i>Détentions dans des entreprises liées, y compris participations</i>	R0090	178 301 K€
<i>Actions</i>	R0100	15 K€
<i>Actions — cotées</i>	R0110	
<i>Actions — non cotées</i>	R0120	15 K€
<i>Obligations</i>	R0130	132 268 K€
<i>Obligations d'État</i>	R0140	96 379 K€
<i>Obligations d'entreprise</i>	R0150	35 889 K€
<i>Titres structurés</i>	R0160	
<i>Titres garantis</i>	R0170	
<i>Organismes de placement collectif</i>	R0180	303 472 K€
<i>Produits dérivés</i>	R0190	
<i>Dépôts autres que les équivalents de trésorerie</i>	R0200	
<i>Autres investissements</i>	R0210	
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	R0220	
Prêts et prêts hypothécaires	R0230	
<i>Avances sur police</i>	R0240	
<i>Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers</i>	R0250	
<i>Autres prêts et prêts hypothécaires</i>	R0260	
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	R0270	104 K€
<i>Non-vie et santé similaire à la non-vie</i>	R0280	2 K€
<i>Non-vie hors santé</i>	R0290	
<i>Santé similaire à la non-vie</i>	R0300	2 K€
<i>Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés</i>	R0310	102 K€
<i>Santé similaire à la vie</i>	R0320	120 K€
<i>Vie hors santé, UC et indexés</i>	R0330	-18 K€
<i>Vie UC et indexés</i>	R0340	
Dépôts auprès des cédantes	R0350	
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	R0360	2 649 K€
Créances nées d'opérations de réassurance	R0370	
Autres créances (hors assurance)	R0380	2 749 K€
Actions propres auto-détenues (directement)	R0390	
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	R0400	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	R0410	20 826 K€
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	R0420	-0 K€
Total de l'actif	R0500	662 408 K€
Passifs		
Provisions techniques non-vie	R0510	-315 K€
<i>Provisions techniques non-vie (hors santé)</i>	R0520	
<i>Provisions techniques calculées comme un tout</i>	R0530	
<i>Meilleure estimation</i>	R0540	
<i>Marge de risque</i>	R0550	
<i>Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)</i>	R0560	-315 K€
<i>Provisions techniques calculées comme un tout</i>	R0570	
<i>Meilleure estimation</i>	R0580	-4 445 K€
<i>Marge de risque</i>	R0590	4 130 K€
Provisions techniques vie (hors UC et indexés)	R0600	96 719 K€
<i>Provisions techniques santé (similaire à la vie)</i>	R0610	66 944 K€
<i>Provisions techniques calculées comme un tout</i>	R0620	
<i>Meilleure estimation</i>	R0630	66 499 K€
<i>Marge de risque</i>	R0640	445 K€
<i>Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés)</i>	R0650	29 774 K€
<i>Provisions techniques calculées comme un tout</i>	R0660	
<i>Meilleure estimation</i>	R0670	28 752 K€
<i>Marge de risque</i>	R0680	1 023 K€
Provisions techniques UC et indexés	R0690	
<i>Provisions techniques calculées comme un tout</i>	R0700	
<i>Meilleure estimation</i>	R0710	
<i>Marge de risque</i>	R0720	
Autres provisions techniques	R0730	
Passifs éventuels	R0740	
Provisions autres que les provisions techniques	R0750	507 K€
Provisions pour retraite	R0760	
Dépôts des réassureurs	R0770	
Passifs d'impôts différés	R0780	36 386 K€
Produits dérivés	R0790	
Dettes envers des établissements de crédit	R0800	
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	R0810	
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	R0820	8 782 K€
Dettes nées d'opérations de réassurance	R0830	
Autres dettes (hors assurance)	R0840	14 616 K€
Passifs subordonnés	R0850	
<i>Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base</i>	R0860	
<i>Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base</i>	R0870	
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	R0880	0 K€
Total du passif	R0900	156 695 K€
Excédent d'actif sur passif	R1000	505 713 K€

INPR

S.05.01

Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité

		Ligne d'activité pour : engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)			Total
		Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assistance	
		C0010	C0020	C0110	C0200
Primes émises					
Brut — Assurance directe	R0110	11 565 K€	14 751 K€		26 316 K€
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0120				
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130				
Part des réassureurs	R0140		78 K€		78 K€
Net	R0200	11 565 K€	14 674 K€		26 239 K€
Primes acquises					
Brut — Assurance directe	R0210	11 491 K€	13 863 K€		25 354 K€
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0220	8 176 K€	8 587 K€		16 763 K€
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230				
Part des réassureurs	R0240		79 K€		79 K€
Net	R0300	19 667 K€	22 371 K€		42 038 K€
Charge des sinistres					
Brut — Assurance directe	R0310	8 819 K€	4 918 K€		13 736 K€
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0320	6 541 K€	5 004 K€		11 545 K€
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330				
Part des réassureurs	R0340				
Net	R0400	15 359 K€	9 922 K€		25 281 K€
Variation des autres provisions techniques					
Brut — Assurance directe	R0410				
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0420				
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430				
Part des réassureurs	R0440				
Net	R0500				
Dépenses engagées	R0550	2 532K€	1 953K€		4 485K€
Autres dépenses	R1200				
Total des dépenses	R1300				4 485K€

INPR

S.05.01

Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité

	Ligne d'activité pour : engagements d'assurance vie						Engagements de réassurance vie		Total
	Assurance maladie	Assurance avec participation aux bénéfices	Assurance indexée et en unités de compte	Autres assurances vie	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance santé	Réassurance maladie	Réassurance vie	
	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	
Primes émises									
Brut	R1410	72 K€		12 014 K€					12 086 K€
Part des réassureurs	R1420			150 K€					150 K€
Net	R1500	72 K€		11 864 K€					11 936 K€
Primes acquises									
Brut	R1510	72 K€		11 064 K€					11 136 K€
Part des réassureurs	R1520			164 K€					164 K€
Net	R1600	72 K€		10 900 K€					10 972 K€
Charge des sinistres									
Brut	R1610	149 K€		9 958 K€	-12 038 K€			1 771 K€	-160 K€
Part des réassureurs	R1620			0 K€	32 K€				32 K€
Net	R1700	149 K€		9 958 K€	-12 070 K€			1 771 K€	-192 K€
Variation des autres provisions techniques									
Brut	R1710	-79 K€		-17 500 K€	19 099 K€				1 521 K€
Part des réassureurs	R1720			39 K€					39 K€
Net	R1800	-79 K€		-17 539 K€	19 099 K€				1 481 K€
Dépenses engagées	R1900	28 K€		1 320 K€	2 191 K€				3 539 K€
Autres dépenses	R2500								
Total des dépenses	R2600								3 539 K€

INPR
S.05.02
Primes, sinistres et dépenses par pays

	Pays d'origine	5 principaux pays (par montant de primes brutes émises) — engagements en non-vie					Total 5 principaux pays et pays d'origine	
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070
		C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140
R0010								
Primes émises								
Brut — Assurance directe	R0110	26 316 K€					26 316 K€	
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0120							
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130							
Part des réassureurs	R0140	78 K€					78 K€	
Net	R0200	26 239 K€					26 239 K€	
Primes acquises								
Brut — Assurance directe	R0210	25 354 K€					25 354 K€	
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0220	16 763 K€					16 763 K€	
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230							
Part des réassureurs	R0240	79 K€					79 K€	
Net	R0300	42 038 K€					42 038 K€	
Charge des sinistres								
Brut — Assurance directe	R0310	13 736 K€					13 736 K€	
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0320	11 545 K€					11 545 K€	
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330							
Part des réassureurs	R0340							
Net	R0400	25 281 K€					25 281 K€	
Variation des autres provisions techniques								
Brut — Assurance directe	R0410							
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0420							
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430							
Part des réassureurs	R0440							
Net	R0500							
Dépenses engagées	R0550	4 485 K€					4 485 K€	
Autres dépenses	R1200							
Total des dépenses	R1300						4 485 K€	

	Pays d'origine	5 principaux pays (par montant de primes brutes émises) — engagements en vie					Total 5 principaux pays et pays d'origine	
		C0150	C0160	C0170	C0180	C0190	C0200	C0210
		C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280
R1400								
Primes émises								
Brut	R1410	12 086 K€					12 086 K€	
Part des réassureurs	R1420	150 K€					150 K€	
Net	R1500	11 936 K€					11 936 K€	
Primes acquises								
Brut	R1510	11 136 K€					11 136 K€	
Part des réassureurs	R1520	164 K€					164 K€	
Net	R1600	10 972 K€					10 972 K€	
Charge des sinistres								
Brut	R1610	-160 K€					-160 K€	
Part des réassureurs	R1620	32 K€					32 K€	
Net	R1700	-192 K€					-192 K€	
Variation des autres provisions techniques								
Brut	R1710	1 521 K€					1 521 K€	
Part des réassureurs	R1720	39 K€					39 K€	
Net	R1800	1 481 K€					1 481 K€	
Dépenses engagées	R1900	3 539 K€					3 539 K€	
Autres dépenses	R2500							
Total des dépenses	R2600						3 539 K€	

INPR
S.12.01
Provisions techniques vie et santé SLT

		Assurance avec participation aux bénéfices	Autres assurances vie		Réassurance acceptée	Total (vie hors santé, y compris UC)
				Contrats sans options ni garanties		
		C0020	C0060	C0070	C0100	C0150
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010					
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0020					
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque						
Meilleure estimation						
Meilleure estimation brute	R0030	50 K€		24 987 K€	3 715 K€	28 752 K€
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0080			-18 K€		-18 K€
Meilleure estimation nette des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite — total	R0090	50 K€		25 006 K€	3 715 K€	28 770 K€
Marge de risque	R0100	2 K€	842 K€		179 K€	1 023 K€
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques						
Provisions techniques calculées comme un tout	R0110					
Meilleure estimation	R0120					
Marge de risque	R0130					
Provisions techniques — Total	R0200	51 k€	25 829 k€		3 894 k€	29 774 k€

		Assurance santé (assurance directe)	Réassurance santé (réassurance acceptée)	Total (santé similaire à la vie)
		C0160	C0200	C0210
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010			
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0020			
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque				
Meilleure estimation				
Meilleure estimation brute	R0030		10 112 K€	66 499 k€
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0080			120 k€
Meilleure estimation nette des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite — total	R0090		10 112 K€	66 379 k€
Marge de risque	R0100		68 K€	445 k€
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques				
Provisions techniques calculées comme un tout	R0110			
Meilleure estimation	R0120			
Marge de risque	R0130			
Provisions techniques — Total	R0200		10 180 K€	66 944 k€

INPR						
S.17.01						
Provisions techniques non-vie						
		Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée		Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée		Total engagements en non-vie
		Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance de protection juridique	Assistance	
		C0020	C0030	C0110	C0120	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010					
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0050					
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque						
Meilleure estimation						
Provisions pour primes						
Brut	R0060	-19 056 K€	-21 361 K€			-40 417 K€
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0140		-43 K€			-43 K€
Meilleure estimation nette des provisions pour primes	R0150	-19 056 K€	-21 318 K€			-40 374 K€
Provisions pour sinistres						
Brut	R0160	14 973 K€	20 999 K€			35 972 K€
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0240		46 K€			46 K€
Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres	R0250	14 973 K€	20 954 K€			35 927 K€
Total meilleure estimation — brut	R0260	-4 082 K€	-362 K€			-4 445 K€
Total meilleure estimation — net	R0270	-4 082 K€	-364 K€			-4 447 K€
Marge de risque	R0280	252 K€	3 878 K€			4 130 K€
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques						
Provisions techniques calculées comme un tout	R0290					
Meilleure estimation	R0300					
Marge de risque	R0310					
Provisions techniques — Total						
Provisions techniques — Total	R0320	-3 830 K€	3 516 K€			-315 K€
Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie — total	R0330		2 K€			2 K€
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite — total	R0340	-3 830 K€	3 513 K€			-317 K€

INPR

S.19.01 - Année d'accident

Sinistres en non-vie

Sinistres en non-vie
Total activités non-vie

Année d'accident / année de souscription	Z0021	Année d'accident
--	-------	------------------

Sinistres payés bruts (non cumulés)
(valeur absolue)

		Année de développement										
Année		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 et +	
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110
Précédentes	R0100											40 K€
N-9	R0160											
N-8	R0170											
N-7	R0180											
N-6	R0190											
N-5	R0200											
N-4	R0210	10 877 K€	4 390 K€	722 K€	305 K€	63 K€						
N-3	R0220	10 250 K€	3 868 K€	1 102 K€	205 K€							
N-2	R0230	8 112 K€	4 707 K€	832 K€								
N-1	R0240	8 884 K€	3 275 K€									
N	R0250	8 412 K€										

		Pour l'année en cours	Somme des années (cumulés)
Année		C0170	C0180
Précédentes	R0100	40 K€	40 K€
N-9	R0160		
N-8	R0170		
N-7	R0180		
N-6	R0190		
N-5	R0200		
N-4	R0210	63 K€	16 357 K€
N-3	R0220	205 K€	15 425 K€
N-2	R0230	832 K€	13 651 K€
N-1	R0240	3 275 K€	12 159 K€
N	R0250	8 412 K€	8 412 K€
Total	R0260	12 826 K€	66 043 K€

S.19.01 - Année de souscription

Sinistres en non-vie

Sinistres en non-vie
Total activités non-vie

Année d'accident / année de souscription	R0170	Année d'accident
--	-------	------------------

Sinistres payés bruts (non cumulés)
(valeur absolue)

		Année de développement										
Année		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 et +	
		C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0290	C0300
Précédentes	R0100											
N-9	R0160											
N-8	R0170											
N-7	R0180											
N-6	R0190											
N-5	R0200											
N-4	R0210					308 K€						
N-3	R0220											
N-2	R0230			4 971 K€	1 268 K€							
N-1	R0240		13 803 K€									
N	R0250	14 658 K€										

		En fin d'année
Année		C0360
Précédentes	R0100	
N-9	R0160	
N-8	R0170	51 K€
N-7	R0180	13 K€
N-6	R0190	115 K€
N-5	R0200	
N-4	R0210	299 K€
N-3	R0220	1 234 K€
N-2	R0230	4 908 K€
N-1	R0240	13 682 K€
N	R0250	14 543 K€
Total	R0260	34 845 K€

INPR

S.22.01

Impact des mesures relatives aux garanties de long terme et des mesures transitoires

		Montant avec mesures relatives aux garanties de long terme et mesures transitoires	Impact des mesures transitoires sur les provisions techniques	Impact des mesures transitoires sur les taux d'intérêt	Impact d'une correction pour volatilité fixée à zéro	Impact d'un ajustement égalisateur fixe à zéro
		C0010	C0030	C0050	C0070	C0090
Provisions techniques	R0010	96 404 K€			405 K€	
Fonds propres de base	R0020	505 713 K€			-346 K€	
Fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0050	505 713 K€			-346 K€	
Capital de solvabilité requis	R0090	113 982 K€			177 K€	
Fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0100	505 713 K€			-346 K€	
Minimum de capital requis	R0110	28 495 K€			44 K€	

INPR

S.23.01

Fonds propres

		Total	Niveau 1 non restreint	Niveau 1 restreint	Niveau 2	Niveau 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
Fonds propres de base avant déduction pour participations dans d'autres secteurs financiers, comme prévu à l'article 68 du règlement délégué 2015/35						
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)	R0010					
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	R0030					
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0040	382 K€	382 K€			
Comptes mutualistes subordonnés	R0050					
Fonds excédentaires	R0070					
Actions de préférence	R0090					
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence	R0110					
Réserve de réconciliation	R0130	505 331 K€	505 331 K€			
Passifs subordonnés	R0140					
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets	R0160					
Autres éléments de fonds propres approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds propres de base non spécifiés supra	R0180					
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II						
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II	R0220					
Déductions						
Déductions pour participations dans des établissements de crédit et des établissements financiers	R0230					
Total fonds propres de base après déductions	R0290	505 713 K€	505 713 K€			
Fonds propres auxiliaires						
Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, callable sur demande	R0300					
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et appelables sur demande, pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0310					
Actions de préférence non libérées et non appelées, callable sur demande	R0320					
Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des passifs subordonnés sur demande	R0330					
Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0340					
Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0350					
Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE	R0360					
Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, de la directive 2009/138/CE	R0370					
Autres fonds propres auxiliaires	R0390					
Total fonds propres auxiliaires	R0400					
Fonds propres éligibles et disponibles						
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0500	505 713 K€	505 713 K€			
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0510	505 713 K€	505 713 K€			
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0540	505 713 K€	505 713 K€			
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0550	505 713 K€	505 713 K€			
Capital de solvabilité requis	R0580	113 982 K€				
Minimum de capital requis	R0600	28 495 K€				
Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis	R0620	444%				
Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital requis	R0640	1775%				

		C0060
Réserve de réconciliation		
Excédent d'actif sur passif	R0700	505 713 K€
Actions propres (détenues directement et indirectement)	R0710	
Dividendes, distributions et charges prévisibles	R0720	
Autres éléments de fonds propres de base	R0730	382 K€
Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et aux fonds cantonnés	R0740	
Réserve de réconciliation	R0760	505 331 K€
Bénéfices attendus		
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités vie	R0770	5 882 K€
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités non-vie	R0780	7 332 K€
Total bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP)	R0790	13 215 K€

INPR**S.25.01****Capital de solvabilité requis – pour les entreprises qui utilisent la formule standard**

		Capital de solvabilité requis brut	Simplifications
		C0110	C0120
Risque de marché	R0010	119 258 k€	
Risque de défaut de la contrepartie	R0020	2 496 k€	
Risque de souscription en vie	R0030	5 286 k€	Risque CAT - Simplification par les capitaux sous risque
Risque de souscription en santé	R0040	18 391 k€	
Risque de souscription en non-vie	R0050		
Diversification	R0060	-18 019 k€	
Risque lié aux immobilisations incorporelles	R0070		
Capital de solvabilité requis de base	R0100	127 411 k€	

		Value
		C0100
Calcul du capital de solvabilité requis		
Risque opérationnel	R0130	1 748 k€
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques	R0140	-815 k€
Capacité d'absorption de pertes des impôts différés	R0150	-14 363 k€
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE	R0160	
Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire	R0200	113 982 k€
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	R0210	
Capital de solvabilité requis	R0220	113 982 k€
Autres informations sur le SCR		
Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée	R0400	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante	R0410	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés	R0420	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement égalisateur	R0430	
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304	R0440	

		USP
		C0090
Risque de souscription en vie	R0030	
Risque de souscription en santé	R0040	
Risque de souscription en non-vie	R0050	

INPR

S.28.02

Minimum de capital requis (MCR) — Activités d'assurance ou de réassurance à la fois vie et non-vie

Activités en non-vie	Activités en vie
Résultat	Résultat
[MCR]	[MCR]

Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance non-vie

	C0010	C0020
R0010	4 350 k€	

	Activités en non-vie		Activités en vie	
	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)
	C0030	C0040	C0050	C0060
Assurance frais médicaux et réassurance proportionnelle y afférente	R0020	480 k€	11 614 k€	
Assurance de protection du revenu, y compris réassurance proportionnelle y afférente	R0030	19 263 k€	14 800 k€	
Assurance indemnisation des travailleurs et réassurance proportionnelle y afférente	R0040			
Assurance de responsabilité civile automobile et réassurance proportionnelle y afférente	R0050			
Autre assurance des véhicules à moteur et réassurance proportionnelle y afférente	R0060			
Assurance maritime, aérienne et transport et réassurance proportionnelle y afférente	R0070			
Assurance incendie et autres dommages aux biens et réassurance proportionnelle y afférente	R0080			
Assurance de responsabilité civile générale et réassurance proportionnelle y afférente	R0090			
Assurance crédit et cautionnement et réassurance proportionnelle y afférente	R0100			
Assurance de protection juridique et réassurance proportionnelle y afférente	R0110			
Assurance assistance et réassurance proportionnelle y afférente	R0120			
Assurance pertes pécuniaires diverses et réassurance proportionnelle y afférente	R0130			
Réassurance santé non proportionnelle	R0140			
Réassurance accidents non proportionnelle	R0150			
Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	R0160			
Réassurance dommages non proportionnelle	R0170			

Activités en non-vie	Activités en vie
Résultat	Résultat
[MCR]	[MCR]

Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance vie

	C0070	C0080
R0200		8 447 k€

	Activités en non-vie		Activités en vie	
	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)
	C0090	C0100	C0110	C0120
Engagements avec participation aux bénéfices — Prestations garanties	R0210		50 k€	
Engagements avec participation aux bénéfices — Prestations discrétionnaires futures	R0220			
Engagements d'assurance avec prestations indexées et en unités de compte	R0230			
Autres engagements de (ré)assurance vie et de (ré)assurance santé	R0240		95 100 k€	
Montant total du capital sous risque pour tous les engagements de (ré)assurance vie	R0250			9 210 998 k€

Calcul du MCR global

		C0130
MCR linéaire	R0300	12 797 k€
Capital de solvabilité requis	R0310	113 982 k€
Piafond du MCR	R0320	51 292 k€
Plancher du MCR	R0330	28 495 k€
MCR combiné	R0340	28 495 k€
Seuil plancher absolu du MCR	R0350	6 200 k€
Minimum de capital requis	R0400	28 495 k€

Calcul du montant notionnel du MCR en non-vie et en vie

		Activités en non-vie	Activités en vie
		C0140	C0150
Montant notionnel du MCR linéaire	R0500	4 350 k€	8 447 k€
Montant notionnel du SCR hors capital supplémentaire (calcul annuel ou dernier calcul)	R0510	38 746 k€	75 236 k€
Piafond du montant notionnel du MCR	R0520	17 436 k€	33 856 k€
Plancher du montant notionnel du MCR	R0530	9 686 k€	18 809 k€
Montant notionnel du MCR combiné	R0540	9 686 k€	18 809 k€
Seuil plancher absolu du montant notionnel du MCR	R0550	2 500 k€	3 700 k€
Montant notionnel du MCR	R0560	9 686 k€	18 809 k€

Capreval

S.02.01

Bilan

		Valeur Solvabilité 2
		C0010
Actifs		
Immobilisations incorporelles	R0030	
Actifs d'impôts différés	R0040	3 169 K€
Excédent du régime de retraite	R0050	
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	R0060	
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	R0070	73 319 K€
<i>Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)</i>	R0080	
<i>Détentions dans des entreprises liées, y compris participations</i>	R0090	
<i>Actions</i>	R0100	
<i>Actions — cotées</i>	R0110	
<i>Actions — non cotées</i>	R0120	
<i>Obligations</i>	R0130	41 283 K€
Obligations d'État	R0140	27 523 K€
Obligations d'entreprise	R0150	13 760 K€
Titres structurés	R0160	
Titres garantis	R0170	
<i>Organismes de placement collectif</i>	R0180	32 036 K€
<i>Produits dérivés</i>	R0190	
<i>Dépôts autres que les équivalents de trésorerie</i>	R0200	
<i>Autres investissements</i>	R0210	
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	R0220	
Prêts et prêts hypothécaires	R0230	7 K€
<i>Avances sur police</i>	R0240	
<i>Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers</i>	R0250	7 K€
<i>Autres prêts et prêts hypothécaires</i>	R0260	
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	R0270	2 K€
<i>Non-vie et santé similaire à la non-vie</i>	R0280	-24 K€
Non-vie hors santé	R0290	
Santé similaire à la non-vie	R0300	-24 K€
<i>Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés</i>	R0310	26 K€
Santé similaire à la vie	R0320	9 K€
Vie hors santé, UC et indexés	R0330	17 K€
<i>Vie UC et indexés</i>	R0340	
Dépôts auprès des cédantes	R0350	
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	R0360	1 915 K€
Créances nées d'opérations de réassurance	R0370	
Autres créances (hors assurance)	R0380	87 K€
Actions propres auto-détenues (directement)	R0390	
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	R0400	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	R0410	2 042 K€
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	R0420	-0 K€
Total de l'actif	R0500	80 540 K€
Passifs		
Provisions techniques non-vie	R0510	5 800 K€
<i>Provisions techniques non-vie (hors santé)</i>	R0520	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0530	
Meilleure estimation	R0540	
Marge de risque	R0550	
<i>Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)</i>	R0560	5 800 K€
Provisions techniques calculées comme un tout	R0570	
Meilleure estimation	R0580	5 317 K€
Marge de risque	R0590	483 K€
Provisions techniques vie (hors UC et indexés)	R0600	32 584 K€
<i>Provisions techniques santé (similaire à la vie)</i>	R0610	5 945 K€
Provisions techniques calculées comme un tout	R0620	
Meilleure estimation	R0630	5 860 K€
Marge de risque	R0640	85 K€
<i>Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés)</i>	R0650	26 638 K€
Provisions techniques calculées comme un tout	R0660	
Meilleure estimation	R0670	26 314 K€
Marge de risque	R0680	324 K€
Provisions techniques UC et indexés	R0690	
<i>Provisions techniques calculées comme un tout</i>	R0700	
<i>Meilleure estimation</i>	R0710	
<i>Marge de risque</i>	R0720	
Autres provisions techniques	R0730	
Passifs éventuels	R0740	
Provisions autres que les provisions techniques	R0750	203 K€
Provisions pour retraite	R0760	
Dépôts des réassureurs	R0770	
Passifs d'impôts différés	R0780	3 486 K€
Produits dérivés	R0790	
Dettes envers des établissements de crédit	R0800	
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	R0810	
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	R0820	41 K€
Dettes nées d'opérations de réassurance	R0830	
Autres dettes (hors assurance)	R0840	708 K€
Passifs subordonnés	R0850	
Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base	R0860	
Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base	R0870	
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	R0880	3 K€
Total du passif	R0900	42 824 K€
Excédent d'actif sur passif	R1000	37 716 K€

Capreval

S.05.01

Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité

		Ligne d'activité pour : engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)			Total
		Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assistance	
		C0010	C0020	C0110	C0200
Primes émises					
Brut — Assurance directe	R0110	7 827 K€	1 485 K€		9 312 K€
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0120				
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130				
Part des réassureurs	R0140		29 K€		29 K€
Net	R0200	7 827 K€	1 456 K€		9 283 K€
Primes acquises					
Brut — Assurance directe	R0210	6 502 K€	1 185 K€		7 687 K€
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0220				
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230				
Part des réassureurs	R0240		45 K€		45 K€
Net	R0300	6 502 K€	1 140 K€		7 642 K€
Charge des sinistres					
Brut — Assurance directe	R0310	7 009 K€	473 K€		7 483 K€
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0320				
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330				
Part des réassureurs	R0340		0 K€		0 K€
Net	R0400	7 009 K€	473 K€		7 482 K€
Variation des autres provisions techniques					
Brut — Assurance directe	R0410				
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0420				
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430				
Part des réassureurs	R0440				
Net	R0500				
Dépenses engagées	R0550	1 002K€	59K€		1 061K€
Autres dépenses	R1200				
Total des dépenses	R1300				1 061K€

Capreval

S.05.01

Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité

		Ligne d'activité pour : engagements d'assurance vie					Engagements de réassurance vie		Total	
		Assurance maladie	Assurance avec participation aux bénéfices	Assurance indexée et en unités de compte	Autres assurances vie	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance santé	Réassurance maladie		Réassurance vie
		C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0300
Primes émises										
Brut	R1410									
Part des réassureurs	R1420									
Net	R1500									
Primes acquises										
Brut	R1510									
Part des réassureurs	R1520									
Net	R1600									
Charge des sinistres										
Brut	R1610									
Part des réassureurs	R1620									
Net	R1700									
Variation des autres provisions techniques										
Brut	R1710									
Part des réassureurs	R1720									
Net	R1800									
Dépenses engagées										
Autres dépenses	R2500									
Total des dépenses	R2600									

Capreval
S.05.02
Primes, sinistres et dépenses par pays

	Pays d'origine	5 principaux pays (par montant de primes brutes émises) — engagements en non-vie					Total 5 principaux pays et pays d'origine
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060
R0010							
	C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140
Primes émises							
Brut — Assurance directe	R0110	9 312 K€					9 312 K€
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0120						
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130						
Part des réassureurs	R0140	29 K€					29 K€
Net	R0200	9 283 K€					9 283 K€
Primes acquises							
Brut — Assurance directe	R0210	7 687 K€					7 687 K€
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0220						
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230						
Part des réassureurs	R0240	45 K€					45 K€
Net	R0300	7 642 K€					7 642 K€
Charge des sinistres							
Brut — Assurance directe	R0310	7 483 K€					7 483 K€
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0320						
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330						
Part des réassureurs	R0340	0 K€					0 K€
Net	R0400	7 482 K€					7 482 K€
Variation des autres provisions techniques							
Brut — Assurance directe	R0410						
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0420						
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430						
Part des réassureurs	R0440						
Net	R0500						
Dépenses engagées	R0550	1 061 K€					1 061 K€
Autres dépenses	R1200						
Total des dépenses	R1300						1 061 K€

	Pays d'origine	5 principaux pays (par montant de primes brutes émises) — engagements en vie					Total 5 principaux pays et pays d'origine
		C0150	C0160	C0170	C0180	C0190	C0200
R1400							
	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280
Primes émises							
Brut	R1410						
Part des réassureurs	R1420						
Net	R1500						
Primes acquises							
Brut	R1510						
Part des réassureurs	R1520						
Net	R1600						
Charge des sinistres							
Brut	R1610						
Part des réassureurs	R1620						
Net	R1700						
Variation des autres provisions techniques							
Brut	R1710						
Part des réassureurs	R1720						
Net	R1800						
Dépenses engagées	R1900						
Autres dépenses	R2500						
Total des dépenses	R2600						

Capreval

S.12.01

Provisions techniques vie et santé SLT

		Assurance avec participation aux bénéfices	Autres assurances vie		Réassurance acceptée	Total (vie hors santé, y compris UC)
				Contrats sans options ni garanties		
		C0020	C0060	C0070	C0100	C0150
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010					
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0020					
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque						
Meilleure estimation						
Meilleure estimation brute	R0030	754 K€		31 209 K€		31 963 K€
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0080			17 K€		17 K€
Meilleure estimation nette des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite — total	R0090	754 K€		31 192 K€		31 946 K€
Marge de risque	R0100		324 K€			324 K€
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques						
Provisions techniques calculées comme un tout	R0110					
Meilleure estimation	R0120			-5 649 K€		-5 649 K€
Marge de risque	R0130					
Provisions techniques — Total	R0200	754 k€	25 885 k€			26 638 k€

		Assurance santé (assurance directe)	Réassurance santé (réassurance acceptée)	Total (santé similaire à la vie)
				C0160
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010			
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0020			
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque				
Meilleure estimation				
Meilleure estimation brute	R0030			5 860 k€
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0080			9 k€
Meilleure estimation nette des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite — total	R0090			5 851 k€
Marge de risque	R0100			85 k€
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques				
Provisions techniques calculées comme un tout	R0110			
Meilleure estimation	R0120			
Marge de risque	R0130			
Provisions techniques — Total	R0200			5 945 k€

Capreval						
S.17.01						
Provisions techniques non-vie						
		Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée		Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée		Total engagements en non-vie
		Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance de protection juridique	Assistance	
		C0020	C0030	C0110	C0120	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010					
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0050					
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque						
Meilleure estimation						
Provisions pour primes						
Brut	R0060	2 053 K€	30 K€			2 083 K€
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0140		-37 K€			-37 K€
Meilleure estimation nette des provisions pour primes	R0150	2 053 K€	68 K€			2 121 K€
Provisions pour sinistres						
Brut	R0160	1 802 K€	2 341 K€			4 143 K€
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0240		13 K€			13 K€
Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres	R0250	1 802 K€	2 328 K€			4 129 K€
Total meilleure estimation — brut	R0260	3 855 K€	2 371 K€			6 226 K€
Total meilleure estimation — net	R0270	3 855 K€	2 395 K€			6 250 K€
Marge de risque	R0280	67 K€	416 K€			483 K€
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques						
Provisions techniques calculées comme un tout	R0290					
Meilleure estimation	R0300	-558 K€	-352 K€			-910 K€
Marge de risque	R0310					
Provisions techniques — Total						
Provisions techniques — Total	R0320	3 364 K€	2 436 K€			5 800 K€
Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie — total	R0330		-24 K€			-24 K€
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite — total	R0340	3 364 K€	2 459 K€			5 823 K€

Capreval

S.19.01 - Année d'accident

Sinistres en non-vie

Sinistres en non-vie
Total activités non-vie

Année d'accident / année de souscription	Z0021	Année d'accident
--	-------	------------------

Sinistres payés bruts (non cumulés)
(valeur absolue)

Année	Année de développement										
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 et +	
Précédentes	R0100										11 K€
N-9	R0160										
N-8	R0170										
N-7	R0180										
N-6	R0190										
N-5	R0200										
N-4	R0210	81 K€	323 K€	153 K€	60 K€						
N-3	R0220	79 K€	177 K€	105 K€	7 K€						
N-2	R0230	5 548 K€	2 146 K€	142 K€							
N-1	R0240	6 737 K€	924 K€								
N	R0250	6 341 K€									

Année	Somme des années (cumulés)		
	Pour l'année en cours (C0170)	C0180	
Précédentes	R0100	11 K€	11 K€
N-9	R0160		
N-8	R0170		
N-7	R0180		
N-6	R0190		
N-5	R0200		
N-4	R0210		618 K€
N-3	R0220	7 K€	368 K€
N-2	R0230	142 K€	7 836 K€
N-1	R0240	924 K€	7 661 K€
N	R0250	6 341 K€	6 341 K€
Total	R0260	7 426 K€	22 834 K€

S.19.01 - Année de souscription

Sinistres en non-vie

Sinistres en non-vie
Total activités non-vie

Année d'accident / année de souscription	R0170	Année d'accident
--	-------	------------------

Sinistres payés bruts (non cumulés)
(valeur absolue)

Année	Année de développement										
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 et +	
Précédentes	R0100										
N-9	R0160										
N-8	R0170										
N-7	R0180										
N-6	R0190										
N-5	R0200										
N-4	R0210										
N-3	R0220										
N-2	R0230			339 K€							
N-1	R0240		1 163 K€								
N	R0250	1 991 K€									

Année	En fin d'année	
		C0360
Précédentes	R0100	
N-9	R0160	
N-8	R0170	
N-7	R0180	
N-6	R0190	
N-5	R0200	
N-4	R0210	
N-3	R0220	
N-2	R0230	338 K€
N-1	R0240	1 153 K€
N	R0250	1 989 K€
Total	R0260	3 480 K€

Capreval

S.22.01

Impact des mesures relatives aux garanties de long terme et des mesures transitoires

		Montant avec mesures relatives aux garanties de long terme et mesures transitoires	Impact des mesures transitoires sur les provisions techniques	Impact des mesures transitoires sur les taux d'intérêt	Impact d'une correction pour volatilité fixée à zéro	Impact d'un ajustement égalisateur fixe à zéro
		C0010	C0030	C0050	C0070	C0090
Provisions techniques	R0010	38 383 K€	6 556 K€		207 K€	
Fonds propres de base	R0020	37 716 K€	-6 241 K€		-207 K€	
Fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0050	37 716 K€	-6 241 K€		-207 K€	
Capital de solvabilité requis	R0090	9 062 K€	330 K€		2 K€	
Fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0100	37 716 K€	-6 241 K€		-207 K€	
Minimum de capital requis	R0110	6 200 K€				

Capreval

S.23.01

Fonds propres

		Total	Niveau 1 non restreint	Niveau 1 restreint	Niveau 2	Niveau 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
Fonds propres de base avant déduction pour participations dans d'autres secteurs financiers, comme prévu à l'article 68 du règlement délégué 2015/35						
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)	R0010					
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	R0030					
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0040	380 K€	380 K€			
Comptes mutualistes subordonnés	R0050					
Fonds excédentaires	R0070					
Actions de préférence	R0090					
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence	R0110					
Réserve de réconciliation	R0130	37 336 K€	37 336 K€			
Passifs subordonnés	R0140					
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets	R0160					
Autres éléments de fonds propres approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds propres de base non spécifiés supra	R0180					
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II						
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II	R0220					
Déductions						
Déductions pour participations dans des établissements de crédit et des établissements financiers	R0230					
Total fonds propres de base après déductions	R0290	37 716 K€	37 716 K€			
Fonds propres auxiliaires						
Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, callable sur demande	R0300					
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et appelables sur demande, pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0310					
Actions de préférence non libérées et non appelées, callable sur demande	R0320					
Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des passifs subordonnés sur demande	R0330					
Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0340					
Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0350					
Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE	R0360					
Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, de la directive 2009/138/CE	R0370					
Autres fonds propres auxiliaires	R0390					
Total fonds propres auxiliaires	R0400					
Fonds propres éligibles et disponibles						
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0500	37 716 K€	37 716 K€			
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0510	37 716 K€	37 716 K€			
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0540	37 716 K€	37 716 K€			
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0550	37 716 K€	37 716 K€			
Capital de solvabilité requis	R0580	9 062 K€				
Minimum de capital requis	R0600	6 200 K€				
Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis	R0620	416%				
Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital requis	R0640	608%				

		C0060
Réserve de réconciliation		
Excédent d'actif sur passif	R0700	37 716 K€
Actions propres (détenues directement et indirectement)	R0710	
Dividendes, distributions et charges prévisibles	R0720	
Autres éléments de fonds propres de base	R0730	380 K€
Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et aux fonds cantonnés	R0740	
Réserve de réconciliation	R0760	37 336 K€
Bénéfices attendus		
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités vie	R0770	117 K€
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités non-vie	R0780	24 K€
Total bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP)	R0790	141 K€

Capreval**S.25.01****Capital de solvabilité requis – pour les entreprises qui utilisent la formule standard**

		Capital de solvabilité requis brut	Simplifications
		C0110	C0120
Risque de marché	R0010	7 012 k€	
Risque de défaut de la contrepartie	R0020	418 k€	
Risque de souscription en vie	R0030	1 980 k€	Risque CAT - Simplification par les capitaux sous risque
Risque de souscription en santé	R0040	4 225 k€	
Risque de souscription en non-vie	R0050		
Diversification	R0060	-3 644 k€	
Risque lié aux immobilisations incorporelles	R0070		
Capital de solvabilité requis de base	R0100	9 990 k€	

		Value
		C0100
Calcul du capital de solvabilité requis		
Risque opérationnel	R0130	344 k€
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques	R0140	-956 k€
Capacité d'absorption de pertes des impôts différés	R0150	-317 k€
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE	R0160	
Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire	R0200	9 062 k€
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	R0210	
Capital de solvabilité requis	R0220	9 062 k€
Autres informations sur le SCR		
Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée	R0400	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante	R0410	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés	R0420	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement égalisateur	R0430	
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304	R0440	

		USP
		C0090
Risque de souscription en vie	R0030	
Risque de souscription en santé	R0040	
Risque de souscription en non-vie	R0050	

Capreval

S.28.02

Minimum de capital requis (MCR) — Activités d'assurance ou de réassurance à la fois vie et non-vie

	Activités en non-vie	Activités en vie
	Résultat	Résultat
	[MCR]	[MCR]

Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance non-vie

	C0010	C0020
R0010	910 k€	

	Activités en non-vie		Activités en vie	
	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)
	C0030	C0040	C0050	C0060
Assurance frais médicaux et réassurance proportionnelle y afférente	R0020	3 297 k€	7 753 k€	
Assurance de protection du revenu, y compris réassurance proportionnelle y afférente	R0030	2 044 k€	1 450 k€	
Assurance indemnisation des travailleurs et réassurance proportionnelle y afférente	R0040			
Assurance de responsabilité civile automobile et réassurance proportionnelle y afférente	R0050			
Autre assurance des véhicules à moteur et réassurance proportionnelle y afférente	R0060			
Assurance maritime, aérienne et transport et réassurance proportionnelle y afférente	R0070			
Assurance incendie et autres dommages aux biens et réassurance proportionnelle y afférente	R0080			
Assurance de responsabilité civile générale et réassurance proportionnelle y afférente	R0090			
Assurance crédit et cautionnement et réassurance proportionnelle y afférente	R0100			
Assurance de protection juridique et réassurance proportionnelle y afférente	R0110			
Assurance assistance et réassurance proportionnelle y afférente	R0120			
Assurance pertes pécuniaires diverses et réassurance proportionnelle y afférente	R0130			
Réassurance santé non proportionnelle	R0140			
Réassurance accidents non proportionnelle	R0150			
Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	R0160			
Réassurance dommages non proportionnelle	R0170			

	Activités en non-vie	Activités en vie
	Résultat	Résultat
	[MCR]	[MCR]

Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance vie

	C0070	C0080
R0200		1 268 k€

	Activités en non-vie		Activités en vie	
	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)
	C0090	C0100	C0110	C0120
Engagements avec participation aux bénéfices — Prestations garanties	R0210		754 k€	
Engagements avec participation aux bénéfices — Prestations discrétionnaires futures	R0220			
Engagements d'assurance avec prestations indexées et en unités de compte	R0230			
Autres engagements de (ré)assurance vie et de (ré)assurance santé	R0240		31 395 k€	
Montant total du capital sous risque pour tous les engagements de (ré)assurance vie	R0250			829 167 k€

Calcul du MCR global

		C0130
MCR linéaire	R0300	2 178 k€
Capital de solvabilité requis	R0310	9 062 k€
Piafond du MCR	R0320	4 078 k€
Plancher du MCR	R0330	2 266 k€
MCR combiné	R0340	2 266 k€
Seuil plancher absolu du MCR	R0350	6 200 k€
Minimum de capital requis	R0400	6 200 k€

Calcul du montant notionnel du MCR en non-vie et en vie

		Activités en non-vie	Activités en vie
		C0140	C0150
Montant notionnel du MCR linéaire	R0500	910 k€	1 268 k€
Montant notionnel du SCR hors capital supplémentaire (calcul annuel ou dernier calcul)	R0510	3 788 k€	5 274 k€
Piafond du montant notionnel du MCR	R0520	1 704 k€	2 373 k€
Plancher du montant notionnel du MCR	R0530	947 k€	1 319 k€
Montant notionnel du MCR combiné	R0540	947 k€	1 319 k€
Seuil plancher absolu du montant notionnel du MCR	R0550	2 500 k€	3 700 k€
Montant notionnel du MCR	R0560	2 500 k€	3 700 k€

Mutuelle Malakoff Humanis
S.02.01
Bilan

		Valeur Solvabilité 2
		C0010
Actifs		
Immobilisations incorporelles	R0030	
Actifs d'impôts différés	R0040	60 823 K€
Excédent du régime de retraite	R0050	
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	R0060	
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	R0070	971 056 K€
<i>Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)</i>	R0080	
<i>Détentions dans des entreprises liées, y compris participations</i>	R0090	506 757 K€
<i>Actions</i>	R0100	1 673 K€
<i>Actions — cotées</i>	R0110	
<i>Actions — non cotées</i>	R0120	1 673 K€
<i>Obligations</i>	R0130	245 498 K€
<i>Obligations d'État</i>	R0140	115 828 K€
<i>Obligations d'entreprise</i>	R0150	119 489 K€
<i>Titres structurés</i>	R0160	
<i>Titres garantis</i>	R0170	10 181 K€
<i>Organismes de placement collectif</i>	R0180	216 260 K€
<i>Produits dérivés</i>	R0190	
<i>Dépôts autres que les équivalents de trésorerie</i>	R0200	867 K€
<i>Autres investissements</i>	R0210	
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	R0220	
Prêts et prêts hypothécaires	R0230	161 K€
<i>Avances sur police</i>	R0240	
<i>Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers</i>	R0250	161 K€
<i>Autres prêts et prêts hypothécaires</i>	R0260	
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	R0270	-5 469 K€
<i>Non-vie et santé similaire à la non-vie</i>	R0280	-5 469 K€
<i>Non-vie hors santé</i>	R0290	
<i>Santé similaire à la non-vie</i>	R0300	-5 469 K€
<i>Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés</i>	R0310	
<i>Santé similaire à la vie</i>	R0320	
<i>Vie hors santé, UC et indexés</i>	R0330	
<i>Vie UC et indexés</i>	R0340	
Dépôts auprès des cédantes	R0350	1 504 K€
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	R0360	64 416 K€
Créances nées d'opérations de réassurance	R0370	6 493 K€
Autres créances (hors assurance)	R0380	7 494 K€
Actions propres auto-détenues (directement)	R0390	
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	R0400	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	R0410	1 737 K€
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	R0420	21 K€
Total de l'actif	R0500	1 108 235 K€
Passifs		
Provisions techniques non-vie	R0510	76 888 K€
<i>Provisions techniques non-vie (hors santé)</i>	R0520	
<i>Provisions techniques calculées comme un tout</i>	R0530	
<i>Meilleure estimation</i>	R0540	
<i>Marge de risque</i>	R0550	
<i>Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)</i>	R0560	76 888 K€
<i>Provisions techniques calculées comme un tout</i>	R0570	
<i>Meilleure estimation</i>	R0580	68 618 K€
<i>Marge de risque</i>	R0590	8 270 K€
Provisions techniques vie (hors UC et indexés)	R0600	4 700 K€
<i>Provisions techniques santé (similaire à la vie)</i>	R0610	854 K€
<i>Provisions techniques calculées comme un tout</i>	R0620	
<i>Meilleure estimation</i>	R0630	563 K€
<i>Marge de risque</i>	R0640	291 K€
<i>Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés)</i>	R0650	3 846 K€
<i>Provisions techniques calculées comme un tout</i>	R0660	
<i>Meilleure estimation</i>	R0670	3 832 K€
<i>Marge de risque</i>	R0680	14 K€
Provisions techniques UC et indexés	R0690	
<i>Provisions techniques calculées comme un tout</i>	R0700	
<i>Meilleure estimation</i>	R0710	
<i>Marge de risque</i>	R0720	
Autres provisions techniques	R0730	
Passifs éventuels	R0740	
Provisions autres que les provisions techniques	R0750	3 085 K€
Provisions pour retraite	R0760	
Dépôts des réassureurs	R0770	129 K€
Passifs d'impôts différés	R0780	75 006 K€
Produits dérivés	R0790	
Dettes envers des établissements de crédit	R0800	2 899 K€
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	R0810	
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	R0820	13 963 K€
Dettes nées d'opérations de réassurance	R0830	
Autres dettes (hors assurance)	R0840	37 524 K€
Passifs subordonnés	R0850	
<i>Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base</i>	R0860	
<i>Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base</i>	R0870	
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	R0880	0 K€
Total du passif	R0900	214 196 K€
Excédent d'actif sur passif	R1000	894 040 K€

Mutuelle Malakoff Humanis

S.05.01

Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité

		Ligne d'activité pour : engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)			Total
		Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assistance	
		C0010	C0020	C0110	C0200
Primes émises					
Brut — Assurance directe	R0110	437 125 K€			437 125 K€
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0120	23 449 K€			23 449 K€
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130				
Part des réassureurs	R0140	5 616 K€			5 616 K€
Net	R0200	454 958 K€			454 958 K€
Primes acquises					
Brut — Assurance directe	R0210	438 117 K€			438 117 K€
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0220	53 399 K€			53 399 K€
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230				
Part des réassureurs	R0240	71 643 K€			71 643 K€
Net	R0300	419 872 K€			419 872 K€
Charge des sinistres					
Brut — Assurance directe	R0310	347 854 K€			347 854 K€
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0320	44 918 K€			44 918 K€
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330				
Part des réassureurs	R0340	64 378 K€			64 378 K€
Net	R0400	328 394 K€			328 394 K€
Variation des autres provisions techniques					
Brut — Assurance directe	R0410				
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0420				
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430				
Part des réassureurs	R0440				
Net	R0500				
Dépenses engagées	R0550	81 220K€			81 220K€
Autres dépenses	R1200				
Total des dépenses	R1300				81 220K€

Mutuelle Malakoff Humanis

S.05.01

Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité

	Ligne d'activité pour : engagements d'assurance vie						Engagements de réassurance vie		Total
	Assurance maladie	Assurance avec participation aux bénéfices	Assurance indexée et en unités de compte	Autres assurances vie	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance santé	Réassurance maladie	Réassurance vie	
	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	
Primes émises									
Brut	R1410	206 K€			52 K€				258 K€
Part des réassureurs	R1420								
Net	R1500	206 K€			52 K€				258 K€
Primes acquises									
Brut	R1510	206 K€			52 K€				258 K€
Part des réassureurs	R1520								
Net	R1600	206 K€			52 K€				258 K€
Charge des sinistres									
Brut	R1610	76 K€			5 K€				81 K€
Part des réassureurs	R1620								
Net	R1700	76 K€			5 K€				81 K€
Variation des autres provisions techniques									
Brut	R1710	193 K€							193 K€
Part des réassureurs	R1720								
Net	R1800	193 K€							193 K€
Dépenses engagées	R1900	0 K€			3 K€				3 K€
Autres dépenses	R2500								
Total des dépenses	R2600								3 K€

Mutuelle Malakoff Humanis
S.05.02
Primes, sinistres et dépenses par pays

	R0010	Pays d'origine	5 principaux pays (par montant de primes brutes émises) — engagements en non-vie					Total 5 principaux pays et pays d'origine
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070
		C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140
Primes émises								
Brut — Assurance directe	R0110	437 125 K€						437 125 K€
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0120	23 449 K€						23 449 K€
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130							
Part des réassureurs	R0140	5 616 K€						5 616 K€
Net	R0200	454 958 K€						454 958 K€
Primes acquises								
Brut — Assurance directe	R0210	438 117 K€						438 117 K€
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0220	53 399 K€						53 399 K€
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230							
Part des réassureurs	R0240	71 643 K€						71 643 K€
Net	R0300	419 872 K€						419 872 K€
Charge des sinistres								
Brut — Assurance directe	R0310	347 854 K€						347 854 K€
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0320	44 918 K€						44 918 K€
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330							
Part des réassureurs	R0340	64 378 K€						64 378 K€
Net	R0400	328 394 K€						328 394 K€
Variation des autres provisions techniques								
Brut — Assurance directe	R0410							
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0420							
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430							
Part des réassureurs	R0440							
Net	R0500							
Dépenses engagées	R0550	81 220 K€						81 220 K€
Autres dépenses	R1200							
Total des dépenses	R1300							81 220 K€

	R1400	Pays d'origine	5 principaux pays (par montant de primes brutes émises) — engagements en vie					Total 5 principaux pays et pays d'origine
		C0150	C0160	C0170	C0180	C0190	C0200	C0210
		C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280
Primes émises								
Brut	R1410	258 K€						258 K€
Part des réassureurs	R1420							
Net	R1500	258 K€						258 K€
Primes acquises								
Brut	R1510	258 K€						258 K€
Part des réassureurs	R1520							
Net	R1600	258 K€						258 K€
Charge des sinistres								
Brut	R1610	81 K€						81 K€
Part des réassureurs	R1620							
Net	R1700	81 K€						81 K€
Variation des autres provisions techniques								
Brut	R1710	193 K€						193 K€
Part des réassureurs	R1720							
Net	R1800	193 K€						193 K€
Dépenses engagées	R1900	3 K€						3 K€
Autres dépenses	R2500							
Total des dépenses	R2600							3 K€

Mutuelle Malakoff Humanis
S.12.01
Provisions techniques vie et santé SLT

		Assurance avec participation aux bénéfices	Autres assurances vie		Réassurance acceptée	Total (vie hors santé, y compris UC)
				Contrats sans options ni garanties		
		C0020	C0060	C0070	C0100	C0150
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010					
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0020					
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque						
Meilleure estimation						
Meilleure estimation brute	R0030	3 832 K€				3 832 K€
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0080					
Meilleure estimation nette des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite — total	R0090	3 832 K€				3 832 K€
Marge de risque	R0100	14 K€				14 K€
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques						
Provisions techniques calculées comme un tout	R0110					
Meilleure estimation	R0120					
Marge de risque	R0130					
Provisions techniques — Total	R0200	3 846 k€				3 846 k€

		Assurance santé (assurance directe)	Réassurance santé (réassurance acceptée)	Total (santé similaire à la vie)
		C0160	C0200	C0210
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010			
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0020			
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque				
Meilleure estimation				
Meilleure estimation brute	R0030			563 k€
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0080			
Meilleure estimation nette des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite — total	R0090			563 k€
Marge de risque	R0100	291 K€		291 k€
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques				
Provisions techniques calculées comme un tout	R0110			
Meilleure estimation	R0120			
Marge de risque	R0130			
Provisions techniques — Total	R0200	854 K€		854 k€

Mutuelle Malakoff Humanis						
S.17.01						
Provisions techniques non-vie						
		Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée		Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée		Total engagements en non-vie
		Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance de protection juridique	Assistance	
		C0020	C0030	C0110	C0120	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010					
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0050					
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque						
Meilleure estimation						
Provisions pour primes						
Brut	R0060	-134 102 K€				-134 102 K€
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0140	-73 835 K€				-73 835 K€
Meilleure estimation nette des provisions pour primes	R0150	-60 267 K€				-60 267 K€
Provisions pour sinistres						
Brut	R0160	202 720 K€				202 720 K€
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0240	68 366 K€				68 366 K€
Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres	R0250	134 354 K€				134 354 K€
Total meilleure estimation — brut	R0260	68 618 K€				68 618 K€
Total meilleure estimation — net	R0270	74 087 K€				74 087 K€
Marge de risque	R0280	8 270 K€				8 270 K€
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques						
Provisions techniques calculées comme un tout	R0290					
Meilleure estimation	R0300					
Marge de risque	R0310					
Provisions techniques — Total						
Provisions techniques — Total	R0320	76 888 K€				76 888 K€
Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie — total	R0330	-5 469 K€				-5 469 K€
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite — total	R0340	82 357 K€				82 357 K€

Mutuelle Malakoff Humanis

S.19.01 - Année d'accident

Sinistres en non-vie

Sinistres en non-vie
Total activités non-vie

Année d'accident / année de souscription	Z0021	Année d'accident
--	-------	------------------

Sinistres payés bruts (non cumulés)
(valeur absolue)

		Année de développement										
Année		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 et +	
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110
Précédentes	R0100											18 411 K€
N-9	R0160											
N-8	R0170											
N-7	R0180											
N-6	R0190											
N-5	R0200											
N-4	R0210											
N-3	R0220											
N-2	R0230	209 017 K€	91 006 K€	12 391 K€								
N-1	R0240	249 657 K€	39 360 K€									
N	R0250	274 339 K€										

		Pour l'année en cours	Somme des années (cumulés)
		C0170	C0180
Précédentes	R0100	18 411 K€	18 411 K€
N-9	R0160		
N-8	R0170		
N-7	R0180		
N-6	R0190		
N-5	R0200		
N-4	R0210		
N-3	R0220		
N-2	R0230	12 391 K€	312 413 K€
N-1	R0240	39 360 K€	289 017 K€
N	R0250	274 339 K€	274 339 K€
Total	R0260	344 500 K€	894 160 K€

S.19.01 - Année de souscription

Sinistres en non-vie

Sinistres en non-vie
Total activités non-vie

Année d'accident / année de souscription	R0170	Année d'accident
--	-------	------------------

Sinistres payés bruts (non cumulés)
(valeur absolue)

		Année de développement										
Année		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 et +	
		C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0290	C0300
Précédentes	R0100											
N-9	R0160											
N-8	R0170											
N-7	R0180											
N-6	R0190											
N-5	R0200											
N-4	R0210					26 K€						
N-3	R0220				830 K€							
N-2	R0230			911 K€								
N-1	R0240		14 169 K€									
N	R0250	127 579 K€										

		En fin d'année
		C0360
Précédentes	R0100	
N-9	R0160	
N-8	R0170	
N-7	R0180	3 K€
N-6	R0190	38 K€
N-5	R0200	33 K€
N-4	R0210	26 K€
N-3	R0220	833 K€
N-2	R0230	915 K€
N-1	R0240	14 196 K€
N	R0250	128 122 K€
Total	R0260	144 166 K€

Mutuelle Malakoff Humanis

S.22.01

Impact des mesures relatives aux garanties de long terme et des mesures transitoires

		Montant avec mesures relatives aux garanties de long terme et mesures transitoires	Impact des mesures transitoires sur les provisions techniques	Impact des mesures transitoires sur les taux d'intérêt	Impact d'une correction pour volatilité fixée à zéro	Impact d'un ajustement égalisateur fixe à zéro
		C0010	C0030	C0050	C0070	C0090
Provisions techniques	R0010	81 588 K€			362 K€	
Fonds propres de base	R0020	894 040 K€			-362 K€	
Fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0050	894 040 K€			-362 K€	
Capital de solvabilité requis	R0090	217 832 K€				
Fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0100	894 040 K€			-362 K€	
Minimum de capital requis	R0110	54 458 K€				

Mutuelle Malakoff Humanis

S.23.01

Fonds propres

		Total	Niveau 1 non restreint	Niveau 1 restreint	Niveau 2	Niveau 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
Fonds propres de base avant déduction pour participations dans d'autres secteurs financiers, comme prévu à l'article 68 du règlement délégué 2015/35						
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)	R0010					
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	R0030					
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0040	1 370 K€	1 370 K€			
Comptes mutualistes subordonnés	R0050					
Fonds excédentaires	R0070					
Actions de préférence	R0090					
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence	R0110					
Réserve de réconciliation	R0130	892 669 K€	892 669 K€			
Passifs subordonnés	R0140					
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets	R0160					
Autres éléments de fonds propres approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds propres de base non spécifiés supra	R0180					
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II						
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II	R0220					
Déductions						
Déductions pour participations dans des établissements de crédit et des établissements financiers	R0230					
Total fonds propres de base après déductions	R0290	894 040 K€	894 040 K€			
Fonds propres auxiliaires						
Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, callable sur demande	R0300					
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et appelables sur demande, pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0310					
Actions de préférence non libérées et non appelées, callable sur demande	R0320					
Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des passifs subordonnés sur demande	R0330					
Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0340					
Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0350					
Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE	R0360					
Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, de la directive 2009/138/CE	R0370					
Autres fonds propres auxiliaires	R0390					
Total fonds propres auxiliaires	R0400					
Fonds propres éligibles et disponibles						
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0500	894 040 K€	894 040 K€			
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0510	894 040 K€	894 040 K€			
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0540	894 040 K€	894 040 K€			
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0550	894 040 K€	894 040 K€			
Capital de solvabilité requis	R0580	217 832 K€				
Minimum de capital requis	R0600	54 458 K€				
Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis	R0620	410%				
Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital requis	R0640	1642%				

		C0060
Réserve de réconciliation		
Excédent d'actif sur passif	R0700	894 040 K€
Actions propres (détenues directement et indirectement)	R0710	
Dividendes, distributions et charges prévisibles	R0720	
Autres éléments de fonds propres de base	R0730	1 370 K€
Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et aux fonds cantonnés	R0740	
Réserve de réconciliation	R0760	892 669 K€
Bénéfices attendus		
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités vie	R0770	
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités non-vie	R0780	44 297 K€
Total bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP)	R0790	44 297 K€

Mutuelle Malakoff Humanis

S.25.01

Capital de solvabilité requis – pour les entreprises qui utilisent la formule standard

		Capital de solvabilité requis brut	Simplifications
		C0110	C0120
Risque de marché	R0010	173 782 k€	
Risque de défaut de la contrepartie	R0020	14 227 k€	
Risque de souscription en vie	R0030	211 k€	Risque CAT - Simplification par les capitaux sous risque
Risque de souscription en santé	R0040	86 200 k€	
Risque de souscription en non-vie	R0050		
Diversification	R0060	-57 161 k€	
Risque lié aux immobilisations incorporelles	R0070		
Capital de solvabilité requis de base	R0100	217 259 k€	

		Value
		C0100
Calcul du capital de solvabilité requis		
Risque opérationnel	R0130	14 756 k€
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques	R0140	
Capacité d'absorption de pertes des impôts différés	R0150	-14 183 k€
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE	R0160	
Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire	R0200	217 832 k€
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	R0210	
Capital de solvabilité requis	R0220	217 832 k€
Autres informations sur le SCR		
Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée	R0400	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante	R0410	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés	R0420	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement égalisateur	R0430	
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304	R0440	

		USP
		C0090
Risque de souscription en vie	R0030	
Risque de souscription en santé	R0040	
Risque de souscription en non-vie	R0050	

Mutuelle Malakoff Humanis

S.28.02

Minimum de capital requis (MCR) — Activités d'assurance ou de réassurance à la fois vie et non-vie

Activités en non-vie	Activités en vie
Résultat	Résultat
[MCR]	[MCR]

Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance non-vie

	C0010	C0020
R0010	22 147 k€	

	Activités en non-vie		Activités en vie	
	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)
	C0030	C0040	C0050	C0060
Assurance frais médicaux et réassurance proportionnelle y afférente	R0020	77 157 k€	394 049 k€	
Assurance de protection du revenu, y compris réassurance proportionnelle y afférente	R0030			
Assurance indemnisation des travailleurs et réassurance proportionnelle y afférente	R0040			
Assurance de responsabilité civile automobile et réassurance proportionnelle y afférente	R0050			
Autre assurance des véhicules à moteur et réassurance proportionnelle y afférente	R0060			
Assurance maritime, aérienne et transport et réassurance proportionnelle y afférente	R0070			
Assurance incendie et autres dommages aux biens et réassurance proportionnelle y afférente	R0080			
Assurance de responsabilité civile générale et réassurance proportionnelle y afférente	R0090			
Assurance crédit et cautionnement et réassurance proportionnelle y afférente	R0100			
Assurance de protection juridique et réassurance proportionnelle y afférente	R0110			
Assurance assistance et réassurance proportionnelle y afférente	R0120			
Assurance pertes pécuniaires diverses et réassurance proportionnelle y afférente	R0130			
Réassurance santé non proportionnelle	R0140			
Réassurance accidents non proportionnelle	R0150			
Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	R0160			
Réassurance dommages non proportionnelle	R0170			

Activités en non-vie	Activités en vie
Résultat	Résultat
[MCR]	[MCR]

Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance vie

	C0070	C0080
R0200		154 k€

	Activités en non-vie		Activités en vie	
	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)
	C0090	C0100	C0110	C0120
Engagements avec participation aux bénéfices — Prestations garanties	R0210			
Engagements avec participation aux bénéfices — Prestations discrétionnaires futures	R0220		3 832 k€	
Engagements d'assurance avec prestations indexées et en unités de compte	R0230			
Autres engagements de (ré)assurance vie et de (ré)assurance santé	R0240		563 k€	
Montant total du capital sous risque pour tous les engagements de (ré)assurance vie	R0250			

Calcul du MCR global

		C0130
MCR linéaire	R0300	22 300 k€
Capital de solvabilité requis	R0310	217 832 k€
Plafond du MCR	R0320	98 024 k€
Plancher du MCR	R0330	54 458 k€
MCR combiné	R0340	54 458 k€
Seuil plancher absolu du MCR	R0350	3 700 k€
Minimum de capital requis	R0400	54 458 k€

Calcul du montant notionnel du MCR en non-vie et en vie

		Activités en non-vie	Activités en vie
		C0140	C0150
Montant notionnel du MCR linéaire	R0500	22 147 k€	154 k€
Montant notionnel du SCR hors capital supplémentaire (calcul annuel ou dernier calcul)	R0510	216 331 k€	1 501 k€
Plafond du montant notionnel du MCR	R0520	97 349 k€	675 k€
Plancher du montant notionnel du MCR	R0530	54 083 k€	375 k€
Montant notionnel du MCR combiné	R0540	54 083 k€	375 k€
Seuil plancher absolu du montant notionnel du MCR	R0550	2 500 k€	3 700 k€
Montant notionnel du MCR	R0560	54 083 k€	3 700 k€

Malakoff Humanis Nationale
S.02.01
Bilan

		Valeur Solvabilité 2
		C0010
Actifs		
Immobilisations incorporelles	R0030	
Actifs d'impôts différés	R0040	5 525 K€
Excédent du régime de retraite	R0050	
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	R0060	
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	R0070	88 986 K€
<i>Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)</i>	R0080	15 K€
<i>Détentions dans des entreprises liées, y compris participations</i>	R0090	7 727 K€
Actions	R0100	
Actions — cotées	R0110	
Actions — non cotées	R0120	
Obligations	R0130	36 777 K€
Obligations d'État	R0140	8 849 K€
Obligations d'entreprise	R0150	27 928 K€
Titres structurés	R0160	
Titres garantis	R0170	
Organismes de placement collectif	R0180	44 467 K€
Produits dérivés	R0190	
<i>Dépôts autres que les équivalents de trésorerie</i>	R0200	
<i>Autres investissements</i>	R0210	
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	R0220	
Prêts et prêts hypothécaires	R0230	10 K€
<i>Avances sur police</i>	R0240	
<i>Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers</i>	R0250	10 K€
<i>Autres prêts et prêts hypothécaires</i>	R0260	
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	R0270	1 126 K€
<i>Non-vie et santé similaire à la non-vie</i>	R0280	928 K€
Non-vie hors santé	R0290	
Santé similaire à la non-vie	R0300	928 K€
<i>Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés</i>	R0310	198 K€
Santé similaire à la vie	R0320	
Vie hors santé, UC et indexés	R0330	198 K€
Vie UC et indexés	R0340	
Dépôts auprès des cédantes	R0350	601 K€
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	R0360	16 481 K€
Créances nées d'opérations de réassurance	R0370	
Autres créances (hors assurance)	R0380	1 676 K€
Actions propres auto-détenues (directement)	R0390	
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	R0400	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	R0410	10 567 K€
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	R0420	-0 K€
Total de l'actif	R0500	124 972 K€
Passifs		
Provisions techniques non-vie	R0510	9 364 K€
<i>Provisions techniques non-vie (hors santé)</i>	R0520	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0530	
Meilleure estimation	R0540	
Marge de risque	R0550	
<i>Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)</i>	R0560	9 364 K€
Provisions techniques calculées comme un tout	R0570	
Meilleure estimation	R0580	6 965 K€
Marge de risque	R0590	2 398 K€
Provisions techniques vie (hors UC et indexés)	R0600	688 K€
<i>Provisions techniques santé (similaire à la vie)</i>	R0610	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0620	
Meilleure estimation	R0630	
Marge de risque	R0640	
<i>Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés)</i>	R0650	688 K€
Provisions techniques calculées comme un tout	R0660	
Meilleure estimation	R0670	601 K€
Marge de risque	R0680	87 K€
Provisions techniques UC et indexés	R0690	
<i>Provisions techniques calculées comme un tout</i>	R0700	
Meilleure estimation	R0710	
Marge de risque	R0720	
Autres provisions techniques	R0730	
Passifs éventuels	R0740	
Provisions autres que les provisions techniques	R0750	611 K€
Provisions pour retraite	R0760	
Dépôts des réassureurs	R0770	
Passifs d'impôts différés	R0780	5 525 K€
Produits dérivés	R0790	
Dettes envers des établissements de crédit	R0800	1 908 K€
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	R0810	
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	R0820	11 147 K€
Dettes nées d'opérations de réassurance	R0830	1 361 K€
Autres dettes (hors assurance)	R0840	11 300 K€
Passifs subordonnés	R0850	12 000 K€
Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base	R0860	
Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base	R0870	12 000 K€
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	R0880	-0 K€
Total du passif	R0900	53 902 K€
Excédent d'actif sur passif	R1000	71 070 K€

Malakoff Humanis Nationale

S.05.01

Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité

		Ligne d'activité pour : engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)			Total
		Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assistance	
		C0010	C0020	C0110	C0200
Primes émises					
Brut — Assurance directe	R0110	173 641 K€			173 641 K€
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0120	216 K€			216 K€
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130				
Part des réassureurs	R0140	24 272 K€			24 272 K€
Net	R0200	149 584 K€			149 584 K€
Primes acquises					
Brut — Assurance directe	R0210	173 833 K€			173 833 K€
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0220	6 050 K€			6 050 K€
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230				
Part des réassureurs	R0240	32 196 K€			32 196 K€
Net	R0300	147 687 K€			147 687 K€
Charge des sinistres					
Brut — Assurance directe	R0310	142 706 K€			142 706 K€
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0320	5 132 K€			5 132 K€
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330				
Part des réassureurs	R0340	31 698 K€			31 698 K€
Net	R0400	116 141 K€			116 141 K€
Variation des autres provisions techniques					
Brut — Assurance directe	R0410				
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0420				
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430				
Part des réassureurs	R0440				
Net	R0500				
Dépenses engagées	R0550	26 959 K€			26 959 K€
Autres dépenses	R1200				
Total des dépenses	R1300				26 959 K€

Malakoff Humanis Nationale

S.05.01

Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité

	Ligne d'activité pour : engagements d'assurance vie						Engagements de réassurance vie		Total
	Assurance maladie	Assurance avec participation aux bénéfices	Assurance indexée et en unités de compte	Autres assurances vie	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance santé	Réassurance maladie	Réassurance vie	
	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	
Primes émises									
Brut	R1410	2 535 K€						-0 K€	2 535 K€
Part des réassureurs	R1420	973 K€							973 K€
Net	R1500	1 562 K€						-0 K€	1 562 K€
Primes acquises									
Brut	R1510	2 531 K€						21 K€	2 551 K€
Part des réassureurs	R1520	1 101 K€							1 101 K€
Net	R1600	1 430 K€						21 K€	1 450 K€
Charge des sinistres									
Brut	R1610	1 740 K€						19 K€	1 759 K€
Part des réassureurs	R1620	1 188 K€							1 188 K€
Net	R1700	553 K€						19 K€	572 K€
Variation des autres provisions techniques									
Brut	R1710								
Part des réassureurs	R1720								
Net	R1800								
Dépenses engagées	R1900	519 K€						2 K€	521 K€
Autres dépenses	R2500								
Total des dépenses	R2600								521 K€

Malakoff Humanis Nationale
S.05.02
Primes, sinistres et dépenses par pays

	Pays d'origine	5 principaux pays (par montant de primes brutes émises) — engagements en non-vie					Total 5 principaux pays et pays d'origine
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060
R0010	C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140
Primes émises							
Brut — Assurance directe	R0110	173 641 K€					173 641 K€
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0120	216 K€					216 K€
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130						
Part des réassureurs	R0140	24 272 K€					24 272 K€
Net	R0200	149 584 K€					149 584 K€
Primes acquises							
Brut — Assurance directe	R0210	173 833 K€					173 833 K€
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0220	6 050 K€					6 050 K€
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230						
Part des réassureurs	R0240	32 196 K€					32 196 K€
Net	R0300	147 687 K€					147 687 K€
Charge des sinistres							
Brut — Assurance directe	R0310	142 706 K€					142 706 K€
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0320	5 132 K€					5 132 K€
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330						
Part des réassureurs	R0340	31 698 K€					31 698 K€
Net	R0400	116 141 K€					116 141 K€
Variation des autres provisions techniques							
Brut — Assurance directe	R0410						
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0420						
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430						
Part des réassureurs	R0440						
Net	R0500						
Dépenses engagées	R0550	26 959 K€					26 959 K€
Autres dépenses	R1200						
Total des dépenses	R1300						26 959 K€

	Pays d'origine	5 principaux pays (par montant de primes brutes émises) — engagements en vie					Total 5 principaux pays et pays d'origine
		C0150	C0160	C0170	C0180	C0190	C0200
R1400	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280
Primes émises							
Brut	R1410	2 535 K€					2 535 K€
Part des réassureurs	R1420	973 K€					973 K€
Net	R1500	1 562 K€					1 562 K€
Primes acquises							
Brut	R1510	2 551 K€					2 551 K€
Part des réassureurs	R1520	1 101 K€					1 101 K€
Net	R1600	1 450 K€					1 450 K€
Charge des sinistres							
Brut	R1610	1 759 K€					1 759 K€
Part des réassureurs	R1620	1 188 K€					1 188 K€
Net	R1700	572 K€					572 K€
Variation des autres provisions techniques							
Brut	R1710						
Part des réassureurs	R1720						
Net	R1800						
Dépenses engagées	R1900	521 K€					521 K€
Autres dépenses	R2500						
Total des dépenses	R2600						521 K€

Malakoff Humanis Nationale
S.12.01
Provisions techniques vie et santé SLT

		Assurance avec participation aux bénéfices	Autres assurances vie		Réassurance acceptée	Total (vie hors santé, y compris UC)
				Contrats sans options ni garanties		
		C0020	C0060	C0070	C0100	C0150
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010					
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0020					
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque						
Meilleure estimation						
Meilleure estimation brute	R0030			489 K€	112 K€	601 K€
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0080			198 K€		198 K€
Meilleure estimation nette des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite — total	R0090			291 K€	112 K€	403 K€
Marge de risque	R0100		86 K€		0 K€	87 K€
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques						
Provisions techniques calculées comme un tout	R0110					
Meilleure estimation	R0120					
Marge de risque	R0130					
Provisions techniques — Total	R0200		575 k€		113 k€	688 k€

		Assurance santé (assurance directe)	Réassurance santé (réassurance acceptée)	Total (santé similaire à la vie)
		C0160	C0200	C0210
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010			
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0020			
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque				
Meilleure estimation				
Meilleure estimation brute	R0030			
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0080			
Meilleure estimation nette des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite — total	R0090			
Marge de risque	R0100			
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques				
Provisions techniques calculées comme un tout	R0110			
Meilleure estimation	R0120			
Marge de risque	R0130			
Provisions techniques — Total	R0200			

Malakoff Humanis Nationale

S.17.01

Provisions techniques non-vie

		Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée		Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée		Total engagements en non-vie
		Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance de protection juridique	Assistance	
		C0020	C0030	C0110	C0120	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010					
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0050					
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque						
Meilleure estimation						
Provisions pour primes						
Brut	R0060	-23 874 K€	-5 426 K€			-29 300 K€
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0140	-17 199 K€				-17 199 K€
Meilleure estimation nette des provisions pour primes	R0150	-6 676 K€	-5 426 K€			-12 102 K€
Provisions pour sinistres						
Brut	R0160	30 661 K€	5 605 K€			36 266 K€
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0240	18 126 K€				18 126 K€
Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres	R0250	12 534 K€	5 605 K€			18 139 K€
Total meilleure estimation — brut	R0260	6 787 K€	179 K€			6 965 K€
Total meilleure estimation — net	R0270	5 859 K€	179 K€			6 037 K€
Marge de risque	R0280	2 130 K€	268 K€			2 398 K€
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques						
Provisions techniques calculées comme un tout	R0290					
Meilleure estimation	R0300					
Marge de risque	R0310					
Provisions techniques — Total						
Provisions techniques — Total	R0320	8 917 K€	447 K€			9 364 K€
Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie — total	R0330	928 K€				928 K€
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite — total	R0340	7 989 K€	447 K€			8 436 K€

Malakoff Humanis Nationale

S.19.01 - Année d'accident

Sinistres en non-vie

Sinistres en non-vie
Total activités non-vie

Année d'accident / année de souscription

Z0021	Année d'accident
-------	------------------

Sinistres payés bruts (non cumulés)
(valeur absolue)

		Année de développement										
Année		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 et +	
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110
Précédentes	R0100											
N-9	R0160							5 K€	4 K€	0 K€	0 K€	
N-8	R0170						8 K€	6 K€	2 K€	1 K€		
N-7	R0180					26 K€	13 K€	1 K€	1 K€			
N-6	R0190				26 K€	38 K€	3 K€	-2 K€				
N-5	R0200			350 K€	5 K€	24 K€	14 K€					
N-4	R0210		13 363 K€	287 K€	27 K€	4 K€						
N-3	R0220	118 131 K€	14 269 K€	373 K€	40 K€							
N-2	R0230	120 393 K€	14 370 K€	367 K€								
N-1	R0240	127 905 K€	16 017 K€									
N	R0250	127 000 K€										

		Pour l'année en cours	Somme des années (cumulés)
		C0170	C0180
Précédentes	R0100		2 K€
N-9	R0160	0 K€	9 K€
N-8	R0170	1 K€	17 K€
N-7	R0180	1 K€	41 K€
N-6	R0190	-2 K€	64 K€
N-5	R0200	14 K€	393 K€
N-4	R0210	4 K€	13 681 K€
N-3	R0220	40 K€	132 813 K€
N-2	R0230	367 K€	135 130 K€
N-1	R0240	16 017 K€	143 922 K€
N	R0250	127 000 K€	127 000 K€
Total	R0260	143 442 K€	553 073 K€

S.19.01 - Année de souscription

Sinistres en non-vie

Sinistres en non-vie
Total activités non-vie

Année d'accident / année de souscription

R0170	Année d'accident
-------	------------------

Sinistres payés bruts (non cumulés)
(valeur absolue)

		Année de développement										
Année		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 et +	
		C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0290	C0300
Précédentes	R0100											
N-9	R0160											
N-8	R0170											
N-7	R0180											
N-6	R0190											
N-5	R0200							-11 K€				
N-4	R0210						344 K€					
N-3	R0220					-251 K€						
N-2	R0230			378 K€								
N-1	R0240		367 K€									
N	R0250	16 451 K€										

		En fin d'année
		C0360
Précédentes	R0100	
N-9	R0160	
N-8	R0170	
N-7	R0180	
N-6	R0190	-11 K€
N-5	R0200	345 K€
N-4	R0210	-252 K€
N-3	R0220	-163 K€
N-2	R0230	380 K€
N-1	R0240	369 K€
N	R0250	16 519 K€
Total	R0260	17 188 K€

Malakoff Humanis Nationale

S.22.01

Impact des mesures relatives aux garanties de long terme et des mesures transitoires

		Montant avec mesures relatives aux garanties de long terme et mesures transitoires	Impact des mesures transitoires sur les provisions techniques	Impact des mesures transitoires sur les taux d'intérêt	Impact d'une correction pour volatilité fixée à zéro	Impact d'un ajustement égalisateur fixe à zéro
		C0010	C0030	C0050	C0070	C0090
Provisions techniques	R0010	10 052 K€			-1 105 K€	
Fonds propres de base	R0020	83 057 K€			-20 K€	
Fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0050	83 057 K€			-20 K€	
Capital de solvabilité requis	R0090	40 936 K€			6 K€	
Fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0100	73 103 K€			-20 K€	
Minimum de capital requis	R0110	10 234 K€			2 K€	

Malakoff Humanis Nationale

S.23.01

Fonds propres

		Total	Niveau 1 non restreint	Niveau 1 restreint	Niveau 2	Niveau 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
Fonds propres de base avant déduction pour participations dans d'autres secteurs financiers, comme prévu à l'article 68 du règlement délégué 2015/35						
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)	R0010					
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	R0030					
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0040	381 K€	381 K€			
Comptes mutualistes subordonnés	R0050					
Fonds excédentaires	R0070					
Actions de préférence	R0090					
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence	R0110					
Réserve de réconciliation	R0130	70 689 K€	70 689 K€			
Passifs subordonnés	R0140	12 000 K€			12 000 K€	
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets	R0160					
Autres éléments de fonds propres approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds propres de base non spécifiés supra	R0180					
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II						
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II	R0220	13 K€				
Déductions						
Déductions pour participations dans des établissements de crédit et des établissements financiers	R0230					
Total fonds propres de base après déductions	R0290	83 057 K€	71 057 K€		12 000 K€	
Fonds propres auxiliaires						
Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, callable sur demande	R0300					
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et appelables sur demande, pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0310					
Actions de préférence non libérées et non appelées, callable sur demande	R0320					
Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des passifs subordonnés sur demande	R0330					
Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0340					
Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0350					
Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE	R0360					
Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, de la directive 2009/138/CE	R0370					
Autres fonds propres auxiliaires	R0390					
Total fonds propres auxiliaires	R0400					
Fonds propres éligibles et disponibles						
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0500	83 057 K€	71 057 K€		12 000 K€	
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0510	83 057 K€	71 057 K€		12 000 K€	
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0540	83 057 K€	71 057 K€		12 000 K€	
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0550	73 103 K€	71 057 K€		2 047 K€	
Capital de solvabilité requis	R0580	40 936 K€				
Minimum de capital requis	R0600	10 234 K€				
Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis	R0620	203%				
Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital requis	R0640	714%				

		C0060
Réserve de réconciliation		
Excédent d'actif sur passif	R0700	71 070 K€
Actions propres (détenues directement et indirectement)	R0710	
Dividendes, distributions et charges prévisibles	R0720	
Autres éléments de fonds propres de base	R0730	381 K€
Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et aux fonds cantonnés	R0740	
Réserve de réconciliation	R0760	70 689 K€
Bénéfices attendus		
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités vie	R0770	574 K€
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités non-vie	R0780	6 366 K€
Total bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP)	R0790	6 939 K€

Malakoff Humanis Nationale

S.25.01

Capital de solvabilité requis – pour les entreprises qui utilisent la formule standard

		Capital de solvabilité requis brut	Simplifications
		C0110	C0120
Risque de marché	R0010	12 742 k€	
Risque de défaut de la contrepartie	R0020	3 999 k€	
Risque de souscription en vie	R0030	959 k€	Risque CAT - Simplification par les capitaux sous risque
Risque de souscription en santé	R0040	28 172 k€	
Risque de souscription en non-vie	R0050		
Diversification	R0060	-10 436 k€	
Risque lié aux immobilisations incorporelles	R0070		
Capital de solvabilité requis de base	R0100	35 437 k€	

		Value
		C0100
Calcul du capital de solvabilité requis		
Risque opérationnel	R0130	5 499 k€
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques	R0140	
Capacité d'absorption de pertes des impôts différés	R0150	
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE	R0160	
Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire	R0200	40 936 k€
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	R0210	
Capital de solvabilité requis	R0220	40 936 k€
Autres informations sur le SCR		
Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée	R0400	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante	R0410	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés	R0420	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement égalisateur	R0430	
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304	R0440	

		USP
		C0090
Risque de souscription en vie	R0030	
Risque de souscription en santé	R0040	
Risque de souscription en non-vie	R0050	

Malakoff Humanis Nationale

S.28.02

Minimum de capital requis (MCR) — Activités d'assurance ou de réassurance à la fois vie et non-vie

Activités en non-vie	Activités en vie
Résultat	Résultat
[MCR]	[MCR]

Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance non-vie

	C0010	C0020
R0010	6 972 k€	

	Activités en non-vie		Activités en vie	
	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)
	C0030	C0040	C0050	C0060
Assurance frais médicaux et réassurance proportionnelle y afférente	R0020	5 859 k€	141 589 k€	
Assurance de protection du revenu, y compris réassurance proportionnelle y afférente	R0030	179 k€	216 k€	
Assurance indemnisation des travailleurs et réassurance proportionnelle y afférente	R0040			
Assurance de responsabilité civile automobile et réassurance proportionnelle y afférente	R0050			
Autre assurance des véhicules à moteur et réassurance proportionnelle y afférente	R0060			
Assurance maritime, aérienne et transport et réassurance proportionnelle y afférente	R0070			
Assurance incendie et autres dommages aux biens et réassurance proportionnelle y afférente	R0080			
Assurance de responsabilité civile générale et réassurance proportionnelle y afférente	R0090			
Assurance crédit et cautionnement et réassurance proportionnelle y afférente	R0100			
Assurance de protection juridique et réassurance proportionnelle y afférente	R0110			
Assurance assistance et réassurance proportionnelle y afférente	R0120			
Assurance pertes pécuniaires diverses et réassurance proportionnelle y afférente	R0130			
Réassurance santé non proportionnelle	R0140			
Réassurance accidents non proportionnelle	R0150			
Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	R0160			
Réassurance dommages non proportionnelle	R0170			

Activités en non-vie	Activités en vie
Résultat	Résultat
[MCR]	[MCR]

Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance vie

	C0070	C0080
R0200		436 k€

	Activités en non-vie		Activités en vie	
	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)
	C0090	C0100	C0110	C0120
Engagements avec participation aux bénéfices — Prestations garanties	R0210			
Engagements avec participation aux bénéfices — Prestations discrétionnaires futures	R0220			
Engagements d'assurance avec prestations indexées et en unités de compte	R0230			
Autres engagements de (ré)assurance vie et de (ré)assurance santé	R0240		403 k€	
Montant total du capital sous risque pour tous les engagements de (ré)assurance vie	R0250			610 433 k€

Calcul du MCR global

		C0130
MCR linéaire	R0300	7 408 k€
Capital de solvabilité requis	R0310	40 936 k€
Plafond du MCR	R0320	18 421 k€
Plancher du MCR	R0330	10 234 k€
MCR combiné	R0340	10 234 k€
Seuil plancher absolu du MCR	R0350	3 700 k€
Minimum de capital requis	R0400	10 234 k€

Calcul du montant notionnel du MCR en non-vie et en vie

		Activités en non-vie	Activités en vie
		C0140	C0150
Montant notionnel du MCR linéaire	R0500	6 972 k€	436 k€
Montant notionnel du SCR hors capital supplémentaire (calcul annuel ou dernier calcul)	R0510	38 527 k€	2 408 k€
Plafond du montant notionnel du MCR	R0520	17 337 k€	1 084 k€
Plancher du montant notionnel du MCR	R0530	9 632 k€	602 k€
Montant notionnel du MCR combiné	R0540	9 632 k€	602 k€
Seuil plancher absolu du montant notionnel du MCR	R0550	2 500 k€	3 700 k€
Montant notionnel du MCR	R0560	9 632 k€	3 700 k€

Radiance Mutuelle

S.02.01

Bilan

		Valeur Solvabilité 2
		C0010
Actifs		
Immobilisations incorporelles	R0030	0 K€
Actifs d'impôts différés	R0040	1 947 K€
Excédent du régime de retraite	R0050	
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	R0060	509 K€
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	R0070	115 311 K€
<i>Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)</i>	R0080	12 742 K€
<i>Détentions dans des entreprises liées, y compris participations</i>	R0090	4 168 K€
<i>Actions</i>	R0100	2 317 K€
<i>Actions — cotées</i>	R0110	2 317 K€
<i>Actions — non cotées</i>	R0120	
<i>Obligations</i>	R0130	31 773 K€
<i>Obligations d'État</i>	R0140	1 087 K€
<i>Obligations d'entreprise</i>	R0150	30 686 K€
<i>Titres structurés</i>	R0160	
<i>Titres garantis</i>	R0170	
<i>Organismes de placement collectif</i>	R0180	44 113 K€
<i>Produits dérivés</i>	R0190	
<i>Dépôts autres que les équivalents de trésorerie</i>	R0200	11 977 K€
<i>Autres investissements</i>	R0210	8 221 K€
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	R0220	
Prêts et prêts hypothécaires	R0230	468 K€
<i>Avances sur police</i>	R0240	
<i>Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers</i>	R0250	468 K€
<i>Autres prêts et prêts hypothécaires</i>	R0260	
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	R0270	-41 K€
<i>Non-vie et santé similaire à la non-vie</i>	R0280	-41 K€
<i>Non-vie hors santé</i>	R0290	
<i>Santé similaire à la non-vie</i>	R0300	-41 K€
<i>Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés</i>	R0310	
<i>Santé similaire à la vie</i>	R0320	
<i>Vie hors santé, UC et indexés</i>	R0330	
<i>Vie UC et indexés</i>	R0340	
Dépôts auprès des cédantes	R0350	601 K€
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	R0360	12 953 K€
Créances nées d'opérations de réassurance	R0370	
Autres créances (hors assurance)	R0380	5 558 K€
<i>Actions propres auto-détenues (directement)</i>	R0390	
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	R0400	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	R0410	3 662 K€
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	R0420	91 K€
Total de l'actif	R0500	141 058 K€
Passifs		
Provisions techniques non-vie	R0510	-1 485 K€
<i>Provisions techniques non-vie (hors santé)</i>	R0520	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0530	
Meilleure estimation	R0540	
Marge de risque	R0550	
<i>Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)</i>	R0560	-1 485 K€
Provisions techniques calculées comme un tout	R0570	
Meilleure estimation	R0580	-2 549 K€
Marge de risque	R0590	1 064 K€
Provisions techniques vie (hors UC et indexés)	R0600	28 463 K€
<i>Provisions techniques santé (similaire à la vie)</i>	R0610	22 550 K€
Provisions techniques calculées comme un tout	R0620	
Meilleure estimation	R0630	21 043 K€
Marge de risque	R0640	1 507 K€
<i>Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés)</i>	R0650	5 914 K€
Provisions techniques calculées comme un tout	R0660	
Meilleure estimation	R0670	5 691 K€
Marge de risque	R0680	223 K€
Provisions techniques UC et indexés	R0690	
<i>Provisions techniques calculées comme un tout</i>	R0700	
<i>Meilleure estimation</i>	R0710	
<i>Marge de risque</i>	R0720	
Autres provisions techniques	R0730	
Passifs éventuels	R0740	
Provisions autres que les provisions techniques	R0750	187 K€
Provisions pour retraite	R0760	891 K€
Dépôts des réassureurs	R0770	
Passifs d'impôts différés	R0780	5 256 K€
Produits dérivés	R0790	
Dettes envers des établissements de crédit	R0800	
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	R0810	
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	R0820	13 282 K€
Dettes nées d'opérations de réassurance	R0830	
Autres dettes (hors assurance)	R0840	13 682 K€
Passifs subordonnés	R0850	
Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base	R0860	
Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base	R0870	
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	R0880	24 K€
Total du passif	R0900	60 301 K€
Excédent d'actif sur passif	R1000	80 757 K€

Radiance Mutuelle

S.05.01

Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité

		Ligne d'activité pour : engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)			Total
		Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assistance	
		C0010	C0020	C0110	C0200
Primes émises					
Brut — Assurance directe	R0110	74 772 K€			74 772 K€
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0120	3 272 K€			3 272 K€
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130				
Part des réassureurs	R0140	632 K€			632 K€
Net	R0200	77 413 K€			77 413 K€
Primes acquises					
Brut — Assurance directe	R0210	74 772 K€			74 772 K€
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0220	3 272 K€			3 272 K€
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230				
Part des réassureurs	R0240	632 K€			632 K€
Net	R0300	77 413 K€			77 413 K€
Charge des sinistres					
Brut — Assurance directe	R0310	57 319 K€			57 319 K€
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0320	894 K€			894 K€
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330				
Part des réassureurs	R0340	445 K€			445 K€
Net	R0400	57 768 K€			57 768 K€
Variation des autres provisions techniques					
Brut — Assurance directe	R0410	-42K€			-42K€
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0420	1 648K€			1 648K€
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430				
Part des réassureurs	R0440	12K€			12K€
Net	R0500	1 593K€			1 593K€
Dépenses engagées	R0550	13 898K€			13 898K€
Autres dépenses	R1200				
Total des dépenses	R1300				13 898K€

Radiance Mutuelle

S.05.01

Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité

	Ligne d'activité pour : engagements d'assurance vie						Engagements de réassurance vie		Total
	Assurance maladie	Assurance avec participation aux bénéfices	Assurance indexée et en unités de compte	Autres assurances vie	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance santé	Réassurance maladie	Réassurance vie	
	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	
Primes émises									
Brut	R1410	14 K€		267 K€				20 K€	300 K€
Part des réassureurs	R1420								
Net	R1500	14 K€		267 K€				20 K€	300 K€
Primes acquises									
Brut	R1510	14 K€		267 K€				20 K€	300 K€
Part des réassureurs	R1520								
Net	R1600	14 K€		267 K€				20 K€	300 K€
Charge des sinistres									
Brut	R1610	1 901 K€	271 K€	412 K€				2 K€	2 586 K€
Part des réassureurs	R1620								
Net	R1700	1 901 K€	271 K€	412 K€				2 K€	2 586 K€
Variation des autres provisions techniques									
Brut	R1710	-677 K€	-72 K€					17 K€	-732 K€
Part des réassureurs	R1720								
Net	R1800	-677 K€	-72 K€					17 K€	-732 K€
Dépenses engagées	R1900	147 K€	16 K€	-4 K€				1 K€	161 K€
Autres dépenses	R2500								
Total des dépenses	R2600								161 K€

Radiance Mutuelle
S.05.02
Primes, sinistres et dépenses par pays

	R0010	Pays d'origine	5 principaux pays (par montant de primes brutes émises) — engagements en non-vie					Total 5 principaux pays et pays d'origine
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070
		C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140
Primes émises								
Brut — Assurance directe	R0110	74 772 K€						74 772 K€
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0120	3 272 K€						3 272 K€
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130							
Part des réassureurs	R0140	632 K€						632 K€
Net	R0200	77 413 K€						77 413 K€
Primes acquises								
Brut — Assurance directe	R0210	74 772 K€						74 772 K€
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0220	3 272 K€						3 272 K€
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230							
Part des réassureurs	R0240	632 K€						632 K€
Net	R0300	77 413 K€						77 413 K€
Charge des sinistres								
Brut — Assurance directe	R0310	57 319 K€						57 319 K€
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0320	894 K€						894 K€
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330							
Part des réassureurs	R0340	445 K€						445 K€
Net	R0400	57 768 K€						57 768 K€
Variation des autres provisions techniques								
Brut — Assurance directe	R0410	-42 K€						-42 K€
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0420	1 648 K€						1 648 K€
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430							
Part des réassureurs	R0440	12 K€						12 K€
Net	R0500	1 593 K€						1 593 K€
Dépenses engagées	R0550	13 898 K€						13 898 K€
Autres dépenses	R1200							
Total des dépenses	R1300							13 898 K€

	R1400	Pays d'origine	5 principaux pays (par montant de primes brutes émises) — engagements en vie					Total 5 principaux pays et pays d'origine
		C0150	C0160	C0170	C0180	C0190	C0200	C0210
		C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280
Primes émises								
Brut	R1410	300 K€						300 K€
Part des réassureurs	R1420							
Net	R1500	300 K€						300 K€
Primes acquises								
Brut	R1510	300 K€						300 K€
Part des réassureurs	R1520							
Net	R1600	300 K€						300 K€
Charge des sinistres								
Brut	R1610	2 586 K€						2 586 K€
Part des réassureurs	R1620							
Net	R1700	2 586 K€						2 586 K€
Variation des autres provisions techniques								
Brut	R1710	-732 K€						-732 K€
Part des réassureurs	R1720							
Net	R1800	-732 K€						-732 K€
Dépenses engagées	R1900	161 K€						161 K€
Autres dépenses	R2500							
Total des dépenses	R2600							161 K€

Radiance Mutuelle					
S.12.01					
Provisions techniques vie et santé SLT					

		Assurance avec participation aux bénéfices	Autres assurances vie		Réassurance acceptée	Total (vie hors santé, y compris UC)
				Contrats sans options ni garanties		
		C0020	C0060	C0070	C0100	C0150
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010					
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0020					
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque						
Meilleure estimation						
Meilleure estimation brute	R0030	5 669 K€		-89 K€	110 K€	5 691 K€
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0080					
Meilleure estimation nette des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite — total	R0090	5 669 K€		-89 K€	110 K€	5 691 K€
Marge de risque	R0100	223 K€				223 K€
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques						
Provisions techniques calculées comme un tout	R0110					
Meilleure estimation	R0120					
Marge de risque	R0130					
Provisions techniques — Total	R0200	5 892 k€	-89 k€		110 k€	5 914 k€

		Assurance santé (assurance directe)	Réassurance santé (réassurance acceptée)	Total (santé similaire à la vie)
		C0160	C0200	C0210
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010			
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0020			
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque				
Meilleure estimation				
Meilleure estimation brute	R0030			21 043 k€
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0080			
Meilleure estimation nette des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite — total	R0090			21 043 k€
Marge de risque	R0100	1 507 K€		1 507 k€
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques				
Provisions techniques calculées comme un tout	R0110			
Meilleure estimation	R0120			
Marge de risque	R0130			
Provisions techniques — Total	R0200	22 550 K€		22 550 k€

Radiance Mutuelle						
S.17.01						
Provisions techniques non-vie						
		Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée		Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée		Total engagements en non-vie
		Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance de protection juridique	Assistance	
		C0020	C0030	C0110	C0120	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010					
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0050					
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque						
Meilleure estimation						
Provisions pour primes						
Brut	R0060	-9 147 K€				-9 147 K€
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0140	-80 K€				-80 K€
Meilleure estimation nette des provisions pour primes	R0150	-9 067 K€				-9 067 K€
Provisions pour sinistres						
Brut	R0160	6 598 K€				6 598 K€
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0240	39 K€				39 K€
Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres	R0250	6 559 K€				6 559 K€
Total meilleure estimation — brut	R0260	-2 549 K€				-2 549 K€
Total meilleure estimation — net	R0270	-2 508 K€				-2 508 K€
Marge de risque	R0280	1 064 K€				1 064 K€
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques						
Provisions techniques calculées comme un tout	R0290					
Meilleure estimation	R0300					
Marge de risque	R0310					
Provisions techniques — Total						
Provisions techniques — Total	R0320	-1 485 K€				-1 485 K€
Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie — total	R0330	-41 K€				-41 K€
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite — total	R0340	-1 444 K€				-1 444 K€

Radiance Mutuelle
S.19.01 - Année d'accident
Sinistres en non-vie

Sinistres en non-vie
 Total activités non-vie

Année d'accident / année de souscription	Z0021	Année d'accident
--	-------	------------------

Sinistres payés bruts (non cumulés)
 (valeur absolue)

Année		Année de développement										
		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 et +	
Précédentes	R0100											
	N-9	R0160										
	N-8	R0170										
	N-7	R0180										
	N-6	R0190										
	N-5	R0200										
	N-4	R0210										
	N-3	R0220	51 626 K€	5 304 K€	147 K€	23 K€						
	N-2	R0230	51 872 K€	5 570 K€	126 K€							
	N-1	R0240	52 795 K€	5 603 K€								
	N	R0250	51 881 K€									

		Pour l'année en cours	Somme des années (cumulés)	
		C0170	C0180	
Précédentes	R0100			
	N-9	R0160		
	N-8	R0170		
	N-7	R0180		
	N-6	R0190		
	N-5	R0200		
	N-4	R0210		
	N-3	R0220	23 K€	57 100 K€
	N-2	R0230	126 K€	57 478 K€
	N-1	R0240	5 603 K€	58 398 K€
	N	R0250	51 881 K€	51 881 K€
	Total	R0260	57 633 K€	224 857 K€

S.19.01 - Année de souscription
Sinistres en non-vie

Sinistres en non-vie
 Total activités non-vie

Année d'accident / année de souscription	R0170	Année d'accident
--	-------	------------------

Sinistres payés bruts (non cumulés)
 (valeur absolue)

Année		Année de développement										
		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 et +	
Précédentes	R0100											
	N-9	R0160										
	N-8	R0170										
	N-7	R0180										
	N-6	R0190										
	N-5	R0200										
	N-4	R0210										
	N-3	R0220										
	N-2	R0230										
	N-1	R0240		553 K€								
	N	R0250	5 313 K€									

		En fin d'année	
		C0360	
Précédentes	R0100		
	N-9	R0160	
	N-8	R0170	
	N-7	R0180	
	N-6	R0190	
	N-5	R0200	
	N-4	R0210	
	N-3	R0220	
	N-2	R0230	
	N-1	R0240	555 K€
	N	R0250	5 332 K€
	Total	R0260	5 887 K€

Radiance Mutuelle

S.22.01

Impact des mesures relatives aux garanties de long terme et des mesures transitoires

		Montant avec mesures relatives aux garanties de long terme et mesures transitoires	Impact des mesures transitoires sur les provisions techniques	Impact des mesures transitoires sur les taux d'intérêt	Impact d'une correction pour volatilité fixée à zéro	Impact d'un ajustement égalisateur fixe à zéro
		C0010	C0030	C0050	C0070	C0090
Provisions techniques	R0010	26 978 K€			173 K€	
Fonds propres de base	R0020	80 757 K€			-117 K€	
Fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0050	80 757 K€			-117 K€	
Capital de solvabilité requis	R0090	26 627 K€			22 K€	
Fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0100	80 757 K€			-117 K€	
Minimum de capital requis	R0110	6 657 K€			5 K€	

Radiance Mutuelle

S.23.01

Fonds propres

		Total	Niveau 1 non restreint	Niveau 1 restreint	Niveau 2	Niveau 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
Fonds propres de base avant déduction pour participations dans d'autres secteurs financiers, comme prévu à l'article 68 du règlement délégué 2015/35						
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)	R0010					
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	R0030					
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0040	381 K€	381 K€			
Comptes mutualistes subordonnés	R0050					
Fonds excédentaires	R0070					
Actions de préférence	R0090					
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence	R0110					
Réserve de réconciliation	R0130	80 376 K€	80 376 K€			
Passifs subordonnés	R0140					
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets	R0160					
Autres éléments de fonds propres approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds propres de base non spécifiés supra	R0180					
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II						
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II	R0220					
Déductions						
Déductions pour participations dans des établissements de crédit et des établissements financiers	R0230					
Total fonds propres de base après déductions	R0290	80 757 K€	80 757 K€			
Fonds propres auxiliaires						
Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, callable sur demande	R0300					
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et appelables sur demande, pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0310					
Actions de préférence non libérées et non appelées, callable sur demande	R0320					
Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des passifs subordonnés sur demande	R0330					
Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0340					
Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0350					
Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE	R0360					
Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, de la directive 2009/138/CE	R0370					
Autres fonds propres auxiliaires	R0390					
Total fonds propres auxiliaires	R0400					
Fonds propres éligibles et disponibles						
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0500	80 757 K€	80 757 K€			
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0510	80 757 K€	80 757 K€			
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0540	80 757 K€	80 757 K€			
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0550	80 757 K€	80 757 K€			
Capital de solvabilité requis	R0580	26 627 K€				
Minimum de capital requis	R0600	6 657 K€				
Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis	R0620	303%				
Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital requis	R0640	1213%				

		C0060
Réserve de réconciliation		
Excédent d'actif sur passif	R0700	80 757 K€
Actions propres (détenues directement et indirectement)	R0710	
Dividendes, distributions et charges prévisibles	R0720	
Autres éléments de fonds propres de base	R0730	381 K€
Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et aux fonds cantonnés	R0740	
Réserve de réconciliation	R0760	80 376 K€
Bénéfices attendus		
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités vie	R0770	93 K€
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités non-vie	R0780	9 075 K€
Total bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP)	R0790	9 168 K€

Radiane Mutuelle

S.25.01

Capital de solvabilité requis – pour les entreprises qui utilisent la formule standard

		Capital de solvabilité requis brut	Simplifications
		C0110	C0120
Risque de marché	R0010	12 414 k€	
Risque de défaut de la contrepartie	R0020	3 013 k€	
Risque de souscription en vie	R0030	461 k€	
Risque de souscription en santé	R0040	16 668 k€	
Risque de souscription en non-vie	R0050		
Diversification	R0060	-8 145 k€	
Risque lié aux immobilisations incorporelles	R0070	0 k€	
Capital de solvabilité requis de base	R0100	24 411 k€	

		Value
		C0100
Calcul du capital de solvabilité requis		
Risque opérationnel	R0130	2 354 k€
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques	R0140	-137 k€
Capacité d'absorption de pertes des impôts différés	R0150	
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE	R0160	
Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire	R0200	26 627 k€
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	R0210	
Capital de solvabilité requis	R0220	26 627 k€
Autres informations sur le SCR		
Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée	R0400	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante	R0410	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés	R0420	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement égalisateur	R0430	
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304	R0440	

		USP
		C0090
Risque de souscription en vie	R0030	
Risque de souscription en santé	R0040	
Risque de souscription en non-vie	R0050	

Radiance Mutuelle

S.28.02

Minimum de capital requis (MCR) — Activités d'assurance ou de réassurance à la fois vie et non-vie

Activités en non-vie	Activités en vie
Résultat	Résultat
[MCR]	[MCR]

Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance non-vie

	C0010	C0020
R0010	3 571 k€	

	Activités en non-vie		Activités en vie	
	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)
	C0030	C0040	C0050	C0060
Assurance frais médicaux et réassurance proportionnelle y afférente	R0020	463 k€	75 512 k€	
Assurance de protection du revenu, y compris réassurance proportionnelle y afférente	R0030			
Assurance indemnisation des travailleurs et réassurance proportionnelle y afférente	R0040			
Assurance de responsabilité civile automobile et réassurance proportionnelle y afférente	R0050			
Autre assurance des véhicules à moteur et réassurance proportionnelle y afférente	R0060			
Assurance maritime, aérienne et transport et réassurance proportionnelle y afférente	R0070			
Assurance incendie et autres dommages aux biens et réassurance proportionnelle y afférente	R0080			
Assurance de responsabilité civile générale et réassurance proportionnelle y afférente	R0090			
Assurance crédit et cautionnement et réassurance proportionnelle y afférente	R0100			
Assurance de protection juridique et réassurance proportionnelle y afférente	R0110			
Assurance assistance et réassurance proportionnelle y afférente	R0120			
Assurance pertes pécuniaires diverses et réassurance proportionnelle y afférente	R0130			
Réassurance santé non proportionnelle	R0140			
Réassurance accidents non proportionnelle	R0150			
Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	R0160			
Réassurance dommages non proportionnelle	R0170			

Activités en non-vie	Activités en vie
Résultat	Résultat
[MCR]	[MCR]

Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance vie

	C0070	C0080
R0200		647 k€

	Activités en non-vie		Activités en vie	
	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)
	C0090	C0100	C0110	C0120
Engagements avec participation aux bénéfices — Prestations garanties	R0210			
Engagements avec participation aux bénéfices — Prestations discrétionnaires futures	R0220		5 488 k€	
Engagements d'assurance avec prestations indexées et en unités de compte	R0230		181 k€	
Autres engagements de (ré)assurance vie et de (ré)assurance santé	R0240		21 153 k€	
Montant total du capital sous risque pour tous les engagements de (ré)assurance vie	R0250			13 632 k€

Calcul du MCR global

		C0130
MCR linéaire	R0300	4 218 k€
Capital de solvabilité requis	R0310	26 627 k€
Plafond du MCR	R0320	11 982 k€
Plancher du MCR	R0330	6 657 k€
MCR combiné	R0340	6 657 k€
Seuil plancher absolu du MCR	R0350	3 700 k€
Minimum de capital requis	R0400	6 657 k€

Calcul du montant notionnel du MCR en non-vie et en vie

		Activités en non-vie	Activités en vie
		C0140	C0150
Montant notionnel du MCR linéaire	R0500	3 571 k€	647 k€
Montant notionnel du SCR hors capital supplémentaire (calcul annuel ou dernier calcul)	R0510	22 541 k€	4 086 k€
Plafond du montant notionnel du MCR	R0520	10 143 k€	1 839 k€
Plancher du montant notionnel du MCR	R0530	5 635 k€	1 022 k€
Montant notionnel du MCR combiné	R0540	5 635 k€	1 022 k€
Seuil plancher absolu du montant notionnel du MCR	R0550	2 500 k€	3 700 k€
Montant notionnel du MCR	R0560	5 635 k€	3 700 k€

Mutuelle Renault

S.02.01

Bilan

		Valeur Solvabilité 2
		C0010
Actifs		
Immobilisations incorporelles	R0030	
Actifs d'impôts différés	R0040	384 K€
Excédent du régime de retraite	R0050	
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	R0060	8 625 K€
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	R0070	68 984 K€
<i>Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)</i>	R0080	
<i>Détentions dans des entreprises liées, y compris participations</i>	R0090	3 084 K€
<i>Actions</i>	R0100	
<i>Actions — cotées</i>	R0110	
<i>Actions — non cotées</i>	R0120	
<i>Obligations</i>	R0130	39 585 K€
<i>Obligations d'État</i>	R0140	11 362 K€
<i>Obligations d'entreprise</i>	R0150	18 785 K€
<i>Titres structurés</i>	R0160	9 438 K€
<i>Titres garantis</i>	R0170	
<i>Organismes de placement collectif</i>	R0180	26 079 K€
<i>Produits dérivés</i>	R0190	
<i>Dépôts autres que les équivalents de trésorerie</i>	R0200	236 K€
<i>Autres investissements</i>	R0210	
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	R0220	
Prêts et prêts hypothécaires	R0230	
<i>Avances sur police</i>	R0240	
<i>Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers</i>	R0250	
<i>Autres prêts et prêts hypothécaires</i>	R0260	
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	R0270	
<i>Non-vie et santé similaire à la non-vie</i>	R0280	
<i>Non-vie hors santé</i>	R0290	
<i>Santé similaire à la non-vie</i>	R0300	
<i>Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés</i>	R0310	
<i>Santé similaire à la vie</i>	R0320	
<i>Vie hors santé, UC et indexés</i>	R0330	
<i>Vie UC et indexés</i>	R0340	
Dépôts auprès des cédantes	R0350	
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	R0360	1 733 K€
Créances nées d'opérations de réassurance	R0370	
Autres créances (hors assurance)	R0380	818 K€
Actions propres auto-détenues (directement)	R0390	
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	R0400	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	R0410	7 064 K€
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	R0420	
Total de l'actif	R0500	87 608 K€
Passifs		
Provisions techniques non-vie	R0510	8 785 K€
<i>Provisions techniques non-vie (hors santé)</i>	R0520	
<i>Provisions techniques calculées comme un tout</i>	R0530	
<i>Meilleure estimation</i>	R0540	
<i>Marge de risque</i>	R0550	
<i>Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)</i>	R0560	8 785 K€
<i>Provisions techniques calculées comme un tout</i>	R0570	
<i>Meilleure estimation</i>	R0580	7 904 K€
<i>Marge de risque</i>	R0590	881 K€
Provisions techniques vie (hors UC et indexés)	R0600	
<i>Provisions techniques santé (similaire à la vie)</i>	R0610	
<i>Provisions techniques calculées comme un tout</i>	R0620	
<i>Meilleure estimation</i>	R0630	
<i>Marge de risque</i>	R0640	
<i>Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés)</i>	R0650	
<i>Provisions techniques calculées comme un tout</i>	R0660	
<i>Meilleure estimation</i>	R0670	
<i>Marge de risque</i>	R0680	
Provisions techniques UC et indexés	R0690	
<i>Provisions techniques calculées comme un tout</i>	R0700	
<i>Meilleure estimation</i>	R0710	
<i>Marge de risque</i>	R0720	
Autres provisions techniques	R0730	
Passifs éventuels	R0740	
Provisions autres que les provisions techniques	R0750	
Provisions pour retraite	R0760	904 K€
Dépôts des réassureurs	R0770	
Passifs d'impôts différés	R0780	1 960 K€
Produits dérivés	R0790	
Dettes envers des établissements de crédit	R0800	0 K€
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	R0810	
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	R0820	955 K€
Dettes nées d'opérations de réassurance	R0830	
Autres dettes (hors assurance)	R0840	7 313 K€
Passifs subordonnés	R0850	
<i>Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base</i>	R0860	
<i>Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base</i>	R0870	
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	R0880	
Total du passif	R0900	19 917 K€
Excédent d'actif sur passif	R1000	67 691 K€

Mutuelle Renault

S.05.01

Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité

		Ligne d'activité pour : engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)			Total
		Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assistance	
		C0010	C0020	C0110	
					C0200
Primes émises					
Brut — Assurance directe	R0110	63 501 K€			63 501 K€
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0120				
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130				
Part des réassureurs	R0140				
Net	R0200	63 501 K€			63 501 K€
Primes acquises					
Brut — Assurance directe	R0210	63 501 K€			63 501 K€
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0220				
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230				
Part des réassureurs	R0240				
Net	R0300	63 501 K€			63 501 K€
Charge des sinistres					
Brut — Assurance directe	R0310	54 536 K€			54 536 K€
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0320				
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330				
Part des réassureurs	R0340				
Net	R0400	54 536 K€			54 536 K€
Variation des autres provisions techniques					
Brut — Assurance directe	R0410	948K€			948K€
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0420				
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430				
Part des réassureurs	R0440				
Net	R0500	948K€			948K€
Dépenses engagées	R0550	8 866K€			8 866K€
Autres dépenses	R1200				
Total des dépenses	R1300				8 866K€

Mutuelle Renault

S.05.01

Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité

		Ligne d'activité pour : engagements d'assurance vie						Engagements de réassurance vie		Total
		Assurance maladie	Assurance avec participation aux bénéfices	Assurance indexée et en unités de compte	Autres assurances vie	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance santé	Réassurance maladie	Réassurance vie	
		C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	
Primes émises										
Brut	R1410									
Part des réassureurs	R1420									
Net	R1500									
Primes acquises										
Brut	R1510									
Part des réassureurs	R1520									
Net	R1600									
Charge des sinistres										
Brut	R1610									
Part des réassureurs	R1620									
Net	R1700									
Variation des autres provisions techniques										
Brut	R1710									
Part des réassureurs	R1720									
Net	R1800									
Dépenses engagées										
Autres dépenses	R2500									
Total des dépenses	R2600									

Mutuelle Renault
S.05.02
Primes, sinistres et dépenses par pays

		Pays d'origine						Total 5 principaux pays et pays d'origine
		5 principaux pays (par montant de primes brutes émises) — engagements en non-vie						
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	
R0010								
		C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140
Primes émises								
Brut — Assurance directe	R0110	63 501 K€						63 501 K€
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0120							
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130							
Part des réassureurs	R0140							
Net	R0200	63 501 K€						63 501 K€
Primes acquises								
Brut — Assurance directe	R0210	63 501 K€						63 501 K€
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0220							
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230							
Part des réassureurs	R0240							
Net	R0300	63 501 K€						63 501 K€
Charge des sinistres								
Brut — Assurance directe	R0310	54 536 K€						54 536 K€
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0320							
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330							
Part des réassureurs	R0340							
Net	R0400	54 536 K€						54 536 K€
Variation des autres provisions techniques								
Brut — Assurance directe	R0410	948 K€						948 K€
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0420							
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430							
Part des réassureurs	R0440							
Net	R0500	948 K€						948 K€
Dépenses engagées	R0550	8 866 K€						8 866 K€
Autres dépenses	R1200							
Total des dépenses	R1300							8 866 K€

		Pays d'origine						Total 5 principaux pays et pays d'origine
		5 principaux pays (par montant de primes brutes émises) — engagements en vie						
		C0150	C0160	C0170	C0180	C0190	C0200	
R1400								
		C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280
Primes émises								
Brut	R1410							
Part des réassureurs	R1420							
Net	R1500							
Primes acquises								
Brut	R1510							
Part des réassureurs	R1520							
Net	R1600							
Charge des sinistres								
Brut	R1610							
Part des réassureurs	R1620							
Net	R1700							
Variation des autres provisions techniques								
Brut	R1710							
Part des réassureurs	R1720							
Net	R1800							
Dépenses engagées	R1900							
Autres dépenses	R2500							
Total des dépenses	R2600							

Mutuelle Renault
S.12.01
Provisions techniques vie et santé SLT

		Assurance avec participation aux bénéfices	Autres assurances vie		Réassurance acceptée	Total (vie hors santé, y compris UC)
				Contrats sans options ni garanties		
		C0020	C0060	C0070	C0100	C0150
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010					
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0020					
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque						
Meilleure estimation						
Meilleure estimation brute	R0030					
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0080					
Meilleure estimation nette des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite — total	R0090					
Marge de risque	R0100					
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques						
Provisions techniques calculées comme un tout	R0110					
Meilleure estimation	R0120					
Marge de risque	R0130					
Provisions techniques — Total	R0200					

		Assurance santé (assurance directe)	Réassurance santé (réassurance acceptée)	Total (santé similaire à la vie)
		C0160	C0200	C0210
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010			
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0020			
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque				
Meilleure estimation				
Meilleure estimation brute	R0030			
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0080			
Meilleure estimation nette des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite — total	R0090			
Marge de risque	R0100			
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques				
Provisions techniques calculées comme un tout	R0110			
Meilleure estimation	R0120			
Marge de risque	R0130			
Provisions techniques — Total	R0200			

Mutuelle Renault						
S.17.01						
Provisions techniques non-vie						
		Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée		Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée		Total engagements en non-vie
		Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance de protection juridique	Assistance	
		C0020	C0030	C0110	C0120	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010					
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0050					
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque						
Meilleure estimation						
Provisions pour primes						
Brut	R0060	-1 744 K€				-1 744 K€
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0140					
Meilleure estimation nette des provisions pour primes	R0150	-1 744 K€				-1 744 K€
Provisions pour sinistres						
Brut	R0160	9 648 K€				9 648 K€
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0240					
Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres	R0250	9 648 K€				9 648 K€
Total meilleure estimation — brut	R0260	7 904 K€				7 904 K€
Total meilleure estimation — net	R0270	7 904 K€				7 904 K€
Marge de risque	R0280	881 K€				881 K€
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques						
Provisions techniques calculées comme un tout	R0290					
Meilleure estimation	R0300					
Marge de risque	R0310					
Provisions techniques — Total						
Provisions techniques — Total	R0320	8 785 K€				8 785 K€
Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie — total	R0330					
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite — total	R0340	8 785 K€				8 785 K€

Mutuelle Renault
S.19.01 - Année d'accident
Sinistres en non-vie

Sinistres en non-vie
 Total activités non-vie

Année d'accident / année de souscription	Z0021	Année d'accident
--	-------	------------------

Sinistres payés bruts (non cumulés)
 (valeur absolue)

Année		Année de développement										
		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 et +	
Précédentes	R0100											
N-9	R0160											
N-8	R0170											
N-7	R0180											
N-6	R0190											
N-5	R0200											
N-4	R0210											
N-3	R0220											
N-2	R0230	47 726 K€	4 553 K€	8 K€								
N-1	R0240	48 976 K€	4 491 K€									
N	R0250	49 511 K€										

Pour l'année en cours		Somme des années (cumulés)	
C0170		C0180	
Précédentes	R0100		
N-9	R0160		
N-8	R0170		
N-7	R0180		
N-6	R0190		
N-5	R0200		
N-4	R0210		
N-3	R0220		
N-2	R0230	8 K€	52 287 K€
N-1	R0240	4 491 K€	53 467 K€
N	R0250	49 511 K€	49 511 K€
Total	R0260	54 010 K€	155 265 K€

S.19.01 - Année de souscription
Sinistres en non-vie

Sinistres en non-vie
 Total activités non-vie

Année d'accident / année de souscription	R0170	Année d'accident
--	-------	------------------

Sinistres payés bruts (non cumulés)
 (valeur absolue)

Année		Année de développement										
		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 et +	
Précédentes	R0100											
N-9	R0160											
N-8	R0170											
N-7	R0180											
N-6	R0190											
N-5	R0200											
N-4	R0210											
N-3	R0220											
N-2	R0230											
N-1	R0240	5 745 K€	110 K€	108 K€								
N	R0250	5 901 K€										

En fin d'année		C0360
Précédentes	R0100	
N-9	R0160	
N-8	R0170	
N-7	R0180	
N-6	R0190	
N-5	R0200	
N-4	R0210	1 K€
N-3	R0220	5 K€
N-2	R0230	13 K€
N-1	R0240	112 K€
N	R0250	6 159 K€
Total	R0260	6 290 K€

Mutuelle Renault

S.22.01

Impact des mesures relatives aux garanties de long terme et des mesures transitoires

		Montant avec mesures relatives aux garanties de long terme et mesures transitoires	Impact des mesures transitoires sur les provisions techniques	Impact des mesures transitoires sur les taux d'intérêt	Impact d'une correction pour volatilité fixée à zéro	Impact d'un ajustement égalisateur fixe à zéro
		C0010	C0030	C0050	C0070	C0090
Provisions techniques	R0010					
Fonds propres de base	R0020					
Fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0050					
Capital de solvabilité requis	R0090					
Fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0100					
Minimum de capital requis	R0110					

Mutuelle Renault

S.23.01

Fonds propres

		Total	Niveau 1 non restreint	Niveau 1 restreint	Niveau 2	Niveau 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
Fonds propres de base avant déduction pour participations dans d'autres secteurs financiers, comme prévu à l'article 68 du règlement délégué 2015/35						
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)	R0010					
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	R0030					
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0040	229 K€	229 K€			
Comptes mutualistes subordonnés	R0050					
Fonds excédentaires	R0070					
Actions de préférence	R0090					
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence	R0110					
Réserve de réconciliation	R0130	67 462 K€	67 462 K€			
Passifs subordonnés	R0140					
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets	R0160					
Autres éléments de fonds propres approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds propres de base non spécifiés supra	R0180					
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II						
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II	R0220					
Déductions						
Déductions pour participations dans des établissements de crédit et des établissements financiers	R0230					
Total fonds propres de base après déductions	R0290	67 691 K€	67 691 K€			
Fonds propres auxiliaires						
Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, callable sur demande	R0300					
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et appelables sur demande, pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0310					
Actions de préférence non libérées et non appelées, callable sur demande	R0320					
Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des passifs subordonnés sur demande	R0330					
Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0340					
Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0350					
Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE	R0360					
Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, de la directive 2009/138/CE	R0370					
Autres fonds propres auxiliaires	R0390					
Total fonds propres auxiliaires	R0400					
Fonds propres éligibles et disponibles						
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0500	67 691 K€	67 691 K€			
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0510	67 691 K€	67 691 K€			
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0540	67 691 K€	67 691 K€			
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0550	67 691 K€	67 691 K€			
Capital de solvabilité requis	R0580	17 426 K€				
Minimum de capital requis	R0600	4 357 K€				
Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis	R0620	388%				
Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital requis	R0640	1554%				

		C0060
Réserve de réconciliation		
Excédent d'actif sur passif	R0700	67 691 K€
Actions propres (détenues directement et indirectement)	R0710	
Dividendes, distributions et charges prévisibles	R0720	
Autres éléments de fonds propres de base	R0730	229 K€
Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et aux fonds cantonnés	R0740	
Réserve de réconciliation	R0760	67 462 K€
Bénéfices attendus		
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités vie	R0770	
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités non-vie	R0780	1 744 K€
Total bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP)	R0790	1 744 K€

Mutuelle Renault

S.25.01

Capital de solvabilité requis – pour les entreprises qui utilisent la formule standard

		Capital de solvabilité requis brut	Simplifications
		C0110	C0120
Risque de marché	R0010	8 907 k€	
Risque de défaut de la contrepartie	R0020	1 112 k€	
Risque de souscription en vie	R0030		
Risque de souscription en santé	R0040	11 639 k€	
Risque de souscription en non-vie	R0050		
Diversification	R0060	-4 946 k€	
Risque lié aux immobilisations incorporelles	R0070		
Capital de solvabilité requis de base	R0100	16 712 k€	

		Value
		C0100
Calcul du capital de solvabilité requis		
Risque opérationnel	R0130	2 290 k€
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques	R0140	
Capacité d'absorption de pertes des impôts différés	R0150	-1 575 k€
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE	R0160	
Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire	R0200	17 426 k€
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	R0210	
Capital de solvabilité requis	R0220	17 426 k€
Autres informations sur le SCR		
Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée	R0400	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante	R0410	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés	R0420	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement égalisateur	R0430	
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304	R0440	

		USP
		C0090
Risque de souscription en vie	R0030	
Risque de souscription en santé	R0040	
Risque de souscription en non-vie	R0050	

Energie Mutuelle

S.02.01

Bilan

		Valeur Solvabilité 2
		C0010
Actifs		
Immobilisations incorporelles	R0030	333 K€
Actifs d'impôts différés	R0040	774 K€
Excédent du régime de retraite	R0050	
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	R0060	
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	R0070	10 136 K€
<i>Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)</i>	R0080	
<i>Détentions dans des entreprises liées, y compris participations</i>	R0090	933 K€
<i>Actions</i>	R0100	124 K€
<i>Actions — cotées</i>	R0110	124 K€
<i>Actions — non cotées</i>	R0120	
<i>Obligations</i>	R0130	3 493 K€
<i>Obligations d'État</i>	R0140	
<i>Obligations d'entreprise</i>	R0150	3 493 K€
<i>Titres structurés</i>	R0160	
<i>Titres garantis</i>	R0170	
<i>Organismes de placement collectif</i>	R0180	1 194 K€
<i>Produits dérivés</i>	R0190	
<i>Dépôts autres que les équivalents de trésorerie</i>	R0200	4 391 K€
<i>Autres investissements</i>	R0210	
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	R0220	
Prêts et prêts hypothécaires	R0230	
<i>Avances sur police</i>	R0240	
<i>Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers</i>	R0250	
<i>Autres prêts et prêts hypothécaires</i>	R0260	
<i>Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance</i>	R0270	4 595 K€
<i>Non-vie et santé similaire à la non-vie</i>	R0280	3 280 K€
<i>Non-vie hors santé</i>	R0290	
<i>Santé similaire à la non-vie</i>	R0300	3 280 K€
<i>Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés</i>	R0310	1 315 K€
<i>Santé similaire à la vie</i>	R0320	1 315 K€
<i>Vie hors santé, UC et indexés</i>	R0330	
<i>Vie UC et indexés</i>	R0340	
<i>Dépôts auprès des cédantes</i>	R0350	
<i>Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires</i>	R0360	826 K€
<i>Créances nées d'opérations de réassurance</i>	R0370	
<i>Autres créances (hors assurance)</i>	R0380	15 652 K€
<i>Actions propres auto-détenues (directement)</i>	R0390	
<i>Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)</i>	R0400	
<i>Trésorerie et équivalents de trésorerie</i>	R0410	6 924 K€
<i>Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus</i>	R0420	952 K€
Total de l'actif	R0500	40 192 K€
Passifs		
Provisions techniques non-vie	R0510	10 106 K€
<i>Provisions techniques non-vie (hors santé)</i>	R0520	
<i>Provisions techniques calculées comme un tout</i>	R0530	
<i>Meilleure estimation</i>	R0540	
<i>Marge de risque</i>	R0550	
<i>Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)</i>	R0560	10 106 K€
<i>Provisions techniques calculées comme un tout</i>	R0570	
<i>Meilleure estimation</i>	R0580	9 661 K€
<i>Marge de risque</i>	R0590	445 K€
Provisions techniques vie (hors UC et indexés)	R0600	1 504 K€
<i>Provisions techniques santé (similaire à la vie)</i>	R0610	1 504 K€
<i>Provisions techniques calculées comme un tout</i>	R0620	
<i>Meilleure estimation</i>	R0630	1 471 K€
<i>Marge de risque</i>	R0640	34 K€
<i>Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés)</i>	R0650	
<i>Provisions techniques calculées comme un tout</i>	R0660	
<i>Meilleure estimation</i>	R0670	
<i>Marge de risque</i>	R0680	
Provisions techniques UC et indexés	R0690	
<i>Provisions techniques calculées comme un tout</i>	R0700	
<i>Meilleure estimation</i>	R0710	
<i>Marge de risque</i>	R0720	
<i>Autres provisions techniques</i>	R0730	
Passifs éventuels	R0740	
Provisions autres que les provisions techniques	R0750	36 K€
<i>Provisions pour retraite</i>	R0760	
<i>Dépôts des réassureurs</i>	R0770	
<i>Passifs d'impôts différés</i>	R0780	774 K€
<i>Produits dérivés</i>	R0790	
<i>Dettes envers des établissements de crédit</i>	R0800	
<i>Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit</i>	R0810	
<i>Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires</i>	R0820	35 K€
<i>Dettes nées d'opérations de réassurance</i>	R0830	4 959 K€
<i>Autres dettes (hors assurance)</i>	R0840	7 096 K€
<i>Passifs subordonnés</i>	R0850	1 452 K€
<i>Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base</i>	R0860	
<i>Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base</i>	R0870	1 452 K€
<i>Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus</i>	R0880	1 K€
Total du passif	R0900	25 964 K€
Excédent d'actif sur passif	R1000	14 227 K€

Energie Mutuelle

S.05.01

Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité

		Ligne d'activité pour : engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)			Total
		Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assistance	
		C0010	C0020	C0110	C0200
Primes émises					
Brut — Assurance directe	R0110	30 926 K€			30 926 K€
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0120	2 254 K€			2 254 K€
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130				
Part des réassureurs	R0140	10 275 K€			10 275 K€
Net	R0200	22 906 K€			22 906 K€
Primes acquises					
Brut — Assurance directe	R0210	30 926 K€			30 926 K€
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0220	2 254 K€			2 254 K€
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230				
Part des réassureurs	R0240	10 275 K€			10 275 K€
Net	R0300	22 906 K€			22 906 K€
Charge des sinistres					
Brut — Assurance directe	R0310	22 802 K€			22 802 K€
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0320	2 308 K€			2 308 K€
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330				
Part des réassureurs	R0340	8 871 K€			8 871 K€
Net	R0400	16 239 K€			16 239 K€
Variation des autres provisions techniques					
Brut — Assurance directe	R0410	387K€			387K€
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0420				
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430				
Part des réassureurs	R0440	348K€			348K€
Net	R0500	39K€			39K€
Dépenses engagées	R0550				
Autres dépenses	R1200				
Total des dépenses	R1300				

Energie Mutuelle

S.05.01

Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité

		Ligne d'activité pour : engagements d'assurance vie					Engagements de réassurance vie		Total	
		Assurance maladie	Assurance avec participation aux bénéfices	Assurance indexée et en unités de compte	Autres assurances vie	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance santé	Réassurance maladie		Réassurance vie
		C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270		C0280
Primes émises										
Brut	R1410									
Part des réassureurs	R1420									
Net	R1500									
Primes acquises										
Brut	R1510									
Part des réassureurs	R1520									
Net	R1600									
Charge des sinistres										
Brut	R1610									
Part des réassureurs	R1620									
Net	R1700									
Variation des autres provisions techniques										
Brut	R1710									
Part des réassureurs	R1720									
Net	R1800									
Dépenses engagées										
Autres dépenses	R2500									
Total des dépenses	R2600									

Energie Mutuelle
S.05.02
Primes, sinistres et dépenses par pays

	R0010	Pays d'origine	5 principaux pays (par montant de primes brutes émises) — engagements en non-vie					Total 5 principaux pays et pays d'origine
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070
		C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140
Primes émises								
Brut — Assurance directe	R0110	30 926 K€						30 926 K€
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0120	2 254 K€						2 254 K€
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130							
Part des réassureurs	R0140	10 275 K€						10 275 K€
Net	R0200	22 906 K€						22 906 K€
Primes acquises								
Brut — Assurance directe	R0210	30 926 K€						30 926 K€
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0220	2 254 K€						2 254 K€
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230							
Part des réassureurs	R0240	10 275 K€						10 275 K€
Net	R0300	22 906 K€						22 906 K€
Charge des sinistres								
Brut — Assurance directe	R0310	22 802 K€						22 802 K€
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0320	2 308 K€						2 308 K€
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330							
Part des réassureurs	R0340	8 871 K€						8 871 K€
Net	R0400	16 239 K€						16 239 K€
Variation des autres provisions techniques								
Brut — Assurance directe	R0410	387 K€						387 K€
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0420							
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430							
Part des réassureurs	R0440	348 K€						348 K€
Net	R0500	39 K€						39 K€
Dépenses engagées	R0550							
Autres dépenses	R1200							
Total des dépenses	R1300							

	R1400	Pays d'origine	5 principaux pays (par montant de primes brutes émises) — engagements en vie					Total 5 principaux pays et pays d'origine
		C0150	C0160	C0170	C0180	C0190	C0200	C0210
		C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280
Primes émises								
Brut	R1410							
Part des réassureurs	R1420							
Net	R1500							
Primes acquises								
Brut	R1510							
Part des réassureurs	R1520							
Net	R1600							
Charge des sinistres								
Brut	R1610							
Part des réassureurs	R1620							
Net	R1700							
Variation des autres provisions techniques								
Brut	R1710							
Part des réassureurs	R1720							
Net	R1800							
Dépenses engagées	R1900							
Autres dépenses	R2500							
Total des dépenses	R2600							

Energie Mutuelle
S.12.01
Provisions techniques vie et santé SLT

		Assurance avec participation aux bénéfices	Autres assurances vie		Réassurance acceptée	Total (vie hors santé, y compris UC)
				Contrats sans options ni garanties		
		C0020	C0060	C0070	C0100	C0150
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010					
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0020					
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque						
Meilleure estimation						
Meilleure estimation brute	R0030					
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0080					
Meilleure estimation nette des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite — total	R0090					
Marge de risque	R0100					
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques						
Provisions techniques calculées comme un tout	R0110					
Meilleure estimation	R0120					
Marge de risque	R0130					
Provisions techniques — Total	R0200					

		Assurance santé (assurance directe)	Réassurance santé (réassurance acceptée)	Total (santé similaire à la vie)
		C0160	C0200	C0210
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010			
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0020			
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque				
Meilleure estimation				
Meilleure estimation brute	R0030			1 471 k€
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0080			1 315 k€
Meilleure estimation nette des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite — total	R0090			156 k€
Marge de risque	R0100			34 k€
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques				
Provisions techniques calculées comme un tout	R0110			
Meilleure estimation	R0120			
Marge de risque	R0130			
Provisions techniques — Total	R0200			1 504 k€

Energie Mutuelle						
S.17.01						
Provisions techniques non-vie						
		Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée		Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée		Total engagements en non-vie
		Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance de protection juridique	Assistance	
		C0020	C0030	C0110	C0120	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010					
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0050					
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque						
Meilleure estimation						
Provisions pour primes						
Brut	R0060	270 K€				270 K€
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0140	211 K€				211 K€
Meilleure estimation nette des provisions pour primes	R0150	59 K€				59 K€
Provisions pour sinistres						
Brut	R0160	9 391 K€				9 391 K€
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0240	3 068 K€				3 068 K€
Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres	R0250	6 322 K€				6 322 K€
Total meilleure estimation — brut	R0260	9 661 K€				9 661 K€
Total meilleure estimation — net	R0270	6 381 K€				6 381 K€
Marge de risque	R0280	445 K€				445 K€
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques						
Provisions techniques calculées comme un tout	R0290					
Meilleure estimation	R0300					
Marge de risque	R0310					
Provisions techniques — Total						
Provisions techniques — Total	R0320	10 106 K€				10 106 K€
Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie — total	R0330	3 280 K€				3 280 K€
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite — total	R0340	6 826 K€				6 826 K€

Energie Mutuelle
S.19.01 - Année d'accident
Sinistres en non-vie

Sinistres en non-vie
 Total activités non-vie

Année d'accident / année de souscription

Z0021	Année d'accident
-------	------------------

Sinistres payés bruts (non cumulés)
 (valeur absolue)

Année		Année de développement											
		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 et +		
Précédentes	R0100	C0010											
	N-9	R0160											
	N-8	R0170											
	N-7	R0180											
	N-6	R0190											
	N-5	R0200											
	N-4	R0210											
	N-3	R0220											
	N-2	R0230											
	N-1	R0240											
	N	R0250											

		Pour l'année en cours	Somme des années (cumulés)	
		C0170	C0180	
Précédentes	R0100			
	N-9	R0160		
	N-8	R0170		
	N-7	R0180		
	N-6	R0190		
	N-5	R0200		
	N-4	R0210		
	N-3	R0220		
	N-2	R0230		
	N-1	R0240		
	N	R0250		
	Total	R0260		

S.19.01 - Année de souscription
Sinistres en non-vie

Sinistres en non-vie
 Total activités non-vie

Année d'accident / année de souscription

R0170	Année d'accident
-------	------------------

Sinistres payés bruts (non cumulés)
 (valeur absolue)

Année		Année de développement										
		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 et +	
Précédentes	R0100	C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0290	C0300
	N-9	R0160										
	N-8	R0170										
	N-7	R0180										
	N-6	R0190										
	N-5	R0200										
	N-4	R0210										
	N-3	R0220										
	N-2	R0230										
	N-1	R0240										
	N	R0250										

		En fin d'année	
		C0360	
Précédentes	R0100		
	N-9	R0160	
	N-8	R0170	
	N-7	R0180	
	N-6	R0190	
	N-5	R0200	
	N-4	R0210	
	N-3	R0220	
	N-2	R0230	
	N-1	R0240	
	N	R0250	
	Total	R0260	

Energie Mutuelle

S.22.01

Impact des mesures relatives aux garanties de long terme et des mesures transitoires

		Montant avec mesures relatives aux garanties de long terme et mesures transitoires	Impact des mesures transitoires sur les provisions techniques	Impact des mesures transitoires sur les taux d'intérêt	Impact d'une correction pour volatilité fixée à zéro	Impact d'un ajustement égalisateur fixe à zéro
		C0010	C0030	C0050	C0070	C0090
Provisions techniques	R0010	11 610 K€			20 K€	
Fonds propres de base	R0020	15 679 K€			-7 K€	
Fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0050	15 679 K€			-7 K€	
Capital de solvabilité requis	R0090	7 731 K€			1 K€	
Fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0100	14 727 K€			-7 K€	
Minimum de capital requis	R0110	2 500 K€				

Energie Mutuelle

S.23.01

Fonds propres

		Total	Niveau 1 non restreint	Niveau 1 restreint	Niveau 2	Niveau 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
Fonds propres de base avant déduction pour participations dans d'autres secteurs financiers, comme prévu à l'article 68 du règlement délégué 2015/35						
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)	R0010					
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	R0030					
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0040	229 K€	229 K€			
Comptes mutualistes subordonnés	R0050					
Fonds excédentaires	R0070					
Actions de préférence	R0090					
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence	R0110					
Réserve de réconciliation	R0130	13 999 K€	13 999 K€			
Passifs subordonnés	R0140	1 452 K€			1 452 K€	
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets	R0160					
Autres éléments de fonds propres approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds propres de base non spécifiés supra	R0180					
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II						
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II	R0220					
Déductions						
Déductions pour participations dans des établissements de crédit et des établissements financiers	R0230					
Total fonds propres de base après déductions	R0290	15 679 K€	14 227 K€		1 452 K€	
Fonds propres auxiliaires						
Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, callable sur demande	R0300					
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et appelables sur demande, pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0310					
Actions de préférence non libérées et non appelées, callable sur demande	R0320					
Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des passifs subordonnés sur demande	R0330					
Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0340					
Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0350					
Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE	R0360					
Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, de la directive 2009/138/CE	R0370					
Autres fonds propres auxiliaires	R0390					
Total fonds propres auxiliaires	R0400					
Fonds propres éligibles et disponibles						
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0500	15 679 K€	14 227 K€		1 452 K€	
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0510	15 679 K€	14 227 K€		1 452 K€	
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0540	15 679 K€	14 227 K€		1 452 K€	
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0550	14 727 K€	14 227 K€		500 K€	
Capital de solvabilité requis	R0580	7 731 K€				
Minimum de capital requis	R0600	2 500 K€				
Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis	R0620	203%				
Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital requis	R0640	589%				

		C0060
Réserve de réconciliation		
Excédent d'actif sur passif	R0700	14 227 K€
Actions propres (détenues directement et indirectement)	R0710	
Dividendes, distributions et charges prévisibles	R0720	
Autres éléments de fonds propres de base	R0730	229 K€
Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et aux fonds cantonnés	R0740	
Réserve de réconciliation	R0760	13 999 K€
Bénéfices attendus		
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités vie	R0770	
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités non-vie	R0780	583 K€
Total bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP)	R0790	583 K€

Energie Mutuelle

S.25.01

Capital de solvabilité requis – pour les entreprises qui utilisent la formule standard

		Capital de solvabilité requis brut	Simplifications
		C0110	C0120
Risque de marché	R0010	765 k€	
Risque de défaut de la contrepartie	R0020	3 093 k€	
Risque de souscription en vie	R0030		
Risque de souscription en santé	R0040	4 510 k€	
Risque de souscription en non-vie	R0050		
Diversification	R0060	-2 014 k€	
Risque lié aux immobilisations incorporelles	R0070	267 k€	
Capital de solvabilité requis de base	R0100	6 621 k€	

		Value
		C0100
Calcul du capital de solvabilité requis		
Risque opérationnel	R0130	1 109 k€
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques	R0140	
Capacité d'absorption de pertes des impôts différés	R0150	
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE	R0160	
Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire	R0200	7 731 k€
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	R0210	
Capital de solvabilité requis	R0220	7 731 k€
Autres informations sur le SCR		
Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée	R0400	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante	R0410	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés	R0420	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement égalisateur	R0430	
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304	R0440	

		USP
		C0090
Risque de souscription en vie	R0030	
Risque de souscription en santé	R0040	
Risque de souscription en non-vie	R0050	

Energie Mutuelle

S.28.02

Minimum de capital requis (MCR) — Activités d'assurance ou de réassurance à la fois vie et non-vie

Activités en non-vie	Activités en vie
Résultat	Résultat
[MCR]	[MCR]

Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance non-vie

	C0010	C0020
R0010		

	Activités en non-vie		Activités en vie	
	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)
	C0030	C0040	C0050	C0060
Assurance frais médicaux et réassurance proportionnelle y afférente	R0020			
Assurance de protection du revenu, y compris réassurance proportionnelle y afférente	R0030			
Assurance indemnisation des travailleurs et réassurance proportionnelle y afférente	R0040			
Assurance de responsabilité civile automobile et réassurance proportionnelle y afférente	R0050			
Autre assurance des véhicules à moteur et réassurance proportionnelle y afférente	R0060			
Assurance maritime, aérienne et transport et réassurance proportionnelle y afférente	R0070			
Assurance incendie et autres dommages aux biens et réassurance proportionnelle y afférente	R0080			
Assurance de responsabilité civile générale et réassurance proportionnelle y afférente	R0090			
Assurance crédit et cautionnement et réassurance proportionnelle y afférente	R0100			
Assurance de protection juridique et réassurance proportionnelle y afférente	R0110			
Assurance assistance et réassurance proportionnelle y afférente	R0120			
Assurance pertes pécuniaires diverses et réassurance proportionnelle y afférente	R0130			
Réassurance santé non proportionnelle	R0140			
Réassurance accidents non proportionnelle	R0150			
Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	R0160			
Réassurance dommages non proportionnelle	R0170			

Activités en non-vie	Activités en vie
Résultat	Résultat
[MCR]	[MCR]

Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance vie

	C0070	C0080
R0200		

	Activités en non-vie		Activités en vie	
	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)
	C0090	C0100	C0110	C0120
Engagements avec participation aux bénéfices — Prestations garanties	R0210			
Engagements avec participation aux bénéfices — Prestations discrétionnaires futures	R0220			
Engagements d'assurance avec prestations indexées et en unités de compte	R0230			
Autres engagements de (ré)assurance vie et de (ré)assurance santé	R0240			
Montant total du capital sous risque pour tous les engagements de (ré)assurance vie	R0250			

Calcul du MCR global

		C0130
MCR linéaire	R0300	1 272 k€
Capital de solvabilité requis	R0310	7 087 k€
Plafond du MCR	R0320	3 189 k€
Plancher du MCR	R0330	1 772 k€
MCR combiné	R0340	1 772 k€
Seuil plancher absolu du MCR	R0350	2 500 k€
Minimum de capital requis	R0400	2 500 k€

Calcul du montant notionnel du MCR en non-vie et en vie

		Activités en non-vie	Activités en vie
		C0140	C0150
Montant notionnel du MCR linéaire	R0500		
Montant notionnel du SCR hors capital supplémentaire (calcul annuel ou dernier calcul)	R0510		
Plafond du montant notionnel du MCR	R0520		
Plancher du montant notionnel du MCR	R0530		
Montant notionnel du MCR combiné	R0540		
Seuil plancher absolu du montant notionnel du MCR	R0550		
Montant notionnel du MCR	R0560		

CMAV

S.02.01

Bilan

		Valeur Solvabilité 2
		C0010
Actifs		
Immobilisations incorporelles	R0030	
Actifs d'impôts différés	R0040	3 472 K€
Excédent du régime de retraite	R0050	
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	R0060	
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	R0070	632 398 K€
<i>Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)</i>	R0080	985 K€
<i>Détentions dans des entreprises liées, y compris participations</i>	R0090	68 396 K€
<i>Actions</i>	R0100	864 K€
<i>Actions — cotées</i>	R0110	
<i>Actions — non cotées</i>	R0120	864 K€
<i>Obligations</i>	R0130	383 485 K€
<i>Obligations d'État</i>	R0140	291 523 K€
<i>Obligations d'entreprise</i>	R0150	82 763 K€
<i>Titres structurés</i>	R0160	9 199 K€
<i>Titres garantis</i>	R0170	
<i>Organismes de placement collectif</i>	R0180	178 668 K€
<i>Produits dérivés</i>	R0190	
<i>Dépôts autres que les équivalents de trésorerie</i>	R0200	
<i>Autres investissements</i>	R0210	
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	R0220	43 729 K€
<i>Prêts et prêts hypothécaires</i>	R0230	143 K€
<i>Avances sur police</i>	R0240	143 K€
<i>Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers</i>	R0250	
<i>Autres prêts et prêts hypothécaires</i>	R0260	
<i>Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance</i>	R0270	-38 K€
<i>Non-vie et santé similaire à la non-vie</i>	R0280	
<i>Non-vie hors santé</i>	R0290	
<i>Santé similaire à la non-vie</i>	R0300	
<i>Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés</i>	R0310	
<i>Santé similaire à la vie</i>	R0320	
<i>Vie hors santé, UC et indexés</i>	R0330	
<i>Vie UC et indexés</i>	R0340	-38 K€
<i>Dépôts auprès des cédantes</i>	R0350	
<i>Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires</i>	R0360	4 625 K€
<i>Créances nées d'opérations de réassurance</i>	R0370	
<i>Autres créances (hors assurance)</i>	R0380	4 809 K€
<i>Actions propres auto-détenues (directement)</i>	R0390	
<i>Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)</i>	R0400	
<i>Trésorerie et équivalents de trésorerie</i>	R0410	15 446 K€
<i>Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus</i>	R0420	2 460 K€
Total de l'actif	R0500	707 043 K€
Passifs		
Provisions techniques non-vie	R0510	
<i>Provisions techniques non-vie (hors santé)</i>	R0520	
<i>Provisions techniques calculées comme un tout</i>	R0530	
<i>Meilleure estimation</i>	R0540	
<i>Marge de risque</i>	R0550	
<i>Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)</i>	R0560	
<i>Provisions techniques calculées comme un tout</i>	R0570	
<i>Meilleure estimation</i>	R0580	
<i>Marge de risque</i>	R0590	
Provisions techniques vie (hors UC et indexés)	R0600	340 515 K€
<i>Provisions techniques santé (similaire à la vie)</i>	R0610	
<i>Provisions techniques calculées comme un tout</i>	R0620	
<i>Meilleure estimation</i>	R0630	
<i>Marge de risque</i>	R0640	
<i>Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés)</i>	R0650	340 515 K€
<i>Provisions techniques calculées comme un tout</i>	R0660	
<i>Meilleure estimation</i>	R0670	337 775 K€
<i>Marge de risque</i>	R0680	2 740 K€
Provisions techniques UC et indexés	R0690	42 740 K€
<i>Provisions techniques calculées comme un tout</i>	R0700	42 740 K€
<i>Meilleure estimation</i>	R0710	
<i>Marge de risque</i>	R0720	
<i>Autres provisions techniques</i>	R0730	
Passifs éventuels	R0740	
<i>Provisions autres que les provisions techniques</i>	R0750	212 K€
<i>Provisions pour retraite</i>	R0760	
<i>Dépôts des réassureurs</i>	R0770	
<i>Passifs d'impôts différés</i>	R0780	44 275 K€
<i>Produits dérivés</i>	R0790	
<i>Dettes envers des établissements de crédit</i>	R0800	
<i>Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit</i>	R0810	0 K€
<i>Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires</i>	R0820	329 K€
<i>Dettes nées d'opérations de réassurance</i>	R0830	39 K€
<i>Autres dettes (hors assurance)</i>	R0840	16 769 K€
<i>Passifs subordonnés</i>	R0850	40 000 K€
<i>Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base</i>	R0860	
<i>Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base</i>	R0870	40 000 K€
<i>Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus</i>	R0880	
Total du passif	R0900	484 879 K€
Excédent d'actif sur passif	R1000	222 164 K€

CMAV**S.05.01****Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité**

		Ligne d'activité pour : engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)			Total
		Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assistance	
		C0010	C0020	C0110	
					C0200
Primes émises					
Brut — Assurance directe	R0110				
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0120				
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130				
Part des réassureurs	R0140				
Net	R0200				
Primes acquises					
Brut — Assurance directe	R0210				
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0220				
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230				
Part des réassureurs	R0240				
Net	R0300				
Charge des sinistres					
Brut — Assurance directe	R0310				
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0320				
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330				
Part des réassureurs	R0340				
Net	R0400				
Variation des autres provisions techniques					
Brut — Assurance directe	R0410				
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0420				
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430				
Part des réassureurs	R0440				
Net	R0500				
Dépenses engagées	R0550				
Autres dépenses	R1200				
Total des dépenses	R1300				

CMAV

S.05.01

Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité

	Ligne d'activité pour : engagements d'assurance vie						Engagements de réassurance vie		Total
	Assurance maladie	Assurance avec participation aux bénéfices	Assurance indexée et en unités de compte	Autres assurances vie	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance santé	Réassurance maladie	Réassurance vie	
	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	
Primes émises									
Brut	R1410	7 861 K€	352 K€						8 213 K€
Part des réassureurs	R1420		22 K€						22 K€
Net	R1500	7 861 K€	329 K€						8 191 K€
Primes acquises									
Brut	R1510	8 105 K€	403 K€						8 508 K€
Part des réassureurs	R1520		19 K€						19 K€
Net	R1600	8 105 K€	384 K€						8 489 K€
Charge des sinistres									
Brut	R1610	23 206 K€	3 493 K€						26 699 K€
Part des réassureurs	R1620								
Net	R1700	23 206 K€	3 493 K€						26 699 K€
Variation des autres provisions techniques									
Brut	R1710	-10 239 K€	201 K€						-10 038 K€
Part des réassureurs	R1720		0 K€						0 K€
Net	R1800	-10 239 K€	201 K€						-10 038 K€
Dépenses engagées	R1900	1 431 K€	239 K€						1 670 K€
Autres dépenses	R2500								
Total des dépenses	R2600								1 670 K€

CMAV
S.05.02
Primes, sinistres et dépenses par pays

	Pays d'origine	5 principaux pays (par montant de primes brutes émises) — engagements en non-vie					Total 5 principaux pays et pays d'origine
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060
R0010							
	C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140
Primes émises							
Brut — Assurance directe	R0110						
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0120						
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130						
Part des réassureurs	R0140						
Net	R0200						
Primes acquises							
Brut — Assurance directe	R0210						
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0220						
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230						
Part des réassureurs	R0240						
Net	R0300						
Charge des sinistres							
Brut — Assurance directe	R0310						
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0320						
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330						
Part des réassureurs	R0340						
Net	R0400						
Variation des autres provisions techniques							
Brut — Assurance directe	R0410						
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0420						
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430						
Part des réassureurs	R0440						
Net	R0500						
Dépenses engagées	R0550						
Autres dépenses	R1200						
Total des dépenses	R1300						

	Pays d'origine	5 principaux pays (par montant de primes brutes émises) — engagements en vie					Total 5 principaux pays et pays d'origine
		C0150	C0160	C0170	C0180	C0190	C0200
R1400							
	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280
Primes émises							
Brut	R1410	8 213 K€					8 213 K€
Part des réassureurs	R1420	22 K€					22 K€
Net	R1500	8 191 K€					8 191 K€
Primes acquises							
Brut	R1510	8 508 K€					8 508 K€
Part des réassureurs	R1520	19 K€					19 K€
Net	R1600	8 489 K€					8 489 K€
Charge des sinistres							
Brut	R1610	26 699 K€					26 699 K€
Part des réassureurs	R1620						
Net	R1700	26 699 K€					26 699 K€
Variation des autres provisions techniques							
Brut	R1710	-10 038 K€					-10 038 K€
Part des réassureurs	R1720	0 K€					0 K€
Net	R1800	-10 038 K€					-10 038 K€
Dépenses engagées	R1900	1 670 K€					1 670 K€
Autres dépenses	R2500						
Total des dépenses	R2600						1 670 K€

CMAV
S.12.01
Provisions techniques vie et santé SLT

		Assurance avec participation aux bénéfices	Autres assurances vie		Réassurance acceptée	Total (vie hors santé, y compris UC)
				Contrats sans options ni garanties		
		C0020	C0060	C0070	C0100	C0150
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010					42 740 K€
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0020					-38 K€
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque						
Meilleure estimation						
Meilleure estimation brute	R0030	391 957 K€				391 957 K€
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0080					
Meilleure estimation nette des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite — total	R0090	391 957 K€				391 957 K€
Marge de risque	R0100	2 740 K€				2 740 K€
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques						
Provisions techniques calculées comme un tout	R0110					
Meilleure estimation	R0120	-54 182 K€				-54 182 K€
Marge de risque	R0130					
Provisions techniques — Total	R0200	340 515 k€				383 255 k€

		Assurance santé (assurance directe)	Réassurance santé (réassurance acceptée)	Total (santé similaire à la vie)
				C0160
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010			
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0020			
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque				
Meilleure estimation				
Meilleure estimation brute	R0030			
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0080			
Meilleure estimation nette des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite — total	R0090			
Marge de risque	R0100			
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques				
Provisions techniques calculées comme un tout	R0110			
Meilleure estimation	R0120			
Marge de risque	R0130			
Provisions techniques — Total	R0200			

CMAV**S.22.01****Impact des mesures relatives aux garanties de long terme et des mesures transitoires**

		Montant avec mesures relatives aux garanties de long terme et mesures transitoires	Impact des mesures transitoires sur les provisions techniques	Impact des mesures transitoires sur les taux d'intérêt	Impact d'une correction pour volatilité fixée à zéro	Impact d'un ajustement égalisateur fixe à zéro
		C0010	C0030	C0050	C0070	C0090
Provisions techniques	R0010	383 255 K€	54 182 K€		694 K€	
Fonds propres de base	R0020	262 164 K€	-36 833 K€		-472 K€	
Fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0050	233 810 K€	-36 750 K€		-471 K€	
Capital de solvabilité requis	R0090	23 292 K€	166 K€		2 K€	
Fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0100	223 557 K€	-36 432 K€		-443 K€	
Minimum de capital requis	R0110	6 962 K€	2 005 K€		145 K€	

CMAV

S.23.01

Fonds propres

		Total	Niveau 1 non restreint	Niveau 1 restreint	Niveau 2	Niveau 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
Fonds propres de base avant déduction pour participations dans d'autres secteurs financiers, comme prévu à l'article 68 du règlement délégué 2015/35						
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)	R0010	480 K€	480 K€			
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	R0030					
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0040					
Comptes mutualistes subordonnés	R0050					
Fonds excédentaires	R0070					
Actions de préférence	R0090					
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence	R0110					
Réserve de réconciliation	R0130	221 684 K€	221 684 K€			
Passifs subordonnés	R0140	40 000 K€			40 000 K€	
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets	R0160					
Autres éléments de fonds propres approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds propres de base non spécifiés supra	R0180					
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II						
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II	R0220					
Déductions						
Déductions pour participations dans des établissements de crédit et des établissements financiers	R0230					
Total fonds propres de base après déductions	R0290	262 164 K€	222 164 K€		40 000 K€	
Fonds propres auxiliaires						
Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, callable sur demande	R0300					
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et appelables sur demande, pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0310					
Actions de préférence non libérées et non appelées, callable sur demande	R0320					
Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des passifs subordonnés sur demande	R0330					
Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0340					
Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0350					
Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE	R0360					
Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, de la directive 2009/138/CE	R0370					
Autres fonds propres auxiliaires	R0390					
Total fonds propres auxiliaires	R0400					
Fonds propres éligibles et disponibles						
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0500	262 164 K€	222 164 K€		40 000 K€	
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0510	262 164 K€	222 164 K€		40 000 K€	
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0540	233 810 K€	222 164 K€		11 646 K€	
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0550	223 557 K€	222 164 K€		1 392 K€	
Capital de solvabilité requis	R0580	23 292 K€				
Minimum de capital requis	R0600	6 962 K€				
Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis	R0620	1004%				
Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital requis	R0640	3211%				

		C0060
Réserve de réconciliation		
Excédent d'actif sur passif	R0700	222 164 K€
Actions propres (détenues directement et indirectement)	R0710	
Dividendes, distributions et charges prévisibles	R0720	
Autres éléments de fonds propres de base	R0730	480 K€
Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et aux fonds cantonnés	R0740	
Réserve de réconciliation	R0760	221 684 K€
Bénéfices attendus		
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités vie	R0770	1 511 K€
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités non-vie	R0780	
Total bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP)	R0790	1 511 K€

CMAV**S.25.01****Capital de solvabilité requis – pour les entreprises qui utilisent la formule standard**

		Capital de solvabilité requis brut	Simplifications
		C0110	C0120
Risque de marché	R0010	50 076 k€	
Risque de défaut de la contrepartie	R0020	2 296 k€	
Risque de souscription en vie	R0030	2 071 k€	Risque CAT - Simplification par les capitaux sous risque
Risque de souscription en santé	R0040		
Risque de souscription en non-vie	R0050		
Diversification	R0060	-3 171 k€	
Risque lié aux immobilisations incorporelles	R0070		
Capital de solvabilité requis de base	R0100	51 273 k€	

		Value
		C0100
Calcul du capital de solvabilité requis		
Risque opérationnel	R0130	1 580 k€
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques	R0140	-18 590 k€
Capacité d'absorption de pertes des impôts différés	R0150	-10 971 k€
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE	R0160	
Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire	R0200	23 292 k€
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	R0210	
Capital de solvabilité requis	R0220	23 292 k€
Autres informations sur le SCR		
Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée	R0400	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante	R0410	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés	R0420	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement égalisateur	R0430	
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304	R0440	

		USP
		C0090
Risque de souscription en vie	R0030	
Risque de souscription en santé	R0040	
Risque de souscription en non-vie	R0050	

CMAV

S.28.02

Minimum de capital requis (MCR) — Activités d'assurance ou de réassurance à la fois vie et non-vie

Activités en non-vie	Activités en vie
Résultat	Résultat
[MCR]	[MCR]

Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance non-vie

	C0010	C0020
R0010		

	Activités en non-vie		Activités en vie	
	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)
	C0030	C0040	C0050	C0060
Assurance frais médicaux et réassurance proportionnelle y afférente	R0020			
Assurance de protection du revenu, y compris réassurance proportionnelle y afférente	R0030			
Assurance indemnisation des travailleurs et réassurance proportionnelle y afférente	R0040			
Assurance de responsabilité civile automobile et réassurance proportionnelle y afférente	R0050			
Autre assurance des véhicules à moteur et réassurance proportionnelle y afférente	R0060			
Assurance maritime, aérienne et transport et réassurance proportionnelle y afférente	R0070			
Assurance incendie et autres dommages aux biens et réassurance proportionnelle y afférente	R0080			
Assurance de responsabilité civile générale et réassurance proportionnelle y afférente	R0090			
Assurance crédit et cautionnement et réassurance proportionnelle y afférente	R0100			
Assurance de protection juridique et réassurance proportionnelle y afférente	R0110			
Assurance assistance et réassurance proportionnelle y afférente	R0120			
Assurance pertes pécuniaires diverses et réassurance proportionnelle y afférente	R0130			
Réassurance santé non proportionnelle	R0140			
Réassurance accidents non proportionnelle	R0150			
Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	R0160			
Réassurance dommages non proportionnelle	R0170			

Activités en non-vie	Activités en vie
Résultat	Résultat
[MCR]	[MCR]

Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance vie

	C0070	C0080
R0200		

	Activités en non-vie		Activités en vie	
	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)
	C0090	C0100	C0110	C0120
Engagements avec participation aux bénéfices — Prestations garanties	R0210			
Engagements avec participation aux bénéfices — Prestations discrétionnaires futures	R0220		272 216 k€	
Engagements d'assurance avec prestations indexées et en unités de compte	R0230		65 559 k€	
Autres engagements de (ré)assurance vie et de (ré)assurance santé	R0240		42 778 k€	
Montant total du capital sous risque pour tous les engagements de (ré)assurance vie	R0250			

Calcul du MCR global

		C0130
MCR linéaire	R0300	6 962 k€
Capital de solvabilité requis	R0310	23 292 k€
Plafond du MCR	R0320	10 481 k€
Plancher du MCR	R0330	5 823 k€
MCR combiné	R0340	6 962 k€
Seuil plancher absolu du MCR	R0350	3 700 k€
Minimum de capital requis	R0400	6 962 k€

Calcul du montant notionnel du MCR en non-vie et en vie

		Activités en non-vie	Activités en vie
		C0140	C0150
Montant notionnel du MCR linéaire	R0500		
Montant notionnel du SCR hors capital supplémentaire (calcul annuel ou dernier calcul)	R0510		
Plafond du montant notionnel du MCR	R0520		
Plancher du montant notionnel du MCR	R0530		
Montant notionnel du MCR combiné	R0540		
Seuil plancher absolu du montant notionnel du MCR	R0550		
Montant notionnel du MCR	R0560		

Quatrem
S.02.01
Bilan

		Valeur Solvabilité 2
		C0010
Actifs		
Immobilisations incorporelles	R0030	
Actifs d'impôts différés	R0040	557 311 K€
Excédent du régime de retraite	R0050	
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	R0060	
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	R0070	8 578 923 K€
<i>Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)</i>	R0080	320 K€
<i>Détentions dans des entreprises liées, y compris participations</i>	R0090	18 913 K€
<i>Actions</i>	R0100	1 692 K€
<i>Actions — cotées</i>	R0110	
<i>Actions — non cotées</i>	R0120	1 692 K€
<i>Obligations</i>	R0130	5 585 657 K€
<i>Obligations d'État</i>	R0140	4 309 177 K€
<i>Obligations d'entreprise</i>	R0150	1 138 908 K€
<i>Titres structurés</i>	R0160	136 738 K€
<i>Titres garantis</i>	R0170	833 K€
<i>Organismes de placement collectif</i>	R0180	2 959 007 K€
<i>Produits dérivés</i>	R0190	-106 K€
<i>Dépôts autres que les équivalents de trésorerie</i>	R0200	13 440 K€
<i>Autres investissements</i>	R0210	
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	R0220	309 545 K€
<i>Prêts et prêts hypothécaires</i>	R0230	
<i>Avances sur police</i>	R0240	
<i>Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers</i>	R0250	
<i>Autres prêts et prêts hypothécaires</i>	R0260	
<i>Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance</i>	R0270	235 198 K€
<i>Non-vie et santé similaire à la non-vie</i>	R0280	-39 399 K€
<i>Non-vie hors santé</i>	R0290	
<i>Santé similaire à la non-vie</i>	R0300	-39 399 K€
<i>Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés</i>	R0310	274 597 K€
<i>Santé similaire à la vie</i>	R0320	102 993 K€
<i>Vie hors santé, UC et indexés</i>	R0330	171 604 K€
<i>Vie UC et indexés</i>	R0340	
<i>Dépôts auprès des cédantes</i>	R0350	399 773 K€
<i>Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires</i>	R0360	242 212 K€
<i>Créances nées d'opérations de réassurance</i>	R0370	
<i>Autres créances (hors assurance)</i>	R0380	15 417 K€
<i>Actions propres auto-détenues (directement)</i>	R0390	
<i>Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)</i>	R0400	
<i>Trésorerie et équivalents de trésorerie</i>	R0410	50 057 K€
<i>Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus</i>	R0420	3 065 K€
Total de l'actif	R0500	10 391 501 K€
Passifs		
<i>Provisions techniques non-vie</i>	R0510	680 250 K€
<i>Provisions techniques non-vie (hors santé)</i>	R0520	
<i>Provisions techniques calculées comme un tout</i>	R0530	
<i>Meilleure estimation</i>	R0540	
<i>Marge de risque</i>	R0550	
<i>Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)</i>	R0560	680 250 K€
<i>Provisions techniques calculées comme un tout</i>	R0570	
<i>Meilleure estimation</i>	R0580	586 370 K€
<i>Marge de risque</i>	R0590	93 881 K€
<i>Provisions techniques vie (hors UC et indexés)</i>	R0600	6 111 999 K€
<i>Provisions techniques santé (similaire à la vie)</i>	R0610	684 924 K€
<i>Provisions techniques calculées comme un tout</i>	R0620	
<i>Meilleure estimation</i>	R0630	677 472 K€
<i>Marge de risque</i>	R0640	7 453 K€
<i>Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés)</i>	R0650	5 427 074 K€
<i>Provisions techniques calculées comme un tout</i>	R0660	
<i>Meilleure estimation</i>	R0670	5 205 264 K€
<i>Marge de risque</i>	R0680	221 810 K€
<i>Provisions techniques UC et indexés</i>	R0690	314 135 K€
<i>Provisions techniques calculées comme un tout</i>	R0700	314 135 K€
<i>Meilleure estimation</i>	R0710	
<i>Marge de risque</i>	R0720	
<i>Autres provisions techniques</i>	R0730	
<i>Passifs éventuels</i>	R0740	
<i>Provisions autres que les provisions techniques</i>	R0750	
<i>Provisions pour retraite</i>	R0760	
<i>Dépôts des réassureurs</i>	R0770	78 130 K€
<i>Passifs d'impôts différés</i>	R0780	895 891 K€
<i>Produits dérivés</i>	R0790	
<i>Dettes envers des établissements de crédit</i>	R0800	8 K€
<i>Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit</i>	R0810	3 318 K€
<i>Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires</i>	R0820	135 376 K€
<i>Dettes nées d'opérations de réassurance</i>	R0830	57 273 K€
<i>Autres dettes (hors assurance)</i>	R0840	116 960 K€
<i>Passifs subordonnés</i>	R0850	151 000 K€
<i>Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base</i>	R0860	
<i>Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base</i>	R0870	151 000 K€
<i>Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus</i>	R0880	3 159 K€
Total du passif	R0900	8 547 500 K€
Excédent d'actif sur passif	R1000	1 844 001 K€

Quatrem

S.05.01

Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité

		Ligne d'activité pour : engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)			Total
		Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assistance	
		C0010	C0020	C0110	C0200
Primes émises					
Brut — Assurance directe	R0110	709 670 K€	212 594 K€		922 264 K€
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0120	160 581 K€	38 000 K€		198 581 K€
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130				
Part des réassureurs	R0140	82 174 K€	28 273 K€		110 447 K€
Net	R0200	788 077 K€	222 321 K€		1 010 399 K€
Primes acquises					
Brut — Assurance directe	R0210	716 063 K€	208 511 K€		924 574 K€
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0220	155 172 K€	66 439 K€		221 611 K€
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230				
Part des réassureurs	R0240	112 022 K€	39 329 K€		151 352 K€
Net	R0300	759 212 K€	235 621 K€		994 833 K€
Charge des sinistres					
Brut — Assurance directe	R0310	585 509 K€	108 696 K€		694 205 K€
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0320	139 951 K€	28 846 K€		168 797 K€
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330				
Part des réassureurs	R0340	87 880 K€	2 666 K€		90 546 K€
Net	R0400	637 580 K€	134 876 K€		772 456 K€
Variation des autres provisions techniques					
Brut — Assurance directe	R0410	-821K€	-62 643K€		-63 464K€
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0420	-5 528K€	9 865K€		4 338K€
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430				
Part des réassureurs	R0440				
Net	R0500	-6 349K€	-52 777K€		-59 126K€
Dépenses engagées	R0550	158 956K€	30 782K€		189 738K€
Autres dépenses	R1200				
Total des dépenses	R1300				189 738K€

Quatrem

S.05.01

Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité

	Ligne d'activité pour : engagements d'assurance vie						Engagements de réassurance vie		Total
	Assurance maladie	Assurance avec participation aux bénéfices	Assurance indexée et en unités de compte	Autres assurances vie	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance santé	Réassurance maladie	Réassurance vie	
	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	
Primes émises									
Brut	R1410	70 073 K€	145 439 K€	20 742 K€	144 676 K€			83 133 K€	464 062 K€
Part des réassureurs	R1420	3 084 K€			20 347 K€			4 860 K€	28 291 K€
Net	R1500		145 439 K€	20 742 K€	124 329 K€			78 273 K€	435 771 K€
Primes acquises									
Brut	R1510	69 180 K€	142 743 K€	22 212 K€	135 897 K€			114 506 K€	484 538 K€
Part des réassureurs	R1520	10 669 K€	1 548 K€		25 148 K€			14 732 K€	52 097 K€
Net	R1600	58 511 K€	141 195 K€	22 212 K€	110 749 K€			99 774 K€	432 441 K€
Charge des sinistres									
Brut	R1610	43 071 K€	159 940 K€	656 567 K€	113 178 K€	121 359 K€	41 213 K€	42 193 K€	1 177 522 K€
Part des réassureurs	R1620	6 015 K€	4 149 K€		20 727 K€	2 891 K€	396 K€	14 411 K€	48 589 K€
Net	R1700	37 057 K€	155 791 K€	656 567 K€	92 451 K€	118 468 K€	40 817 K€	27 782 K€	1 128 932 K€
Variation des autres provisions techniques									
Brut	R1710	-6 395 K€	68 150 K€	-514 773 K€	8 042 K€	-67 803 K€	11 315 K€	49 992 K€	-451 472 K€
Part des réassureurs	R1720	-58 K€	-3 988 K€		492 K€			287 K€	-3 266 K€
Net	R1800	-6 337 K€	72 138 K€	-514 773 K€	7 550 K€	-67 803 K€	11 315 K€	49 705 K€	-448 206 K€
Dépenses engagées	R1900	23 040 K€	29 556 K€	3 981 K€	15 960 K€	24 038 K€	4 724 K€	9 011 K€	110 310 K€
Autres dépenses	R2500								
Total des dépenses	R2600								110 310 K€

Quatrem
S.05.02
Primes, sinistres et dépenses par pays

	Pays d'origine	5 principaux pays (par montant de primes brutes émises) — engagements en non-vie					Total 5 principaux pays et pays d'origine
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060
R0010	C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140
Primes émises							
Brut — Assurance directe	R0110	922 264 K€					922 264 K€
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0120	198 581 K€					198 581 K€
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130						
Part des réassureurs	R0140	110 447 K€					110 447 K€
Net	R0200	1 010 399 K€					1 010 399 K€
Primes acquises							
Brut — Assurance directe	R0210	924 574 K€					924 574 K€
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0220	221 611 K€					221 611 K€
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230						
Part des réassureurs	R0240	151 352 K€					151 352 K€
Net	R0300	994 833 K€					994 833 K€
Charge des sinistres							
Brut — Assurance directe	R0310	694 205 K€					694 205 K€
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0320	168 797 K€					168 797 K€
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330						
Part des réassureurs	R0340	90 546 K€					90 546 K€
Net	R0400	772 456 K€					772 456 K€
Variation des autres provisions techniques							
Brut — Assurance directe	R0410	-63 464 K€					-63 464 K€
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0420	4 338 K€					4 338 K€
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430						
Part des réassureurs	R0440						
Net	R0500	-59 126 K€					-59 126 K€
Dépenses engagées	R0550	189 738 K€					189 738 K€
Autres dépenses	R1200						
Total des dépenses	R1300						189 738 K€

	Pays d'origine	5 principaux pays (par montant de primes brutes émises) — engagements en vie					Total 5 principaux pays et pays d'origine
		C0150	C0160	C0170	C0180	C0190	C0200
R1400	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280
Primes émises							
Brut	R1410	464 062 K€					464 062 K€
Part des réassureurs	R1420	28 291 K€					28 291 K€
Net	R1500	435 771 K€					435 771 K€
Primes acquises							
Brut	R1510	484 538 K€					484 538 K€
Part des réassureurs	R1520	52 097 K€					52 097 K€
Net	R1600	432 441 K€					432 441 K€
Charge des sinistres							
Brut	R1610	1 177 522 K€					1 177 522 K€
Part des réassureurs	R1620	48 589 K€					48 589 K€
Net	R1700	1 128 932 K€					1 128 932 K€
Variation des autres provisions techniques							
Brut	R1710	-451 472 K€					-451 472 K€
Part des réassureurs	R1720	-3 266 K€					-3 266 K€
Net	R1800	-448 206 K€					-448 206 K€
Dépenses engagées	R1900	110 310 K€					110 310 K€
Autres dépenses	R2500						
Total des dépenses	R2600						110 310 K€

Quatrem

S.12.01

Provisions techniques vie et santé SLT

		Assurance avec participation aux bénéfices	Autres assurances vie		Réassurance acceptée	Total (vie hors santé, y compris UC)
				Contrats sans options ni garanties		
		C0020	C0060	C0070	C0100	C0150
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010					314 135 K€
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0020					
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque						
Meilleure estimation						
Meilleure estimation brute	R0030	5 134 385 K€		713 762 K€	262 238 K€	6 110 385 K€
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0080	71 711 K€		73 068 K€	26 825 K€	171 604 K€
Meilleure estimation nette des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite — total	R0090	5 062 673 K€		640 695 K€	235 413 K€	5 938 781 K€
Marge de risque	R0100	195 960 K€	15 679 K€		10 171 K€	221 810 K€
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques						
Provisions techniques calculées comme un tout	R0110					
Meilleure estimation	R0120	-843 609 K€		-24 501 K€	-37 010 K€	-905 121 K€
Marge de risque	R0130					
Provisions techniques — Total	R0200	4 486 735 k€	704 941 k€		235 399 k€	5 741 210 k€

		Assurance santé (assurance directe)	Réassurance santé (réassurance acceptée)	Total (santé similaire à la vie)
		C0160	C0200	C0210
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010			
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0020			
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque				
Meilleure estimation				
Meilleure estimation brute	R0030		205 093 K€	742 977 k€
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0080		12 403 K€	102 993 k€
Meilleure estimation nette des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite — total	R0090		192 690 K€	639 983 k€
Marge de risque	R0100	889 K€	2 083 K€	7 453 k€
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques				
Provisions techniques calculées comme un tout	R0110			
Meilleure estimation	R0120		-15 516 K€	-65 505 k€
Marge de risque	R0130			
Provisions techniques — Total	R0200	19 957 K€	191 660 K€	684 924 k€

Quatrem						
S.17.01						
Provisions techniques non-vie						
		Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée		Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée		Total engagements en non-vie
		Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance de protection juridique	Assistance	
		C0020	C0030	C0110	C0120	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010					
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0050					
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque						
Meilleure estimation						
Provisions pour primes						
Brut	R0060	-412 096 K€	-166 365 K€			-578 461 K€
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0140	-217 105 K€	-99 027 K€			-316 132 K€
Meilleure estimation nette des provisions pour primes	R0150	-194 991 K€	-67 338 K€			-262 329 K€
Provisions pour sinistres						
Brut	R0160	402 855 K€	798 750 K€			1 201 605 K€
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0240	166 366 K€	111 897 K€			278 263 K€
Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres	R0250	236 488 K€	686 853 K€			923 342 K€
Total meilleure estimation — brut	R0260	-9 242 K€	632 386 K€			623 144 K€
Total meilleure estimation — net	R0270	41 497 K€	619 515 K€			661 013 K€
Marge de risque	R0280	31 462 K€	62 380 K€			93 842 K€
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques						
Provisions techniques calculées comme un tout	R0290					
Meilleure estimation	R0300	-256 K€	-35 383 K€			-35 639 K€
Marge de risque	R0310					
Provisions techniques — Total						
Provisions techniques — Total	R0320	21 964 K€	659 383 K€			681 347 K€
Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie — total	R0330	-50 739 K€	12 870 K€			-37 869 K€
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite — total	R0340	72 704 K€	646 512 K€			719 216 K€

Quatrem

S.19.01 - Année d'accident

Sinistres en non-vie

Sinistres en non-vie
Total activités non-vie

Année d'accident / année de souscription

Z0021	Année d'accident
-------	------------------

Sinistres payés bruts (non cumulés)
(valeur absolue)

		Année de développement										
Année		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 et +	
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110
Précédentes	R0100											126 890 K€
N-9	R0160											
N-8	R0170											
N-7	R0180											
N-6	R0190											
N-5	R0200											
N-4	R0210	28 133 K€	41 983 K€	11 098 K€	190 K€	593 K€						
N-3	R0220	26 401 K€	44 428 K€		2 204 K€							
N-2	R0230	331 124 K€	196 210 K€	48 823 K€								
N-1	R0240	406 381 K€										
N	R0250	484 007 K€										

		Pour l'année en cours	Somme des années (cumulés)
		C0170	C0180
Précédentes	R0100	126 890 K€	126 890 K€
N-9	R0160		
N-8	R0170		
N-7	R0180		
N-6	R0190		
N-5	R0200		
N-4	R0210	593 K€	81 997 K€
N-3	R0220	2 204 K€	82 302 K€
N-2	R0230	48 823 K€	576 157 K€
N-1	R0240	227 279 K€	633 661 K€
N	R0250	484 007 K€	484 007 K€
Total	R0260	889 796 K€	1 985 014 K€

S.19.01 - Année de souscription

Sinistres en non-vie

Sinistres en non-vie
Total activités non-vie

Année d'accident / année de souscription

R0170	Année d'accident
-------	------------------

Sinistres payés bruts (non cumulés)
(valeur absolue)

		Année de développement										
Année		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 et +	
		C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0290	C0300
Précédentes	R0100											
N-9	R0160											
N-8	R0170											
N-7	R0180											
N-6	R0190											
N-5	R0200											
N-4	R0210					1 592 K€						
N-3	R0220				2 593 K€							
N-2	R0230			50 354 K€								
N-1	R0240		429 783 K€									
N	R0250	700 177 K€										

		En fin d'année
		C0360
Précédentes	R0100	
N-9	R0160	2 328 K€
N-8	R0170	726 K€
N-7	R0180	130 K€
N-6	R0190	323 K€
N-5	R0200	589 K€
N-4	R0210	1 598 K€
N-3	R0220	2 656 K€
N-2	R0230	51 585 K€
N-1	R0240	434 375 K€
N	R0250	707 295 K€
Total	R0260	1 201 605 K€

Quatrem

S.22.01

Impact des mesures relatives aux garanties de long terme et des mesures transitoires

		Montant avec mesures relatives aux garanties de long terme et mesures transitoires	Impact des mesures transitoires sur les provisions techniques	Impact des mesures transitoires sur les taux d'intérêt	Impact d'une correction pour volatilité fixée à zéro	Impact d'un ajustement égalisateur fixe à zéro
		C0010	C0030	C0050	C0070	C0090
Provisions techniques	R0010	7 106 385 K€	1 006 264 K€		158 242 K€	
Fonds propres de base	R0020	1 995 001 K€	-669 866 K€		-158 242 K€	
Fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0050	1 995 001 K€	-669 866 K€		-158 242 K€	
Capital de solvabilité requis	R0090	573 000 K€	302 619 K€			
Fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0100	1 895 571 K€	-659 182 K€		-158 242 K€	
Minimum de capital requis	R0110	257 850 K€	53 416 K€			

Quatrem

S.23.01

Fonds propres

		Total	Niveau 1 non restreint	Niveau 1 restreint	Niveau 2	Niveau 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
Fonds propres de base avant déduction pour participations dans d'autres secteurs financiers, comme prévu à l'article 68 du règlement délégué 2015/35						
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)	R0010	510 426 K€	510 426 K€			
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	R0030					
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0040					
Comptes mutualistes subordonnés	R0050					
Fonds excédentaires	R0070					
Actions de préférence	R0090					
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence	R0110					
Réserve de réconciliation	R0130	1 333 574 K€	1 333 574 K€			
Passifs subordonnés	R0140	151 000 K€			151 000 K€	
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets	R0160					
Autres éléments de fonds propres approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds propres de base non spécifiés supra	R0180					
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II						
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II	R0220					
Déductions						
Déductions pour participations dans des établissements de crédit et des établissements financiers	R0230					
Total fonds propres de base après déductions	R0290	1 995 001 K€	1 844 001 K€		151 000 K€	
Fonds propres auxiliaires						
Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, callable sur demande	R0300					
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et appelables sur demande, pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0310					
Actions de préférence non libérées et non appelées, callable sur demande	R0320					
Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des passifs subordonnés sur demande	R0330					
Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0340					
Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0350					
Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE	R0360					
Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, de la directive 2009/138/CE	R0370					
Autres fonds propres auxiliaires	R0390					
Total fonds propres auxiliaires	R0400					
Fonds propres éligibles et disponibles						
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0500	1 995 001 K€	1 844 001 K€		151 000 K€	
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0510	1 995 001 K€	1 844 001 K€		151 000 K€	
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0540	1 995 001 K€	1 844 001 K€		151 000 K€	
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0550	1 895 571 K€	1 844 001 K€		51 570 K€	
Capital de solvabilité requis	R0580	573 000 K€				
Minimum de capital requis	R0600	257 850 K€				
Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis	R0620	348%				
Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital requis	R0640	735%				

		C0060
Réserve de réconciliation		
Excédent d'actif sur passif	R0700	1 844 001 K€
Actions propres (détenues directement et indirectement)	R0710	
Dividendes, distributions et charges prévisibles	R0720	
Autres éléments de fonds propres de base	R0730	510 426 K€
Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et aux fonds cantonnés	R0740	
Réserve de réconciliation	R0760	1 333 574 K€
Bénéfices attendus		
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités vie	R0770	78 715 K€
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités non-vie	R0780	61 258 K€
Total bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP)	R0790	139 973 K€

Quatrem

S.25.01

Capital de solvabilité requis – pour les entreprises qui utilisent la formule standard

		Capital de solvabilité requis brut	Simplifications
		C0110	C0120
Risque de marché	R0010	678 307 k€	
Risque de défaut de la contrepartie	R0020	52 344 k€	
Risque de souscription en vie	R0030	287 890 k€	Risque CAT - Simplification par les capitaux sous risque
Risque de souscription en santé	R0040	443 231 k€	
Risque de souscription en non-vie	R0050		
Diversification	R0060	-417 346 k€	
Risque lié aux immobilisations incorporelles	R0070		
Capital de solvabilité requis de base	R0100	1 044 425 k€	

		Value
		C0100
Calcul du capital de solvabilité requis		
Risque opérationnel	R0130	50 522 k€
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques	R0140	-221 072 k€
Capacité d'absorption de pertes des impôts différés	R0150	-300 875 k€
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE	R0160	
Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire	R0200	573 000 k€
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	R0210	
Capital de solvabilité requis	R0220	573 000 k€
Autres informations sur le SCR		
Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée	R0400	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante	R0410	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés	R0420	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement égalisateur	R0430	
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304	R0440	

		USP
		C0090
Risque de souscription en vie	R0030	
Risque de souscription en santé	R0040	
Risque de souscription en non-vie	R0050	

Quatrem

S.28.02

Minimum de capital requis (MCR) — Activités d'assurance ou de réassurance à la fois vie et non-vie

Activités en non-vie	Activités en vie
Résultat	Résultat
[MCR]	[MCR]

Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance non-vie

	C0010	C0020
R0010	132 112 k€	

	Activités en non-vie		Activités en vie	
	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)
	C0030	C0040	C0050	C0060
Assurance frais médicaux et réassurance proportionnelle y afférente	R0020	41 242 k€	758 125 k€	
Assurance de protection du revenu, y compris réassurance proportionnelle y afférente	R0030	584 132 k€	211 800 k€	
Assurance indemnisation des travailleurs et réassurance proportionnelle y afférente	R0040	395 k€		
Assurance de responsabilité civile automobile et réassurance proportionnelle y afférente	R0050			
Autre assurance des véhicules à moteur et réassurance proportionnelle y afférente	R0060			
Assurance maritime, aérienne et transport et réassurance proportionnelle y afférente	R0070			
Assurance incendie et autres dommages aux biens et réassurance proportionnelle y afférente	R0080			
Assurance de responsabilité civile générale et réassurance proportionnelle y afférente	R0090			
Assurance crédit et cautionnement et réassurance proportionnelle y afférente	R0100			
Assurance de protection juridique et réassurance proportionnelle y afférente	R0110			
Assurance assistance et réassurance proportionnelle y afférente	R0120			
Assurance pertes pécuniaires diverses et réassurance proportionnelle y afférente	R0130			
Réassurance santé non proportionnelle	R0140			
Réassurance accidents non proportionnelle	R0150			
Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	R0160			
Réassurance dommages non proportionnelle	R0170			

Activités en non-vie	Activités en vie
Résultat	Résultat
[MCR]	[MCR]

Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance vie

	C0070	C0080
R0200		140 626 k€

	Activités en non-vie		Activités en vie	
	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)
	C0090	C0100	C0110	C0120
Engagements avec participation aux bénéfices — Prestations garanties	R0210		3 629 188 k€	
Engagements avec participation aux bénéfices — Prestations discrétionnaires futures	R0220		589 876 k€	
Engagements d'assurance avec prestations indexées et en unités de compte	R0230		314 135 k€	
Autres engagements de (ré)assurance vie et de (ré)assurance santé	R0240		1 389 075 k€	
Montant total du capital sous risque pour tous les engagements de (ré)assurance vie	R0250			23 576 013 k€

Calcul du MCR global

		C0130
MCR linéaire	R0300	272 738 k€
Capital de solvabilité requis	R0310	573 000 k€
Plafond du MCR	R0320	257 850 k€
Plancher du MCR	R0330	143 250 k€
MCR combiné	R0340	257 850 k€
Seuil plancher absolu du MCR	R0350	6 200 k€
Minimum de capital requis	R0400	257 850 k€

Calcul du montant notionnel du MCR en non-vie et en vie

		Activités en non-vie	Activités en vie
		C0140	C0150
Montant notionnel du MCR linéaire	R0500	132 112 k€	140 626 k€
Montant notionnel du SCR hors capital supplémentaire (calcul annuel ou dernier calcul)	R0510	277 557 k€	295 443 k€
Plafond du montant notionnel du MCR	R0520	124 901 k€	132 949 k€
Plancher du montant notionnel du MCR	R0530	69 389 k€	73 861 k€
Montant notionnel du MCR combiné	R0540	124 901 k€	132 949 k€
Seuil plancher absolu du montant notionnel du MCR	R0550	2 500 k€	3 700 k€
Montant notionnel du MCR	R0560	124 901 k€	132 949 k€

AUXIA
S.02.01
Bilan

		Valeur Solvabilité 2
		C0010
Actifs		
Immobilisations incorporelles	R0030	
Actifs d'impôts différés	R0040	45 072 K€
Excédent du régime de retraite	R0050	
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	R0060	
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	R0070	1 450 374 K€
<i>Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)</i>	R0080	
<i>Détentions dans des entreprises liées, y compris participations</i>	R0090	8 310 K€
<i>Actions</i>	R0100	422 K€
<i>Actions — cotées</i>	R0110	
<i>Actions — non cotées</i>	R0120	422 K€
<i>Obligations</i>	R0130	804 796 K€
<i>Obligations d'État</i>	R0140	587 726 K€
<i>Obligations d'entreprise</i>	R0150	217 069 K€
<i>Titres structurés</i>	R0160	
<i>Titres garantis</i>	R0170	
<i>Organismes de placement collectif</i>	R0180	636 847 K€
<i>Produits dérivés</i>	R0190	
<i>Dépôts autres que les équivalents de trésorerie</i>	R0200	
<i>Autres investissements</i>	R0210	
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	R0220	85 521 K€
Prêts et prêts hypothécaires	R0230	
<i>Avances sur police</i>	R0240	
<i>Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers</i>	R0250	
<i>Autres prêts et prêts hypothécaires</i>	R0260	
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	R0270	99 851 K€
<i>Non-vie et santé similaire à la non-vie</i>	R0280	123 K€
<i>Non-vie hors santé</i>	R0290	
<i>Santé similaire à la non-vie</i>	R0300	123 K€
<i>Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés</i>	R0310	99 728 K€
<i>Santé similaire à la vie</i>	R0320	96 335 K€
<i>Vie hors santé, UC et indexés</i>	R0330	3 393 K€
<i>Vie UC et indexés</i>	R0340	
Dépôts auprès des cédantes	R0350	549 809 K€
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	R0360	7 212 K€
Créances nées d'opérations de réassurance	R0370	276 K€
Autres créances (hors assurance)	R0380	17 648 K€
Actions propres auto-détenues (directement)	R0390	
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	R0400	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	R0410	9 347 K€
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	R0420	
Total de l'actif	R0500	2 265 110 K€
Passifs		
Provisions techniques non-vie	R0510	-3 394 K€
<i>Provisions techniques non-vie (hors santé)</i>	R0520	
<i>Provisions techniques calculées comme un tout</i>	R0530	
<i>Meilleure estimation</i>	R0540	
<i>Marge de risque</i>	R0550	
<i>Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)</i>	R0560	-3 394 K€
<i>Provisions techniques calculées comme un tout</i>	R0570	
<i>Meilleure estimation</i>	R0580	-3 644 K€
<i>Marge de risque</i>	R0590	249 K€
Provisions techniques vie (hors UC et indexés)	R0600	1 719 896 K€
<i>Provisions techniques santé (similaire à la vie)</i>	R0610	85 271 K€
<i>Provisions techniques calculées comme un tout</i>	R0620	
<i>Meilleure estimation</i>	R0630	72 196 K€
<i>Marge de risque</i>	R0640	13 074 K€
<i>Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés)</i>	R0650	1 634 625 K€
<i>Provisions techniques calculées comme un tout</i>	R0660	
<i>Meilleure estimation</i>	R0670	1 621 407 K€
<i>Marge de risque</i>	R0680	13 218 K€
Provisions techniques UC et indexés	R0690	85 574 K€
<i>Provisions techniques calculées comme un tout</i>	R0700	85 574 K€
<i>Meilleure estimation</i>	R0710	
<i>Marge de risque</i>	R0720	
Autres provisions techniques	R0730	
Passifs éventuels	R0740	
Provisions autres que les provisions techniques	R0750	1 488 K€
Provisions pour retraite	R0760	
Dépôts des réassureurs	R0770	3 574 K€
Passifs d'impôts différés	R0780	118 593 K€
Produits dérivés	R0790	
Dettes envers des établissements de crédit	R0800	
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	R0810	
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	R0820	7 306 K€
Dettes nées d'opérations de réassurance	R0830	2 173 K€
Autres dettes (hors assurance)	R0840	26 644 K€
Passifs subordonnés	R0850	
<i>Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base</i>	R0860	
<i>Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base</i>	R0870	
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	R0880	5 361 K€
Total du passif	R0900	1 967 214 K€
Excédent d'actif sur passif	R1000	297 897 K€

AUXIA**S.05.01****Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité**

		Ligne d'activité pour : engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)			Total
		Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assistance	
		C0010	C0020	C0110	
Primes émises					
Brut — Assurance directe	R0110		15 899 K€		15 899 K€
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0120				
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130				
Part des réassureurs	R0140		322 K€		322 K€
Net	R0200		15 577 K€		15 577 K€
Primes acquises					
Brut — Assurance directe	R0210		15 034 K€		15 034 K€
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0220				
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230				
Part des réassureurs	R0240		322 K€		322 K€
Net	R0300		14 712 K€		14 712 K€
Charge des sinistres					
Brut — Assurance directe	R0310		8 770 K€		8 770 K€
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0320				
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330				
Part des réassureurs	R0340		81 K€		81 K€
Net	R0400		8 689 K€		8 689 K€
Variation des autres provisions techniques					
Brut — Assurance directe	R0410				
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0420				
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430				
Part des réassureurs	R0440				
Net	R0500				
Dépenses engagées	R0550		8 968 K€		8 968 K€
Autres dépenses	R1200				
Total des dépenses	R1300				8 968 K€

AUXIA

S.05.01

Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité

	Ligne d'activité pour : engagements d'assurance vie						Engagements de réassurance vie		Total
	Assurance maladie	Assurance avec participation aux bénéfices	Assurance indexée et en unités de compte	Autres assurances vie	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance santé	Réassurance maladie	Réassurance vie	
	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	
Primes émises									
Brut	R1410	13 558 K€	130 505 K€	64 K€				93 905 K€	238 031 K€
Part des réassureurs	R1420	11 223 K€	811 K€						12 034 K€
Net	R1500		129 694 K€	64 K€				93 905 K€	225 997 K€
Primes acquises									
Brut	R1510	13 558 K€	130 505 K€	64 K€				93 905 K€	238 031 K€
Part des réassureurs	R1520	11 223 K€	811 K€						12 034 K€
Net	R1600	2 334 K€	129 694 K€	64 K€				93 905 K€	225 997 K€
Charge des sinistres									
Brut	R1610	4 676 K€	99 089 K€	5 242 K€				33 514 K€	142 520 K€
Part des réassureurs	R1620	8 651 K€	466 K€						9 117 K€
Net	R1700	-3 975 K€	98 622 K€	5 242 K€				33 514 K€	133 403 K€
Variation des autres provisions techniques									
Brut	R1710	2 578 K€	9 878 K€	-501 K€				48 217 K€	60 172 K€
Part des réassureurs	R1720	2 766 K€	141 K€						2 907 K€
Net	R1800	-188 K€	9 737 K€	-501 K€				48 217 K€	57 265 K€
Dépenses engagées	R1900	-1 242 K€	56 607 K€	1 649 K€				15 088 K€	72 103 K€
Autres dépenses	R2500								
Total des dépenses	R2600								72 103 K€

AUXIA
S.05.02
Primes, sinistres et dépenses par pays

	Pays d'origine	5 principaux pays (par montant de primes brutes émises) — engagements en non-vie					Total 5 principaux pays et pays d'origine	
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070
R0010								
		C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140
Primes émises								
Brut — Assurance directe	R0110	15 899 K€						15 899 K€
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0120							
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130							
Part des réassureurs	R0140	322 K€						322 K€
Net	R0200	15 577 K€						15 577 K€
Primes acquises								
Brut — Assurance directe	R0210	15 034 K€						15 034 K€
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0220							
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230							
Part des réassureurs	R0240	322 K€						322 K€
Net	R0300	14 712 K€						14 712 K€
Charge des sinistres								
Brut — Assurance directe	R0310	8 770 K€						8 770 K€
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0320							
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330							
Part des réassureurs	R0340	81 K€						81 K€
Net	R0400	8 689 K€						8 689 K€
Variation des autres provisions techniques								
Brut — Assurance directe	R0410							
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0420							
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430							
Part des réassureurs	R0440							
Net	R0500							
Dépenses engagées	R0550	8 968 K€						8 968 K€
Autres dépenses	R1200							
Total des dépenses	R1300							8 968 K€

	Pays d'origine	5 principaux pays (par montant de primes brutes émises) — engagements en vie					Total 5 principaux pays et pays d'origine	
		C0150	C0160	C0170	C0180	C0190	C0200	C0210
R1400								
		C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280
Primes émises								
Brut	R1410	238 031 K€						238 031 K€
Part des réassureurs	R1420	12 034 K€						12 034 K€
Net	R1500	225 997 K€						225 997 K€
Primes acquises								
Brut	R1510	238 031 K€						238 031 K€
Part des réassureurs	R1520	12 034 K€						12 034 K€
Net	R1600	225 997 K€						225 997 K€
Charge des sinistres								
Brut	R1610	142 520 K€						142 520 K€
Part des réassureurs	R1620	9 117 K€						9 117 K€
Net	R1700	133 403 K€						133 403 K€
Variation des autres provisions techniques								
Brut	R1710	60 172 K€						60 172 K€
Part des réassureurs	R1720	2 907 K€						2 907 K€
Net	R1800	57 265 K€						57 265 K€
Dépenses engagées	R1900	72 103 K€						72 103 K€
Autres dépenses	R2500							
Total des dépenses	R2600							72 103 K€

AUXIA

S.12.01

Provisions techniques vie et santé SLT

		Assurance avec participation aux bénéfices	Autres assurances vie		Réassurance acceptée	Total (vie hors santé, y compris UC)
				Contrats sans options ni garanties		
		C0020	C0060	C0070	C0100	C0150
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010					85 574 K€
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0020					
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque						
Meilleure estimation						
Meilleure estimation brute	R0030	1 206 434 K€			548 333 K€	1 754 768 K€
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0080	3 393 K€				3 393 K€
Meilleure estimation nette des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite — total	R0090	1 203 041 K€			548 333 K€	1 751 375 K€
Marge de risque	R0100	13 173 K€			45 K€	13 218 K€
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques						
Provisions techniques calculées comme un tout	R0110					
Meilleure estimation	R0120	-129 530 K€			-3 830 K€	-133 361 K€
Marge de risque	R0130					
Provisions techniques — Total	R0200	1 090 077 k€			544 548 k€	1 720 198 k€

		Assurance santé (assurance directe)	Réassurance santé (réassurance acceptée)	Total (santé similaire à la vie)
				C0160
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010			
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0020			
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque				
Meilleure estimation				
Meilleure estimation brute	R0030			72 196 k€
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0080			96 335 k€
Meilleure estimation nette des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite — total	R0090			-24 138 k€
Marge de risque	R0100	13 074 K€		13 074 k€
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques				
Provisions techniques calculées comme un tout	R0110			
Meilleure estimation	R0120			
Marge de risque	R0130			
Provisions techniques — Total	R0200	85 271 K€		85 271 k€

AUXIA						
S.17.01						
Provisions techniques non-vie						
		Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée		Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée		Total engagements en non-vie
		Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance de protection juridique	Assistance	
		C0020	C0030	C0110	C0120	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010					
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0050					
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque						
Meilleure estimation						
Provisions pour primes						
Brut	R0060		-4 357 K€			-4 357 K€
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0140		108 K€			108 K€
Meilleure estimation nette des provisions pour primes	R0150		-4 465 K€			-4 465 K€
Provisions pour sinistres						
Brut	R0160		713 K€			713 K€
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0240		15 K€			15 K€
Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres	R0250		698 K€			698 K€
Total meilleure estimation — brut	R0260		-3 644 K€			-3 644 K€
Total meilleure estimation — net	R0270		-3 767 K€			-3 767 K€
Marge de risque	R0280		249 K€			249 K€
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques						
Provisions techniques calculées comme un tout	R0290					
Meilleure estimation	R0300					
Marge de risque	R0310					
Provisions techniques — Total						
Provisions techniques — Total	R0320		-3 394 K€			-3 394 K€
Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie — total	R0330		123 K€			123 K€
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite — total	R0340		-3 517 K€			-3 517 K€

AUXIA

S.19.01 - Année d'accident

Sinistres en non-vie

Sinistres en non-vie
Total activités non-vie

Année d'accident / année de souscription	Z0021	Année d'accident
--	-------	------------------

Sinistres payés bruts (non cumulés)
(valeur absolue)

Année	Année de développement										
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 et +	
Précédentes	R0100										
N-9	R0160	16 K€	17 K€								
N-8	R0170	58 K€	17 K€								
N-7	R0180	157 K€	34 K€								
N-6	R0190	179 K€	47 K€								
N-5	R0200	271 K€	52 K€								
N-4	R0210	313 K€	77 K€	8 K€	2 K€						
N-3	R0220	357 K€	299 K€	1 K€	10 K€						
N-2	R0230	812 K€	334 K€	68 K€							
N-1	R0240	1 130 K€	643 K€								
N	R0250	1 468 K€									

Précédentes	Somme des années (cumulés)	
	Pour l'année en cours C0170	C0180
R0100		21 K€
N-9	R0160	33 K€
N-8	R0170	75 K€
N-7	R0180	191 K€
N-6	R0190	227 K€
N-5	R0200	324 K€
N-4	R0210	399 K€
N-3	R0220	666 K€
N-2	R0230	1 215 K€
N-1	R0240	1 773 K€
N	R0250	1 468 K€
Total	R0260	6 391 K€

S.19.01 - Année de souscription

Sinistres en non-vie

Sinistres en non-vie
Total activités non-vie

Année d'accident / année de souscription	R0170	Année d'accident
--	-------	------------------

Sinistres payés bruts (non cumulés)
(valeur absolue)

Année	Année de développement										
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 et +	
Précédentes	R0100										
N-9	R0160										
N-8	R0170										
N-7	R0180										
N-6	R0190										
N-5	R0200										
N-4	R0210										
N-3	R0220										
N-2	R0230										
N-1	R0240		142 K€								
N	R0250	569 K€									

Précédentes	En fin d'année	
		C0360
R0100		
N-9	R0160	
N-8	R0170	
N-7	R0180	
N-6	R0190	
N-5	R0200	
N-4	R0210	
N-3	R0220	
N-2	R0230	
N-1	R0240	143 K€
N	R0250	571 K€
Total	R0260	713 K€

AUXIA**S.22.01****Impact des mesures relatives aux garanties de long terme et des mesures transitoires**

		Montant avec mesures relatives aux garanties de long terme et mesures transitoires	Impact des mesures transitoires sur les provisions techniques	Impact des mesures transitoires sur les taux d'intérêt	Impact d'une correction pour volatilité fixée à zéro	Impact d'un ajustement égalisateur fixe à zéro
		C0010	C0030	C0050	C0070	C0090
Provisions techniques	R0010	1 802 075 K€	133 361 K€		7 286 K€	
Fonds propres de base	R0020	297 897 K€	-87 445 K€		-7 286 K€	
Fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0050	297 897 K€	-87 445 K€		-7 286 K€	
Capital de solvabilité requis	R0090	75 707 K€	12 148 K€		140 K€	
Fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0100	297 897 K€	-87 445 K€		-7 286 K€	
Minimum de capital requis	R0110	34 068 K€	5 466 K€		63 K€	

AUXIA

S.23.01

Fonds propres

		Total	Niveau 1 non restreint	Niveau 1 restreint	Niveau 2	Niveau 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
Fonds propres de base avant déduction pour participations dans d'autres secteurs financiers, comme prévu à l'article 68 du règlement délégué 2015/35						
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)	R0010	74 546 K€	74 546 K€			
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	R0030					
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0040					
Comptes mutualistes subordonnés	R0050					
Fonds excédentaires	R0070	19 598 K€	19 597 645			
Actions de préférence	R0090					
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence	R0110					
Réserve de réconciliation	R0130	203 753 K€	203 753 K€			
Passifs subordonnés	R0140					
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets	R0160					
Autres éléments de fonds propres approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds propres de base non spécifiés supra	R0180					
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II						
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II	R0220					
Déductions						
Déductions pour participations dans des établissements de crédit et des établissements financiers	R0230					
Total fonds propres de base après déductions	R0290	297 897 K€	297 897 K€			
Fonds propres auxiliaires						
Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, callable sur demande	R0300					
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et appelables sur demande, pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0310					
Actions de préférence non libérées et non appelées, callable sur demande	R0320					
Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des passifs subordonnés sur demande	R0330					
Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0340					
Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0350					
Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE	R0360					
Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, de la directive 2009/138/CE	R0370					
Autres fonds propres auxiliaires	R0390					
Total fonds propres auxiliaires	R0400					
Fonds propres éligibles et disponibles						
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0500	297 897 K€	297 897 K€			
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0510	297 897 K€	297 897 K€			
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0540	297 897 K€	297 897 K€			
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0550	297 897 K€	297 897 K€			
Capital de solvabilité requis	R0580	75 707 K€				
Minimum de capital requis	R0600	34 068 K€				
Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis	R0620	393%				
Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital requis	R0640	874%				

		C0060
Réserve de réconciliation		
Excédent d'actif sur passif	R0700	297 897 K€
Actions propres (détenues directement et indirectement)	R0710	
Dividendes, distributions et charges prévisibles	R0720	
Autres éléments de fonds propres de base	R0730	94 143 K€
Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et aux fonds cantonnés	R0740	
Réserve de réconciliation	R0760	203 753 K€
Bénéfices attendus		
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités vie	R0770	76 693 K€
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités non-vie	R0780	4 465 K€
Total bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP)	R0790	81 158 K€

AUXIA**S.25.01****Capital de solvabilité requis – pour les entreprises qui utilisent la formule standard**

		Capital de solvabilité requis brut	Simplifications
		C0110	C0120
Risque de marché	R0010	150 320 k€	
Risque de défaut de la contrepartie	R0020	40 863 k€	
Risque de souscription en vie	R0030	33 651 k€	
Risque de souscription en santé	R0040	16 246 k€	
Risque de souscription en non-vie	R0050		
Diversification	R0060	-57 296 k€	
Risque lié aux immobilisations incorporelles	R0070		
Capital de solvabilité requis de base	R0100	183 784 k€	

		Value
		C0100
Calcul du capital de solvabilité requis		
Risque opérationnel	R0130	9 979 k€
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques	R0140	-78 304 k€
Capacité d'absorption de pertes des impôts différés	R0150	-39 753 k€
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE	R0160	
Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire	R0200	75 707 k€
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	R0210	
Capital de solvabilité requis	R0220	75 707 k€
Autres informations sur le SCR		
Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée	R0400	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante	R0410	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés	R0420	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement égalisateur	R0430	
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304	R0440	

		USP
		C0090
Risque de souscription en vie	R0030	
Risque de souscription en santé	R0040	
Risque de souscription en non-vie	R0050	

AUXIA

S.28.02

Minimum de capital requis (MCR) — Activités d'assurance ou de réassurance à la fois vie et non-vie

Activités en non-vie	Activités en vie
Résultat	Résultat
[MCR]	[MCR]

Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance non-vie

	C0010	C0020
R0010	1 274 k€	

Activités en non-vie		Activités en vie	
Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)
C0030	C0040	C0050	C0060
Assurance frais médicaux et réassurance proportionnelle y afférente			
Assurance de protection du revenu, y compris réassurance proportionnelle y afférente			
Assurance indemnisation des travailleurs et réassurance proportionnelle y afférente			
Assurance de responsabilité civile automobile et réassurance proportionnelle y afférente			
Autre assurance des véhicules à moteur et réassurance proportionnelle y afférente			
Assurance maritime, aérienne et transport et réassurance proportionnelle y afférente			
Assurance incendie et autres dommages aux biens et réassurance proportionnelle y afférente			
Assurance de responsabilité civile générale et réassurance proportionnelle y afférente			
Assurance crédit et cautionnement et réassurance proportionnelle y afférente			
Assurance de protection juridique et réassurance proportionnelle y afférente			
Assurance assistance et réassurance proportionnelle y afférente			
Assurance pertes pécuniaires diverses et réassurance proportionnelle y afférente			
Réassurance santé non proportionnelle			
Réassurance accidents non proportionnelle			
Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle			
Réassurance dommages non proportionnelle			
	14 988 k€		

Activités en non-vie	Activités en vie
Résultat	Résultat
[MCR]	[MCR]

Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance vie

	C0070	C0080
R0200		35 905 k€

Activités en non-vie		Activités en vie	
Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)
C0090	C0100	C0110	C0120
Engagements avec participation aux bénéfices — Prestations garanties			
Engagements avec participation aux bénéfices — Prestations discrétionnaires futures			
Engagements d'assurance avec prestations indexées et en unités de compte			
Autres engagements de (ré)assurance vie et de (ré)assurance santé			
Montant total du capital sous risque pour tous les engagements de (ré)assurance vie			
		890 126 k€	
		183 385 k€	
		85 574 k€	
		544 503 k€	
			675 639 k€

Calcul du MCR global

		C0130
MCR linéaire	R0300	37 179 k€
Capital de solvabilité requis	R0310	75 707 k€
Plafond du MCR	R0320	34 068 k€
Plancher du MCR	R0330	18 927 k€
MCR combiné	R0340	34 068 k€
Seuil plancher absolu du MCR	R0350	3 700 k€
Minimum de capital requis	R0400	34 068 k€

Calcul du montant notionnel du MCR en non-vie et en vie

	Activités en non-vie	Activités en vie
	C0140	C0150
Montant notionnel du MCR linéaire	R0500	1 274 k€
Montant notionnel du SCR hors capital supplémentaire (calcul annuel ou dernier calcul)	R0510	2 594 k€
Plafond du montant notionnel du MCR	R0520	1 167 k€
Plancher du montant notionnel du MCR	R0530	649 k€
Montant notionnel du MCR combiné	R0540	1 167 k€
Seuil plancher absolu du montant notionnel du MCR	R0550	2 500 k€
Montant notionnel du MCR	R0560	2 500 k€
		32 901 k€

Malakoff Humanis Assurances

S.02.01

Bilan

		Valeur Solvabilité 2
		C0010
Actifs		
Immobilisations incorporelles	R0030	
Actifs d'impôts différés	R0040	19 234 K€
Excédent du régime de retraite	R0050	
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	R0060	
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	R0070	131 732 K€
<i>Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)</i>	R0080	
<i>Détentions dans des entreprises liées, y compris participations</i>	R0090	
<i>Actions</i>	R0100	
<i>Actions — cotées</i>	R0110	
<i>Actions — non cotées</i>	R0120	
<i>Obligations</i>	R0130	86 922 K€
Obligations d'État	R0140	29 549 K€
Obligations d'entreprise	R0150	56 365 K€
Titres structurés	R0160	1 008 K€
Titres garantis	R0170	
<i>Organismes de placement collectif</i>	R0180	44 810 K€
<i>Produits dérivés</i>	R0190	
<i>Dépôts autres que les équivalents de trésorerie</i>	R0200	
<i>Autres investissements</i>	R0210	
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	R0220	12 035 K€
Prêts et prêts hypothécaires	R0230	135 K€
<i>Avances sur police</i>	R0240	135 K€
<i>Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers</i>	R0250	
<i>Autres prêts et prêts hypothécaires</i>	R0260	
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	R0270	95 966 K€
<i>Non-vie et santé similaire à la non-vie</i>	R0280	16 657 K€
Non-vie hors santé	R0290	
Santé similaire à la non-vie	R0300	16 657 K€
<i>Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés</i>	R0310	79 309 K€
Santé similaire à la vie	R0320	25 148 K€
Vie hors santé, UC et indexés	R0330	54 160 K€
<i>Vie UC et indexés</i>	R0340	
Dépôts auprès des cédantes	R0350	1 619 K€
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	R0360	6 495 K€
Créances nées d'opérations de réassurance	R0370	10 413 K€
Autres créances (hors assurance)	R0380	10 040 K€
Actions propres auto-détenues (directement)	R0390	
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	R0400	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	R0410	7 841 K€
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	R0420	-175 K€
Total de l'actif	R0500	295 334 K€
Passifs		
Provisions techniques non-vie	R0510	28 541 K€
<i>Provisions techniques non-vie (hors santé)</i>	R0520	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0530	
Meilleure estimation	R0540	
Marge de risque	R0550	
<i>Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)</i>	R0560	28 541 K€
Provisions techniques calculées comme un tout	R0570	
Meilleure estimation	R0580	28 123 K€
Marge de risque	R0590	418 K€
Provisions techniques vie (hors UC et indexés)	R0600	95 627 K€
<i>Provisions techniques santé (similaire à la vie)</i>	R0610	35 331 K€
Provisions techniques calculées comme un tout	R0620	
Meilleure estimation	R0630	33 226 K€
Marge de risque	R0640	2 105 K€
<i>Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés)</i>	R0650	60 296 K€
Provisions techniques calculées comme un tout	R0660	
Meilleure estimation	R0670	58 666 K€
Marge de risque	R0680	1 631 K€
Provisions techniques UC et indexés	R0690	14 760 K€
<i>Provisions techniques calculées comme un tout</i>	R0700	
<i>Meilleure estimation</i>	R0710	14 760 K€
<i>Marge de risque</i>	R0720	
Autres provisions techniques	R0730	
Passifs éventuels	R0740	
Provisions autres que les provisions techniques	R0750	1 595 K€
Provisions pour retraite	R0760	
Dépôts des réassureurs	R0770	78 082 K€
Passifs d'impôts différés	R0780	19 234 K€
Produits dérivés	R0790	
Dettes envers des établissements de crédit	R0800	46 K€
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	R0810	
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	R0820	4 331 K€
Dettes nées d'opérations de réassurance	R0830	4 736 K€
Autres dettes (hors assurance)	R0840	11 922 K€
Passifs subordonnés	R0850	
Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base	R0860	
Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base	R0870	
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	R0880	128 K€
Total du passif	R0900	259 003 K€
Excédent d'actif sur passif	R1000	36 331 K€

Malakoff Humanis Assurances

S.05.01

Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité

		Ligne d'activité pour : engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)			Total
		Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assistance	
		C0010	C0020	C0110	C0200
Primes émises					
Brut — Assurance directe	R0110	18 583 K€	7 389 K€		25 972 K€
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0120	108 K€	0 K€		108 K€
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130				
Part des réassureurs	R0140	715 K€	653 K€		1 368 K€
Net	R0200	17 975 K€	6 736 K€		24 712 K€
Primes acquises					
Brut — Assurance directe	R0210	20 084 K€	9 020 K€		29 104 K€
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0220	804 K€	-97 K€		707 K€
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230				
Part des réassureurs	R0240	1 137 K€	5 938 K€		7 075 K€
Net	R0300	19 751 K€	2 985 K€		22 737 K€
Charge des sinistres					
Brut — Assurance directe	R0310	13 903 K€	-1 148 K€		12 755 K€
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0320	721 K€	-16 K€		706 K€
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330				
Part des réassureurs	R0340	817 K€	4 509 K€		5 326 K€
Net	R0400	13 807 K€	-5 673 K€		8 134 K€
Variation des autres provisions techniques					
Brut — Assurance directe	R0410	-130K€	2 797K€		2 667K€
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0420		-0K€		-0K€
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430				
Part des réassureurs	R0440	-28K€	1 722K€		1 694K€
Net	R0500	-102K€	1 075K€		973K€
Dépenses engagées	R0550	4 784K€	-214K€		4 570K€
Autres dépenses	R1200				
Total des dépenses	R1300				4 570K€

Malakoff Humanis Assurances

S.05.01

Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité

	Ligne d'activité pour : engagements d'assurance vie						Engagements de réassurance vie		Total
	Assurance maladie	Assurance avec participation aux bénéfices	Assurance indexée et en unités de compte	Autres assurances vie	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance santé	Réassurance maladie	Réassurance vie	
	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	
Primes émises									
Brut	R1410	45 K€	250 K€	14 077 K€	9 284 K€			123 K€	23 779 K€
Part des réassureurs	R1420			3 428 K€	5 144 K€				8 572 K€
Net	R1500	45 K€	250 K€	10 649 K€	4 140 K€			123 K€	15 207 K€
Primes acquises									
Brut	R1510	45 K€	250 K€	12 481 K€	8 672 K€			917 K€	22 365 K€
Part des réassureurs	R1520			14 760 K€	10 331 K€				25 091 K€
Net	R1600	45 K€	250 K€	-2 279 K€	-1 659 K€			917 K€	-2 726 K€
Charge des sinistres									
Brut	R1610	1 090 K€	3 127 K€	9 725 K€	-3 084 K€		28 K€	968 K€	11 854 K€
Part des réassureurs	R1620	641 K€		-22 920 K€	6 097 K€		-530 K€	-1 108 K€	-17 820 K€
Net	R1700	449 K€	3 127 K€	32 644 K€	-9 181 K€		568 K€	2 075 K€	29 673 K€
Variation des autres provisions techniques									
Brut	R1710	-1 321 K€	-416 K€	1 060 K€	10 179 K€		36 K€	1 K€	9 539 K€
Part des réassureurs	R1720	-1 586 K€		32 284 K€	7 355 K€			719 K€	38 771 K€
Net	R1800	265 K€	-416 K€	-31 223 K€	2 824 K€		36 K€	-718 K€	-29 232 K€
Dépenses engagées	R1900	-311 K€	150 K€	198 K€	3 947 K€		-6 K€	202 K€	4 180 K€
Autres dépenses	R2500								
Total des dépenses	R2600								4 180 K€

Malakoff Humanis Assurances
S.05.02
Primes, sinistres et dépenses par pays

	Pays d'origine	5 principaux pays (par montant de primes brutes émises) — engagements en non-vie					Total 5 principaux pays et pays d'origine
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060
R0010	C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140
Primes émises							
Brut — Assurance directe	R0110	25 972 K€					25 972 K€
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0120	108 K€					108 K€
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130						
Part des réassureurs	R0140	1 368 K€					1 368 K€
Net	R0200	24 712 K€					24 712 K€
Primes acquises							
Brut — Assurance directe	R0210	29 104 K€					29 104 K€
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0220	707 K€					707 K€
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230						
Part des réassureurs	R0240	7 075 K€					7 075 K€
Net	R0300	22 737 K€					22 737 K€
Charge des sinistres							
Brut — Assurance directe	R0310	12 755 K€					12 755 K€
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0320	706 K€					706 K€
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330						
Part des réassureurs	R0340	5 326 K€					5 326 K€
Net	R0400	8 134 K€					8 134 K€
Variation des autres provisions techniques							
Brut — Assurance directe	R0410	2 667 K€					2 667 K€
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0420	-0 K€					-0 K€
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430						
Part des réassureurs	R0440	1 694 K€					1 694 K€
Net	R0500	973 K€					973 K€
Dépenses engagées	R0550	4 570 K€					4 570 K€
Autres dépenses	R1200						
Total des dépenses	R1300						4 570 K€

	Pays d'origine	5 principaux pays (par montant de primes brutes émises) — engagements en vie					Total 5 principaux pays et pays d'origine
		C0150	C0160	C0170	C0180	C0190	C0200
R1400	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280
Primes émises							
Brut	R1410	23 779 K€					23 779 K€
Part des réassureurs	R1420	8 572 K€					8 572 K€
Net	R1500	15 207 K€					15 207 K€
Primes acquises							
Brut	R1510	22 365 K€					22 365 K€
Part des réassureurs	R1520	25 091 K€					25 091 K€
Net	R1600	-2 726 K€					-2 726 K€
Charge des sinistres							
Brut	R1610	11 854 K€					11 854 K€
Part des réassureurs	R1620	-17 820 K€					-17 820 K€
Net	R1700	29 673 K€					29 673 K€
Variation des autres provisions techniques							
Brut	R1710	9 539 K€					9 539 K€
Part des réassureurs	R1720	38 771 K€					38 771 K€
Net	R1800	-29 232 K€					-29 232 K€
Dépenses engagées	R1900	4 180 K€					4 180 K€
Autres dépenses	R2500						
Total des dépenses	R2600						4 180 K€

Malakoff Humanis Assurances

S.12.01

Provisions techniques vie et santé SLT

		Assurance avec participation aux bénéfices	Autres assurances vie		Réassurance acceptée	Total (vie hors santé, y compris UC)
				Contrats sans options ni garanties		
		C0020	C0060	C0070	C0100	C0150
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010					
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0020					
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque						
Meilleure estimation						
Meilleure estimation brute	R0030	49 536 K€		7 625 K€	1 644 K€	73 565 K€
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0080	22 312 K€		30 627 K€	1 221 K€	54 160 K€
Meilleure estimation nette des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite — total	R0090	27 224 K€		-23 002 K€	423 K€	19 405 K€
Marge de risque	R0100	1 289 K€	309 K€		32 K€	1 631 K€
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques						
Provisions techniques calculées comme un tout	R0110					
Meilleure estimation	R0120	-140 K€				-140 K€
Marge de risque	R0130					
Provisions techniques — Total	R0200	50 686 k€	7 934 k€		1 677 k€	75 057 k€

		Assurance santé (assurance directe)	Réassurance santé (réassurance acceptée)	Total (santé similaire à la vie)
		C0160	C0200	C0210
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010			
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0020			
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque				
Meilleure estimation				
Meilleure estimation brute	R0030		629 K€	34 424 k€
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0080		509 K€	25 148 k€
Meilleure estimation nette des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite — total	R0090		120 K€	9 276 k€
Marge de risque	R0100	2 059 K€	3 K€	2 105 k€
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques				
Provisions techniques calculées comme un tout	R0110			
Meilleure estimation	R0120		-232 K€	-1 198 k€
Marge de risque	R0130			
Provisions techniques — Total	R0200	27 692 K€	400 K€	35 331 k€

Malakoff Humanis Assurances

S.17.01

Provisions techniques non-vie

		Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée		Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée		Total engagements en non-vie
		Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance de protection juridique	Assistance	
		C0020	C0030	C0110	C0120	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010					
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0050					
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque						
Meilleure estimation						
Provisions pour primes						
Brut	R0060	352 K€	-3 536 K€			-3 184 K€
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0140	-120 K€	-12 083 K€			-12 203 K€
Meilleure estimation nette des provisions pour primes	R0150	472 K€	8 547 K€			9 019 K€
Provisions pour sinistres						
Brut	R0160	6 157 K€	26 399 K€			32 556 K€
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0240	791 K€	28 069 K€			28 860 K€
Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres	R0250	5 366 K€	-1 670 K€			3 696 K€
Total meilleure estimation — brut	R0260	6 509 K€	22 863 K€			29 372 K€
Total meilleure estimation — net	R0270	5 838 K€	6 877 K€			12 715 K€
Marge de risque	R0280	79 K€	339 K€			418 K€
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques						
Provisions techniques calculées comme un tout	R0290					
Meilleure estimation	R0300	-505 K€	-744 K€			-1 249 K€
Marge de risque	R0310					
Provisions techniques — Total						
Provisions techniques — Total	R0320	6 082 K€	22 458 K€			28 541 K€
Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie — total	R0330	671 K€	15 986 K€			16 657 K€
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite — total	R0340	5 411 K€	6 472 K€			11 884 K€

Malakoff Humanis Assurances

S.19.01 - Année d'accident

Sinistres en non-vie

Sinistres en non-vie
Total activités non-vie

Année d'accident / année de souscription

Z0021	Année d'accident
-------	------------------

Sinistres payés bruts (non cumulés)
(valeur absolue)

		Année de développement										
Année		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 et +	
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110
Précédentes	R0100											36 K€
N-9	R0160							41 K€	33 K€	1 K€	0 K€	
N-8	R0170						403 K€	319 K€	68 K€	15 K€		
N-7	R0180					1 200 K€	1 050 K€	85 K€	33 K€			
N-6	R0190				1 971 K€	1 003 K€	92 K€	108 K€				
N-5	R0200		2 978 K€		2 746 K€	203 K€	107 K€					
N-4	R0210		7 186 K€	4 430 K€	1 130 K€	396 K€						
N-3	R0220	6 359 K€	8 003 K€	1 640 K€	872 K€							
N-2	R0230	3 951 K€	5 235 K€	1 593 K€								
N-1	R0240	10 307 K€	6 436 K€									
N	R0250	11 562 K€										

		Pour l'année en cours	Somme des années (cumulés)
Année		C0170	C0180
Précédentes	R0100	36 K€	254 K€
N-9	R0160	0 K€	75 K€
N-8	R0170	15 K€	805 K€
N-7	R0180	33 K€	2 368 K€
N-6	R0190	108 K€	3 175 K€
N-5	R0200	107 K€	6 034 K€
N-4	R0210	396 K€	13 142 K€
N-3	R0220	872 K€	16 874 K€
N-2	R0230	1 593 K€	10 779 K€
N-1	R0240	6 436 K€	16 743 K€
N	R0250	11 562 K€	11 562 K€
Total	R0260	21 156 K€	81 810 K€

S.19.01 - Année de souscription

Sinistres en non-vie

Sinistres en non-vie
Total activités non-vie

Année d'accident / année de souscription

R0170	Année d'accident
-------	------------------

Sinistres payés bruts (non cumulés)
(valeur absolue)

		Année de développement										
Année		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 et +	
		C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0290	C0300
Précédentes	R0100											
N-9	R0160											
N-8	R0170											
N-7	R0180											
N-6	R0190											
N-5	R0200											
N-4	R0210											
N-3	R0220				203 K€							
N-2	R0230			1 813 K€								
N-1	R0240		5 769 K€									
N	R0250	24 956 K€										

		En fin d'année
Année		C0360
Précédentes	R0100	
N-9	R0160	
N-8	R0170	
N-7	R0180	
N-6	R0190	
N-5	R0200	
N-4	R0210	
N-3	R0220	201 K€
N-2	R0230	1 778 K€
N-1	R0240	5 736 K€
N	R0250	24 841 K€
Total	R0260	32 556 K€

Malakoff Humanis Assurances

S.22.01

Impact des mesures relatives aux garanties de long terme et des mesures transitoires

		Montant avec mesures relatives aux garanties de long terme et mesures transitoires	Impact des mesures transitoires sur les provisions techniques	Impact des mesures transitoires sur les taux d'intérêt	Impact d'une correction pour volatilité fixée à zéro	Impact d'un ajustement égalisateur fixe à zéro
		C0010	C0030	C0050	C0070	C0090
Provisions techniques	R0010	138 928 K€	2 587 K€		470 K€	
Fonds propres de base	R0020	36 331 K€	-2 587 K€		27 K€	
Fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0050	36 331 K€	-2 587 K€		27 K€	
Capital de solvabilité requis	R0090	21 031 K€	-0 K€		18 K€	
Fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0100	36 331 K€	-2 587 K€		27 K€	
Minimum de capital requis	R0110	6 200 K€				

Malakoff Humanis Assurances

S.23.01

Fonds propres

		Total	Niveau 1 non restreint	Niveau 1 restreint	Niveau 2	Niveau 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
Fonds propres de base avant déduction pour participations dans d'autres secteurs financiers, comme prévu à l'article 68 du règlement délégué 2015/35						
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)	R0010	23 566 K€	23 566 K€			
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	R0030	5 059 K€	5 059 K€			
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0040					
Comptes mutualistes subordonnés	R0050					
Fonds excédentaires	R0070	1 830 K€	1 829 871			
Actions de préférence	R0090					
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence	R0110					
Réserve de réconciliation	R0130	5 877 K€	5 877 K€			
Passifs subordonnés	R0140					
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets	R0160					
Autres éléments de fonds propres approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds propres de base non spécifiés supra	R0180					
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II						
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II	R0220					
Déductions						
Déductions pour participations dans des établissements de crédit et des établissements financiers	R0230					
Total fonds propres de base après déductions	R0290	36 331 K€	36 331 K€			
Fonds propres auxiliaires						
Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, callable sur demande	R0300					
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et appelables sur demande, pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0310					
Actions de préférence non libérées et non appelées, callable sur demande	R0320					
Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des passifs subordonnés sur demande	R0330					
Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0340					
Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0350					
Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE	R0360					
Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, de la directive 2009/138/CE	R0370					
Autres fonds propres auxiliaires	R0390					
Total fonds propres auxiliaires	R0400					
Fonds propres éligibles et disponibles						
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0500	36 331 K€	36 331 K€			
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0510	36 331 K€	36 331 K€			
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0540	36 331 K€	36 331 K€			
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0550	36 331 K€	36 331 K€			
Capital de solvabilité requis	R0580	21 031 K€				
Minimum de capital requis	R0600	6 200 K€				
Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis	R0620	173%				
Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital requis	R0640	586%				

		C0060
Réserve de réconciliation		
Excédent d'actif sur passif	R0700	36 331 K€
Actions propres (détenues directement et indirectement)	R0710	
Dividendes, distributions et charges prévisibles	R0720	
Autres éléments de fonds propres de base	R0730	30 455 K€
Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et aux fonds cantonnés	R0740	
Réserve de réconciliation	R0760	5 877 K€
Bénéfices attendus		
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités vie	R0770	26 841 K€
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités non-vie	R0780	1 694 K€
Total bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP)	R0790	28 535 K€

Malakoff Humanis Assurances

S.25.01

Capital de solvabilité requis – pour les entreprises qui utilisent la formule standard

		Capital de solvabilité requis brut	Simplifications
		C0110	C0120
Risque de marché	R0010	12 032 k€	
Risque de défaut de la contrepartie	R0020	3 346 k€	
Risque de souscription en vie	R0030	3 503 k€	Risque CAT - Simplification par les capitaux sous risque
Risque de souscription en santé	R0040	8 605 k€	
Risque de souscription en non-vie	R0050		
Diversification	R0060	-8 236 k€	
Risque lié aux immobilisations incorporelles	R0070		
Capital de solvabilité requis de base	R0100	19 251 k€	

		Value
		C0100
Calcul du capital de solvabilité requis		
Risque opérationnel	R0130	1 874 k€
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques	R0140	-94 k€
Capacité d'absorption de pertes des impôts différés	R0150	
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE	R0160	
Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire	R0200	21 031 k€
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	R0210	
Capital de solvabilité requis	R0220	21 031 k€
Autres informations sur le SCR		
Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée	R0400	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante	R0410	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés	R0420	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement égalisateur	R0430	
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304	R0440	

		USP
		C0090
Risque de souscription en vie	R0030	
Risque de souscription en santé	R0040	
Risque de souscription en non-vie	R0050	

Malakoff Humanis Assurances

S.28.02

Minimum de capital requis (MCR) — Activités d'assurance ou de réassurance à la fois vie et non-vie

Activités en non-vie
Résultat
[MCR]

Activités en vie
Résultat
[MCR]

Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance non-vie

	C0010	C0020
R0010	1 944 k€	

	Activités en non-vie		Activités en vie	
	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)
	C0030	C0040	C0050	C0060
Assurance frais médicaux et réassurance proportionnelle y afférente	R0020	5 332 k€	17 510 k€	
Assurance de protection du revenu, y compris réassurance proportionnelle y afférente	R0030	6 133 k€	789 k€	
Assurance indemnisation des travailleurs et réassurance proportionnelle y afférente	R0040			
Assurance de responsabilité civile automobile et réassurance proportionnelle y afférente	R0050			
Autre assurance des véhicules à moteur et réassurance proportionnelle y afférente	R0060			
Assurance maritime, aérienne et transport et réassurance proportionnelle y afférente	R0070			
Assurance incendie et autres dommages aux biens et réassurance proportionnelle y afférente	R0080			
Assurance de responsabilité civile générale et réassurance proportionnelle y afférente	R0090			
Assurance crédit et cautionnement et réassurance proportionnelle y afférente	R0100			
Assurance de protection juridique et réassurance proportionnelle y afférente	R0110			
Assurance assistance et réassurance proportionnelle y afférente	R0120			
Assurance pertes pécuniaires diverses et réassurance proportionnelle y afférente	R0130			
Réassurance santé non proportionnelle	R0140			
Réassurance accidents non proportionnelle	R0150			
Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	R0160			
Réassurance dommages non proportionnelle	R0170			

Activités en non-vie
Résultat
[MCR]

Activités en vie
Résultat
[MCR]

Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance vie

	C0070	C0080
R0200		1 477 k€

	Activités en non-vie		Activités en vie	
	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)
	C0090	C0100	C0110	C0120
Engagements avec participation aux bénéfices — Prestations garanties	R0210		26 759 k€	
Engagements avec participation aux bénéfices — Prestations discrétionnaires futures	R0220		325 k€	
Engagements d'assurance avec prestations indexées et en unités de compte	R0230		14 760 k€	
Autres engagements de (ré)assurance vie et de (ré)assurance santé	R0240		9 742 k€	
Montant total du capital sous risque pour tous les engagements de (ré)assurance vie	R0250			728 347 k€

Calcul du MCR global

		C0130
MCR linéaire	R0300	3 421 k€
Capital de solvabilité requis	R0310	21 031 k€
Piafond du MCR	R0320	9 464 k€
Plancher du MCR	R0330	5 258 k€
MCR combiné	R0340	5 258 k€
Seuil plancher absolu du MCR	R0350	6 200 k€
Minimum de capital requis	R0400	6 200 k€

Calcul du montant notionnel du MCR en non-vie et en vie

		Activités en non-vie	Activités en vie
		C0140	C0150
Montant notionnel du MCR linéaire	R0500	1 944 k€	1 477 k€
Montant notionnel du SCR hors capital supplémentaire (calcul annuel ou dernier calcul)	R0510	11 951 k€	9 080 k€
Piafond du montant notionnel du MCR	R0520	5 378 k€	4 086 k€
Plancher du montant notionnel du MCR	R0530	2 988 k€	2 270 k€
Montant notionnel du MCR combiné	R0540	2 988 k€	2 270 k€
Seuil plancher absolu du montant notionnel du MCR	R0550	2 500 k€	3 700 k€
Montant notionnel du MCR	R0560	2 988 k€	3 700 k€

MH Retraite Supplémentaire
RC.02.01
Bilan

		Valeur Solvabilité 2
		C0010
Actifs		
Placements	R0030	1 231 764 K€
Terrains et constructions (placements immobiliers)	R0040	112 185 K€
Placements entreprises liées ou lien de participation	R0050	
Autres placements	R0060	1 119 578 K€
Créances espèces déposées auprès des cédantes	R0070	
Placements représentant les provisions techniques afférentes aux opérations en unités de comptes	R0080	1 526 K€
Part des réassureurs dans les provisions techniques	R0090	
Provisions pour cotisations non acquises (non-vie)	R0100	
Provisions d'assurance vie	R0110	
Provisions pour sinistres (vie)	R0120	
Provisions pour sinistres (non-vie)	R0130	
Provisions pour participation aux excédents et ristournes (vie)	R0140	
Provisions pour participation aux excédents et ristournes (non-vie)	R0150	
Provisions pour égalisation (vie)	R0160	
Provisions pour égalisation (non-vie)	R0170	
Autres provisions techniques (vie)	R0180	
Autres provisions techniques (non-vie)	R0190	
Provisions techniques des opérations en unités de compte	R0200	
Part des garants dans les engagements techniques donnés en substitution	R0210	
Part des organismes dispensés d'agrément dans les provisions techniques	R0220	
Créances	R0230	28 585 K€
Créances nées d'opérations directes et de prise en substitution	R0240	28 574 K€
Primes / Cotisations restant à émettre	R0250	22 815 K€
Autres créances nées d'opérations directes et de prise en substitution	R0260	5 759 K€
Créances nées d'opérations de réassurance et de cessions en substitution	R0270	
Autres créances	R0280	11 K€
Personnel	R0290	
État, organismes sociaux et collectivités publiques	R0300	
Débiteurs divers	R0310	11 K€
Rappel de cotisations / Capital appelé non versé	R0320	
Autres actifs	R0330	26 656 K€
Actifs corporels d'exploitation	R0340	
Avoirs en banque, CCP et caisse	R0350	26 656 K€
Actions propres / Certificats mutualistes ou paritaires rachetés	R0360	
Comptes de régularisation - Actif	R0370	69 049 K€
Intérêts et loyers acquis non échus	R0380	12 279 K€
Frais d'acquisition reportés (vie)	R0390	
Frais d'acquisition reportés (non-vie)	R0400	
Autres comptes de régularisation	R0410	56 771 K€
Total de l'actif	R0420	1 357 581 K€
Passifs		
Fonds mutualistes et réserves / Capitaux propres	R0430	70 252 K€
Fonds propres	R0440	70 252 K€
Fonds d'établissement et de développement / Capital	R0450	40 058 K€
Primes liées au capital social	R0460	26 577 K€
Réserves de réévaluation	R0470	
Autres réserves	R0480	3 222 K€
Report à nouveau	R0490	-2 107 K€
Résultat de l'exercice	R0500	2 502 K€
Autres fonds mutualistes	R0510	
Fonds de dotation avec droit de reprise	R0520	
Subventions nettes	R0530	
Passifs subordonnés	R0540	
Provisions techniques brutes	R0550	1 259 178 K€
Provisions pour cotisations / primes non acquises (non-vie)	R0560	
Provisions d'assurance vie	R0570	1 205 496 K€
Provisions pour sinistres (vie)	R0580	4 072 K€
Provisions pour sinistres (non-vie)	R0590	
Provisions pour participation aux excédents / bénéfices et ristournes (vie)	R0600	49 611 K€
Provisions pour participation aux excédents / bénéfices et ristournes (non vie)	R0610	
Provisions pour égalisation (vie)	R0620	
Provisions pour égalisation (non-vie)	R0630	
Autres provisions techniques (vie)	R0640	
Autres provisions techniques (non-vie)	R0650	
Provisions techniques des opérations en unités de compte	R0660	1 543 K€
Engagements techniques sur opérations données en substitution	R0670	
Provisions (passifs non techniques)	R0680	279 K€
Dettes pour dépôts en espèces reçus des réassureurs	R0690	
Dettes	R0700	14 910 K€
Dettes nées d'opérations directes et de prise en substitution	R0710	80 K€
Dettes nées d'opérations de réassurance et de cession en substitution	R0720	
Emprunts Obligataires	R0730	
Dettes envers des établissements de crédit	R0740	
Autres dettes	R0750	14 830 K€
Titres de créance négociables émis	R0760	
Autres emprunts, dépôts et cautionnements reçus	R0770	6 100 K€
Personnel	R0780	
État, organismes sociaux, collectivités publiques	R0790	157 K€
Créditeurs divers	R0800	8 573 K€
Comptes de régularisation - passif	R0810	11 418 K€
Total du passif	R0820	1 357 581 K€

MH Retraite Supplémentaire	
S.05.01	
Primes, sinistres et dépenses par type de risque	

		Engagements de retraite						
		Branche 26	Eurocroissance	Euro - comptabilité auxiliaire d'affectation	UC - comptabilité auxiliaire d'affectation	Euro - Autre	UC - Autre	TOTAL
		C0550	C0560	C0570	C0580	C0590	C0600	C0610
Primes émises								
Brut	R1410	5 172K€		27 827K€	K€	K€	K€	32 999K€
Part des réassureurs	R1420	675K€		K€				675K€
Net	R1500	4 497K€		27 827K€	K€	K€	K€	32 324K€
Primes acquises								
Brut	R1510	3 118K€		44 535K€	K€	K€	K€	47 653K€
Part des réassureurs	R1520	161K€						161K€
Net	R1600	2 957K€		44 535K€	K€	K€	K€	47 492K€
Charge des sinistres								
Brut	R1610	107 459K€		49 255K€	1K€	K€	K€	156 715K€
Part des réassureurs	R1620	36 024K€						36 024K€
Net	R1700	71 435K€		49 255K€	1K€	K€	K€	120 690K€
Variation des autres provisions techniques								
Brut	R1710	90 709K€		-14 359K€	-127K€	K€	K€	76 224K€
Part des réassureurs	R1720	31 900K€						31 900K€
Net	R1800	58 810K€		-14 359K€	-127K€	K€	K€	44 324K€
Dépenses engagées	R1900	287K€		8 419K€	6K€	K€	K€	

		Engagements correspondant à des garanties accessoires				
		Incap-inval	Autres	Acceptations - incap-inval	Acceptations - autres	TOTAL
		C0500	C0510	C0520	C0530	C0540
Primes émises						
Brut – assurance directe	R0110					
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0120					
Part des réassureurs	R0140					
Net	R0200					
Primes acquises						
Brut – assurance directe	R0210					
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0220					
Part des réassureurs	R0240					
Net	R0300					
Charge des sinistres						
Brut – assurance directe	R0310					
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0320					
Part des réassureurs	R0340					
Net	R0400					
Variation des autres provisions techniques						
Brut – assurance directe	R0410					
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0420					
Part des réassureurs	R0440					
Net	R0500					
Dépenses engagées	R0550					

MH Retraite Supplémentaire

S.42.03

Exigence minimale de marge - éléments constitutifs (ancien "état C6")

		Fraction non-vie	Fraction vie	TOTAL
		C0010	C0020	C0030
Exigence minimale de marge	R0010	0K€	0K€	K€
Eléments constitutifs (= A + B + C)	R0020			83 291 487
Cap. Versé/Fonds étab const./Siège	R0030		0K€	
Réserves non engag./Primes capital	R0040		0K€	
Report à nouveau après affectation	R0050		0K€	
Emprunts fonds social complémen.	R0060		0K€	
-Actions propres	R0070		0K€	
-Frais d'acquisition non admis	R0080		0K€	
-Eléments incorporels au bilan	R0090		0K€	
Total A	R0100			70 252K€
Titres ou emprunts subordonnés	R0110		0K€	
à durée indéterminée	R0120	0K€		
à durée déterminée	R0130	0K€		
Cotisation R423-16 non utilisée	R0140		0K€	
Total B	R0150			0K€
Fraction du capital non versé	R0160		0K€	
Plus-values latentes admises actif non exceptionnelles	R0170		0K€	
Plus-values latentes admises passif non exceptionnelles	R0180		0K€	
Plus-values latentes nettes admises sur IFT	R0190		0K€	
Total C	R0200			423 380K€

Fonds de garantie		Tiers exig. Minimale	Minimum absolu	Fonds de garantie
		C0040	C0050	C0060
Tiers de l'exigence minimale	R0210	15 780K€	3 700K€	15 780K€

AUXIA Assistance

S.02.01

Bilan

		Valeur Solvabilité 2
		C0010
Actifs		
Immobilisations incorporelles	R0030	
Actifs d'impôts différés	R0040	52 K€
Excédent du régime de retraite	R0050	
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	R0060	
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	R0070	31 961 K€
<i>Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)</i>	R0080	
<i>Détentions dans des entreprises liées, y compris participations</i>	R0090	
<i>Actions</i>	R0100	
<i>Actions — cotées</i>	R0110	
<i>Actions — non cotées</i>	R0120	
<i>Obligations</i>	R0130	20 620 K€
<i>Obligations d'État</i>	R0140	12 610 K€
<i>Obligations d'entreprise</i>	R0150	8 010 K€
<i>Titres structurés</i>	R0160	
<i>Titres garantis</i>	R0170	
<i>Organismes de placement collectif</i>	R0180	11 341 K€
<i>Produits dérivés</i>	R0190	
<i>Dépôts autres que les équivalents de trésorerie</i>	R0200	
<i>Autres investissements</i>	R0210	
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	R0220	
Prêts et prêts hypothécaires	R0230	
<i>Avances sur police</i>	R0240	
<i>Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers</i>	R0250	
<i>Autres prêts et prêts hypothécaires</i>	R0260	
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	R0270	
<i>Non-vie et santé similaire à la non-vie</i>	R0280	
<i>Non-vie hors santé</i>	R0290	
<i>Santé similaire à la non-vie</i>	R0300	
<i>Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés</i>	R0310	
<i>Santé similaire à la vie</i>	R0320	
<i>Vie hors santé, UC et indexés</i>	R0330	
<i>Vie UC et indexés</i>	R0340	
Dépôts auprès des cédantes	R0350	
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	R0360	5 279 K€
Créances nées d'opérations de réassurance	R0370	
Autres créances (hors assurance)	R0380	817 K€
Actions propres auto-détenues (directement)	R0390	
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	R0400	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	R0410	56 K€
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	R0420	
Total de l'actif	R0500	38 165 K€
Passifs		
Provisions techniques non-vie	R0510	2 416 K€
<i>Provisions techniques non-vie (hors santé)</i>	R0520	2 416 K€
Provisions techniques calculées comme un tout	R0530	
Meilleure estimation	R0540	1 858 K€
Marge de risque	R0550	559 K€
<i>Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)</i>	R0560	-0 K€
Provisions techniques calculées comme un tout	R0570	
Meilleure estimation	R0580	-0 K€
Marge de risque	R0590	
Provisions techniques vie (hors UC et indexés)	R0600	
<i>Provisions techniques santé (similaire à la vie)</i>	R0610	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0620	
Meilleure estimation	R0630	
Marge de risque	R0640	
<i>Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés)</i>	R0650	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0660	
Meilleure estimation	R0670	
Marge de risque	R0680	
Provisions techniques UC et indexés	R0690	
<i>Provisions techniques calculées comme un tout</i>	R0700	
Meilleure estimation	R0710	
Marge de risque	R0720	
Autres provisions techniques	R0730	
Passifs éventuels	R0740	
Provisions autres que les provisions techniques	R0750	
Provisions pour retraite	R0760	
Dépôts des réassureurs	R0770	
Passifs d'impôts différés	R0780	4 352 K€
Produits dérivés	R0790	
Dettes envers des établissements de crédit	R0800	
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	R0810	
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	R0820	1 543 K€
Dettes nées d'opérations de réassurance	R0830	
Autres dettes (hors assurance)	R0840	5 657 K€
Passifs subordonnés	R0850	
Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base	R0860	
Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base	R0870	
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	R0880	0 K€
Total du passif	R0900	13 968 K€
Excédent d'actif sur passif	R1000	24 197 K€

AUXIA Assistance

S.05.01

Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité

		Ligne d'activité pour : engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)			Total
		Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assistance	
		C0010	C0020	C0110	
					C0200
Primes émises					
Brut — Assurance directe	R0110			12 683 K€	12 683 K€
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0120				
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130				
Part des réassureurs	R0140				
Net	R0200			12 683 K€	12 683 K€
Primes acquises					
Brut — Assurance directe	R0210			13 248 K€	13 248 K€
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0220				
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230				
Part des réassureurs	R0240				
Net	R0300			13 248 K€	13 248 K€
Charge des sinistres					
Brut — Assurance directe	R0310			3 489 K€	3 489 K€
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0320				
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330				
Part des réassureurs	R0340				
Net	R0400			3 489 K€	3 489 K€
Variation des autres provisions techniques					
Brut — Assurance directe	R0410				
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0420				
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430				
Part des réassureurs	R0440				
Net	R0500				
Dépenses engagées	R0550			5 162K€	5 162K€
Autres dépenses	R1200				
Total des dépenses	R1300				5 162K€

AUXIA Assistance

S.05.01

Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité

		Ligne d'activité pour : engagements d'assurance vie					Engagements de réassurance vie		Total	
		Assurance maladie	Assurance avec participation aux bénéfices	Assurance indexée et en unités de compte	Autres assurances vie	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance santé	Réassurance maladie		Réassurance vie
		C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270		C0280
Primes émises										
Brut	R1410									
Part des réassureurs	R1420									
Net	R1500									
Primes acquises										
Brut	R1510									
Part des réassureurs	R1520									
Net	R1600									
Charge des sinistres										
Brut	R1610									
Part des réassureurs	R1620									
Net	R1700									
Variation des autres provisions techniques										
Brut	R1710									
Part des réassureurs	R1720									
Net	R1800									
Dépenses engagées										
Autres dépenses	R2500									
Total des dépenses	R2600									

AUXIA Assistance
S.05.02
Primes, sinistres et dépenses par pays

	Pays d'origine	5 principaux pays (par montant de primes brutes émises) — engagements en non-vie					Total 5 principaux pays et pays d'origine
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060
R0010							
	C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140
Primes émises							
Brut — Assurance directe	R0110	12 683 K€					12 683 K€
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0120						
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130						
Part des réassureurs	R0140						
Net	R0200	12 683 K€					12 683 K€
Primes acquises							
Brut — Assurance directe	R0210	13 248 K€					13 248 K€
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0220						
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230						
Part des réassureurs	R0240						
Net	R0300	13 248 K€					13 248 K€
Charge des sinistres							
Brut — Assurance directe	R0310	3 489 K€					3 489 K€
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0320						
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330						
Part des réassureurs	R0340						
Net	R0400	3 489 K€					3 489 K€
Variation des autres provisions techniques							
Brut — Assurance directe	R0410						
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0420						
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430						
Part des réassureurs	R0440						
Net	R0500						
Dépenses engagées	R0550	5 162 K€					5 162 K€
Autres dépenses	R1200						
Total des dépenses	R1300						5 162 K€

	Pays d'origine	5 principaux pays (par montant de primes brutes émises) — engagements en vie					Total 5 principaux pays et pays d'origine
		C0150	C0160	C0170	C0180	C0190	C0200
R1400							
	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280
Primes émises							
Brut	R1410						
Part des réassureurs	R1420						
Net	R1500						
Primes acquises							
Brut	R1510						
Part des réassureurs	R1520						
Net	R1600						
Charge des sinistres							
Brut	R1610						
Part des réassureurs	R1620						
Net	R1700						
Variation des autres provisions techniques							
Brut	R1710						
Part des réassureurs	R1720						
Net	R1800						
Dépenses engagées	R1900						
Autres dépenses	R2500						
Total des dépenses	R2600						

AUXIA Assistance						
S.17.01						
Provisions techniques non-vie						
		Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée		Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée		Total engagements en non-vie
		Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance de protection juridique	Assistance	
		C0020	C0030	C0110	C0120	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010					
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0050					
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque						
Meilleure estimation						
Provisions pour primes						
Brut	R0060				367 K€	367 K€
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0140					
Meilleure estimation nette des provisions pour primes	R0150				367 K€	367 K€
Provisions pour sinistres						
Brut	R0160		-0 K€		1 490 K€	1 490 K€
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0240					
Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres	R0250		-0 K€		1 490 K€	1 490 K€
Total meilleure estimation — brut	R0260		-0 K€		1 858 K€	1 858 K€
Total meilleure estimation — net	R0270		-0 K€		1 858 K€	1 858 K€
Marge de risque	R0280				559 K€	559 K€
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques						
Provisions techniques calculées comme un tout	R0290					
Meilleure estimation	R0300					
Marge de risque	R0310					
Provisions techniques — Total						
Provisions techniques — Total	R0320		-0 K€			-0 K€
Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie — total	R0330					
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite — total	R0340		-0 K€		2 416 K€	2 416 K€

AUXIA Assistance
S.19.01 - Année d'accident
Sinistres en non-vie

Sinistres en non-vie
 Total activités non-vie

Année d'accident / année de souscription	Z0021	Année d'accident
--	-------	------------------

Sinistres payés bruts (non cumulés)
 (valeur absolue)

Année		Année de développement												
		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 et +			
Précédentes	R0100													0 K€
	N-9	R0160												
	N-8	R0170												
	N-7	R0180												
	N-6	R0190												
	N-5	R0200												
	N-4	R0210												
	N-3	R0220												
	N-2	R0230												
	N-1	R0240												
	N	R0250												
			2 771 K€											

Pour l'année en cours		Somme des années (cumulés)	
C0170		C0180	
Précédentes	R0100	0 K€	0 K€
N-9	R0160	1 K€	1 K€
N-8	R0170	0 K€	0 K€
N-7	R0180	0 K€	0 K€
N-6	R0190	0 K€	0 K€
N-5	R0200	0 K€	0 K€
N-4	R0210	0 K€	0 K€
N-3	R0220	1 K€	1 K€
N-2	R0230	13 K€	13 K€
N-1	R0240	928 K€	928 K€
N	R0250	2 771 K€	2 771 K€
Total	R0260	3 714 K€	3 714 K€

S.19.01 - Année de souscription
Sinistres en non-vie

Sinistres en non-vie
 Total activités non-vie

Année d'accident / année de souscription	R0170	Année d'accident
--	-------	------------------

Sinistres payés bruts (non cumulés)
 (valeur absolue)

Année		Année de développement												
		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 et +			
Précédentes	R0100													
	N-9	R0160												
	N-8	R0170												
	N-7	R0180												
	N-6	R0190												
	N-5	R0200												
	N-4	R0210												
	N-3	R0220												
	N-2	R0230												
	N-1	R0240												
	N	R0250												
			854 K€											

En fin d'année	
C0360	
Précédentes	R0100
N-9	R0160
N-8	R0170
N-7	R0180
N-6	R0190
N-5	R0200
N-4	R0210
N-3	R0220
N-2	R0230
N-1	R0240
N	R0250
Total	R0260
	857 K€

AUXIA Assistance

S.22.01

Impact des mesures relatives aux garanties de long terme et des mesures transitoires

		Montant avec mesures relatives aux garanties de long terme et mesures transitoires	Impact des mesures transitoires sur les provisions techniques	Impact des mesures transitoires sur les taux d'intérêt	Impact d'une correction pour volatilité fixée à zéro	Impact d'un ajustement égalisateur fixe à zéro
		C0010	C0030	C0050	C0070	C0090
Provisions techniques	R0010	2 416 K€			2 K€	
Fonds propres de base	R0020	24 197 K€			-2 K€	
Fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0050	24 197 K€			-2 K€	
Capital de solvabilité requis	R0090	6 812 K€			1 K€	
Fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0100	24 197 K€			-2 K€	
Minimum de capital requis	R0110	2 500 K€				

AUXIA Assistance

S.23.01

Fonds propres

		Total	Niveau 1 non restreint	Niveau 1 restreint	Niveau 2	Niveau 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
Fonds propres de base avant déduction pour participations dans d'autres secteurs financiers, comme prévu à l'article 68 du règlement délégué 2015/35						
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)	R0010	1 780 K€	1 780 K€			
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	R0030					
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0040					
Comptes mutualistes subordonnés	R0050					
Fonds excédentaires	R0070					
Actions de préférence	R0090					
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence	R0110					
Réserve de réconciliation	R0130	22 417 K€	22 417 K€			
Passifs subordonnés	R0140					
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets	R0160					
Autres éléments de fonds propres approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds propres de base non spécifiés supra	R0180					
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II						
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II	R0220					
Déductions						
Déductions pour participations dans des établissements de crédit et des établissements financiers	R0230					
Total fonds propres de base après déductions	R0290	24 197 K€	24 197 K€			
Fonds propres auxiliaires						
Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, callable sur demande	R0300					
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et appelables sur demande, pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0310					
Actions de préférence non libérées et non appelées, callable sur demande	R0320					
Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des passifs subordonnés sur demande	R0330					
Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0340					
Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0350					
Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE	R0360					
Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, de la directive 2009/138/CE	R0370					
Autres fonds propres auxiliaires	R0390					
Total fonds propres auxiliaires	R0400					
Fonds propres éligibles et disponibles						
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0500	24 197 K€	24 197 K€			
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0510	24 197 K€	24 197 K€			
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0540	24 197 K€	24 197 K€			
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0550	24 197 K€	24 197 K€			
Capital de solvabilité requis	R0580	6 812 K€				
Minimum de capital requis	R0600	2 500 K€				
Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis	R0620	355%				
Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital requis	R0640	968%				

		C0060
Réserve de réconciliation		
Excédent d'actif sur passif	R0700	24 197 K€
Actions propres (détenues directement et indirectement)	R0710	
Dividendes, distributions et charges prévisibles	R0720	
Autres éléments de fonds propres de base	R0730	1 780 K€
Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et aux fonds cantonnés	R0740	
Réserve de réconciliation	R0760	22 417 K€
Bénéfices attendus		
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités vie	R0770	
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités non-vie	R0780	
Total bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP)	R0790	

AUXIA Assistance

S.25.01

Capital de solvabilité requis – pour les entreprises qui utilisent la formule standard

		Capital de solvabilité requis brut	Simplifications
		C0110	C0120
Risque de marché	R0010	3 406 k€	
Risque de défaut de la contrepartie	R0020	917 k€	
Risque de souscription en vie	R0030		Risque CAT - Simplification par les capitaux sous risque
Risque de souscription en santé	R0040	0 k€	
Risque de souscription en non-vie	R0050		
Diversification	R0060	-2 350 k€	
Risque lié aux immobilisations incorporelles	R0070		
Capital de solvabilité requis de base	R0100	9 592 k€	

		Value
		C0100
Calcul du capital de solvabilité requis		
Risque opérationnel	R0130	428 k€
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques	R0140	
Capacité d'absorption de pertes des impôts différés	R0150	-3 209 k€
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE	R0160	
Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire	R0200	6 812 k€
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	R0210	
Capital de solvabilité requis	R0220	6 812 k€
Autres informations sur le SCR		
Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée	R0400	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante	R0410	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés	R0420	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement égalisateur	R0430	
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304	R0440	

		USP
		C0090
Risque de souscription en vie	R0030	
Risque de souscription en santé	R0040	
Risque de souscription en non-vie	R0050	

AUXIA Assistance

S.28.02

Minimum de capital requis (MCR) — Activités d'assurance ou de réassurance à la fois vie et non-vie

Activités en non-vie	Activités en vie
Résultat	Résultat
[MCR]	[MCR]

Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance non-vie

	C0010	C0020
R0010	1 424 k€	

	Activités en non-vie		Activités en vie	
	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)
	C0030	C0040	C0050	C0060
Assurance frais médicaux et réassurance proportionnelle y afférente				
Assurance de protection du revenu, y compris réassurance proportionnelle y afférente				
Assurance indemnisation des travailleurs et réassurance proportionnelle y afférente				
Assurance de responsabilité civile automobile et réassurance proportionnelle y afférente				
Autre assurance des véhicules à moteur et réassurance proportionnelle y afférente				
Assurance maritime, aérienne et transport et réassurance proportionnelle y afférente				
Assurance incendie et autres dommages aux biens et réassurance proportionnelle y afférente				
Assurance de responsabilité civile générale et réassurance proportionnelle y afférente				
Assurance crédit et cautionnement et réassurance proportionnelle y afférente				
Assurance de protection juridique et réassurance proportionnelle y afférente				
Assurance assistance et réassurance proportionnelle y afférente				
Assurance pertes pécuniaires diverses et réassurance proportionnelle y afférente		12 683 k€		
Réassurance santé non proportionnelle				
Réassurance accidents non proportionnelle				
Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle				
Réassurance dommages non proportionnelle				

Activités en non-vie	Activités en vie
Résultat	Résultat
[MCR]	[MCR]

Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance vie

	C0070	C0080
R0200		

	Activités en non-vie		Activités en vie	
	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)
	C0090	C0100	C0110	C0120
Engagements avec participation aux bénéfices — Prestations garanties				
Engagements avec participation aux bénéfices — Prestations discrétionnaires futures				
Engagements d'assurance avec prestations indexées et en unités de compte				
Autres engagements de (ré)assurance vie et de (ré)assurance santé				
Montant total du capital sous risque pour tous les engagements de (ré)assurance vie				

Calcul du MCR global

		C0130
MCR linéaire	R0300	1 424 k€
Capital de solvabilité requis	R0310	6 812 k€
Plafond du MCR	R0320	3 066 k€
Plancher du MCR	R0330	1 703 k€
MCR combiné	R0340	1 703 k€
Seuil plancher absolu du MCR	R0350	2 500 k€
Minimum de capital requis	R0400	2 500 k€

Calcul du montant notionnel du MCR en non-vie et en vie

		Activités en non-vie	Activités en vie
		C0140	C0150
Montant notionnel du MCR linéaire	R0500		
Montant notionnel du SCR hors capital supplémentaire (calcul annuel ou dernier calcul)	R0510		
Plafond du montant notionnel du MCR	R0520		
Plancher du montant notionnel du MCR	R0530		
Montant notionnel du MCR combiné	R0540		
Seuil plancher absolu du montant notionnel du MCR	R0550		
Montant notionnel du MCR	R0560		



SGAM Malakoff Médéric Humanis : Société de groupe d'assurance mutuelle
Siège social : 21 rue Laffitte – 75009 PARIS – N°SIREN 844 914 887